Canada 1971

Édition française

STATISTICS CANADA STATISTIQUE CANADA
JAN 4 2001
NOT FOR LOAN
NE S'EMPRUNTE PAS
LIBRARY
BIBLIOTHÈQUE

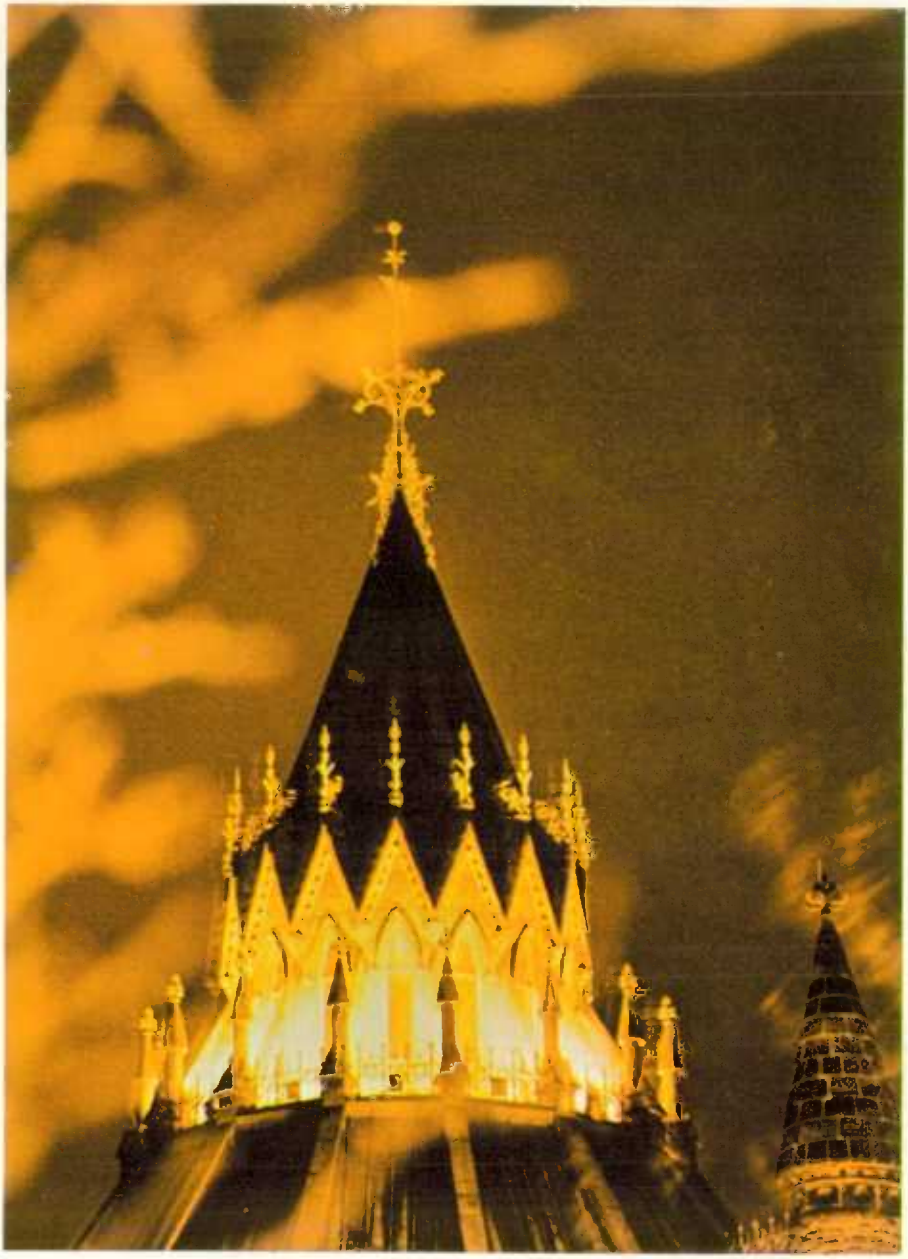

Canada 1971

La revue annuelle

des conditions actuelles

et des progrès récents

Préparée à la

Division de l'Annuaire

BUREAU FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE
DOMINION BUREAU OF STATISTICS

Publication autorisée par

l'hon. Jean-Luc Pepin
Ministre de l'Industrie et du Commerce

© Droits de la Couronne réservés

En vente chez Information Canada à Ottawa,
et dans les librairies d'Information Canada:

HALIFAX
1735, rue Barrington

MONTRÉAL
Édifice AEterna-Vie, 118 ouest, rue Ste-Catherine

OTTAWA
171, rue Slater

TORONTO
221, rue Yonge

WINNIPEG
Édifice Mall Center, 499, avenue Portage

VANCOUVER
657, rue Granville

ou chez votre libraire.

Prix $1.50 N° de catalogue CS11-203/1971F

Prix sujet à changement sans avis préalable

Information Canada
Ottawa, 1971

Avant-propos

Canada 1971 est la 40e livraison de la publication *Canada*. Ce document propose au lecteur une vue d'ensemble de la vie dans notre pays ainsi qu'une brève rétrospective des événements importants survenus dans les divers domaines de l'activité économique, sociale et culturelle. Le texte et les données statistiques ont été fournis par diverses divisions du Bureau fédéral de la statistique, certains autres ministères de l'État et des collaborateurs spéciaux. Les articles sur la géographie, le climat, le paysage, la faune, l'urbanisation, l'histoire, le gouvernement et l'économie ont été préparés spécialement pour la présente livraison et constituent autant d'articles de fond. Les illustrations proviennent de nombreuses sources gouvernementales, journalistiques et privées, et les cartes ont été compilées et dessinées par la Division de la cartographie du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. La couverture a été conçue et exécutée par la Section des arts graphiques du Bureau fédéral de la statistique sous la direction de M. Denis Laframboise.

Canada 1971 a été préparé et édité par Mme Constance McFarland, rédactrice, et par le personnel de la Division de l'Annuaire du Canada sous la direction de M. Pierre Joncas, directeur de la Division.

Le statisticien fédéral,

Walter E. Duffett

Bureau fédéral de la statistique
Octobre 1970

Table des matières

Le Pays 1

Géographie 1
Le climat 8
Le paysage canadien 14
La conservation de la faune .. 22
L'urbanisation 26

Le Peuple 30

Histoire 31
Le gouvernement 39
Les relations extérieures 49
La population 67
Les soins médicaux au Canada 82
Éducation 99
Religion 111
Les Arts 112
Récréation 130

L'Économie 140

L'économie 141
Croissance économique 148
Croissance industrielle 152
Expansion économique régionale 158
Le Conseil économique du Canada 159
Recherche et développement scientifiques 164

Ressources naturelles 172
Agriculture 173
Les minéraux et l'énergie 188
Les forêts 206
La pêche 214

Finances, commerce et industrie 218
Finances publiques 218
Banque et épargne 226
Investissements et habitation. 235
Le travail 239
La fabrication 252
Commerce intérieur 258
Commerce international 269
Les transports 286

Les mass media 297
Radiodiffusion 297
La presse 300
Les films 301
Bibliothèques 304

Remerciements 305

Index 307

Le pays

Géographie

Le Canada forme l'essentiel de la moitié nord du Continent nord-américain, qui comprend en outre le Groenland dans la partie nord-est et l'Alaska dans la partie nord-ouest.

La superficie du Canada est de 3,851,809 milles carrés (9,976,139 kilomètres carrés). Cela le classe au deuxième rang dans le monde, après l'Union Soviétique (8,649,539 milles carrés ou 22,402,200 km^2) et juste avant la Chine (3,705,408 milles carrés ou 9,596,961 km^2) et les États-Unis (3,615,211 milles carrés ou 9,363,353 km^2). Du sud de l'Ontario au nord de l'île d'Ellesmere, il s'étend sur 2,875 milles (4,627 km), et du point le plus à l'est au point le plus à l'ouest, sur 3,223 milles (5,187 km). Il occupe 41 degrés de latitude (du 42° au 83° N) et 88 degrés de longitude (du 52° au 140° W); de Terre-Neuve à l'est à la Colombie-Britannique à l'ouest, il couvre six fuseaux horaires. Les frontières terrestres du Canada sont à l'échelle de ces dimensions: sa frontière avec l'Alaska s'étend sur 1,540 milles (2,478 km), et avec les États-Unis sur 3,987 milles (6,416 km). Par ailleurs, la partie continentale du Canada (c'est-à-dire à l'exclusion des îles) compte près de 17,860 milles de côtes (28,743 km).

Le sol, la végétation et la faune du Canada. Le Canada est baigné par trois océans: l'Atlantique, le Pacifique et l'Océan Glacial Arctique. Ce dernier occupe une place bien à part: aussi le Canada lui porte-t-il un intérêt particulier et de plus en plus marqué. La région polaire, jadis d'accès très difficile, l'est de moins en moins de nos jours. Des sous-marins naviguent sous les glaces, tandis que d'autres bateaux les brisent.

Grâce à sa position nordique, à cheval sur les zones tempérée et arctique, le Canada jouit d'une heureuse variété de climats, de paysages et de végétations. Ainsi, le sud tempéré permet la culture de la vigne, en Ontario par exemple. Les champs, les prairies et les forêts alternent: au sud, ce sont les forêts de chênes et d'érables, mais à mesure que l'on s'éloigne de ce Canada de base pour se diriger vers le Moyen-Nord, on voit prédominer bientôt la forêt de conifères, toujours verte. Ces deux sortes de forêts occupent en tout 44 p. 100 de la surface du pays et alimentent les industries du bois et du papier. Plus loin, dans le Grand-Nord, on trouve surtout les vastes étendues sans arbres, et souvent marécageuses, de la toundra; enfin dans l'Extrême-Nord, même les plantes basses se font rares, et on passe insensiblement au désert polaire. Les sols montrent une évolution parallèle: au sud, ils sont dans l'ensemble assez profonds, bien drainés et propices à l'agriculture. Dans le Moyen-Nord, ils sont en général moins épais, parfois moins aérés; dans le Grand-Nord, ce caractère devient plus marqué encore. Dans l'Extrême-Nord dominent les simples débris de roches éclatées par le gel, souvent en formes géométriques: polygones, lignes parallèles ou cercles.

Des fleurs sauvages dans un champ à Port-au-Persil (Qué.).

Silhouette typique dans le bouclier precambrien.

Dans le sud, le sous-sol n'est jamais gelé. Dans le Moyen-Nord on rencontre des espaces où il est gelé en permanence. Dans le Grand-Nord, cette tendance s'accentue, et dans tout l'Extrême-Nord, le sous-sol gelé permanent s'étend de manière continue, sauf sous les lacs profonds et les grands fleuves.

Les eaux de la mer, des rivières et des lacs nous montrent, à leur surface, une gradation semblable: du sud au nord, les glaces y sont de plus en plus persistantes. Autour de l'île d'Ellesmere enfin, et dans maintes parties de l'Archipel arctique, la banquise règne toute l'année.

Le monde animal s'est adapté aux conditions variées que lui offraient le climat, le sol, les eaux et les plantes. On estime qu'il y a plus de 100,000 espèces animales différentes au Canada. Entre autres, on compte 149 espèces de mammifères terrestres, 44 espèces de mammifères marins, 518 espèces d'oiseaux, 50 espèces d'amphibiens, 60 espèces de reptiles, 190 espèces de poissons d'eau douce, et 580 espèces de poissons de mer. Le mammifère terrestre vivant le plus au nord est le boeuf musqué qui fait l'objet de mesures de protection contre la chasse abusive; à mesure que l'on va vers le sud, on remarque l'ours blanc, le lièvre des neiges, le caribou (renne) de toundra, le caribou de forêt, l'élan aux bois démesurés, le bison, et bien d'autres espèces intéressantes.

Le lac Waterton, en Alberta.

La géographie physique du Canada. Le bouclier canadien, vieux de 3,500 à 600 millions d'années et où dominent les granites et les gneiss, a été le noyau autour duquel s'est organisé, au cours des temps, la structure géologique de l'ensemble du continent: couverture restée à peu près horizontale des basses terres hudsoniennes au centre, des plaines et plateaux de l'Archipel arctique au nord, du péribouclier de l'Ouest, de l'Interlac ontarien au sud et des basses terres du Saint-Laurent à l'est. Puis, au cours des âges, comme pour tous les autres continents, des chaînes de montagnes plissées sont venues s'accoler sur les bords: au sud-est, les montagnes et collines appalachiennes, consolidées il y a 450 à 360 millions d'années; au nord, les montagnes et collines innuitiennes; et enfin, à l'ouest, les Cordillères canadiennes, consolidées il y a 250 à 70 millions d'années, et où des volcans actifs et des tremblements de terre témoignent d'un reste d'activité. Le bouclier et sa couverture ne sont le théâtre d'aucune activité de ce genre, sauf quelques tremblements de terre au voisinage des Appalaches.

Les terrains du Canada renferment de précieuses richesses minérales. Parmi les plus importantes, il y a le pétrole, le cuivre, le fer, le nickel, le zinc, le gaz naturel, et l'amiante.

L'Amérique du Nord, comme les autres continents, présente des montagnes surtout sur les bords. Au Canada, les plus hautes sont les Cordillères de l'Ouest, culminant à 19,850 pieds (6,050 mètres) au Mont Logan; puis viennent au nord la Terre d'Ellesmere, atteignant 9,600 pieds (2,926 m), et

sur la bordure est l'Île de Baffin, atteignant 8,500 pieds (2,591 m); le plus haut point du Labrador est à 5,160 pieds (1,573 m) et les Appalaches s'élèvent à 4,160 pieds (1,268 m) avec le Mont Jacques-Cartier. L'intérieur du Canada est plus bas, et même en son centre il a été envahi par la mer, — la Mer d'Hudson, — après que se soit retiré pour la dernière fois, il y a 8,000 à 6,000 ans, le grand glacier qui, au cours du dernier million d'années, s'était à plusieurs reprises étalé et épaissi sur les vastes espaces du continent, et qui en avait recouvert tout le nord-est d'une lourde calotte. Sous son poids, l'écorce terrestre avait fléchi peu à peu. Depuis son départ l'écorce se relève, mais avec retard, d'où l'invasion de la Mer d'Hudson, d'ailleurs très peu profonde, — en moyenne 70 brasses (128 m). Le relèvement des terres continue de nos jours encore dans toute la région et au-delà, à raison de plusieurs pouces (1 pouce = 2.5 centimètres) et même jusqu'à trois pieds (à peu près un mètre) par siècle: les ingénieurs tiennent d'ailleurs compte de ce facteur dans la construction des ports. Du grand glacier de jadis, il reste aujourd'hui quelques témoins, depuis l'île d'Ellesmere jusqu'au Labrador, et encore dans les Cordillères de l'Ouest.

Comme tous les continents, l'Amérique du Nord a ses parties intérieures moins arrosées et soumises à de plus grandes variations de température. Au Canada, mis à part l'Arctique, ce sont les plaines du péribouclier de l'Ouest, dans leur partie sud, qui reçoivent le moins d'eau. Mais partout ailleurs les eaux douces sont abondantes et recouvrent 7.6 p. 100 de tout le territoire du Canada au-dessus du niveau de la mer. Il faut citer ici, au sud, les Grands Lacs partagés avec les États-Unis (Lacs Supérieur, Huron, Érié, Ontario) et au nord, le Grand Lac de l'Ours, le Grand Lac des Esclaves et

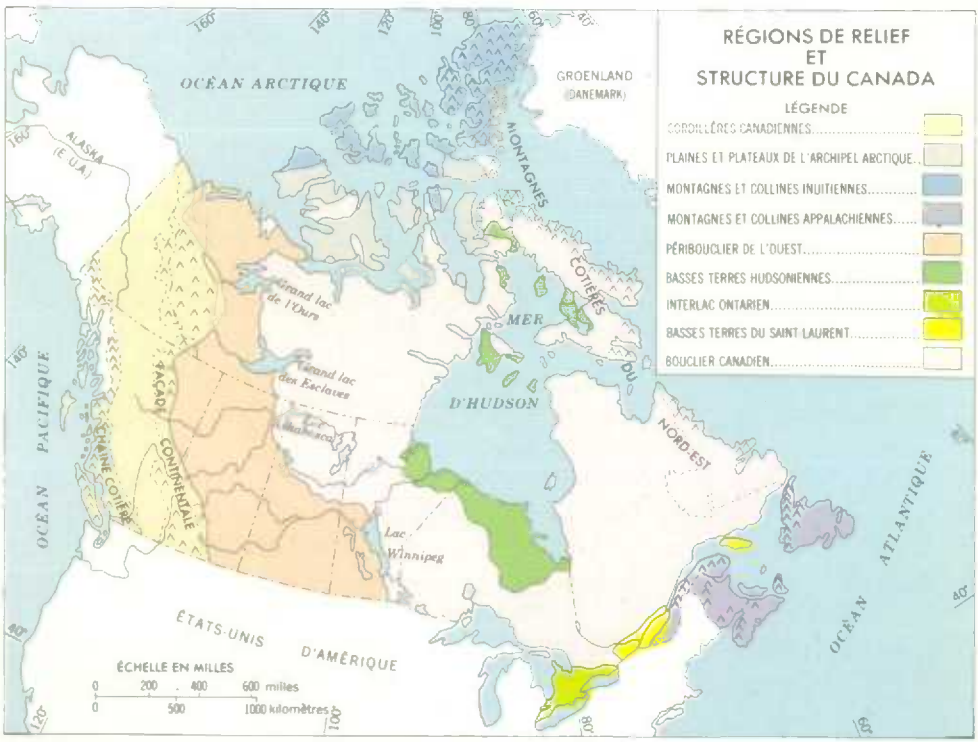

bien d'autres encore; beaucoup d'entre eux doivent leur existence aux vicissitudes de l'érosion par le grand glacier, aujourd'hui disparu, et quelques-uns aux mouvements du sol. Les fleuves, dont les tracés ont subi les mêmes influences, se jettent dans les trois océans voisins: dans l'Océan Arctique va le Mackenzie, de loin le plus long (2,635 milles ou 4,241 kilomètres); dans l'Atlantique, le Saint-Laurent (1,900 milles ou 3,058 km); dans la Mer d'Hudson, le Nelson (1,600 milles ou 2,575 km, en y comprenant la rivière Saskatchewan qui s'y jette); enfin dans le bassin du Pacifique, le Yukon (1,587 milles ou 2,544 km) qui, à travers l'Alaska, rejoint la Mer de Béring. Pour la pêche et, plus encore, pour l'énergie hydroélectrique, l'irrigation et l'industrie, l'eau douce est une des grandes richesses du Canada. En particulier, entre la Mer d'Hudson, l'Atlantique et le bas Saint-Laurent, la péninsule du Québec-Labrador, bien arrosée et d'une grande altitude moyenne (1,600 pieds ou 488 mètres) est l'un des plus magnifiques châteaux d'eau au monde. Son aménagement pour l'énergie électrique est en cours.

La pollution des eaux douces va malheureusement en grandissant, au Canada comme ailleurs dans le monde, et pose aux autorités, surtout dans le sud, de graves problèmes; toutefois, la lutte contre la pollution est résolument engagée.

Les frontières du Canada. Les frontières du Canada avec son plus important voisin, les États-Unis, sont rarement naturelles (Grands Lacs, crêtes de montagnes). Au contraire, sur presque 40 p. 100 de leur longueur totale, elles ont dû être fixées de manière purement conventionnelle, en ligne droite, de préférence suivant des parallèles, — 45° et, plus à l'ouest, 49° Nord, — ou des méridiens, — 141° W le long de l'Alaska.

On sait aussi que parmi les continents, l'originalité de l'Amérique du Nord est d'être le premier par l'étendue des îles (16 p. 100 de sa surface) et le

La rivière Mississagi, en Ontario.

Les navires *Manhattan* et *John A. Macdonald* dans le passage du Nord-Ouest.

second, après l'Eurasie, par celle des presqu'îles (8.5 p. 100). Ce caractère est bien en évidence au Canada où les îles constituent un peu plus de 15 p. 100 de la superficie et les presqu'îles 18 p. 100. De tous les États continentaux du globe, il est, avec le Danemark, le plus riche en îles, grâce surtout à l'Archipel arctique. La longueur de ses côtes s'en ressent. Grâce aux presqu'îles, celles du continent atteignent 17,860 milles (ou 28,743 km), ainsi qu'il a été signalé plus haut. Celles des îles sont plus longues encore, dépassant 41,810 milles (67,287 km). En tout, la longueur des côtes atteint 59,670 milles (96,030 km).

Cette richesse en îles, séparées par des détroits souvent peu profonds, facilitera l'exploitation envisagée des gisements sous-marins de pétrole, de gaz et de minerais. D'autre part, après l'exploit d'Amundsen de 1903 à 1906, c'est un navire du gouvernement canadien, le Saint-Roch, qui en 1942 a franchi pour la première fois en direction est le passage du Nord-Ouest et qui en 1944 a bouclé, pour la première fois aussi, le tour complet de l'Amérique du Nord en passant par Panama. En 1969 un pétrolier géant, le *Manhattan*, accompagné par le brise-glace canadien *John A. Macdonald* a franchi le passage du Nord-Ouest par les détroits de Lancaster, Barrow et Melville et cette voie, autour du 74° de latitude nord, semble être l'une de celles qui seront le plus souvent empruntées à l'avenir. En cas d'accident, les risques de pollution sont grands. Pour ces raisons, le Canada s'intéresse de plus en plus à tout ce qui touche à ses côtes et à ses îles, à leur aménagement, et à la protection de leur salubrité et de leur beauté.

André Cailleux

Le climat

Alors que le temps a trait aux conditions météorologiques à un moment donné, le climat peut être défini comme l'état général ou moyen du temps. Dans un pays aussi vaste que le Canada, il existe divers climats, vu que les conditions atmosphériques diffèrent considérablement d'une région à l'autre. Les renseignements sur ces climats proviennent des observations enregistrées pendant plusieurs années par des milliers d'observateurs dans des centaines de localités de part en part du pays. Une station météorologique peut n'être dotée que d'un pluviomètre, c'est-à-dire un entonnoir de forme et de grosseur normales, pour capter la pluie et en mesurer la quantité. D'autres stations possèdent en outre une paire de thermomètres montés dans un écran à auvents, de taille normale, qui enregistrent les températures maximum et minimum quotidiennes. Aux installations complexes des aéroports et des stations agronomiques expérimentales, des techniciens spécialement formés observent et notent, outre la température et les précipitations, des phénomènes tels que le vent, l'humidité, l'irradiation, la pression et les nuages. Au total, il existe au Canada plus de 2,300 stations météorologiques dont 250 environ de la catégorie la plus complexe.

Comme le temps varie d'une année à l'autre, il importe que les observations soient effectuées pendant plusieurs années, en autant de lieux que possible, pour assurer que le temps exceptionnel d'une année ou deux ne gêne pas indûment la statistique. Dans les zones tempérées, 30 ans d'observations suffisent pour établir la variation normale du climat. Toutefois, des observations portant sur des périodes plus longues revêtent un intérêt particulier et permettent de déterminer si le climat évolue ou non. Chaque année, le Service canadien de la météorologie reçoit des rapports portant sur deux à trois millions d'observations distinctes prises à travers le pays; grâce à des méthodes appropriées, cette masse imposante de données permet de dresser un tableau précis des climats du Canada.

La source d'énergie de tous les mouvements atmosphériques est, en définitive, le rayonnement solaire absorbé par l'atmosphère et, à un degré encore plus élevé, par la surface de la terre. L'énergie terrestre se communique ensuite à l'air par conduction, par convection et par radiation à ondes longues. En hiver, le Canada reçoit du soleil moins d'énergie qu'il n'en rend; le même phénomène se produit en été dans les îles du Nord. Le transfert de la chaleur des régions plus au sud, c'est-à-dire le remplacement de l'air froid par de l'air chaud, compense cette perte. Ce transfert se réalise par la circulation de l'air dans le sens contraire des aiguilles d'une montre autour des zones de basse pression, lesquelles se déplacent à leur tour selon un trajet de type ondulé (et généralement d'ouest en est).

Le va-et-vient qui se produit dans ces zones de basse pression fait que certains endroits du Canada sont soumis tous les deux ou trois jours à des masses d'air de diverses provenances, — d'où les variations constantes de température que connaissent si bien tous les Canadiens. Ainsi, les valeurs moyennes ne rendent pas compte de l'ensemble de la situation et, de fait, les variations font partie du climat. A Calgary, la température moyenne en janvier est de 14.2°F, mais, au cours des quelque 90 années pendant lesquelles des observations ont été faites, on y a enregistré des températures aussi élevées que 61°F et aussi basses que —48°F.

Les nuages sont une manifestation directe des processus complexes de l'atmosphère. A l'arrière-plan, on perçoit un mince nuage strié en train d'être formé aux hautes altitudes par la montée lente d'une masse d'air sur une zone très vaste. Le cumulus houleux résulte de l'échauffement intense du sol par le soleil, et de la convection active qui en résulte. A gauche, on voit la pluie tomber d'une colonne de cumulus déjà bien formée.

Côte de la Colombie-Britannique. A cause du mouvement général de l'air d'ouest en est au-dessus de la côte, et des chaînes de montagnes qui traversent la province du nord au sud, l'air froid de l'intérieur atteint rarement la côte de la Colombie-Britannique. Par conséquent, les températures y reflètent les variations saisonnières relativement limitées caractéristiques des vastes étendues d'eau; les hivers y sont doux et les étés frais. En été, le prolongement vers l'est du système semi-permanent de haute pression régnant au-dessus du Pacifique apporte généralement du beau temps à cette partie du Canada. En hiver, d'importants systèmes de basse pression balaient la côte à partir du golfe de l'Alaska, de sorte que la plus forte proportion des précipitations a lieu au cours de cette saison. Les vents du littoral, poussés vers les versants au vent des montagnes, donnent lieu à des pluies abondantes le long de la côte. Certains endroits de l'Île Vancouver enregistrent les pluies les plus abondantes au Canada, dépassant 200 pouces par année. Dans la partie nord du littoral, une importante proportion des précipitations hivernales prend la forme de neige, et les totaux saisonniers y atteignent souvent de 200 à 300 pouces. A Kildala Pass, les chutes de neige annuelles ont été de 765 pouces en moyenne pendant cinq ans.

Températures et précipitations normales

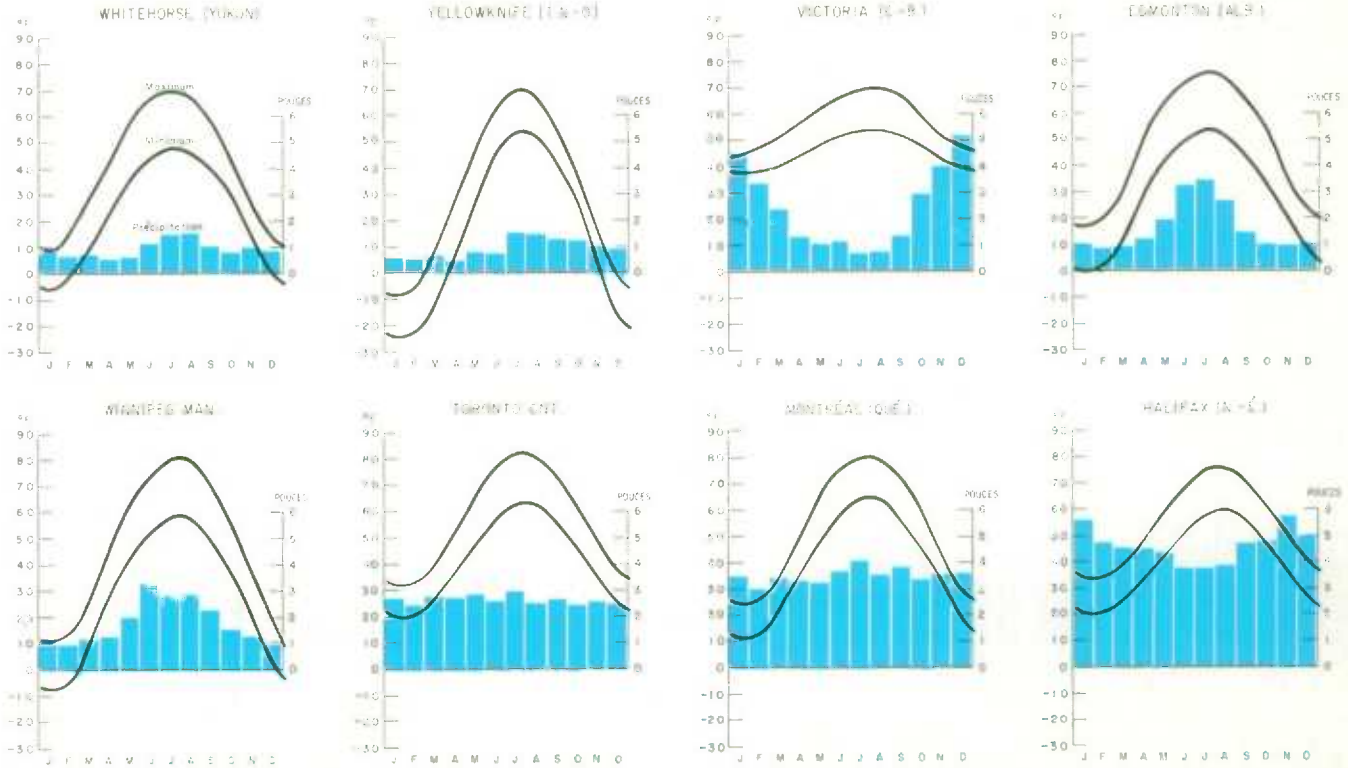

Intérieur de la Colombie-Britannique. Lorsqu'ils atteignent l'intérieur de la Colombie-Britannique, les vents pluviaux du Pacifique ont perdu une grande partie de leur humidité à cause du mouvement ascendant forcé au-delà des montagnes, de sorte que le climat des vallées intérieures de la Colombie-Britannique est relativement sec. A mesure qu'on traverse la province vers l'est, les précipitations augmentent sur les versants ouest des chaînes de montagnes, et diminuent sur les côtes est. Étant donné que l'air froid de l'Arctique peut souvent franchir les montagnes à partir du nord et de l'est, les températures hivernales sont beaucoup plus basses à l'intérieur que le long de la côte. En outre, parce que les montagnes opposent un écran à l'influence modératrice de l'océan, les températures estivales y sont élevées: la moyenne maximale quotidienne est de 80°F et plus à plusieurs endroits. En hiver, les températures minimales quotidiennes varient de 20°F au sud à bien au-dessous de zéro dans la partie septentrionale de la province.

Provinces des Prairies. Aucune barrière montagneuse ne protège les provinces des Prairies de l'air froid se déplaçant vers le sud à partir de l'Arctique, ni de l'air chaud venant des plaines centrales des États-Unis. Pendant l'année, par conséquent, c'est cette région du Canada qui connaît le plus grand écart entre les températures estivales et hivernales: de plus, la variation de jour en jour peut y être plus considérable que dans n'importe quelle autre région du pays. En hiver, les températures sont souvent au-dessous de zéro, l'humidité absolue est basse, et les précipitations sont généralement peu abondantes.

Les blizzards («poudreries») constituent une caractéristique toute particulière de l'hiver dans les Prairies. Ils sont marqués par des froids intenses, des vents violents et des chutes de neige qui, chassée en tourbillons, rend la visibilité presque nulle, parfois. La neige qui tombe lors d'un blizzard peut s'élever à moins d'un pouce, mais, lorsqu'elle est accompagnée de vents violents, elle bouleverse les activités humaines plus que n'importe quel autre phénomène météorologique. Le chinook d'hiver est un autre phénomène du climat de la partie de l'Alberta le plus près des contreforts des Rocheuses; il est caractérisé par des vents chauds et secs qui soufflent des montagnes et donnent lieu à de brusques hausses de température, celle-ci pouvant passer de —20°F à +35°F. Le chinook est généralement accompagné de vents violents d'une vitesse de 25 à 50 milles à l'heure, et de rafales dont l'intensité peut atteindre et même dépasser 100 milles à l'heure. L'air étant sec, le chinook balaie rapidement la neige et provoque parfois un certain entassement du sol. Le chinook touche une région s'étendant jusqu'à 100 milles, à l'est des contreforts, mais son intensité diminue rapidement vers l'est.

En été, l'air des Prairies est beaucoup plus humide qu'en hiver et, bien que les systèmes météorologiques qui traversent cette région soient relativement faibles, ils provoquent souvent des orages accompagnés de pluies abondantes et de grêle. C'est dans le sud-est de l'Alberta et dans le sud-ouest de la Saskatchewan que l'on rencontre le climat le plus sec des Prairies, et les précipitations augmentent généralement de l'ouest à l'est à mesure que le reste de la Saskatchewan et le Manitoba tombent sous l'influence grandissante de l'air chaud et humide venant du centre des États-Unis. Par contre, les précipitations sont relativement abondantes dans certains secteurs des contreforts et dans la partie nord de l'Alberta, où les masses d'air s'élèvent au-dessus des versants des contreforts en circulant vers l'ouest.

Ontario. Le climat de la majeure partie du sud de l'Ontario et de la région ontarienne à l'est du lac Supérieur est modifié sensiblement par les Grands lacs. De plus, la circulation d'air dans l'Ontario septentrional provient normalement plus du Nord que celle des Prairies, de sorte que dans le nord de l'Ontario, les printemps sont plus tardifs. En hiver, l'air arctique prédomine dans cette région et entraîne des températures froides et sèches. En été, une série de tempêtes cycloniques apporte d'abondantes précipitations; toutefois, les étés sont chauds pour cette latitude et des températures de 100°F ont été enregistrées au moins une fois à plusieurs stations.

Le sud de l'Ontario est protégé des vents de l'Ouest par les Grands lacs, de sorte que les étés y sont plus frais et les hivers plus doux que ceux de l'est de la province ou de la partie des États-Unis à l'ouest des Grands lacs, En juillet, par exemple, les températures moyennes varient de 64°F à 70°F en Ontario, tandis qu'au Minnesota, à la même latitude, la moyenne est d'environ 72°F. En janvier, les températures moyennes sont de 18°F à 24°F en Ontario, et de 11°F au Minnesota. L'influence des lacs se fait le plus sentir le long du rivage, notamment en été lorsque les jours ensoleillés amènent la fraîche brise des lacs, qui tend à abaisser les températures maximums. Toutefois, dans la partie sud de l'Ontario, l'été est marqué à l'occasion par un afflux d'air chaud et humide venant du sud des lacs. Les précipitations sont réparties uniformément au cours de l'année; les tempêtes plus intenses et plus fréquentes de l'hiver trouvent leur contrepartie dans les précipitations qui accompagnent les tempêtes moins violentes dans l'atmosphère plus tiède et plus humide de l'été. Les précipitations annuelles varient de 30 à 40 pouces.

Québec. La vaste étendue du Québec fait qu'il connaît tout un éventail de climats. Dans les régions septentrionales et centrales de la province, les hivers sont froids et les étés, quoique relativement courts, sont chauds. Dans la partie sud de la province, notamment le long de la rive nord du golfe Saint-Laurent, les chutes de neige sont relativement abondantes et la moyenne annuelle y dépasse 100 pouces. Le climat des basses terres de la vallée du Saint-Laurent ressemble assez à celui du sud de l'Ontario, quoique

Le mont Vallin, dans la région du Saguenay, au Québec.

les variations extrêmes y soient plus importantes parce que les Grands lacs exercent une influence modératrice minime, sinon nulle, sur cette partie du pays. Le climat y est donc plus continental; les températures estivales sont à peu près les mêmes qu'en Ontario, mais les hivers sont plus froids.

Les chutes de neige sont plus abondantes et plus persistantes à cause des températures hivernales plus froides; en janvier, la moyenne est de 15°F à Montréal, de 10°F à Ottawa, mais de 24°F à Toronto.

Provinces de l'Atlantique. Les climats de la côte atlantique du Canada sont d'un caractère plus continental que ceux de la côte du Pacifique, en raison des déplacements d'air en provenance de l'Ouest, qui amènent souvent dans la région des masses d'air continental. Un couloir souvent emprunté par les tempêtes longe la côte atlantique; lorsqu'elles sont fortes, ces tempêtes peuvent amener des vents violents et de fortes précipitations dans les régions côtières. En hiver, les précipitations se produisent souvent sous forme de pluie le long de la côte de la Nouvelle-Écosse, sous forme de neige au Nouveau-Brunswick, et sous forme de pluies verglaçantes dans les zones intermédiaires. Les étés sont généralement frais, bien que la température atteigne parfois 90°F, notamment au Nouveau-Brunswick, la plus continentale des provinces Maritimes.

L'île de Terre-Neuve et la côte du Labrador sont envahies de temps à autre par des masses humides d'air maritime qui donnent lieu à des chutes abondantes de neige ou de pluie. Sur le plan climatique, Terre-Neuve est la plus maritime des provinces de l'Atlantique, — cela est particulièrement évident au printemps et en été, deux saisons qui y sont plutôt fraîches au regard des normes canadiennes. Des tempêtes qui longent la côte du continent vers le nord passent souvent au-dessus de la partie est de Terre-Neuve, y apportant des vents forts du Nord-Est, ainsi que de la pluie ou de la neige. De façon générale, le climat du Labrador est semblable à celui du reste de la côte est, mais vu que la région est située beaucoup plus au nord, les températures y sont plus basses et la neige représente la plus grande proportion de la précipitation totale. Les masses d'air arctique qui se déplacent en direction sud-est au-dessus du Labrador ne subissent aucun changement, de sorte que les températures d'hiver y sont très froides.

Yukon et Territoires du Nord-Ouest. La latitude élevée du Nord canadien, dont une grande partie est située au-delà du Cercle Arctique, affecte sa température plus que tout autre facteur. Une bonne partie de la région est à l'ombre de la nuit polaire. Même en été, lorsque les jours sont longs, l'angle faible du soleil de midi empêche le rayonnement solaire d'y propager autant de chaleur que dans les régions plus au sud. Pendant l'hiver, tout est recouvert de neige ou de glace, ce qui, avec le faible rayonnement solaire, donne lieu à des températures extrêmement basses. Il s'ensuit que de vastes zones de haute pression se forment et font obstacle à tout afflux d'air plus chaud du sud. Au cours du long hiver, les températures restent au-dessous de zéro dans la majeure partie du Nord canadien et, dans la partie septentrionale de l'Archipel arctique, les températures moyennes de février sont de —35°F. Bien que les îles septentrionales connaissent les températures moyennes les plus basses, les extrêmes sont normalement signalés dans le Yukon où la plus basse température jamais observée en Amérique du Nord (—81°F) a été enregistrée à Snag.

Le paysage canadien

Le Canada est entouré de trois océans. Au Nord, son vaste archipel arctique s'émiette vers le pôle, blanc en hiver et bleu en été sous le soleil de minuit. A l'Est, l'Atlantique baigne les fjords de la terre de Baffin et du Labrador, pénètre profondément le fleuve Saint-Laurent, et tourbillonne autour des côtes déchiquetées des provinces de l'Atlantique. A l'Ouest, le Pacifique trace une ligne plus régulière le long des rochers, des plages et des îles.

La littérature et l'art du Canada ont révélé certains aspects de ses maints paysages. Ils ont également fait voir comment les Canadiens réagissent à leur environnement et comment ils administrent leurs ressources. On a fait grand état de l'esprit d'aventure des Canadiens et de leur lutte contre des éléments adverses. Endurer les hivers longs et froids, voyager sur la glace et à travers la bourrasque, abattre des forêts sombres, et labourer un sol parfois ingrat: tout cela, c'est l'histoire canadienne.

Mais désormais les administrateurs ont remplacé les pionniers, et une puissante économie s'appuie maintenant sur l'exploitation industrielle. Cette économie est dirigée à partir de centres urbains où demeurent aujourd'hui la plupart des Canadiens. Le paysage humanisé de ce territoire conserve toutefois l'empreinte de son moule naturel, et les Canadiens prennent de plus en plus conscience d'une richesse se présentant sous la forme de rochers, de plantes et d'animaux, qui n'est pas nécessairement susceptible d'être transformée en profits monétaires, mais qui doit être conservée comme cadre d'une vie heureuse. Toutes les sociétés civilisées ont volontiers accepté le prix des aménités non monnayables auxquelles elles attachaient de l'importance.

LES ÉCOSYSTÈMES CANADIENS

L'écologiste ne jouit pas encore de l'influence de l'économiste, mais il se fait enfin entendre et ses définitions serviront de plus en plus à repérer les qualités de l'environnement humain méritant d'être conservées et mieux intégrées à la vie d'aujourd'hui. Sa perspective est orientée vers l'*écosystème*, l'unité de base de l'environnement qui consiste en populations vivantes (microbes, plantes, animaux, hommes) exploitant les *ressources* à leur disposition. Celles-ci comprennent la chaleur, l'énergie, la lumière du soleil, l'humidité et l'eau de l'air et du sol, et un assemblage complexe de gaz, de liquides, et de solides dans l'atmosphère et le sol. Les plantes et les animaux sont des *produits* du *cyclage* des éléments nutritifs de l'air et du sol, mais ils servent également de nourriture les uns aux autres; leurs tissus éventuellement rendus à l'environnement, sont susceptibles d'entrer de nouveau dans le cycle.

Ainsi, un étang, une forêt ou une ville sont doués de qualités et de quantités de ressources mesurables. Les agents responsables de leur cyclage sont autant de maillons dans des chaînes alimentaires et des transformations d'énergie plus ou moins complexes. Alors que l'étang et la forêt peuvent subsister de façon pratiquement autonome, renouvelant chaque année leurs approvisionnements en nourriture et en énergie, la ville est plus complexe et dépend dans une large mesure de l'importation, entre autres, de substances végétales et animales. En revanche, elle émet de puissantes *informations* qui affectent

sérieusement les investissements dans les forêts, les fermes, les industries, les banlieues, et dans les terres sauvages elles-mêmes.

Un paysage est une *mosaïque d'écosystèmes*. Une vallée, une montagne, une rivière ou une ville hébergent un mélange d'organismes vivants qui *se partagent ses ressources*. Celles-ci sont plus ou moins *renouvelables* et les organismes sont des *agents* capables, à divers degrés, de les transformer en *produits* plus ou moins stables. Vu dans cette optique, le rendement potentiel des paysages canadiens est très inégal, bien qu'il comprenne une grande variété de types.

Au plus haut niveau, le climat exerce un contrôle majeur et permet de distinguer en gros les zones suivantes: arctique, sub-arctique, montagneuse, boréale, centrale, tempérée de l'Ouest, tempérée de l'Est. A l'intérieur de chaque zone, des différences mineures de climat, des accidents de relief, la répartition des formes de terrain et la formation des sols permettent l'émergence de différents écosystèmes. Ceux-ci sont peuplés de plantes et d'animaux qui, dans le passé, ont été exposés à différentes adversités (dont l'action des glaciers ne fut pas la moindre) qui ont causé leurs migrations.

La toundra arctique. Le sol gelé en permanence permet seulement à une petite bio-masse de se développer. Sauf dans les conditions les plus arides, la plupart des communautés de plantes sont très instables. De même, la plupart des populations animales varient grandement: de petits rongeurs (les lemmings) sont à peu près invisibles certaines années, et pullulent à d'autres moments.

Les fjords abrupts de l'Île de Baffin, avec leurs falaises et leurs éboulis, leurs vastes plaines graveleuses d'épanchement glaciaires, leurs collines à dômes surbaissés, leurs plages et leurs marais, et leurs calottes de glace

Un chasseur esquimau d'Igloolik cherche le phoque le long de la banquise du bassin Foxe.

permanente cernées de flaques de neige fondante, ont un répertoire varié d'écosystèmes: les marais de laîches et de graminées sont grouillants d'oiseaux en été, ainsi que le sont certaines falaises des îles dont les habitants se nourrissent de la faune marine. Les littoraux rocailleux et les saillies de glace ont une population abondante de mammifères marins.

Les terrains secs et plats, plus arides, sont investis d'une toundra clair-semée de saules nains, d'airelles, de rhododendrons nains, et de camarines noires entremêlés d'une floraison de saxifrages en fleurs, de renoncules, d'arénaires, d'herbe aux poux, et de touffes de luzule et de laîche. Des troupes de caribous paissent et broutent ces plantes et l'omniprésent lichen de caribou (Cladonia).

Les basses plaines du fleuve Mackenzie, par contre, ont une vaste étendue de pré humide, parsemée de tourbières envoûtées par les mousses et réticulée de cours d'eau bordés d'écrans de saules.

La plus grande partie de ce territoire est presque vierge mais il se révèle très vulnérable à l'action de l'homme, ainsi qu'en témoigne la destruction irréversible de certains sols gelés en permanence et la pollution des eaux par le pétrole.

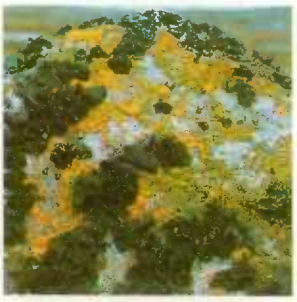

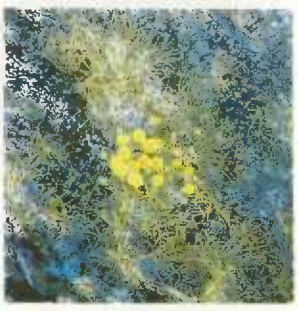

Clyde Fiord, en Terre de Baffin, à la fin de l'été. On voit ici les lichens multicolores de l'île Digges (T.N.-O.) et, dans la toundra, des boutons d'or et des épilobes alpines.

Le parc sub-arctique. Alors que la toundra est dépourvue d'arbres, la vaste zone qui traverse tout le Nord canadien au-delà de la forêt boréale a des épinettes, des mélèzes, des sapins, des pins et des bouleaux en bosquets ou isolés ou en formations ouvertes et régulières, avec un sous-bois d'arbustes de haute taille (aulnes, amélanchiers, cornouillers, chèvrefeuilles, saules) et des arbrisseaux (la plupart de la famille des bruyères: crevard-de-mouton, thé-du-Labrador, bleuets), et un tapis de mousses et de lichens (surtout des cladonias) avec des touffes d'herbes diverses.

L'apparence de la région sub-arctique subit maintes variations depuis le nord où les arbres sont plus courts et où des manches de toundra occupent des sites élevés et secs, au sud où les arbres sont à la fois plus grands et plus serrés et les sous-bois plus luxuriants, et où les rives des cours d'eau et le relief protégé permettent le plein développement d'une forêt de conifères.

Une grande partie de cette région chevauche le Bouclier canadien et est constellée de lacs en voie d'invasion par des tourbières flottantes. Les bassins fermés sont nombreux et le *muskeg* submerge une grande partie du paysage: de grands lacis flottants (mais qui échouent éventuellement) sont formés de petit-thé et d'autres arbrisseaux ancrés dans une matrice de mousse de sphaigne qui tapisse le sol, lequel est envahi à partir des bords par des rangées d'épinettes et de mélèzes.

Il n'est pas possible de réaliser des coupes de bois profitables dans cette région, mais la présence de plusieurs gîtes de minéraux précieux a suscité l'apparition de villes modernes.

La ville minière de Hendrix Lake (C.-B.).

La forêt boréale. De Terre-Neuve à la Colombie-Britannique et au Yukon, la forêt d'épinettes et de sapins, si justement appelée *forêt canadienne*, est virtuellement ininterrompue. Dans l'Est, les espèces sont peu nombreuses: épinette blanche et noire, sapin baumier, mélèze, bouleau blanc, pin gris, et aussi pin rouge et pin blanc (plus nombreux au sud, cependant). Dans l'Ouest, il y a maintes autres espèces d'épinettes, de pins, de sapins, de mélèzes, de pruches, le sapin Douglas, et bien d'autres arbres encore. Aux plus basses altitudes, toutefois, la forêt canadienne est très homogène dans sa structure,

La coloration automnale de la région de Dorset (Ont.).

avec ses grands arbres en clochers et à feuilles en aiguilles persistantes, ses arbres de petite taille peu nombreux et éparpillés (tels le sorbier d'Amérique, l'amélanchier, le cornouiller) et son tapis de mousses plumeuses avec des touffes d'herbes en fleur (sûrette des bois, quatre-temps, streptope, savoyane).

Cette forêt sur le Bouclier canadien ondulant, sur les terres plates au nord des prairies, sur les contreforts de part et d'autre des Rocheuses, est rompue par des cours d'eau dont les plaines de débordement sont recouvertes d'une riche forêt de saules et de peupliers baumiers, par des falaises auxquelles sont accrochées des fougères et des campanules, par des marais plats avec des joncs de grande taille et des quenouilles, et par de grands bassins fermés et tourbeux.

Les oiseaux y sont très nombreux, alors que vague sur vague de migrateurs s'arrête à chaque latitude, soit pour s'y nourrir et s'y reposer en route vers les terrains de reproduction sub-arctiques ou arctiques, ou encore pour se reproduire à l'intérieur des forêts, dans les arbres, dans les marais ou les marécages, ou sur les corniches des falaises. C'est également l'habitat de l'orignal, qui se nourrit de rhizomes de nénuphars en été et des bourgeons et de l'écorce des arbustes en hiver, de l'ours noir omnivore, et de maintes espèces d'écureuils et de rongeurs plus petits. Les lacs et les cours d'eau abondent en poissons. Des nuages d'insectes, surtout des moustiques et d'autres mouches, sont suspendus comme un voile de brume au-dessus des écosystèmes humides.

Les villes minières, les villes de marché agricole, et les industries du bois sont les centres nerveux de la forêt canadienne, qui est aussi un vaste champ de chasse avec des parcs nationaux et provinciaux nombreux et étendus.

Les hauteurs alpines. Dans les Rocheuses et les chaînes côtières, une gamme complexe de zones de végétation répond au refroidissement du climat à mesure que l'altitude augmente. Passé le niveau convenant à la forêt boréale, un parc sub-alpin apparaît, semblable à bien des égards au parc sub-arctique. Plus haut, la taille des arbres diminue et à la fin se trouve une brousse dense où des épinettes ou des pins sont taillés en drapeaux sous l'effet des vents et sont brûlés par le froid. C'est ce qu'on appelle le «krummholz».

Au-delà du timberline une toundra alpine prédomine, semblable à la toundra de l'Arctique. A certains endroits, elle y est presque identique, en autant que bon nombre de plantes (silène acaule, maintes saxifrages, arénaires, laîches, airelles, et ainsi de suite) appartiennent aux mêmes espèces. Cela est vrai également des sites alpins et sub-alpins dans le nord-est du Québec et au Labrador.

Toutefois, le climat alpin se distingue de façon importante de celui de l'Arctique: la chaleur des jours d'été, l'absence dans l'ensemble de pergélisol, les sols plus profonds, tendent tous à favoriser une végétation plus luxuriante. La présence de maintes plantes inconnues dans l'Arctique donne souvent au paysage alpin un aspect plus brillant et plus coloré.

Les Rocheuses ont également une riche faune de papillons, de petits rongeurs, et d'ongulés peu communs tels le mouflon des montagnes Rocheuses et la chèvre des montagnes.

Un orignal dans le parc national de Banff, en Alberta.

Au niveau alpin, l'activité humaine se limite pratiquement aux excursions et à d'autres entreprises de caractère désintéressé.

Les prairies. Un arc-boutant de sécheresse fait une intrusion depuis la frontière américaine vers le nord et pénètre le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta: c'est la prairie canadienne. Entre les Grands lacs et les Rocheuses, elle a plusieurs variantes à herbes hautes, à herbes moyennes et à herbes courtes, celles-ci dans les secteurs plus secs et plus élevés. La prairie vierge et les communautés de plantes de la steppe témoignent aussi de la qualité du sol en allant du riche chernozem avec sa couche noire profonde, aux sols quasi-désertiques de la steppe exposée à l'érosion. La plus grande partie de la couverture de la prairie canadienne originale consistait en «prairie mixte» avec des quantités variables de boutelona, de stipa et d'agropyron, de sporobole et de fétuque. Y étaient associés certaines herbes à feuilles larges (pulsatille, verge d'or, achillée, gaillet, phlox, armoise des champs, et quelques arbustes comme le raisin d'ours, la potentille frutescente et le symphoricarpe).

Le rôle de ces arbustes devient de plus en plus manifeste dans le grand arc qui cerne la prairie au nord et qui est appelé parc de trembles. Cette région est composée de médaillons de tremblaies qui se propagent végétativement et qui sont encerclées par une zone-tampon d'arbustes au sein d'une vaste matrice d'herbes de prairie. Les falaises des rivières et les dunes montrent une tapisserie changeante de genévrier horizontal, de cerisiers de Virginie, et d'herbes des dunes. Les régions plus chaudes et plus sèches ont des petits lacs d'eau salée avec les plantes pouvant typiquement tolérer le sel (salicorne et arroche).

La plus grande partie de la prairie vierge a été labourée, toutefois, et cette zone est devenue le grenier du Canada: ses récoltes abondantes de blé ont

nourri bien d'autres régions du monde. Elle se révèle riche en pétrole et en potasse, de sorte que le paysage agricole est maculé ici et là par le développement industriel.

La forêt côtière du Pacifique. Les conditions climatiques tempérées, chaudes et humides qui règnent vers le sud de la côte de la Colombie-Britannique ont permis la persistance d'une sorte de forêt ombrophile tempérée où dominent les pruches et les thuyas géants, avec un sous-bois de madrone à feuilles persistantes, d'érables à grandes feuilles, de cornouilliers et d'aulnes, et de grandes fougères luxuriantes. Des mousses et des lichens couvrent fréquemment les troncs et les branches des arbres.

Aucune région ne produit des arbres plus magnifiques. Leur croissance rapide rend possible une utilisation cyclique efficace. Le climat de certaines vallées est très favorable aux vergers. Les rivières et les cours d'eau abondent en poissons surtout les saumons qui constituent la base d'une importante industrie.

La forêt tempérée de l'Est. L'Est des Grands lacs et le haut et le moyen Saint-Laurent étaient investis, à l'origine, de forêts de bois franc où l'érable, le hêtre et le bouleau jaune dominaient avec, ici et là, des pruches. Le cerisier d'automne, le tilleul d'Amérique, le frêne, le chêne rouge et le noyer cendré étaient des composantes mineures. Dans les régions plus chaudes, le chêne blanc et le noyer tendre étaient importants également. Les changements saisonniers dans cet écosystème sont frappants, avec une abondante poussée d'herbes fleurissant à ras de terre sous la lumière du printemps (trille, sceau-de-Salomon, claytonie, ail-doux) et un éparpillement plutôt mince d'herbes estivales plus grandes croissant dans l'ombre pleine de l'été (osmorhize, aster, verge d'or).

De vastes forêts de plaines de débordement revêtent les larges alluvions des grandes rivières, des lacs et des cours d'eau, et sont composées surtout d'ormes, d'érables argentés et de frênes noirs, et de la même façon montrent en été une vague luxuriante de plantes à feuilles larges (chou-puant) et d'herbes denses (impatientes, orties du Canada) enracinées en un sol bien aéré pendant cette saison. Des marais dominés par les quenouilles et les scirpes, et des marécages avec des saules touffus, des aulnes, et des harts rouges, sont nombreux aussi. Le bouleversement amené par les glaciers et la réorientation subséquente des cours d'eau ont entraîné l'alternance de bancs secs graveleux et sablonneux, et de crêtes où dominent de petits bouleaux à feuilles de peuplier et de grands pins blancs, et des bassins peu profonds plus ou moins fermés où la tourbe s'est accumulée et où une variété méridionale de muskeg règne, avec un éparpillement de mélèzes et d'épinettes noires, une natte épaisse de petit-thé, et une quantité de sarracénies et d'orchidées à couleurs vives.

C'est la plus ancienne région du Canada, avec son agriculture traditionnelle (fermes diversifiées et fermes laitières, cultures spécialisées, horticulture, vergers), et ses industries croissantes et son urbanisation qui ont causé le repli et l'isolement de la faune, la disparition de la truite et du saumon, la pollution des eaux, de l'air et du sol. Les parcs et les réserves sont peu nombreux, il est vrai, mais de nouvelles idées pour des projets d'autostrades, de ceintures vertes et de planification urbaine, offrent la promesse d'une meilleure récupération des éléments naturels du paysage.

PIERRE DANSEREAU

La conservation de la faune

1. Moineau d'Ipswich. 2. Phoque gris. 3. Grue blanche d'Amérique. 4. Boeuf musqué. 5. Faucon pérégrin. 6. Grizzly.

7. Chèvre des montagnes. 8. Cygnets siffleurs. 9. Ours polaire. 10. Murres de Brünnich. 11. Loup des bois. 12. Cougar.

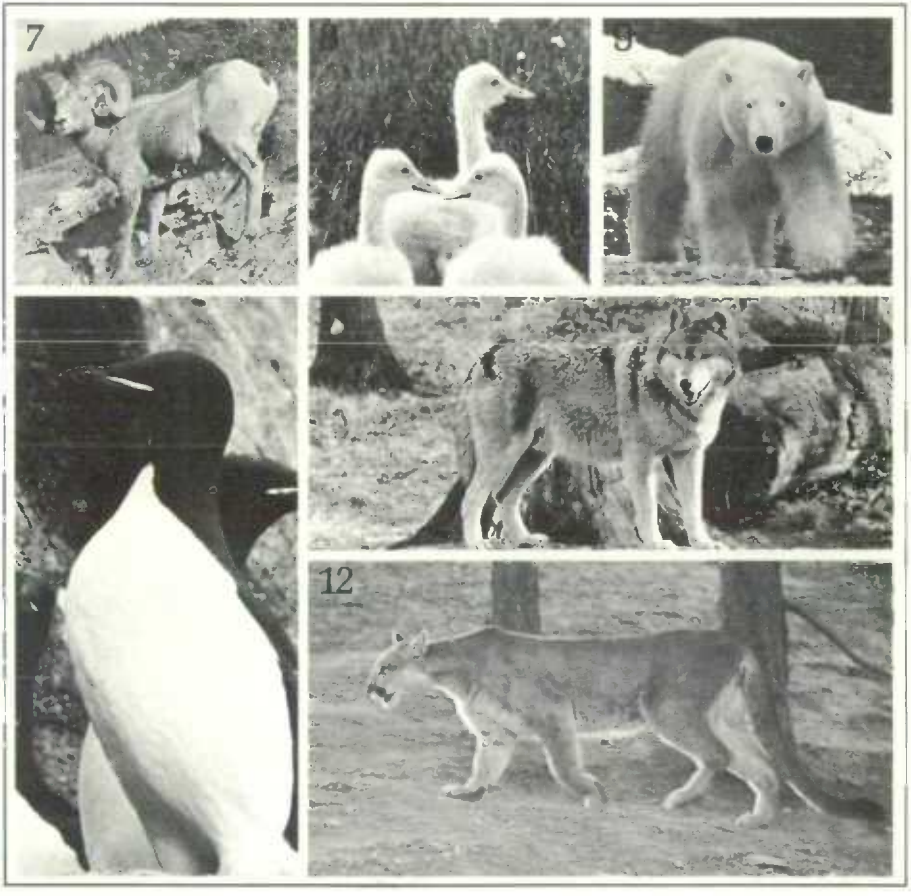

L'évocation d'une espèce en danger fait normalement surgir l'image d'animaux faisant face à une extinction très prochaine. L'histoire récente enseigne cependant que quelques espèces, encore assez populeuses, sont peut-être menacées. Le bison et la tourte existaient par millions quelques années seulement avant de devenir des raretés dans les régions sauvages ou de disparaître complètement. D'autres espèces, abondantes aujourd'hui, sont dans la même situation précaire que le bison d'antan. C'est le cas, notamment, de certaines espèces de la faune aquatique recherchées par les fervents de la chasse qui abattent de 10 à 16 millions d'oiseaux chaque année en Amérique du Nord. A très brève échéance, la population de certaines espèces peut être sérieusement réduite, advenant des conditions difficiles dans leurs habitats d'accouplement ou des difficultés d'hivernement qui gêneraient leur potentiel de reproduction, ou encore si les chasseurs continuent à prendre le même nombre d'oiseaux qu'à présent. Des espèces abondantes sont également exposées à des catastrophes écologiques telles que le déversement de grandes quantités de pétrole dans les eaux qu'elles fréquentent au cours de leurs migrations.

Lorsqu'on a découvert en 1954 le lieu de reproduction de la grue blanche d'Amérique au parc national Wood Buffalo, le public a manifesté un vif intérêt. On a proposé bien des formules pour protéger ce lieu et assurer que les grues restantes pourraient s'y multiplier et faire leur propre chemin sans interférence humaine. L'inaccessibilité protégeait bien l'endroit et il ne restait qu'à sensibiliser le public, notamment les chasseurs, au sort des grues et à l'inciter à collaborer afin que nul oiseau ne soit blessé ou tué par accident. Le succès du programme ressort du fait que, bien que les grues parcourent deux fois par an une distance de 1,500 milles au-dessus de certaines régions d'Amérique du Nord parmi les plus fréquentées par les chasseurs, peu d'entre elles ont été tuées et leur nombre à l'état sauvage a lentement augmenté de 28 à 56. Aujourd'hui, lorsqu'on publie un communiqué sur les grues blanches ou sur le nombre de jeunes observées dans les lieux d'accouplement, il est transmis par les services de nouvelles non seulement en Amérique du Nord, mais aussi dans d'autres parties du monde.

D'autres espèces d'oiseaux ont leurs problèmes. Le petit moineau Ipswich, réduit à quelques milliers, ne fait son nid que dans l'Île de Sable, au large de la Nouvelle-Écosse, et longe le littoral de la Nouvelle-Angleterre lors de la migration. L'Île de Sable n'a guère évolué depuis des siècles, mais si l'exploitation pétrolière change sensiblement cet habitat, le terrain de reproduction peut bien disparaître. Le problème le plus imminent, cependant, est la prolifération des chalets d'été et d'autres aménagements le long de la côte de la Nouvelle-Angleterre, où les oiseaux font escale au cours de leur migration. Si ce territoire devait être aménagé au point d'empêcher les moineaux de se nourrir et de se reposer normalement, ils pourraient, du fait même, être condamnés à l'extinction.

Les mammifères n'échappent pas au danger. Voilà un demi-siècle, on s'inquiétait vivement de la survie du boeuf musqué. Au moment où des restrictions ont finalement été imposées sur l'abattage de ces animaux aux fins humaines, on craignait déjà que leur nombre était réduit au point qu'ils risquaient de disparaître. Heureusement, la protection fournie aux troupeaux continentaux par le refuge de gibier Thelon et par les règlements de la chasse dans les îles arctiques a permis à l'espèce de survivre. Le Canada compte maintenant plusieurs milliers de boeufs musqués alors qu'il n'en subsistait naguère que quelques centaines.

Il y a longtemps que les indigènes du Nord canadien abattent l'ours polaire pour se nourrir et pour d'autres besoins. Récemment, on s'est inquiété du «cheptel» des ours polaires et de l'usage qu'on pourrait en faire sans réduire leur nombre. La taille de la population de l'ours polaire est inconnue et elle sera difficile à calculer. Les connaissances actuelles, quoique insuffisantes, sur l'abattage annuel, l'âge mûr et le taux normal de reproduction, conduisent à l'hypothèse qu'il faudrait établir dans les régions arctiques une réserve de base de quelque 20,000 ours pour faire en sorte que l'abattage n'atteigne que «l'intérêt», c'est-à-dire l'accroissement de la population, et non «le capital». Or, les chercheurs canadiens n'ont pas trouvé 20,000 ours dans les régions arctiques étudiées, pas plus que leurs collègues dans d'autres pays septentrionaux. Cependant, ces chercheurs font des études en commun en vue de mettre au point des mesures pour assurer la survie de l'espèce.

Dans le fourneau de ce tunnel de recherche, la couleur de la flamme produite par le combustible en révèle tous les éléments polluants. Ceux-ci sont au minimum lorsque la flamme est bleue.

L'urbanisation

Essentiellement rural à ses débuts, le Canada s'est transformé, en un peu plus d'un siècle, en un État essentiellement urbain. Dès le premier quart du XIXe siècle, le niveau d'urbanisation y dépassait la moyenne mondiale, de sorte que le Canada fait maintenant partie des pays les plus fortement urbanisés du monde.

Le premier recensement de la Nouvelle-France, effectué en 1666, a révélé une population totale de quelque 5,000 personnes. Chacune des principales villes, Montréal, Québec et Trois-Rivières, comptait moins de 1,000 habitants. En 1795, Montréal et Québec avaient chacune plus de 5,000 habitants, dépassant ainsi la population totale de toute la colonie un siècle auparavant. Vers 1825, Montréal comptait 32,000 habitants, Québec 22,000, Halifax près de 15,000 et Saint-Jean (N.-B.) plus de 8,000. A la même époque toutefois, on ne dénombrait que 2,000 habitants à York, la future Toronto. Alors, dans l'ensemble, entre 8 et 10 p. 100 de la population du Bas-Canada, du Haut-Canada et des Maritimes étaient urbanisés. En 1851, un quart de siècle plus tard, la proportion urbaine avait augmenté légèrement à environ 13 p. 100. Montréal comptait 50,000 habitants, Québec et Toronto plus de 30,000 chacune, et Halifax et Saint-Jean (N.-B.) plus de 20,000 respectivement. Nonobstant l'expansion de ses villes, le Canada était un pays nettement rural lors de sa création en 1867.

Depuis lors, le processus d'urbanisation s'est toutefois opéré à un rythme constant et de façon ininterrompue: au cours de chaque décennie depuis la Confédération, exception faite des années 1930, la population urbaine du Canada s'est accrue d'au moins 5 p. 100. En 1961, près de 70 p. 100 des Canadiens habitaient des villes. Des données plus récentes indiquent que, à l'heure actuelle, 75 p. 100 de la population peuvent être classés urbains.

Nouveaux immeubles d'appartements dans l'ouest de Vancouver (C.-B.).

Population urbaine du Canada, exprimée en pourcentage de la population totale, 1851-1961 et 1966

Année de recensement	Population urbaine (pourcentage de la population totale)	Accroissement décennal
1851	13.1	—
1861	15.8	2.7
1871	18.3	2.5
1881	23.3	5.0
1891	29.8	6.5
1901	34.9	5.1
1911	41.8	6.9
1921	47.4	5.6
1931	52.5	5.1
1941	55.7	3.2
1951	62.4	6.7
1961	69.7	7.3
1966	73.5	7.6[1]

[1] Extrapolation linéaire pour la décennie.

Sources: Leroy O. Stone, *Urban Development in Canada* (Ottawa: Imprimeur de la Reine, 1967), Tableau 2.2; et Recensement de 1966.

L'urbanisation ne s'est pas produite au même rythme dans tout le pays. Seulement trois provinces (Ontario, Québec et Colombie-Britannique) ont atteint un niveau d'urbanisation égal ou supérieur à la moyenne nationale. Même d'une ville à l'autre des écarts se sont produits, comme l'indique le tableau ci-après, qui montre l'accroissement de la population dans les 16 principales régions de croissance métropolitaine au cours du présent siècle. Ce tableau fait voir en outre que les plus fortes concentrations de population urbaine se produisent dans certaines régions, notamment le long des Grands lacs inférieurs et du fleuve Saint-Laurent, où se trouvent 8 de ces 16 centres urbains. En outre, Montréal et Toronto (toutes deux situées dans ce secteur) sont l'une et l'autre deux fois plus grandes que toute autre ville du Canada, et l'ensemble de leurs habitants représente près du quart de la population totale du pays. Bref, un Canadien sur quatre habite Montréal ou Toronto, deux sur quatre une autre région métropolitaine, et enfin un sur quatre habite une région rurale.

Toutefois, l'urbanisation n'a pas occasionné que des mouvements de population. Elle s'est révélée à la fois comme la cause et la conséquence de plusieurs phénomènes interdépendants, dont l'évolution de l'activité économique, certains progrès techniques (notamment dans les domaines des transports et des communications), et la transformation de «la qualité de la vie» au Canada, y compris les institutions, les valeurs et les moeurs du peuple. Eu égard à certains de ces critères d'urbanisation, — mis à part le lieu de résidence qui sert de fondement à toutes les statistiques susmentionnées, — ce ne sont pas seulement les trois quarts, mais la quasi-totalité des Canadiens qui sont maintenant «urbanisés». L'individu peut habiter une ferme, mais il reste néanmoins membre à part entière d'une société essentiellement urbanisée.

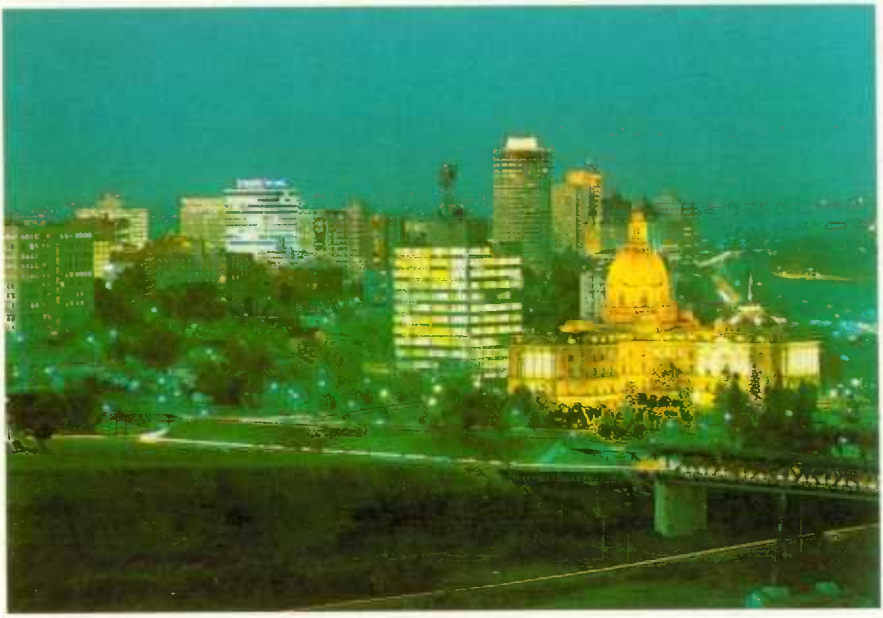

Edmonton (Alb.), la nuit. L'hôtel du gouvernement est à droite.

Accroissement de la population dans les principales régions de croissance métropolitaine du Canada, 1901-1961 et 1966

Principales régions de croissance métropolitaine	POPULATION (milliers d'habitants)							
	1901	1911	1921	1931	1941	1951	1961	1966[1]
Halifax	51	58	75	79	99	134	184	193
Saint-Jean	51	54	61	63	71	78	96	101
Québec	117	133	158	207	241	297	383	413
Montréal	415	616	796	1,086	1,216	1,504	2,156	2,437
Ottawa	103	133	168	197	236	296	436	495
Toronto	303	478	686	901	1,002	1,264	1,942	2,158
Hamilton	79	112	154	190	207	266	359	449
Kitchener-Waterloo	53	63	75	90	99	126	177	192
London	52	61	74	87	97	129	181	207
Windsor	22	32	66	117	129	163	192	212
Sudbury	16	30	43	58	81	110	166	117
Winnipeg	48	157	229	295	302	357	476	509
Edmonton	15	48	87	116	136	211	374	401
Calgary	8	56	78	103	112	156	290	331
Vancouver	—	—	224	338	394	562	790	892
Victoria	—	—	64	70	86	122	162	173

[1] Les chiffres de l'année 1966 représentent la population des régions métropolitaines normales qui sont, à certains égards, légèrement plus petites que les principales régions de croissance métropolitaine établies spécialement pour les séries chronologiques.

Sources: Leroy O. Stone, *Urban Development in Canada* (Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1967), Tableau L.5; et Recensement de 1966.

Les grandes routes comme ces autoroutes à Montréal (Qué.) acheminent le trafic aux centres des villes.

La transformation du Canada de société rurale en pays complètement urbanisé a entraîné plusieurs problèmes, depuis la pauvreté jusqu'à la pollution. Tous les paliers de gouvernement ont cherché à relever le défi en créant de nouveaux organismes, de nouveaux programmes et de nouveaux plans d'action. D'autre part le monde des affaires et le monde industriel commencent à reconnaître leur rôle dans l'aménagement du milieu urbain. Les universités canadiennes deviennent de plus en plus conscientes des besoins de l'enseignement et de la recherche en matière d'affaires urbaines; déjà, cinq écoles de hautes études en urbanisme et planification régionale, ainsi qu'un grand nombre d'autres facultés, offrent des programmes relatifs à l'aménagement des villes dans diverses universités à travers le pays. Il reste évidemment beaucoup à faire, mais l'afflux des Canadiens vers les villes en nombres qui ne diminuent pas, témoigne de leur confiance en l'avenir de ces villes. D'ici l'an 2000, il se peut que 9 sur 10 Canadiens habitent la ville.

TIMOTHY CARTWRIGHT

Le peuple

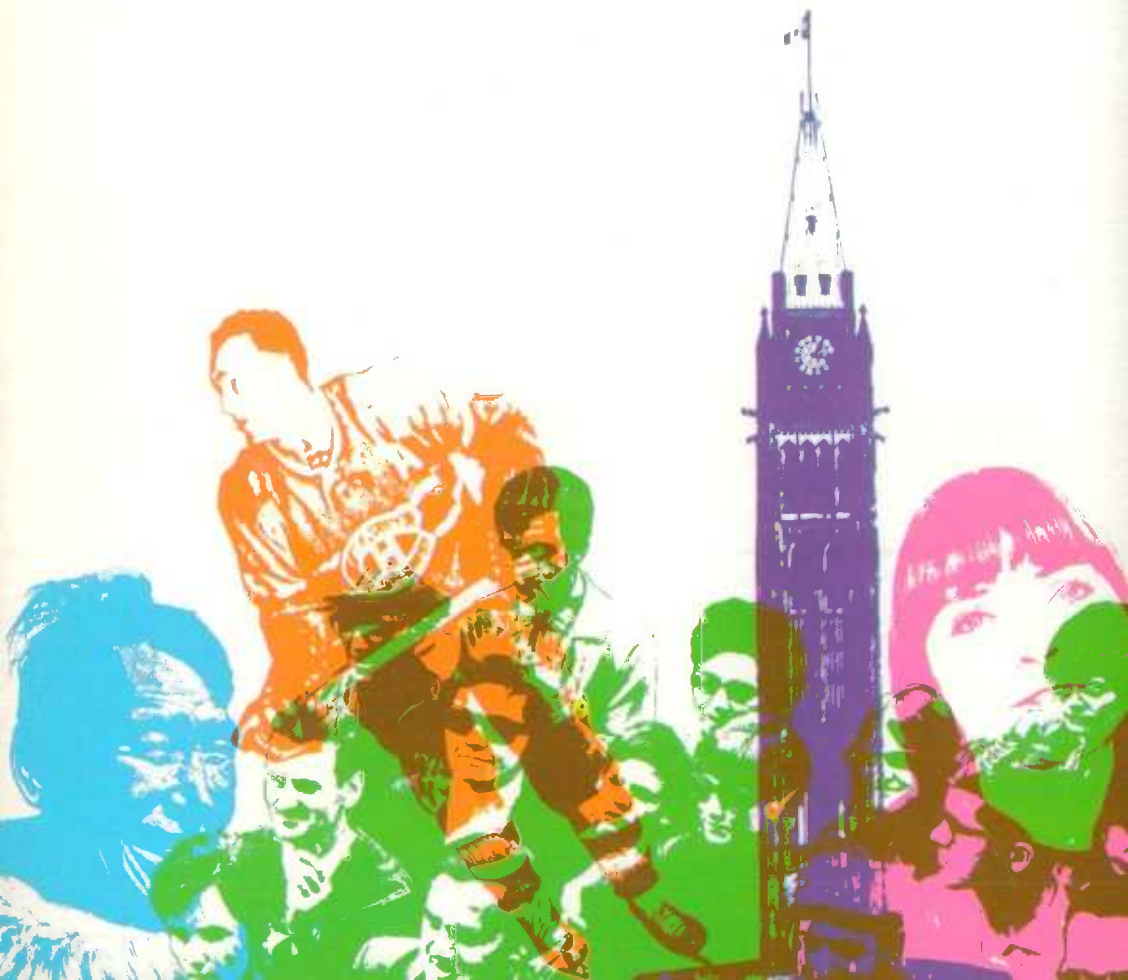

Histoire

Le Canada est un pays indépendant composé de deux principaux groupes linguistiques et culturels: français et anglais. A ces deux groupes et à la petite population indigène d'Indiens et d'Esquimaux se sont ajoutés au cours du dernier siècle plusieurs milliers d'immigrants représentant les principales cultures européennes. Pour la plupart, ces immigrants se sont intégrés à la communauté anglophone, tout en conservant maints aspects de leurs cultures. Le Canada n'a donc jamais été un creuset homogène, mais plutôt une mosaïque où dominent les cultures française et anglaise.

En grande partie, l'histoire du Canada est celle d'une recherche constante d'accommodement et de collaboration entre deux grandes communautés culturelles, et de l'intégration des nouveaux venus dans ce cadre d'ensemble. Au même moment où s'accomplissait cet accommodement interne, le Canada subissait une double évolution par rapport au monde extérieur. D'abord, il passait du statut de colonie de l'Empire britannique à celui de pays indépendant au sein du Commonwealth. Ensuite, — processus plus subtil et souvent plus difficile, — il cherchait à se définir et à défendre son indépendance par rapport à la puissance et au prestige de son immense voisin,

les États-Unis. Ces deux thèmes, — de l'accommodement biculturel à l'intérieur et de l'auto-définition face à l'extérieur, — ont toujours été présents et ont profondément marqué tous les autres développements au Canada: modes de colonisation, développement des institutions, croissance économique, politique étrangère et évolution culturelle.

L'exploration et la colonisation de l'Amérique du Nord par les Européens ont commencé pour de bon au début du XVIIe siècle. Évidemment, il y avait déjà eu les voyages des Vikings, mais ce n'est qu'avec l'émergence de puissants États-nations en Europe qu'ont été déployés les premiers efforts sérieux dans ces domaines. Dès les débuts, Français et Anglais avaient établi des centres de colonisation et de commerce en concurrence. Les Anglais sont arrivés par le nord, par la baie d'Hudson, vers 1670, mais les Français avaient déjà pénétré le continent par le Saint-Laurent, plus d'un demi-siècle auparavant. Au sud, sur l'Hudson, les Hollandais furent bientôt chassés par les Britanniques et les colonies puritaines s'enracinèrent en Nouvelle-Angleterre. A mesure que ces colonies grandissaient, la concurrence s'intensifiait pour la possession de l'arrière-pays. Les Français poussaient vers le nord et vers l'ouest pour faire échec aux Anglais dans la baie d'Hudson. Les commerçants des deux groupes, avec leurs alliés indiens, se disputaient la riche vallée de l'Ohio. Cette concurrence et les rivalités entre la France et la Grande-Bretagne en Europe ont, en définitive, provoqué la guerre et la chute de l'empire français en Amérique du Nord. Mais, déjà, la Nouvelle-France était solidement enracinée le long du Saint-Laurent et en Acadie.

Le premier demi-siècle d'existence de la Nouvelle-France, jusqu'en 1663, avait été caractérisé par un échec quasi total sur tous les plans: colonisation,

En 1960, le gouverneur Buade de Frontenac repoussait une attaque des Anglais sur Québec. (Gravure: Frères Rouarque).

En 1821, la Compagnie de la Baie d'Hudson a érigé Lower Fort Garry, face au fort français de la rivière Rouge dans le territoire du Manitoba d'aujourd'hui. (Peinture du XIXe siècle de l'artiste Frank Lynn.)

et Terre-Neuve, — étaient prêtes à entreprendre prudemment une nouvelle étape dans leur évolution constitutionnelle. Chaque colonie faisait face à des dépenses publiques accrues à cette époque de construction de canaux et de chemins de fer. Chacune, également, trouvait ses marchés limités par l'avènement du libre-échange en Grande-Bretagne qui marquait la fin de son traitement préférentiel au sein de l'Empire. Dans les deux Canadas s'ajoutaient le problème de l'impasse politique croissante et la menace d'un conflit culturel à l'intérieur d'une union fondée sur la représentation égale des deux parties. Enfin, dans les années 1860, pesait la menace toujours croissante des États-Unis qui sortaient à peine de leur sanglante guerre civile. Cette situation, jointe à l'influence de la Grande-Bretagne désireuse de réduire ses engagements en Amérique du Nord, devait aboutir en 1865 à la décision d'acheminer vers une fédération toute l'Amérique du Nord britannique.

Cette fédération se réalisa partiellement le 1er juillet 1867, lorsque les deux Canadas, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick se réunirent à l'occasion de la Confédération, en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Cette constitution était l'oeuvre d'un groupe dynamique d'hommes politiques, dont John A. Macdonald, George Brown, George-Étienne Cartier et Alexander Galt tous du Canada, Charles Tupper de la Nouvelle-Écosse, et Leonard Tilley du Nouveau-Brunswick. Leurs aptitudes politiques et leurs talents juridiques furent mis à rude épreuve dans la création de la «nouvelle nation». La constitution établissait une structure fédérale très centralisée où dominait nettement le gouvernement central, mais où les affaires considérées d'intérêt purement local étaient laissées aux provinces.

activité missionnaire et commerce. Pourtant, ce fut cette période de lutte qui procura aux générations suivantes le sentiment d'un passé héroïque, lorsque pour survivre la petite colonie dut lutter contre les éléments, les Iroquois et les Anglais. Cette époque est celle des «héros» et «martyrs», religieux et laïcs: Brébeuf et ses compagnons morts dans leurs efforts pour évangéliser les Indiens; Dollard et ses jeunes camarades morts en défendant la colonie et son commerce au Long-Sault en 1660.

Pourtant, en 1663, le nombre total des colons n'atteignait pas 2,500 et l'avenir était sombre. La colonie ne fut sauvée que par la décision de Louis XIV d'exercer l'autorité directe sur ses possessions en Amérique du Nord. L'établissement du gouvernement royal a amené de nouveaux colons, des fonctionnaires de métier avec des projets de développement économique et des troupes pour défendre la colonie. Bien que l'économie de la colonie soit devenue un peu plus diversifiée, elle dépendait toujours de la France d'une part et du commerce des fourrures d'autre part. Vers les années 1740, la rivalité franco-anglaise en Europe, en Amérique du Nord et dans d'autres parties du monde provoqua une guerre qui devait entraîner la fin de la Nouvelle-France. La dernière étape commença en 1754 et prit fin avec le Traité de Paris en 1763; les principales possessions françaises en Amérique du Nord furent alors cédées aux Britanniques.

La conquête du Canada par les Britanniques, événement majeur dans l'histoire du Canada, unifia provisoirement toute l'Amérique du Nord sous le drapeau britannique. En moins de 20 ans, cette unité fut rompue pour toujours par le succès de la Guerre d'indépendance des États-Unis. Dans l'intervalle, les habitants francophones du Canada, au nombre d'environ 70,000 au moment de la Conquête, prouvèrent une fois encore leur capacité de survivre. Face à l'agitation croissante dans les treize colonies, les autorités britanniques au Canada abandonnèrent l'idée d'assimiler leurs nouveaux sujets et reconnurent, par l'Acte de Québec de 1774, les principales institutions de la communauté francophone: son droit civil, son système seigneurial, son organisation religieuse catholique. Les colonies en révolte tentèrent en vain de persuader le Canada et la Nouvelle-Écosse à se solidariser avec elles. Pendant et après la guerre, toutefois, des milliers de Loyalistes ont fui vers le nord pour s'établir en Nouvelle-Écosse, dans la partie qui allait devenir plus tard le Nouveau-Brunswick, et au Canada, dans les Cantons de l'Est et dans la région ouest de la colonie, au nord du lac Ontario. C'est ainsi que le premier groupe important de colons anglophones s'est établi dans la colonie britannique à prédominance francophone. Les grandes lignes du développement futur du Canada étaient tirées.

L'arrivée des Loyalistes a commandé de nouveaux aménagements constitutionnels. L'Acte constitutionnel de 1791 divisa l'ancienne province du Québec en deux colonies, le Haut-Canada et le Bas-Canada, et accorda à chacune sa première assemblée élective, institution qui existait en Nouvelle-Écosse depuis 1758. C'est dans le contexte de cette constitution que la colonie commença à se développer économiquement et démographiquement. C'est aussi dans ce contexte que se fit la lutte pour un gouvernement autonome ou responsable, lequel sera accordé en 1849, mais seulement après les rébellions avortées de 1837 dans les deux Canadas et la réunification des deux colonies en 1841.

Dès le milieu du XIXe siècle, les colonies britanniques de l'Amérique du Nord,—Canada, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Île du Prince-Édouard

On fait revivre le passé à Barkerville (C.-B.). La ville remonte à la découverte d'or par Billie Barker en 1862.

Bien que l'opposition libérale eût critiqué nombre de ces politiques, elle n'y apporta que quelques modifications lorsqu'elle fut portée au pouvoir sous la direction de Wilfrid Laurier en 1896. La principale différence est que, sous Laurier, ces politiques ont connu plus de succès en raison d'abord des conditions favorables de l'économie mondiale qui ont amené au Canada des fonds d'investissement, en raison ensuite des marchés pour la production croissante de céréales et de minéraux canadiens, et de l'arrivée de milliers de nouveaux immigrants de Grande-Bretagne, des États-Unis et d'Europe. Lors du déclenchement de la Première Guerre mondiale, le Canada était en bonne voie de réaliser le destin que les Pères de la Confédération lui avaient prédit.

L'époque de Laurier, malgré toute sa prospérité, vit les débuts de conflits sérieux entre différentes cultures, régions et classes. Les relations entre anglophones et francophones s'étaient détériorées après la pendaison de Louis Riel, auquel les Canadiens français s'étaient identifiés. Puis sont venues les attaques contre la langue française et les écoles catholiques séparées au Manitoba et dans le Nord-Ouest, dans les années 1890. Laurier réussit à résoudre ce problème, mais les relations culturelles furent également tendues sur la question de la participation du Canada à la guerre des Boers et à l'occasion du long débat d'avant-guerre sur le rôle du Canada dans les affaires de l'Empire. Dans l'ensemble, les Canadiens français répugnaient à l'idée que le Canada se mêlât des affaires de l'Empire, alors que de nombreux Canadiens anglais identifiaient les intérêts canadiens à ceux de l'Empire, surtout en raison du fait que celui-ci servait de rempart contre les États-Unis. Cette évolution atteignit son point culminant en 1917 lorsque

Le français et l'anglais étaient reconnus langues officielles au Parlement fédéral, dans ses archives et devant ses tribunaux, et la province de Québec était reconnue comme province officiellement bilingue. La nouvelle nation était une monarchie constitutionnelle fonctionnant suivant les principes bien compris du gouvernement par cabinet. Le Parlement du Canada à Ottawa se composait du représentant de la Couronne, le Gouverneur général, et d'une législature bicamérale comprenant la Chambre des communes et le Sénat.

Au début, le projet était incomplet, puisque le territoire de la nouvelle nation devait s'étendre d'un littoral à l'autre. Le premier pas vers sa réalisation fut l'acquisition des terres de la Compagnie de la Baie d'Hudson dans l'Ouest. Cela se fit rapidement, mais la première province nouvelle, le Manitoba, ne fut créée qu'après la défaite d'une rébellion à la rivière Rouge, dirigée par un jeune Métis, Louis Riel. La province fut établie en 1870. L'année suivante la province de la côte du Pacifique, la Colombie-Britannique, entra dans l'union avec la promesse qu'un chemin de fer transcontinental serait construit. Deux ans plus tard vint s'ajouter l'Île du Prince-Édouard. En 1874, les immenses terres situées entre le Manitoba et la Colombie-Britannique furent organisées en tant que Territoires du nord-ouest. En 1885, cette région fut la scène d'un second soulèvement de Métis et d'Indiens, dirigé encore une fois par Louis Riel. L'achèvement du chemin de fer Pacifique-Canadien, la même année, permit aux autorités canadiennes de vaincre les rebelles, et cette fois Riel fut pris, jugé et pendu pour trahison. Vingt ans plus tard, en 1905, les provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta furent ajoutées à l'union. La dernière des dix provinces à se joindre au Canada fut Terre-Neuve en 1949.

Une fois la structure de base établie, le gouvernement fédéral conservateur, dirigé par Sir John A. Macdonald, s'appliqua à combler les vides. La construction du chemin de fer pour lier entre elles les diverses régions éloignées fut la première politique de développement. Elle s'accompagna de programmes d'immigration pour coloniser les vastes territoires, et d'une politique de protection tarifaire, annoncée en 1879, pour développer un système industriel canadien. Le gouvernement Macdonald avait pris la résolution de bâtir, sur un axe est-ouest, une économie nationale indépendante des États-Unis.

Statue de Louis Riel à Regina (Sask.).

le pays, uni au moment d'entrer en guerre, se divisa suivant les lignes des cultures sur la question de la conscription pour le service outre-mer.

Le mécontentement régional se manifesta surtout dans les prairies de l'Ouest. Cette région, presque exclusivement agricole, sentait que les politiques économiques du Canada étaient conçues avant tout en fonction des régions industrielles du centre du pays. L'échec aux élections de 1911 de l'accord de réciprocité projeté avec les États-Unis laissa dans l'Ouest un sentiment de mécontentement qui ne se manifesta qu'après la fin des hostilités avec le Parti progressiste des cultivateurs. Les tensions entre classes étaient évidentes dans la croissance d'un mouvement ouvrier organisé, sous la direction du Conseil des métiers et du travail du Canada. A la fin de la guerre, un conflit ouvrier dégénéra en grève générale à Winnipeg au printemps de 1919.

Le Canada sortit de la guerre, dans laquelle il avait joué un rôle important, avec un sentiment nouveau de fierté nationale. Cette fierté donna naissance à la recherche d'un statut d'égalité au sein du nouveau Commonwealth britannique. Sir Robert Borden, Premier ministre durant la guerre, fut à

A la recherche de trésors: à gauche, des plongeurs cherchent à récupérer les trésors de la frégate *Machault*, sombrée dans la baie des Chaleurs au XVIIIe siècle. A droite, un prospecteur au Yukon lave à la bat pour l'or.

l'origine de ce mouvement poursuivi par les gouvernements libéral et conservateur de W. L. M. King et R. B. Bennett. En 1931, le Statut de Westminster donna à l'autonomie canadienne son expression juridique.

La Grande Dépression a secoué sérieusement l'économie canadienne, amené beaucoup de chômage et suscité de nouveaux mouvements de protestation sociale. Au Québec, ce mécontentement s'exprima par la formation d'un nouveau parti, l'Union nationale, pendant qu'ailleurs au Canada, et notamment dans l'Ouest, le Crédit social et la C.C.F. firent d'importantes trouées. Au cours de ces années, le problème majeur du gouvernement fédéral tenait à sa position constitutionnelle affaiblie, les provinces ayant reçu ou gagné la responsabilité pour certains domaines, comme le bien-être social et l'exploitation des ressources naturelles. En 1940, une Commission royale d'enquête recommanda la révision des accords constitutionnels afin de permettre au gouvernement fédéral d'exercer son autorité sur les principaux programmes économiques, sociaux et fiscaux. Les recommandations de la Commission ne furent jamais exécutées, mais les exigences de la guerre redonnèrent au gouvernement fédéral une position dominante.

Les années de guerre et d'après-guerre ont été une période de grande prospérité et de croissance économique pour les Canadiens. Encore une fois, le Canada joua un rôle important et son unité ne fut menacée que brièvement, toujours à propos de la conscription. La retraite de W.L.M. King en 1949, et son remplacement par Louis St-Laurent marqua une transition facile vers la prospérité d'après-guerre. La nouvelle croissance fut financée en grande partie par des investissements directs en provenance des États-Unis; la prospérité se payait au prix d'une domination américaine croissante sur l'économie canadienne. Comme cela se passait au moment où le Canada consolidait ses alliances militaires avec les États-Unis, tant en Europe (OTAN) qu'en Amérique du Nord (NORAD), certains Canadiens commencèrent à s'inquiéter de l'avenir de leur pays. Cette inquiétude et une insatisfaction croissante dans plusieurs provinces face aux politiques centralisatrices d'Ottawa, portèrent le conservateur John Diefenbaker au pouvoir en 1957.

Le régime Diefenbaker fut marqué par un débat croissant sur les relations canado-américaines et, plus particulièrement, par la renaissance du nationalisme au Québec avec la «révolution tranquille». Celle-ci engloba toute une série de mesures destinées à moderniser la société québécoise, désormais transformée par l'industrialisation accélérée. Avec une fréquence et une intensité accrues, de nombreux Canadiens français bien en vue exprimèrent leur insatisfaction à l'égard de leur statut au sein de la Confédération et se mirent à réclamer une plus grande autonomie pour la province de Québec et la reconnaissance du français partout au Canada. En 1963, le gouvernement libéral minoritaire de M. Lester Pearson créa la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme pour étudier cette question. Quatre ans plus tard, après les Fêtes du Centenaire, M. Pearson proposa la tenue d'une série de discussions fédérales-provinciales pour étudier et refondre la constitution dans son ensemble. Cette tâche se poursuit présentement sous la direction de son successeur, Pierre Elliott Trudeau, dont le parti libéral a obtenu la majorité des sièges aux élections générales de 1968.

C'est ainsi que le Canada, après plus de trois siècles et demi d'existence, et avec ses 21 millions d'habitants, a évolué et prospéré. Son statut de puissance dite moyenne dans le monde est bien établi.

G. RAMSAY COOK

Le gouvernement

Le Canada est un État fédéral, créé en 1867. Cette année-là, à la demande des trois colonies indépendantes (le Canada, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick), le Parlement britannique a adopté l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui les réunissait en une «Union Fédérale» pour ne former qu' «. . . une seule et même Puissance (Dominion) sous le nom de Canada». Mis à part une modification mineure, l'Acte ne faisait que donner expression aux décisions auxquelles les délégués des colonies, les «Pères de la Confédération», étaient eux-mêmes arrivés.

La loi divisait le pays en quatre provinces. La partie appelée jusqu'alors «la province du Canada» est devenue les provinces de Québec et de l'Ontario; les frontières de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick sont restées inchangées. En 1870, le Manitoba fut créé par le Parlement du Canada; en 1871, la Colombie-Britannique s'est jointe à l'union, suivie de l'Île du Prince-Édouard en 1873. En 1905, la Saskatchewan et l'Alberta ont été érigées en provinces; enfin, en 1949, Terre-Neuve est devenue la dixième province.

L'A.A.N.B. conférait au Canada l'autonomie complète pour son administration intérieure et graduellement le pays a obtenu aussi le parfait contrôle de ses affaires extérieures. C'est aujourd'hui un État souverain, sauf pour certaines dispositions peu nombreuses mais très importantes de sa constitution, qui ne peuvent être modifiées que par le Parlement britannique. Cette restriction est purement théorique, toutefois, puisque le Parlement britannique vote invariablement tout amendement proposé par le Parlement canadien. La seule raison pour laquelle le plein pouvoir de modifier sa constitution n'a pas été transféré au Canada est que les Canadiens ne se sont jamais mis d'accord sur une formule d'amendement.

L'A.A.N.B. donnait au Parlement canadien le pouvoir de faire des lois pour «. . . la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada, relativement à toutes les matières ne tombant pas dans les catégories de sujets exclusivement assignés aux législatures des provinces». Par précaution supplémentaire et pour éviter les possibilités de malentendu, l'Acte énumère des exemples de ce pouvoir général: la défense; le prélèvement de deniers par tout mode ou système de taxation; la réglementation du trafic et du commerce; la navigation et les bâtiments ou navires (*shipping*); les pêcheries; la monnaie et les banques; la banqueroute et la faillite; le taux d'intérêt; les brevets d'invention et de découverte et les droits d'auteur; le mariage et le divorce; la loi criminelle y compris la procédure en matière criminelle; les pénitenciers; les lignes de bateaux à vapeur ou autre bâtiment interprovincial et international, les traverses, les chemins de fer, les canaux et le télégraphe reliant la province à une autre ou à d'autres provinces ou s'étendant au-delà des limites de la province; puis, enfin, tous les «travaux» considérés par le Parlement comme étant «pour l'avantage général du Canada». On y a ajouté, par voie d'amendement, l'assurance-chômage et le pouvoir de modifier la constitution, sauf en ce qui concerne le partage des pouvoirs entre le Parlement et les législatures provinciales, les droits acquis aux langues française et anglaise, les droits constitutionnels de certaines confessions religieuses en matière d'enseignement, la nécessité d'une session annuelle du Parlement et la durée maximum du Parlement.

Pour l'agriculture et l'immigration et en vertu de la loi de 1867, le Parlement et les législatures provinciales ont des pouvoirs concurrents, mais en

Les édifices du Parlement à Ottawa.

cas de conflit la loi fédérale l'emporte; des amendements ont établi une juridiction concurrente pour les pensions, mais avec préséance de la loi provinciale en cas de conflit.

Divers arrêts du Comité judiciaire du Conseil Privé britannique (la plus haute Cour d'appel pour le Canada jusqu'en 1949) ont, à toutes fins pratiques, substitué les exemples découlant du pouvoir de légiférer au nom de «la paix, l'ordre et le bon gouvernement», au pouvoir général qu'ils étaient censés illustrer. Ce pouvoir en est alors venu à ne plus signifier que la compétence pour adopter des lois temporaires d'urgence en temps de guerre. En revanche, des interprétations judiciaires ont également arrêté que la compétence du Parlement s'étendait aux lignes téléphoniques et à la circulation routière interprovinciales et internationales, de même qu'à toute navigation aérienne et à toute la radiodiffusion.

L'A.A.N.B. imposait un bilinguisme officiel circonscrit à certains secteurs. Dans les débats du Parlement, les membres peuvent prendre la parole en français ou en anglais; les documents, archives, procès-verbaux et journaux et les lois du Parlement doivent être publiés dans les deux langues; enfin, l'une ou l'autre langue peut être utilisée devant les tribunaux créés par le Parlement. Les mêmes dispositions s'appliquent à la Législature et aux tribunaux du Québec.

En fait, le Gouvernement et le Parlement du Canada, de même que les gouvernements et les législatures provinciales au Québec, en Ontario, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve, ont dépassé les exigences constitutionnelles en matière de bilinguisme. Le bilinguisme est en voie de se

généraliser dans l'administration centrale dans la capitale nationale et partout où la minorité francophone ou anglophone est suffisamment importante. Telle est aussi la tendance au Nouveau-Brunswick. Le Québec, en principe comme en fait, est bilingue depuis fort longtemps.

Sauf pour un bilinguisme officiel dans certains secteurs et pour certains droits accordés à quelques minorités religieuses, la constitution canadienne ne garantit d'aucune façon spécifique les droits fondamentaux comme la liberté de culte, de presse ou de réunion. Ces droits sont protégés par la loi ordinaire et peuvent être diminués ou supprimés par le Parlement ou les législatures provinciales. De telles mesures seraient cependant contraires à la tradition canadienne. En 1960, d'ailleurs, le Parlement a adopté une Déclaration canadienne des Droits de l'Homme et le Gouvernement actuel a proposé d'insérer dans la constitution canadienne une Charte des Droits de l'Homme qui placerait ces droits à l'abri du pouvoir du Parlement et des législatures provinciales.

Chaque législature provinciale a un pouvoir exclusif dans les matières suivantes: amender sa constitution (sauf en ce qui concerne la fonction de Lieutenant-gouverneur, chef de droit de l'exécutif provincial); les ressources naturelles; la taxation directe à des fins provinciales; les prisons; les hôpitaux, asiles et oeuvres de bienfaisance; les institutions municipales; les licences pour prélever un revenu aux niveaux provincial et municipal; les entreprises et les travaux locaux; l'incorporation des compagnies provinciales; la célébration du mariage; la propriété et le droit civil; l'administration de la justice (y compris la création de tribunaux civils et criminels et la procédure civile); les questions de nature purement locale ou privée; enfin, l'enseignement, sous réserve de certaines garanties accordées à des écoles confessionnelles à Terre-Neuve, et à des écoles catholiques ou protestantes dans les autres provinces. Les arrêts judiciaires ont donné une portée très grande à «la propriété et le droit civil», allant jusqu'à y inclure presque toute la législation ouvrière et une grande partie de la sécurité sociale.

La constitution canadienne

L'A.A.N.B. et ses amendements constituent la base de la constitution canadienne. Il ne s'agit, toutefois, que d'un schéma de gouvernement qui est complété par l'interprétation juridique, par diverses lois du Parlement et des Législatures et surtout, par la coutume ou les usages, c'est-à-dire les conventions généralement admises eu égard au fonctionnement des lois. Quiconque prendrait à la lettre les dispositions de l'A.A.N.B. croirait que le Canada est gouverné par une monarchie absolue. De fait, les pouvoirs du monarque sont exercés, ainsi que le disaient les Pères de la Confédération, «selon les principes bien compris de la constitution britannique», c'est-à-dire, selon les usages et les interprétations qui ont graduellement transformé la monarchie britannique en une démocratie parlementaire. Le Canada a hérité de ces conventions et les a adaptées à ses besoins.

Le gouvernement du Canada

Le pouvoir exécutif. Par un choix libre et réfléchi des Pères de la Confédération, le Canada est une monarchie constitutionnelle. Le pouvoir exécutif est «attribué à la Reine» du Canada (qui est aussi la Reine de la Grande-Bretagne, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de Ceylan). Au sens strict de la loi, ses pouvoirs sont très étendus. De fait, ils sont exercés sur la

Sa Majesté la Reine Élisabeth, avec le sculpteur renommé Eegeechiak, lors de la visite royale fêtant le Centenaire des Territoires du Nord-Ouest.

recommandation d'un Cabinet, responsable devant la Chambre des communes élue par le peuple.

Pour la plupart des cas, la Reine est représentée par le Gouverneur général (maintenant toujours un Canadien) qu'elle nomme, sur la recommandation du Gouvernement canadien, pour une période de cinq à sept ans, normalement. Le Gouverneur général peut agir de sa propre initiative, dans des circonstances très extraordinaires. Par exemple, advenant le décès du Premier ministre, le Gouverneur doit en choisir un nouveau dans le parti détenant la majorité au Parlement pour occuper le poste jusqu'à ce que le parti majoritaire élise un nouveau chef. D'autre part, si un gouvernement se retrouvait, après une élection, avec moins de la moitié des sièges au Parlement et qu'il demandait immédiatement une nouvelle élection, le Gouverneur général devrait refuser, car tout Parlement nouvellement élu doit au moins pouvoir siéger et tenter d'administrer les affaires publiques.

Toutefois, sauf dans ces circonstances extraordinaires, la Reine ou le Gouverneur général doit agir sur la recommandation du Cabinet ou, dans certains cas, sur celle de son chef, le Premier ministre. Celui-ci nomme les membres du Cabinet, fixe la date de réunion du Parlement, décide normalement à quel moment un nouveau Parlement doit être élu (bien qu'une élection doive être tenue au moins tous les cinq ans, à moins que la guerre, une

invasion ou une révolte ne rendent la chose impossible). Le Cabinet nomme les membres du Sénat (chambre haute du Parlement), les juges des cours supérieures, les juges de district et de comté, de même que les Lieutenants-gouverneurs des provinces. Il peut désavouer toute loi provinciale dans l'année qui suit son adoption. Il commande aux forces armées, nomme les fonctionnaires, gracie les criminels, déclare la guerre, fait la paix, nomme les ambassadeurs, conclut ou ratifie les traités, établit des règlements dans les limites fixées par des lois du Parlement.

La loi ne fait pas mention du Cabinet et il en est presque de même pour le Premier ministre. L'A.A.N.B. ne parle que d'un «Conseil privé de la Reine pour le Canada», nommé par le Gouverneur général pour «l'assister et le conseiller». En fait, ce Conseil privé est inactif. Il est composé de tous les ministres du Cabinet, de tous les anciens ministres, des anciens Orateurs des deux Chambres, du juge en chef, des anciens juges en chef et de certaines personnalités par nomination honorifique. Sa seule importance concrète est de constituer la base légale du Cabinet, lequel n'est, légalement, que le «comité du Conseil privé».

Le Cabinet se compose des membres du Conseil privé que le Premier ministre invite à ses réunions. Il s'agit, en fait, des titulaires de tous les ministères et, en général, de quelques ministres «sans portefeuille», c'est-à-dire sans ministère. Au mois d'avril 1970, le Cabinet comptait trente membres: le Premier ministre, vingt-quatre titulaires de ministère et cinq ministres

Le Gouverneur général et Mme Michener font leurs adieux à Son Altesse royale le Prince Charles lors de son départ après les fêtes du Centenaire du Manitoba.

Le Premier ministre Trudeau a inauguré les Jeux d'hiver arctiques en mars 1970.

sans portefeuille. Habituellement, un sénateur est nommé ministre sans portefeuille. La coutume veut que chaque ministre occupe un siège à l'une ou l'autre des Chambres, ou qu'il en obtienne un dans un délai relativement court.

La durée d'un Cabinet n'est pas déterminée. Il est au pouvoir jusqu'à ce que le Premier ministre meure ou démissionne. Le Cabinet de Sir Wilfrid Laurier est demeuré au pouvoir plus de quinze ans et le second Cabinet de Sir John A. Macdonald, près de treize ans.

Si un parti d'opposition remporte plus de la moitié des sièges lors d'une élection générale, le Cabinet démissionne et le Gouverneur général invite le leader de ce parti à former le nouveau gouvernement. Le nouveau Premier ministre choisit son Cabinet parmi les membres de son propre parti: au moins un ministre par province (sauf, habituellement, l'Île du Prince-Édouard) et, normalement de nos jours, huit à dix de l'Ontario et du Québec, six à huit des provinces de l'Ouest et au moins un protestant de langue anglaise du Québec, un ministre de langue française en dehors du Québec et un Irlandais catholique.

Le Cabinet doit faire bloc sur toute question de politique gouvernementale. Un ministre qui ne peut soutenir cette politique doit démissionner. Chaque ministre doit répondre de son ministère devant la Chambre des communes, et l'ensemble du Cabinet est responsable devant la Chambre de la politique du gouvernement et de l'administration en général. Si le Cabinet est renversé en Chambre sur une motion de défiance, il doit ou bien démissionner (le Gouverneur général invitera alors le chef de l'Opposition à former un nouveau Cabinet), ou bien demander de nouvelles élections (ce qui est généralement le cas de nos jours).

La défaite d'un projet de loi important du Gouvernement est généralement considérée comme un vote de défiance et conduit aux mêmes conséquences. Toutefois, le Cabinet peut décider de ne pas considérer telle défaite comme

décisive et il appartient alors à la Chambre de procéder à un véritable vote de défiance.

Seul le Cabinet peut présenter des projets de loi pour lever ou dépenser des fonds publics. Les députés ordinaires peuvent proposer une réduction des impôts ou des dépenses projetés, mais jamais une augmentation. En vertu de ses règlements, la Chambre consacre aux affaires du Cabinet la majeure partie de son temps et, actuellement, presque toute la législation émane du Cabinet. De même, le Cabinet a le pouvoir exclusif de proposer la clôture des débats, mais si les partis ne sont pas d'accord, le Cabinet peut proposer de fixer un calendrier pour chaque étape d'un projet de loi. Mais les règlements voient aussi à ce que l'Opposition dispose de tout le temps voulu pour questionner, critiquer et attaquer. Au cours de chaque session parlementaire, vingt-cinq jours sont alloués spécifiquement à l'Opposition pour débattre toute question qui lui convient et au cours de six de ces jours, elle peut proposer une motion de défiance.

Le pouvoir législatif: le Parlement. Le Parlement est composé de la Reine, du Sénat et de la Chambre des communes.

Le Sénat se compose de 102 membres nommés par le Cabinet: 24 de l'Ontario, 24 du Québec, 24 des Maritimes (10 de la Nouvelle-Écosse et 10 du Nouveau-Brunswick, 4 de l'Île du Prince-Édouard), 24 des provinces de l'Ouest (6 chacune) et 6 de Terre-Neuve. Maintenant, les sénateurs prennent leur retraite à l'âge de 75 ans.

L'A.A.N.B. donne au Sénat exactement les mêmes pouvoirs qu'à la Chambre des communes, sauf pour les projets de loi touchant les deniers publics qui doivent venir de la Chambre des communes. Le Sénat peut rejeter tout projet de loi, mais il le fait rarement. Il fait presque tout le travail sur les bills privés (incorporation des compagnies, etc.) et soumet la législation générale à un examen minutieux en comité. Certains comités spéciaux du Sénat ont aussi étudié des problèmes majeurs d'intérêt public et présenté des rapports d'une grande valeur. En mars 1970, le Sénat comptait 62 libéraux, 1 libéral-indépendant, 26 conservateurs-progressistes et 1 indépendant; il y avait 12 sièges vacants.

La Chambre des communes, devant laquelle seule le Cabinet est responsable, compte 264 membres: 7 de Terre-Neuve, 11 de la Nouvelle-Écosse, 10 du Nouveau-Brunswick, 4 de l'Île du Prince-Édouard, 74 du Québec, 88 de l'Ontario, 13 du Manitoba, 13 de la Saskatchewan, 19 de l'Alberta, 23 de la Colombie-Britannique, 1 du Yukon et 1 des Territoires du Nord-Ouest. Les députés sont élus à raison de un par circonscription et, à toutes fins pratiques, en proportion avec la population de chaque province, mais aucune province ne peut avoir moins de représentants aux Communes qu'au Sénat. Le nombre total de députés est redistribué après chaque recensement décennal. Tout citoyen canadien adulte (sauf quelques exceptions évidentes, comme les prisonniers) peut voter. En mars 1970, la Chambre des communes comptait 153 députés libéraux, 72 conservateurs-progressistes, 22 du Nouveau parti démocratique, 14 du Ralliement créditiste, et 2 indépendants; il y avait un siège vacant.

Tout projet de loi subit trois «lectures». La première est une simple formalité. A la deuxième lecture, la Chambre donne au projet de loi une considération préliminaire et, si elle est satisfaite, elle le renvoie à un comité qui l'étudiera article par article. Les projets de loi touchant les revenus publics, et certains autres projets lorsque la Chambre le juge à propos, sont

renvoyés au Comité plénier, c'est-à-dire à la Chambre elle-même qui se transforme en comité et qui siège selon des règles spéciales facilitant la discussion. Tous les autres bills sont renvoyés à l'un des 18 «Comités permanents» (composés chacun de 12 à 30 députés) qui se spécialisent dans un ou plusieurs sujets. Le Comité renvoie le projet de loi à la Chambre, avec ou sans amendements; à ce stade, n'importe quel député peut proposer des amendements sujets à discussion. Alors vient la troisième lecture. Si le projet de loi passe cette épreuve, il est envoyé au Sénat, où il est soumis à la même procédure, à peu près.

La constitution canadienne serait inopérante sans les partis politiques. Pourtant, les lois canadiennes ignorent presque complètement les partis; ceci est une excellente illustration des conventions de la constitution. Les partis rendent possible un gouvernement stable, capable d'appliquer ses politiques. Ils assurent une critique permanente et organisée et permettent des changements de gouvernement qui s'opèrent dans l'ordre. Ils contribuent à éduquer l'électorat sur les affaires publiques et à concilier les vues et les intérêts des divers éléments du pays.

L'origine du parti libéral remonte aux partis réformistes d'avant la Confédération qui, vers 1840, luttèrent pour le gouvernement responsable. Le parti conservateur-progressiste remonte à la coalition des conservateurs modérés et des réformateurs modérés de la Province du Canada, en 1854, six ans après l'accession au gouvernement responsable; il est devenu un parti national en 1867, lorsque Sir John A. Macdonald, le premier des Premiers ministres du pays, a formé un Cabinet avec huit conservateurs et cinq libéraux ou réformateurs, dont les partisans ont été vite connus sous le nom de «libéraux-conservateurs». L'appellation actuelle a été adoptée en 1942. Le Nouveau parti démocratique date de 1961, lorsque la plus importante fédération syndicale (le Congrès du Travail du Canada) et le parti C.C.F. ont uni leurs forces pour lancer un nouveau parti. (Le C.C.F., — Fédération du Commonwealth Co-opératif, — avait été fondé en 1932, et groupait alors les mouvements agricoles et ouvriers des provinces de l'Ouest.) Le

Bureaux de comté à Brantford (Ont.).

Ralliement créditiste était auparavant l'aile québécoise du Crédit social, parti qui maintenant a presque disparu de la scène fédérale.

Le pouvoir judiciaire. Presque toutes les cours sont provinciales, mais les juges, à partir des cours de comté, sont nommés par le Gouvernement du Canada (sauf pour les cours de vérification des testaments en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick). Le Parlement a le pouvoir d'établir une cour d'appel générale et d'autres tribunaux pour une meilleure application de ses lois. Aussi a-t-il établi la Cour suprême du Canada et d'autres tribunaux. La Cour suprême du Canada et les cours provinciales font partie d'un même système pour garantir le respect des lois fédérales ou provinciales. La Cour suprême du Canada est également habilitée à exprimer son opinion sur toute loi ou projet de loi, émanant des deux niveaux de gouvernement. Elle se compose d'un juge en chef et de huit juges puînés, nommés par le Gouvernement du Canada. Trois des neuf juges doivent être des avocats du Québec. Les juges de cette cour et des cours supérieures provinciales ne peuvent être destitués que par le Gouverneur général sur la requête des deux Chambres du Parlement, mais aucun juge n'a encore été destitué.

Gouvernement provincial et territorial

Dans chaque province, les structures de gouvernement sont sensiblement les mêmes que celles du gouvernement central, sauf qu'aucune province n'a de chambre haute.

La plus grande partie du Nord canadien, à l'ouest de la baie d'Hudson, n'est rattachée à aucune province. Elle est organisée en deux territoires, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, sous la juridiction du Gouvernement et du Parlement du Canada, mais qui jouissent d'une autonomie limitée.

Le Yukon est administré par un Commissaire nommé par le Gouvernement du Canada, assisté d'un Conseil élu de sept membres. Le Commissaire en Conseil peut adopter des lois sur les impôts directs pour des fins locales, et sur l'établissement de bureaux territoriaux, la vente de spiritueux, la

L'hôtel du gouvernement à Winnipeg (Man.).

En Alberta, au Québec, au Manitoba et au Nouveau-Brunswick on a nommé des ombudsmen ayant pour mandat de faire enquête sur les griefs de caractère autre que politique ou judiciaire.

conservation de la faune, les institutions municipales, les permis, l'incorporation de compagnies locales, la célébration des mariages, la propriété et le droit civil et autres questions de nature locale ou privée.

Les Territoires du Nord-Ouest sont administrés par un Commissaire, nommé par le Gouvernement du Canada, assisté d'un Conseil de neuf membres, dont cinq nommés par le gouvernement central et quatre élus. Le Commissaire en Conseil a sensiblement les mêmes pouvoirs qu'au Yukon.

Gouvernement municipal

Du fait qu'elle est de juridiction provinciale, la forme de «gouvernement» municipal varie considérablement. Toutes les municipalités (cités, villes, villages et municipalités rurales) sont administrées par un Conseil élu. En Ontario et au Québec, il y a aussi des comtés qui groupent pour certaines fins des municipalités plus petites; les deux provinces ont entrepris la création de municipalités régionales pour les zones métropolitaines.

En général, les municipalités sont responsables des services de police et d'incendie, des prisons locales, de l'entretien des rues, des hôpitaux, des services d'aqueduc, des services sanitaires et enfin des écoles qui sont souvent administrées par une Commission distincte, élue à cette fin. Leurs revenus proviennent surtout de l'impôt foncier, des permis et licences et des subventions provinciales. Le nombre total des municipalités est actuellement d'environ 4,500.

EUGENE FORSEY

Les relations extérieures

Le ministère des Affaires extérieures

Créé en 1909 et dirigé par un ministre portant le titre de Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le ministère des Affaires extérieures vise trois principaux objectifs: 1° fournir au Gouvernement renseignements et conseils portant sur les questions de politique étrangère; 2° favoriser la compréhension du Canada et de son peuple par les autres gouvernements et nations, et 3° fournir des services aux voyageurs canadiens et aux citoyens des pays étrangers.

En décembre 1969, le Canada avait des postes diplomatiques, consulaires et commerciaux dans 117 pays. (Le représentant canadien pour le pays marqué d'un astérique réside dans le pays indiqué entre parenthèses.)

*Afghanistan (Pakistan)
Afrique du Sud
*Algérie (Suisse)
Allemagne
Argentine
Australie
Autriche
*Barbade (Trinité et Tobago)
Belgique
*Birmanie (Malaisie)
*Bolivie (Pérou)
*Botswana (Afrique du Sud)
Brésil
*Bulgarie (Yougoslavie)
*Burundi (République populaire du Congo)
Cameroun
Ceylan
Chili
Chypre
Colombie
*Congo, République (République populaire du Congo)
*Corée (Japon)
Costa Rica
Côte-d'Ivoire
Cuba
*Dahomey (Nigéria)
Danemark
*Équateur (Colombie)
Espagne
États-Unis d'Amérique
Éthiopie
Finlande
France
*Gabon (Cameroun)
*Gambie (Sénégal)
Ghana
Grande-Bretagne
Grèce
Guatemala
*Guinée (Sénégal)
Guyane
Haïti
*Haute-Volta (Ghana)
*Honduras (Costa Rica)
Hong-kong
*Hongrie (Tchécoslovaquie)
Inde
Indonésie
*Irak (Iran)
Iran
Irlande
*Islande (Norvège)
Israël
Italie
Jamaïque
Japon
*Jordanie (Liban)
Kenya
*Koweït (Iran)
*Lesotho (Afrique du Sud)
Liban
*Libye (Tunisie)
*Luxembourg (Belgique)
Malaisie
*Mali (Sénégal)
*Malte (Italie)
*Maroc (Espagne)
*Mauritanie (Sénégal)
*Maurice (Tanzanie)
Mexique
*Monaco (France)
*Népal (Inde)
*Nicaragua (Costa Rica)
*Niger (Nigéria)
Nigéria
Norvège
Nouvelle-Zélande
*Ouganda (Kenya)
Pakistan
*Panama (Costa Rica)
*Paraguay (Argentine)
Pays-Bas
Pérou
Philippines
Pologne
Portugal
*République arabe syrienne (Liban)
République arabe unie
*République centrafricaine (Cameroun)
*République Dominicaine (Venezuela)
*République Malgache (Éthiopie)
République populaire du Congo
*République de Somalie (Éthiopie)
*Roumanie (Yougoslavie)
*Rwanda (République populaire du Congo)
*Saint-Marin (Italie)
*Salvador (Costa Rica)
Sénégal
*Sierra Leone (Nigéria)
Singapour
*Soudan (République arabe unie)
Suède
Suisse
*Swaziland (Afrique du Sud)
Tanzanie
*Tchad (Cameroun)
Tchécoslovaquie
Thaïlande
*Togo (Ghana)
Trinité et Tobago
Tunisie
Turquie
Union des républiques socialistes soviétiques
*Uruguay (Argentine)
Venezuela
Yougoslavie
*Zambie (Tanzanie)

Le Canada est également représenté au sein des Commissions internationales de surveillance et de contrôle en Indochine. Il a des missions permanentes auprès des Nations Unies à New York et à Genève, auprès de la Communauté économique européenne, de la Communauté européenne de l'énergie atomique et de la Communauté européenne du charbon et de l'acier à Bruxelles, auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à Paris, auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel à Vienne, auprès du Conseil de l'Atlantique-Nord à Bruxelles et de la Conférence du Comité du désarmement à Genève.

Le Canada et les Nations Unies. L'un des éléments essentiels de la politique étrangère du pays est d'accorder un appui soutenu à l'Organisation des Nations Unies. Au cours des années, le Canada a secondé à maintes reprises les efforts des Nations Unies pour le maintien de la paix. A l'heure actuelle, des membres des Forces armées canadiennes font partie de diverses missions de l'ONU dans plusieurs parties du monde. Le Canada a toujours préconisé un renforcement des pouvoirs de l'ONU pour le maintien de la paix, tant par une planification prospective au niveau de l'Organisation que par l'adoption par les États membres de mesures permanentes de sécurité.

Le Canada participe aussi directement aux travaux des Nations Unies à titre de membre de divers organismes de l'ONU, dont les 13 institutions spécialisées et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIÉA). L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) est la seule institution spécialisée des Nations Unies ayant son siège social au Canada, en l'occurrence à Montréal.

Le Canada a été membre du Conseil de sécurité des Nations Unies à trois reprises: en 1947-1948, en 1958-1959 et en 1967-1968. De plus, l'hon. Lester B. Pearson (alors Secrétaire d'État aux Affaires extérieures) a été élu, en 1952, président de la septième Assemblée générale.

Le Canada et les États-Unis. Les relations entre le Canada et les Etats-Unis sont d'une importance capitale et, à bien des égards, constituent un exemple unique de vie internationale. Voisins par la géographie, chacun de ces pays est le partenaire commercial le plus important de l'autre; les capitaux américains jouent, du reste, un grand rôle dans l'essor économique et la prospérité du Canada. Les deux pays participent conjointement à la défense du continent nord-américain, dans le cadre de NORAD et d'autres accords. Leurs institutions et coutumes, bien que différentes, reflètent un attachement commun à l'idéal de la liberté. Leur amitié se trouve renforcée par les contacts entre habitants des deux pays, comme citoyens ou comme représentants d'organismes divers, la frontière s'ouvrant facilement aux uns et aux autres. L'existence d'eaux limitrophes communes, notamment les Grands lacs, exige une action concertée sur des problèmes tels que la pollution; cette action est entreprise par la Commission mixte internationale, qui est responsable devant le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada et le Secrétaire d'État des États-Unis. Des membres des deux gouvernements se réunissent périodiquement au sein du Comité ministériel du commerce et de l'économie pour étudier les problèmes les plus divers. De plus, il existe de nombreux comités et organismes qui s'occupent de questions particulières.

Certes, le Canada et les États-Unis diffèrent parfois d'opinion sur les questions de politique étrangère; néanmoins, les deux pays sont conscients de l'importance de se comprendre l'un l'autre, et tel est leur objectif permanent.

Le Canada et le Commonwealth. Le Canada est depuis longtemps membre actif du Commonwealth. Unique en son genre, cette association groupe 29 pays indépendants: Grande-Bretagne, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande, Inde, Pakistan, Ghana, Ceylan, Malaisie, Nigéria, Chypre, Sierra Leone, Tanzanie, Jamaïque, Trinité et Tobago, Ouganda, Kenya, Malawi, Malte, Zambie, Gambie, Singapour, Guyane, Botswana, Lesotho, Barbade, Île Maurice, Swaziland et un État indépendant ayant statut de membre associé, Nauru. Le Commonwealth cherche toujours de nouveaux domaines de coopération pour s'affirmer encore davantage comme groupement multiracial dans le monde.

Lors de leur réunion de 1964, les Premiers ministres du Commonwealth ont reconnu le besoin d'un secrétariat central, qui servirait de centre de consultation et assurerait la coordination des programmes de coopération dans tout le Commonwealth. Ce secrétariat a donc été créé en 1965 et

Des fonds canadiens ont aidé à financer le barrage Idikki, dans l'État de Kerala en Inde.

Un expert canadien s'occupe à Ottawa de la formation au contrôle de la circulation aérienne, de stagiaires venus de l'aéroport international de Timehri, en Guyane.

depuis cette date le secrétaire général est un Canadien, M. Arnold Smith. Entre autres activités, le Secrétariat publie une série continue de textes de référence sur les questions d'actualité internationale et assure un service de consultation pour les réunions des Premiers ministres comme pour les réunions d'experts chargés des questions techniques. Il coordonne aussi les programmes d'assistance technique et se charge de rassembler et de diffuser les données les plus récentes sur la nature et l'importance des besoins et des ressources du Commonwealth en matière d'aide économique.

Le Canada a appuyé l'extension et l'essor du Commonwealth par son activité au Secrétariat et par des contacts bilatéraux avec les autres États membres car il attache beaucoup de prix à ses relations avec ce groupe de pays qui, malgré leur diversité, partagent des valeurs et des traditions importantes. En général, le Commonwealth crée un esprit de coopération qui se développe avec les consultations et les échanges de vues, et avec l'aide que les anciens membres apportent aux nouveaux venus pour qu'ils s'établissent dans la communauté internationale et pour qu'ils fassent des progrès satisfaisants aux plans politique, économique et social.

L'aide extérieure accordée par le Canada aux pays en voie de développement s'adresse, en grande partie, aux pays du Commonwealth par le truchement du Plan de Colombo, du Programme spécial d'assistance aux pays africains du Commonwealth (SCAAP) et du Programme canadien d'aide aux Antilles du Commonwealth. Depuis l'entrée en vigueur du Plan de Colombo, le Canada y a versé plus de $1,214,824,000. De 1960 à la fin de mars 1969, l'aide fournie par le Canada aux pays africains du Commonwealth, par le

canal du SCAAP, a atteint $85,450,000. De 1958 à la fin de mars 1970, environ $105,490,000 ont été mis à la disposition des Antilles du Commonwealth. De plus, le Canada participe activement au Programme de bourses d'études et de perfectionnement du Commonwealth, auquel il a contribué pour $1,300,000 en 1968-1969, alors que 204 étudiants étaient accueillis dans des universités canadiennes.

Le Canada et l'Europe. Bien que l'intérêt du Canada dans la plupart des régions du globe s'accroît, ses relations avec l'Europe conservent néanmoins une importance spéciale. Ces liens remontent aux origines du Canada, et se rattachent au patrimoine culturel qu'il partage avec la Grande-Bretagne et la France et à ses rapports avec les autres pays européens qui ont contribué à le peupler. Ces relations ajoutent à la richesse de la vie nationale du Canada et contribuent à diversifier ses contacts avec le monde extérieur. Les liens ont été consolidés par la forte participation du Canada sur le sol de l'Europe pendant deux guerres mondiales, et par son apport continu à la sécurité de l'Europe dans l'intérêt de la paix internationale.

Le Canada entretient des relations étroites avec la Grande-Bretagne et la France en particulier, mais aussi avec la plupart des pays de l'Europe occidentale; il est représenté par des missions diplomatiques dans presque tous ces pays. La Grande-Bretagne et, dans une moindre mesure, plusieurs autres pays de l'Europe occidentale, comptent parmi les principaux partenaires du Canada pour le commerce extérieur, et lui fournissent le plus grand nombre d'immigrants. L'unité, la prospérité et le dynamisme croissants de l'Europe occidentale lui assureront sans doute une place de plus en plus importante dans les relations extérieures du Canada.

Au cours des dernières années, les relations du Canada avec les pays communistes de l'Europe de l'Est ont beaucoup évolué. La vente de grandes quantités de blé canadien à ces pays, depuis 1963, a été suivie d'une intensification des échanges dans de nombreux domaines à la faveur d'une réduction générale des tensions internationales en Europe. Le Canada maintient des missions diplomatiques à Moscou, à Prague, à Varsovie et à Belgrade; il a établi des relations diplomatiques, par l'entremise d'ambassadeurs non résidents, avec la Hongrie, la Roumanie et la Bulgarie. Le Canada voit dans l'établissement de relations mutuellement avantageuses avec ces pays un moyen important de favoriser une meilleure compréhension entre l'Est et l'Ouest et d'atteindre l'objectif ultime d'une entente européenne.

Le Canada et le Moyen-Orient. Depuis la Seconde Guerre mondiale, le Moyen-Orient demeure un foyer de tensions et de conflits. Durant toute cette période, le Canada a participé activement aux efforts déployés par les Nations Unies pour y ramener le calme et la stabilité. De plus, il a contribué largement aux mesures de secours à l'intention des victimes des luttes intermittentes.

Le Canada a fourni des observateurs à l'Organisation des Nations Unies pour la surveillance de la trêve (ONUST); il a participé à la création de la Force d'urgence des Nations Unies, dont les effectifs, à Gaza et dans le Sinaï, ont toujours compris des troupes canadiennes, jusqu'au retrait de la Force en mai 1967. Des officiers canadiens continuent de servir dans l'ONUST, chargée de la surveillance du cessez-le-feu israélo-arabe.

Depuis l'établissement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA), le Canada en est l'un des principaux participants. Son apport consiste en aide financière, alimentaire et matérielle, destinée à adoucir la souffrance au Moyen-Orient. Dans les cas d'urgence, le Canada a aussi fourni diverses formes d'aide par l'intermédiaire de la Croix-Rouge internationale.

La visite au Moyen-Orient du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures souligne l'importance que le gouvernement canadien attache aux événements qui se déroulent dans cette région et témoigne de son inquiétude devant la misère humaine et la menace pour la paix mondiale qu'engendre le conflit israélo-arabe. Lors de sa visite en Iran, en Israël et dans la République arabe unie en 1969, M. Sharp a pu échanger des vues et resserrer les liens amicaux unissant le Canada et les gouvernements intéressés.

Le Canada et l'Afrique. A mesure que les anciens territoires coloniaux d'Afrique ont accédé à l'indépendance, au cours des années 1960, le Canada a établi avec ce continent des relations qu'il a cherché à consolider en 1969. C'est ainsi qu'il a reconnu l'importance grandissante des États africains dans les affaires internationales, leurs problèmes de développement et la gravité des questions politiques affrontant le continent africain.

Les premières relations directes ont été établies avec les anciennes colonies britanniques à mesure qu'elles accédaient à l'indépendance au sein du Commonwealth. Peu après, voulant souligner par sa politique étrangère la dualité de sa culture, le Canada a affermi ses liens avec l'Afrique francophone. A l'heure actuelle, il entretient des relations diplomatiques avec presque tous les États indépendants d'Afrique; il existe des missions canadiennes dans 11 pays de ce continent. Les visites qu'ont faites au Canada

Le nouveau siège social du ministère des Affaires extérieures, maintenant en voie de construction sur la promenade Sussex, à Ottawa.

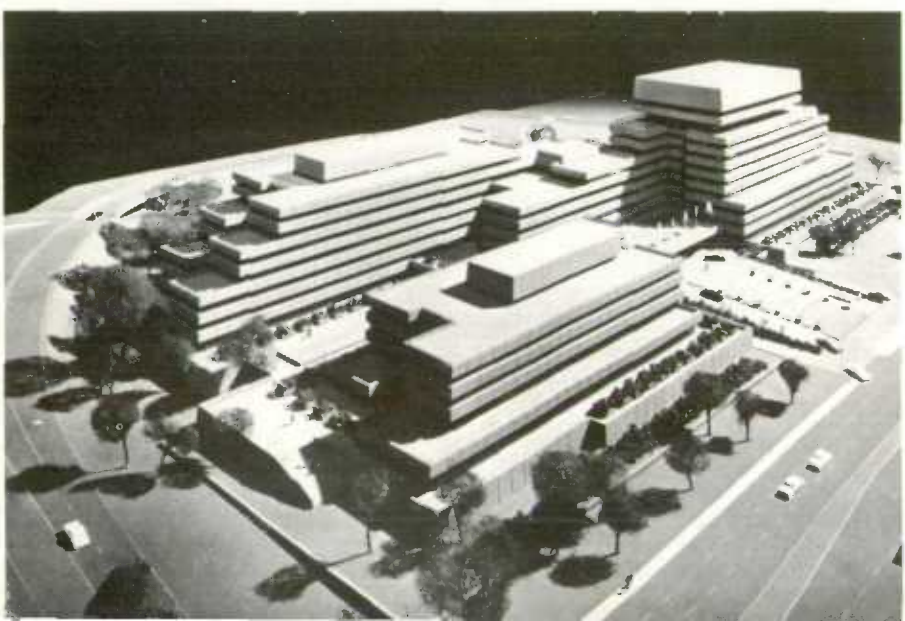

deux chefs d'États africains, le président Julius Nyerere de la République unie de Tanzanie et le président Hamani Diori du Niger, ont fortement contribué, au cours de l'année, à resserrer les liens rattachant le Canada aux pays d'Afrique. En outre, le Canada a mis en oeuvre un vaste programme d'aide économique grâce auquel l'Afrique a bénéficié, en 1969, de plus de 44 millions de dollars pour la réalisation d'une foule de projets dans un grand nombre de pays.

Le Canada et la francophonie. Le gouvernement canadien favorise le resserrement des liens avec les pays partageant avec lui l'héritage de la langue et de la culture françaises. De nombreux contacts ont déjà été établis avec la plupart des 30 pays de langue française: missions diplomatiques, accords culturels, visites de parlementaires, échanges d'universitaires ou de fonctionnaires, expositions d'art, programmes importants de coopération culturelle et économique.

L'Agence de coopération culturelle et technique des pays entièrement ou partiellement de langue française témoigne de l'existence d'une communauté mondiale de pays francophones. Le Canada a participé activement à l'établissement de cette Agence, lancée officiellement au printemps 1969. Ces dernières années ont vu naître également de nombreuses associations internationales, privées et semi-gouvernementales, ayant pour caractéristique commune la culture et la langue françaises. Parmi les plus importantes, on trouve «l'Association internationale des parlementaires de langue française», «l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF)», «l'Institut de droit d'expression française (IDEF)», et la «Communauté radiophonique de langue française».

Le gouvernement canadien a la volonté bien arrêtée de participer activement à toutes les initiatives visant l'établissement d'un cadre propice à une coopération élargie entre les États francophones. Le Canada met ainsi en lumière sa vocation biculturelle, favorise l'épanouissement de la culture française à l'intérieur de ses frontières et contribue à la diffusion, parmi les autres peuples, de la version canadienne de cette culture. Depuis quelques années, l'intérêt que le Canada porte aux pays francophones jouit d'une grande priorité parmi ses activités diplomatiques, et la politique dynamique adoptée par le gouvernement canadien à cet égard témoigne de l'importance qu'il attache à la culture française.

Le Canada et l'Amérique latine. Le Canada a établi des relations diplomatiques officielles avec toutes les républiques de l'Amérique latine et possède actuellement 11 missions diplomatiques avec résidence dans cette partie du monde. Ses relations politiques, culturelles et commerciales avec ces pays se sont intensifiées ces dernières années. De plus, le Canada est membre et assiste régulièrement aux réunions de cinq organismes interaméricains: l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire, l'Institut interaméricain de statistique, l'Office interaméricain de la radio, le Centre interaméricain des administrateurs fiscaux et le Centre d'études monétaires d'Amérique latine.

Le Canada s'emploie aussi à resserrer ses liens économiques avec l'Amérique latine. Depuis 1961, il est membre de la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et il envoie des observateurs aux

réunions ministérielles annuelles du Conseil économique et social interaméricain de l'O.É.A. Il a encouragé les missions commerciales d'hommes d'affaires et de fonctionnaires canadiens auprès des pays latino-américains. Fait important, le gouvernement est intervenu directement pour faciliter les exportations canadiennes vers l'Amérique latine par l'octroi de crédits à long terme pour l'exportation de biens d'équipement, en vertu de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation et de la Loi, d'adoption récente, sur l'expansion des exportations. Ces crédits représentent maintenant quelque 275 millions de dollars. En décembre 1964, le gouvernement du Canada a signé avec la Banque interaméricaine de développement un accord aux termes duquel le Canada s'engageait à fournir 10 millions de dollars pour la réalisation de projets de développement en Amérique latine. Des crédits annuels semblables ont été affectés au cours des cinq années suivantes. Par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international, le gouvernement examine actuellement la possibilité de mettre en oeuvre un programme d'aide technique directe et bilatérale aux pays de l'Amérique latine; il a déjà établi un programme de subventions aux associations bénévoles qui oeuvrent en Amérique latine, notamment le Service universitaire canadien outre-mer, le Service administratif canadien outre-mer, ainsi que des groupes de missionnaires.

Des observateurs officiels du Canada assistent aux réunions d'autres organisations interaméricaines dont le Canada n'est pas membre, notamment l'Organisation panaméricaine de la santé et l'Institut interaméricain des affaires indiennes. Des observateurs canadiens ont participé à Buenos Aires, en février 1967, à la Conférence spéciale des ministres des Affaires étrangères de l'O.É.A., au cours de laquelle d'importantes modifications ont été apportées à la charte de cet organisme.

La décision, prise en 1968, de procéder à une révision approfondie de la politique du Canada à l'égard des pays latino-américains aura peut-être une importance capitale dans le raffermissement des liens unissant le Canada et l'Amérique latine. Cette nouvelle orientation de la politique étrangère vis-à-vis l'Amérique latine a été précisée en 1970.

Le Canada et l'Extrême-Orient. Comme pays dont les frontières s'étendent jusqu'au Pacifique, le Canada maintient depuis longtemps de nombreux contacts officiels et privés avec les pays de l'Extrême-Orient. Il possède des missions diplomatiques avec résidence au Japon (accréditée également auprès de la République de Corée), en Indonésie, en Thaïlande, à Singapour et en Malaisie (avec accréditation en Birmanie), et un consulat général aux Philippines. Une importante délégation commerciale est établie à Hong-kong; des agents de l'Immigration sont en poste là et ailleurs en Extrême-Orient.

Le Canada est membre fondateur du Plan de Colombo qui vise par un régime de prêts, de subventions et de programmes d'assistance technique, à contribuer au développement de certains pays de l'Extrême-Orient. Il participe également au travail de la Commission économique des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient (ECAFE), notamment au sein de la Commission du Mékong. Le Canada est en outre membre de la Banque asiatique de développement depuis sa fondation et un représentant canadien fait partie actuellement du Conseil d'administration à Manille.

Outre ses relations diplomatiques, commerciales et d'aide aux pays de l'Extrême-Orient, le Canada est engagé, depuis 1954, dans les opérations

Le pavillon du Canada à Expo 70 au Japon a mérité le premier prix pour l'excellence esthétique de sa conception.

de maintien de la paix en Indochine, à titre de membre des Commissions internationales de surveillance et de contrôle au Vietnam, au Laos et (jusqu'à l'ajournement de la Commission, le 31 décembre 1969) au Cambodge.

Le contrôle des armes et le désarmement. Le Canada favorise vigoureusement et sans relâche les négociations internationales pour la limitation des armements et pour le désarmement. S'adressant à la Chambre des communes le 24 octobre 1969, le Premier ministre disait: «Ainsi, aux yeux du gouvernement, aucune activité internationale n'a de plus haute priorité que la recherche d'un contrôle efficace des armes et d'accords sur la limitation des armements». En tant que membre de la Conférence du Comité sur le désarmement, le Canada encourage et participe à la négociation d'accords internationaux pour le contrôle de la course aux armements nucléaires, en vue

Les avions *Caribou* des Forces armées canadiennes atterrissent, apportant des fournitures de secours aux victimes du tremblement de terre au Pérou. Plus de 70 tonnes de marchandises et 600 passagers ont été aéroportés vers les villages sinistrés dans la Cordillère des Andes.

de les limiter et éventuellement de les éliminer. Le Traité de non-prolifération est le plus important accord du genre conclu récemment. Le but ultime des négociations sur le désarmement demeure, évidemment, la réalisation du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace.

La politique étrangère et la défense. Conformément à ses objectifs fondamentaux en politique étrangère, le Canada, en matière de défense, cherche à protéger la souveraineté canadienne et à favoriser le maintien de la paix dans le monde. Le Canada rejette le rôle d'un pays non-aligné ou neutre et participe à des accords de sécurité collective avec d'autres États, pour sa sécurité nationale et la défense des valeurs qu'il partage avec ses pays amis.

En plus de surveiller son propre territoire et ses côtes, le Canada collabore avec les États-Unis à la défense de l'Amérique du Nord, entre autre par ses activités dans le cadre du NORAD. Les opérations de défense continentale au Canada sont exécutées, dans la mesure du possible, par les Forces canadiennes.

Le Canada continue d'être membre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord (OTAN), aux côtés des États-Unis et de la plupart des pays de l'Europe occidentale. L'influence stabilisatrice de l'OTAN réduit les risques d'une guerre nucléaire déclenchée en Europe, continent où sont engagés les intérêts primordiaux des deux grandes puissances. Le Canada attache aussi de l'importance au rôle que joue l'OTAN en préconisant des ententes poli-

tiques et la limitation des armements entre l'Est et l'Ouest. En dehors de sa participation active aux initiatives politiques de l'OTAN, le Canada fournit des unités militaires à l'Alliance, bien que la taille de ses effectifs en Europe ait été réduite de 10,000 à 5,000 hommes en 1970 à mesure que les pays de l'Europe occidentale devenaient plus capables d'assurer leur propre défense. Les initiatives canadiennes pour la défense continentale sont également une contribution à l'OTAN, car l'Amérique du Nord est comprise dans la zone du Traité.

A titre de membre de la communauté internationale, conscient de ses responsabilités, le Canada juge opportun aussi de mettre à la disposition de l'ONU et des autres organismes internationaux des effectifs militaires pour le maintien de la paix. A l'heure actuelle, plus de 1,000 militaires canadiens sont au service des Nations Unies et des Commissions internationales de contrôle dans diverses parties du monde.

La défense nationale

Le contrôle et la gestion de tout ce qui a trait à la défense nationale, aux Forces armées canadiennes, au Conseil de recherches pour la défense, à la Construction de défense (1951) Limitée et à l'Organisation des mesures d'urgence du Canada relèvent du ministre de la Défense nationale.

Les avions des escadrilles *Tiger* de l'OTAN suivent quatre *CF-104* des Forces canadiennes au cours d'un spectacle aérien à Lahr, en Allemagne.

L'organisation actuelle des Forces canadiennes vient de l'intégration, puis de l'unification des trois armes. Avant 1964, les forces de défense du Canada se conformaient à la structure traditionnelle de trois services distincts: les forces navales, terrestres et aériennes. En 1965-1966 a été établie une structure intégrée de commandement pour les forces en campagne, selon laquelle les quatre commandements régionaux de l'Armée, les deux commandements régionaux de la Marine et les cinq commandements fonctionnels de l'Aviation ont été remplacés par cinq grands commandements fonctionnels: le Commandement de la force mobile, comprenant les forces terrestres et aériennes tactiques; le Commandement maritime; le Commandement de la défense aérienne; le Commandement de l'instruction et le Commandement du transport aérien. De plus, le 1er avril 1970, le Commandement maritime, le Commandement de la force mobile, le Commandement du transport aérien et le Commandement de l'instruction ont été chargés de la responsabilité des services de soutien régionaux et de la coordination avec les administrations locales en matière d'aide au pouvoir civil.

Par suite des changements apportés récemment à la politique de défense, ainsi que de la décision de maintenir le budget de la défense, pour les trois prochaines années, au niveau présent de 1,815 millions de dollars par an, de nouveaux objectifs ont été fixés eu égard à la restructuration des Forces armées. Des décisions courantes concernant la structure des Forces armées ont affecté ou affecteront jusqu'à un certain point tous les commandements. La principale décision, cependant, porte sur une réduction planifiée des effectifs. Depuis cinq ans et demi, ceux-ci ont été réduits progressivement étant passés d'environ 120,000 hommes en 1964 à 112,000 en 1965, à 106,000 en 1966, à 100,000 en 1968 et enfin à 97,000 en 1969. Pour 1973, on prévoit un effectif total d'environ 82,000.

C'est le Commandement de la force mobile, où les effectifs sont les plus nombreux, qui sera le plus directement touché. En effet, ses cinq groupements de combat (comptant chacun en moyenne 4,000 hommes) seront transformés en trois groupements de combat plus considérables et un petit groupement d'instruction au Canada. Le soutien aérien tactique du Commandement de la force mobile sera assuré par des avions *CF-5*, qui entrent actuellement en service, bien que la structure définitive de la force des *CF-5* soit encore à l'étude.

En Europe, l'ancienne brigade mécanisée et l'ancienne division aérienne relèvent, depuis le 1er juillet 1970, d'un seul commandant des Forces canadiennes en Europe.

Le rôle des forces terrestres changera: mécanisées aujourd'hui, elles deviendront aéroportées et relèveront du Groupe d'armées du Centre plutôt que du Groupe d'armées du Nord. Cela les rendra compatibles avec le reste du groupement de combat stationné au Canada, eu égard à leur organisation, leur matériel et leur instruction.

Les six escadrons de la Division aérienne seront réduits à un escadron de reconnaissance et à deux escadrons d'attaque. Après 1972, ces escadrons seront affectés soit à des rôles de reconnaissance, soit à des rôles d'attaque avec armements traditionnels.

Depuis 1964, les Forces canadiennes poursuivent un programme de modernisation des destroyers, dont certains sont maintenant dotés d'hélicoptères. Une nouvelle classe de sous-marins est entrée en service, et de nouveaux navires de soutien ont été ajoutés à la flotte. En 1971-1972, le programme de construction des destroyers porteurs d'hélicoptères à turbines à gaz sera terminé, et le troisième navire de soutien opérationnel devait être affecté à la flotte en 1970.

Le principal changement intervenu dans les forces navales a été le désarmement et le retrait définitif du porte-avions *Bonaventure*, au début de 1970. En outre, on mettra à la ferraille un certain nombre de vieux navires, et deux navires-ateliers seront désarmés et serviront d'installations fixes.

La tendance vers le transport aérien des forces terrestres indique le remplacement graduel de l'artillerie lourde et des blindés par du matériel plus léger. C'est pourquoi on a fait l'acquisition de tout un parc de véhicules à chenilles légers, et d'hélicoptères de reconnaissance et de transport de troupes, ainsi que de motoneiges. Enfin, les forces aériennes ont été dotées d'appareils de transport tactique et, plus récemment encore, de quatre réacteurs de transport *Boeing 707*. De plus, il existe un programme de modernisation des intercepteurs à réaction, ainsi que des projets visant l'acquisition d'un petit nombre d'hélicoptères de transport général.

L'assistance militaire du Canada aux autres pays est assurée par deux programmes: assistance militaire et aide mutuelle. L'assistance militaire est destinée aux pays du Commonwealth en voie de développement et prévoit la possibilité d'aider certains pays francophones. Les programmes d'assistance n'impliquent pas la fourniture de matériel, mais seulement la formation des cadres. En ce moment, 11 pays se prévalent de l'assistance militaire du Canada: 18 Canadiens font partie de groupes d'instruction dans trois pays, et 26 officiers et hommes d'autres pays s'entraînent au Canada. L'aide mutuelle du Canada à ses partenaires de l'OTAN porte surtout sur la formation de pilotes d'équipage.

Des troupes aéroportées, accompagnées de matériel d'hiver et de traîneaux, embarquent dans un hélicoptère *Voyageur* pour des manoeuvres dans le Nord.

Agence canadienne de développement international

Bien que le Canada ait déjà apporté de l'aide à l'Europe et au Moyen-Orient immédiatement après la Seconde Guerre mondiale, ce n'est qu'en 1950 qu'il s'est engagé pour la première fois dans le développement international, au sens où on l'entend aujourd'hui. En 1951, le Parlement a approuvé la première subvention canadienne d'aide extérieure, d'un montant de $400,000, pour aider au lancement du Plan de Colombo.

Les efforts déployés par le Canada depuis 20 ans ont augmenté considérablement, en importance et en complexité. Les subventions accordées pour 1969-1970 ont dépassé 338 millions de dollars. L'aide canadienne, maintenant acheminée par diverses voies bilatérales et multilatérales, comprend les activités suivantes: dons de produits alimentaires, aide aux victimes de cataclysmes naturels, services sanitaires, aide dans les domaines de la technique et de l'enseignement, prêts de développement et assistance-capital.

Le but de l'aide n'est pas seulement de parer aux problèmes d'urgence à travers le monde mais, bien plus, de les prévenir en collaborant avec les pays en voie de développement qui s'efforcent d'accélérer leur croissance économique. Pour refléter cette réorientation des efforts, le Bureau de l'aide extérieure est devenu, en 1968, l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

Plus de 70 pays ou territoires ont bénéficié de l'aide canadienne, mais la plus grande part de l'assistance bilatérale est concentrée dans 11 pays ou régions: l'Inde, le Pakistan, Ceylan et la Malaisie dans la région de l'Asie visée par le Plan de Colombo; le Nigéria et le Ghana en Afrique du Commonwealth; la Tunisie, le Cameroun et le Sénégal en Afrique francophone; les Antilles du Commonwealth; enfin, l'Amérique latine dans son entier. Dans plusieurs autres pays, des programmes plus modestes mais quand même importants sont en voie de réalisation.

L'aide offerte par le Canada varie selon les besoins de chaque pays et région. En Asie, des barrages et centrales électriques ont été construits, et des produits alimentaires, des engrais, du matériel et des matières premières ont été fournis pour aider l'agriculture et l'industrie à se développer pour satisfaire aux besoins de populations importantes. En Afrique, l'aide a porté notamment sur la technologie et l'enseignement pour former un noyau de main-d'oeuvre spécialisée. Aux Antilles, l'aide a été dirigée vers l'amélioration des approvisionnements en eau, et vers l'amélioration de l'agriculture et des transports. Le Canada y a aussi construit plus de 100 écoles et, dans le cadre d'un programme spécial, il aide l'Université des Antilles à grandir pour servir la région.

Quelque 20 p. 100 de l'aide canadienne est multilatérale. Le Canada donne ou prête des fonds pour la réalisation de projets de développement entrepris par des organismes internationaux tels que les Nations Unies, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (la Banque mondiale) et les nouvelles banques de développement régional. Le Canada est membre actif de ces institutions multilatérales. En 1969, sa contribution au Programme mondial d'aide alimentaire était la deuxième en importance et sa participation au Programme de développement des Nations Unies, la quatrième.

Aujourd'hui les pays en voie de développement font face à des problèmes de taille, et le succès du développement international exigera de nombreux changements. L'on a accompli beaucoup de choses lors de la première Décennie de développement des Nations Unies; la «révolution verte», notam-

Un professeur de sciences venu du Canada dirige une expérience en laboratoire dans une école secondaire du Malawi.

ment, a entraîné une amélioration tout à fait remarquable des récoltes en Asie grâce à l'emploi de nouvelles variétés de blé et de riz à rendement élevé. De nouveaux moyens devront cependant être mis au point pour aider au développement et pour accélérer le progrès si l'on entend assurer de meilleures conditions de vie à la plus grande partie de la population du monde.

Une nouvelle initiative canadienne est le Centre international de recherche sur le développement. Sa création fut proposée pour la première fois en 1967 par le très hon. Lester B. Pearson. L'écart grandissant entre les nations riches et les nations pauvres est dû, en partie, au fait que 98 p. 100 des travaux de recherche et de développement sont entrepris dans, pour, et par les pays les plus avancés. Le Centre, financé par le Canada, mais indépendant et à caractère international, réunira des experts sur les pays en voie de développement qui animeront des programmes de recherches portant sur l'application des connaissances techniques et scientifiques à la solution des problèmes des régions économiquement sous-développées.

L'ACDI a été réorganisée pour assurer un meilleur service et a ajouté à son personnel un conseiller en santé publique. La nouvelle Direction de l'aide privée commerciale et industrielle favorise l'assistance technique et financière en aidant les sociétés canadiennes à s'implanter dans les pays en voie de développement, et la Direction des programmes spéciaux de l'ACDI a accru son appui aux organismes canadiens bénévoles comme le Service universitaire canadien outre-mer (SUCO).

Depuis quelques temps, des centaines de conseillers et environ un millier d'enseignants canadiens sont envoyés à l'étranger chaque année dans le cadre de programmes d'assistance technique, alors qu'environ 3,000 étudiants des pays en voie de développement reçoivent une formation au Canada.

Le Service administratif canadien outre-mer (SACO)

Le SACO est un organisme sans but lucratif créé par charte fédérale le 2 décembre 1967 et dirigé par un groupe de chefs d'entreprises canadiens avec le concours de l'Agence canadienne de développement international. Il cherche à recruter des cadres supérieurs (généralement parmi les hommes à la retraite), des cadres moyens, des techniciens et des spécialistes pour travailler comme volontaires, pour une période ne dépassant pas six mois, en collaboration avec les administrateurs locaux des pays en voie de développement. Le recrutement s'effectue pour répondre à des demandes précises de gouvernements et d'organismes privés.

En limitant ses activités à des projets de durée relativement courte, le SACO répond à un besoin qui se situe entre les programmes à grande échelle de l'ACDI et les contrats de deux ans du SUCO. Les volontaires du SACO rendent des services particulièrement précieux dans plusieurs domaines: ils aident à mettre au point des opérations en cours; ils effectuent des études de faisabilité; ils rédigent des comptes rendus; et ils font office de conseillers en formation. Les demandes d'aide varient d'un pays à l'autre, et se rattachent à toutes sortes de projets d'ordre administratif et technique.

Une importante initiative du SACO est un programme d'aide médicale mis sur pied de concert avec l'Association médicale canadienne, grâce auquel plusieurs médecins canadiens prodiguent leurs services dans les Antilles en collaborant avec les autorités locales de la santé publique et en allégeant le fardeau du personnel médical surmené.

Pour toutes ces tâches, les coopérants du SACO ne reçoivent aucun salaire, que ce soit du Canada ou de l'organisme bénéficiaire. Le SACO défraie les dépenses de déplacement et l'organisme bénéficiaire se charge des frais de séjour pour la durée de l'engagement. Les coopérants peuvent généralement emmener leurs épouses, si leur contrat est de plus de deux mois.

Dès le début, le SACO a bien souligné qu'il ne se propose pas d'aider les sociétés déjà bien organisées et dirigées de l'étranger. Il est entendu que son rôle consiste à travailler avec les industries locales et les organismes gouvernementaux afin d'améliorer leurs méthodes techniques et administratives.

Une centaine de sociétés et institutions financières et éducatives canadiennes font partie du Conseil d'administration du SACO. Leur appui aide énormément au recrutement.

A la fin de décembre 1969, le SACO avait inscrit plus de 800 coopérants. Ses activités s'étendaient à l'Afrique, à l'Asie, aux Antilles, à l'Amérique du Sud, au Proche-Orient et à l'Extrême-Orient, avec 15 représentants en poste dans des grands centres de diverses parties du monde ayant pour fonction d'établir des contacts et d'assurer la liaison avec les industries et les entreprises locales. Au seuil de l'année 1970, les coopérants du SACO avaient mené à bien 92 projets dans 25 pays. Vingt-trois volontaires participaient à des projets, 22 étaient en instance de départ, 13 candidatures avaient été proposées à l'approbation de différents pays, et les recruteurs du SACO cherchaient à combler une soixantaine d'autres demandes.

Une technicienne bénévole de la Colombie-Britannique travaille à Dominica dans le cadre d'un programme d'aide médicale administré conjointement par l'Association médicale du Canada et le SACO.

Les activités du SACO ont connu un véritable essor en 1969 et tout indique que cette accélération se poursuivra en 1970. L'extension rapide du programme du SACO au cours de la période à l'étude ouvre de nombreuses perspectives d'avenir.

Le Service universitaire canadien outre-mer (SUCO)

La création du SUCO remonte à 1961, quand 17 Canadiens sont partis travailler dans quatre pays. Depuis, plus de 2,500 Canadiens ont trouvé un moyen pratique de contribuer au développement international grâce à cet organisme. Aujourd'hui, le SUCO compte plus de 1,200 personnes travaillant dans plus de 40 pays en voie de développement en Afrique, en Asie, aux Antilles et en Amérique latine.

Société indépendante et sans but lucratif, le SUCO s'occupe de recruter des spécialistes et des techniciens pour répondre à la demande de gouvernements et organismes d'outre-mer. Ces derniers considèrent le Service comme une source de main-d'oeuvre pour leurs programmes permanents de développement. L'âge des volontaires s'échelonne entre 18 et 80 ans; leurs métiers sont aussi divers que l'urbanisme et la mécanique de l'automobile. La demande la plus forte s'adresse actuellement aux spécialités suivantes: enseignement (en particulier des mathématiques et des sciences), soins infirmiers, médecine, technique médicale, génie et agronomie. Toutes les affectations sont pour deux ans.

Les membres du personnel du SUCO sont généralement payés selon le barème des salaires du pays de leur affectation. Cette politique permet aux gouvernements étrangers de consacrer leurs trop maigres ressources finan-

cières à d'autres projets de développement et distingue le SUCO de la plupart des autres organismes d'aide en main-d'oeuvre.

Depuis deux ans, le SUCO cherche à se décentraliser, reconnaissant que la planification initiale et l'administration sont plus efficaces sur place; 25 agents à plein temps et 8 à temps partiel sont maintenant affectés au service des cadres en détachement.

Le SUCO reçoit une aide financière directe et indirecte de quatre sources principales: l'Agence canadienne de développement international (ACDI), les gouvernements et organismes étrangers, les institutions d'enseignement canadiennes, et le secteur privé. En 1968-1969, la subvention accordée par l'ACDI a dépassé $2,250,000, tandis que les gouvernements étrangers ont dépensé au-delà de $2,500,000 en traitements et indemnités de logement. L'aide indirecte, évaluée à $500,000, provient notamment des universités et collèges qui fournissent des bureaux, du matériel et du personnel pour les comités locaux de recrutement et de sélection, des agences de publicité et des mass media qui diffusent sans frais les messages publicitaires pour le recrutement, et enfin des sociétés pharmaceutiques et autres qui donnent des trousses médicales préparées par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Enfin, environ $400,000 sont fournis par le secteur privé: ce montant comprend les dons des particuliers, des sociétés, des fondations, des associations communautaires et des clubs sociaux, ainsi que des milliers de Canadiens qui contribuent lors des «Marches pour les millions».

Une infirmière du SUCO s'entretient du soin des bébés avec un groupe de mères au Kenya.

La population

Au milieu de 1968, la population mondiale était estimée à 3,483 millions d'habitants et celle de l'Amérique du Nord, à quelque 309 millions, soit 8.9 p. 100. Les États-Unis, avec leurs 201 millions, rendaient compte de 5.8 p. 100 de la population mondiale, tandis qu'au Canada les 20,700,000 habitants en représentaient seulement 0.6 p. 100. Sans doute le Canada n'est-il qu'une goutte d'eau dans l'océan par rapport à la population mondiale, mais ses ressources le placent dans une position unique et enviable. La distribution de la population à l'intérieur du pays est très intéressante. La répartition de la population entre les provinces, entre les régions rurales et urbaines, et entre les groupes d'âge et les sexes, les éléments de croissance, les types de familles et les dynamiques de changement qui y sont associés, rendent cette étude facinante. Les prochains paragraphes tenteront de brosser à grands traits le tableau démographique du Canada selon les données de recensement les plus récentes.

Au 1er juin 1969, la population estimative du Canada était de 21,061,000 habitants, ce qui représente une augmentation de 2,820,000 par rapport au recensement de 1961 et de 1,050,000 par rapport à celui de 1966. La répartition de la population par province accuse des différences majeures. Trois Canadiens sur cinq vivent dans les deux plus grandes provinces, l'Ontario et le Québec. Les provinces les moins peuplées (à l'exception du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest) sont l'Île du Prince-Édouard et Terre-Neuve. La première représente seulement 0.5 p. 100 de la population totale du pays et la deuxième, environ 2.5 p. 100.

Répartition numérique et proportionnelle de la population, par province

Province ou territoire	Population (en milliers)			Répartition proportionnelle		
	Recensement, 1961	Recensement, 1966	Estimation de 1969	1961	1966	1969
				%	%	%
Canada	**18,238**	**20,015**	**21,061**	**100.0**	**100.0**	**100.0**
Terre-Neuve	458	493	514	2.5	2.5	2.4
Île du Prince-Édouard	105	109	110	0.6	0.5	0.5
Nouvelle-Écosse	737	756	763	4.0	3.8	3.6
Nouveau-Brunswick	598	617	625	3.3	3.1	3.0
Québec	5,259	5,781	5,984	28.8	28.9	28.4
Ontario	6,236	6,961	7,452	34.2	34.8	35.4
Manitoba	922	963	979	5.1	4.8	4.6
Saskatchewan	925	955	959	5.1	4.8	4.6
Alberta	1,332	1,463	1,561	7.3	7.3	7.4
Colombie-Britannique	1,629	1,874	2,067	8.9	9.3	9.8
Yukon	15	14	15	0.1	0.1	0.1
Territoires du Nord-Ouest	23	29	32	0.1	0.1	0.2

La croissance de la population canadienne, au cours de la décennie commencée en 1960, a été marquée par une forte augmentation de la population urbaine. D'après le recensement de 1961, quelque 11,200,000 personnes, soit 62 p. 100 de tous les Canadiens, vivaient dans des centres urbains de 5,000

habitants et plus. En 1966, ce secteur de la population était passé à 13 millions (65 p. 100). En 1966, 325 centres urbains avaient une population de 5,000 et plus, comparativement à 306 seulement au recensement de 1961. En 1966, 40 villes comptaient 50,000 habitants et plus, contre 29 en 1961.

La population des zones métropolitaines au recensement de 1966 fait clairement ressortir cette croissance urbaine. La population des 19 zones métropolitaines (comprenant la ville proprement dite et ses banlieues) a augmenté de 15 p. 100 entre 1961 et 1966, comparativement à une augmentation de 5 p. 100 pour le reste du Canada. Ces 19 zones ont absorbé 71 p. 100 de l'augmentation de population pour cette période de cinq ans, soit 1,300,000 sur la croissance totale de 1,800,000 habitants.

Population des principales zones métropolitaines, 1956, 1961 et 1966[1]

Zone métropolitaine[2]	1956	1961	1966
Calgary	201,022	279,062	330,575
Edmonton	254,600	337,568	401,299
Hamilton	338,294	395,189	449,116
London	154,453	181,283	207,398
Montréal	1,746,069	2,110,679	2,436,817
Ottawa	345,469	429,761	494,535
Québec	311,604	357,568	413,397
Regina	89,881	112,176	131,127
Saskatoon	73,015	95,564	115,892
Toronto	1,502,343	1,824,589	2,156,496
Vancouver	665,017	790,165	892,286
Windsor	185,865	193,365	211,697
Winnipeg	412,532	476,543	508,759

[1] Population de 100,000 habitants ou plus dans la ville proprement dite au recensement de 1966. [2] Superficie de la zone lors du recensement de 1966.

L'augmentation constante de la population urbaine aux dépens de la population rurale se manifeste dans le recensement de 1966. Alors qu'en 1961, les régions urbaines et rurales représentaient respectivement 69.6 et 30.4 p. 100 de la population totale, au recensement de 1966 ces proportions étaient passées à 73.6 et 26.4 p. 100. (La définition de région urbaine s'applique à toutes les villes de 1,000 habitants et plus constituées ou non, ainsi qu'aux banlieues urbanisées des villes de 10,000 habitants et plus. Le reste de la population est classé dans la catégorie rurale.) La population rurale comprend ceux qui vivent dans les fermes de recensement et ceux qui font partie de la population rurale non agricole.

De 1961 à 1966, la population rurale a diminué d'environ 250,000, soit 4.5 p. 100. Le gros de cette diminution s'est produit dans le secteur agricole, où la baisse fut de 159,000. Pendant la même période, la population urbaine augmentait de plus de 2 millions, soit de 16 p. 100. Plus de la moitié de cette augmentation s'est produite dans des villes de 500,000 habitants et plus.

En 1966, le niveau d'urbanisation différait beaucoup d'une province à l'autre, ce dont témoignent les données suivantes (les chiffres entre parenthèses sont ceux de 1961); Terre-Neuve 54.1 (50.7); Île du Prince-Édouard 36.6 (32.4); Nouvelle-Écosse 58.1 (54.3); Nouveau-Brunswick 50.6 (46.5); Québec 78.3 (74.3); Ontario 80.4 (77.3); Manitoba 67.1 (63.9); Saskatchewan 49.0 (43.0); Alberta 68.8 (63.3); Colombie-Britannique 75.3 (72.6).

Les habitants de Stickney (N.-B.) sont classés parmi la population rurale non agricole.

Population rurale et urbaine, 1966

Province ou territoire	Population totale	Rurale	Urbaine[1]
Canada	**20,014,880**	**5,288,121**	**14,726,759**
Terre-Neuve	493,396	226,707	266,689
Île du Prince-Édouard	108,535	68,788	39,747
Nouvelle-Écosse	756,039	317,132	438,907
Nouveau-Brunswick	616,788	304,563	312,225
Québec	5,780,845	1,255,731	4,525,114
Ontario	6,960,870	1,367,430	5,593,440
Manitoba	963,066	317,018	646,048
Saskatchewan	955,344	487,017	468,327
Alberta	1,463,203	455,796	1,007,407
Colombie-Britannique	1,873,674	463,181	1,410,493
Yukon	14,382	7,554	6,828
Territoires du Nord-Ouest	28,738	17,204	11,534

[1] Y compris les habitants des centres de 1,000 personnes ou plus.

La répartition de la population selon le sexe et la province, en 1961, 1966 et 1969, trace un profil très intéressant. Au cours des années, le nombre d'hommes par millier de femmes a baissé continuellement, mais dans toutes les provinces, sauf au Québec et en Ontario, les hommes sont encore plus nombreux que les femmes. Le Québec a 994 hommes pour 1,000 femmes, tandis que l'Ontario a 998 hommes pour 1,000 femmes. Le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest comptent beaucoup plus d'hommes que de femmes. Mais le rapport masculinité (défini comme étant le nombre d'hommes pour

1,000 femmes) évolue constamment en faveur des femmes dans toutes les provinces. En 1969, pour l'ensemble du Canada on estime qu'il y avait 1,006 hommes pour 1,000 femmes.

Répartition de la population selon le sexe, par province, en 1961, 1966 et 1969

Province ou territoire	Population en milliers						Hommes pour 1,000 femmes		
	1961		1966		1969		1961	1966	1969
	Hommes	Fem.	Hommes	Fem.	Hommes	Fem.			
Canada	**9,219**	**9,019**	**10,054**	**9,961**	**10,564**	**10,497**	**1,022**	**1,009**	**1,006**
Terre-Neuve	235	223	252	241	262	252	1,054	1,045	1,041
Île du Prince-Édouard	53	51	55	54	56	55	1,041	1,026	1,018
Nouvelle-Écosse	374	363	381	376	383	380	1,032	1,013	1,007
Nouveau-Brunswick	302	295	310	307	313	312	1,023	1,011	1,005
Québec	2,632	2,627	2,886	2,895	2,982	3,002	1,002	997	994
Ontario	3,135	3,102	3,479	3,482	3,722	3,730	1,011	999	998
Manitoba	469	453	484	479	491	488	1,034	1,011	1,005
Saskatchewan	480	446	489	466	489	470	1,076	1,049	1,039
Alberta	689	643	746	717	794	767	1,073	1,041	1,035
Colombie-Britannique	829	800	949	925	1,047	1,020	1,036	1,025	1,026
Yukon	8	6	8	7	8	7	1,268	1,187	1,174
Territoires du Nord-Ouest	13	10	16	13	17	15	1,260	1,182	1,162

Répartition numérique et proportionnelle de la population du Canada, selon le groupe d'âge en 1961, 1966 et 1969

Groupe d'âge	Répartition numérique			Répartition proportionnelle		
	1961	1966	1969	1961	1966	1969
		(milliers)		%	%	%
Total	**18,238**	**20,015**	**21,061**	**100.0**	**100.0**	**100.0**
0 à 4 ans	2,256	2,198	1,939	12.4	11.0	9.2
5 à 9 "	2,080	2,309	2,325	11.4	11.5	11.0
10 à 14 "	1,856	2,093	2,254	10.2	10.5	10.7
15 à 19 "	1,433	1,838	2,018	7.8	9.2	9.6
20 à 24 "	1,184	1,461	1,761	6.5	7.3	8.4
25 à 29 "	1,209	1,241	1,431	6.6	6.2	6.8
30 à 34 "	1,271	1,241	1,270	7.0	6.2	6.0
35 à 39 "	1,271	1,286	1,282	7.0	6.4	6.1
40 à 44 "	1,119	1,257	1,295	6.1	6.3	6.2
45 à 49 "	1,016	1,090	1,191	5.6	5.4	5.7
50 à 54 "	863	988	1,032	4.7	4.9	4.9
55 à 59 "	704	816	904	3.9	4.1	4.3
60 à 64 "	584	663	723	3.2	3.3	3.4
65 à 69 "	487	532	569	2.7	2.7	2.7
70 à 74 "	402	427	443	2.2	2.1	2.1
75 à 79 "	274	300	323	1.5	1.5	1.5
80 ans et plus	227	280	304	1.2	1.4	1.4

[1] A cause de l'arrondissement, il se peut que certaines colonnes ne totalisent pas exactement.

La répartition de la population selon l'âge, en 1961, 1966 et 1969, démontre que la proportion des moins de 15 ans diminue constamment. En 1961, ce groupe représentait 33.9 p. 100 de la population totale comparativement à 32.9 et 30.9 p. 100 pour 1966 et 1969. Le groupe en âge de travail (ceux de 15 à 64 ans) passait de 58.4 p. 100 en 1961 à 59.4 en 1966 et 61.4 p. 100 en 1969. La proportion de la population de 65 ans et plus demeure cependant constante autour de 7.7 p. 100.

Le graphique suivant trace la pyramide des âges et des sexes pour la population estimative de tout le Canada en 1969. Il convient de souligner que le nombre des moins de quatre ans a diminué sensiblement ces dernières années et que la pyramide repose sur une base plus étroite. Cette situation aura à l'avenir des répercussions appréciables sur les entrées à l'école et sur la main-d'oeuvre.

Les composantes de l'évolution démographique pour l'ensemble du pays sont les naissances, les décès, l'immigration et l'émigration. Le tableau suivant montre l'évolution de chacun de ces facteurs pour les périodes 1961-1966 et

Répartition de la population selon l'âge et le sexe, 1969 (Estimation)

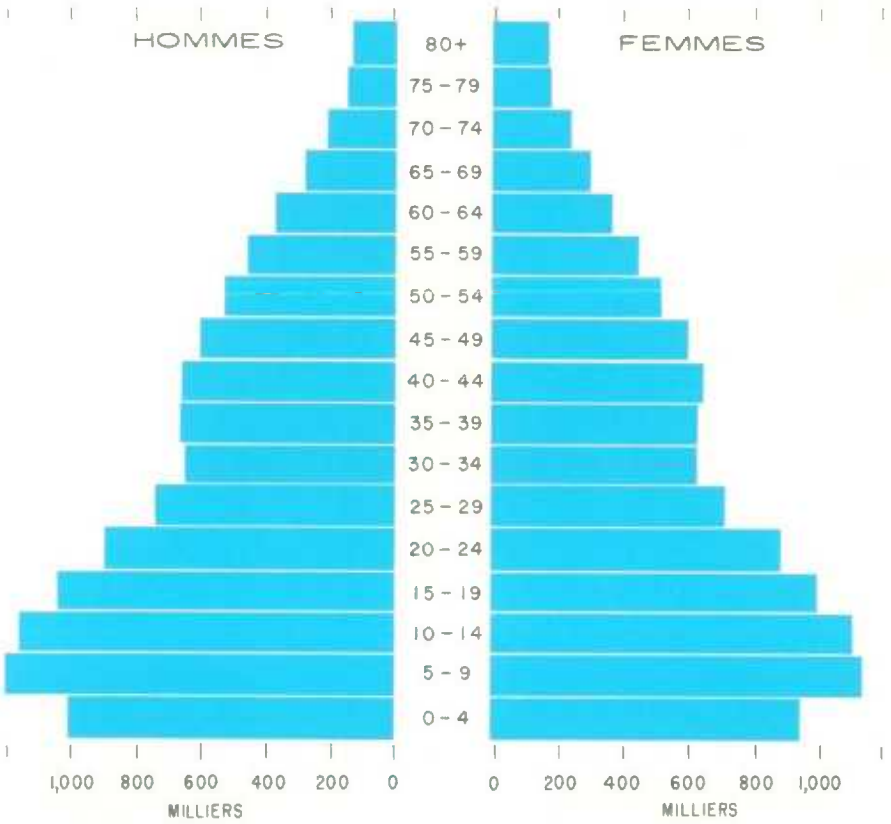

1966-1969. On constate que la moyenne des naissances a été d'environ 450,000 par an de 1961 à 1966, mais qu'elle est passée à 371,000 pour la période 1966-1969. Pour les mêmes périodes, la moyenne des décès a été de 146,000 et de 152,000 par an. Le nombre accru de décès tient en partie à l'augmentation du nombre des personnes dans les groupes d'âges plus élevés.

Le nombre moyen d'immigrants a été de 107,700 par an entre 1961 et 1966 et il est passé à 196,600 pendant les trois années qui ont suivi le recensement, c'est-à-dire de 1966 à 1969. Pendant les mêmes périodes, la moyenne annuelle des émigrants s'est établie à 56,000 et 67,000 respectivement.

Éléments de l'évolution démographique du Canada, 1961-1966 et 1966-1969
(En milliers)

Population au recensement		Naissances	Décès	Immigrants	Émigrants	Population (fin de la période)
		1961 à 1966				
1961 = 18,238						
	Total	2,249	731	539	280	
	Moyenne annuelle	450	146	108	56	20,015
		1966 à 1969				
1966 = 20,015						
	Total	1,113	456	590	201	
	Moyenne annuelle	371	152	197	67	21,061

Au 1er juin 1968, le nombre estimatif des familles au Canada, sans compter le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, était de 4,696,000, ce qui représente une augmentation de 178,000 ou 3.9 p. 100, depuis le recensement de 1966, et de 556,000 ou 13.4 p. 100, depuis le recensement de 1961. En moyenne, le nombre des personnes par famille au Canada, au 1er juin 1968, était de 3.9, c'est-à-dire le même qu'en 1961 et 1966. La population vivant en familles au 1er juin 1968 représentait 88.7 p. 100 de la population totale du Canada. C'est au Québec et dans les provinces de l'Atlantique que la taille moyenne des familles était la plus forte (soit de 4.2 personnes par famille); les provinces des Prairies suivaient avec 3.9 personnes et l'Ontario avec 3.7, tandis que la Colombie-Britannique venait au dernier rang avec une moyenne de 3.6 personnes.

Le nombre moyen d'enfants par famille au Canada, en juin 1968, est demeuré le même qu'aux recensements de 1961 et 1966, soit 1.9. Il convient de souligner que l'expression «enfants par famille» signifie le nombre d'enfants célibataires de moins de 25 ans qui vivaient chez leurs parents au 1er juin 1968.

Le nombre de familles sans enfants (représentant 28.7 p. 100 de toutes les familles) ajouté à celui des familles ayant un seul enfant, accusait une faible augmentation pour atteindre 48.7 p. 100, comparativement à 48.4 p. 100 lors du recensement de 1966, mais marquait une faible diminution par rapport au recensement de 1961 (49.6 p. 100 de toutes les familles). Par contre, les familles de trois ou quatre enfants représentaient 21.7 p. 100 de toutes les familles en juin 1968, ce qui représente une faible diminution par rapport aux 21.9 p. 100 du recensement de 1966, et une légère augmentation par rapport aux 20.9 p. 100 du recensement de 1961. Les familles de cinq

enfants ou plus en 1968 représentaient 8.9 p. 100 de toutes les familles du Canada alors qu'au recensement de 1966, elles en représentaient 9.2 p. 100.

Les estimations de 1968 montrent des différences majeures entre les régions pour le nombre d'enfants par famille. Les familles sans enfants, par exemple, ne représentent que 25.6 p. 100 de toutes les familles au Québec et 26.6 p. 100 dans les provinces de l'Atlantique, tandis qu'elles en représentent 30 p. 100 dans l'Ontario, 30.7 p. 100 dans les provinces des Prairies et 31.3 p. 100 en Colombie-Britannique. Par ailleurs, les familles de cinq enfants ou plus représentent 13.1 p. 100 de toutes les familles dans les provinces de l'Atlantique et au Québec, 6.8 p. 100 dans les provinces des Prairies et 6.6 et 5.8 p. 100 en Ontario et en Colombie-Britannique.

Population âgée de 15 ans et plus selon l'état matrimonial, 1956, 1961 et 1966

État matrimonial	Répartition numérique			Répartition proportionnelle			Augmentation proportionnelle
	1956	1961	1966	1956	1961	1966	1961-1966
				%	%	%	%
Population âgée de 15 ans et plus	**10,855,581**	**12,046,325**	**13,423,123**	**100.0**	**100.0**	**100.0**	**11.4**
Célibataires	2,960,929	3,191,206	3,764,833	27.3	26.5	28.0	18.0
Mariés	7,146,673	8,024,304	8,723,217	65.8	66.6	65.0	8.7
Veufs	711,211	778,223	870,297	6.6	6.5	6.5	11.8
Divorcés	36,768	52,592	64,776	0.3	0.4	0.5	23.2

Selon les estimations relatives aux familles du Canada en 1968, 28.8 p. 100 des chefs de familles «normales», c'est-à-dire les familles où les deux conjoints habitent ensemble, avaient 35 ans ou moins, 24.7 p. 100 avaient de 35 à 44 ans, 20.8 p. 100 de 45 à 54 ans, 14.7 p. 100 de 55 à 64 ans et 11 p. 100, plus de 65 ans.

La population célibataire de 15 ans et plus, pour l'ensemble du pays, a augmenté de 18 p. 100 au cours de la période 1961-1966, mais seulement de 8 p. 100 de 1956 à 1961 et de 5 p. 100 de 1951 à 1956. L'augmentation marquée du nombre d'adultes célibataires est due surtout au grand nombre des jeunes adultes nés dans l'après-guerre à l'époque où le taux de natalité était élevé. Par contraste, la population mariée a augmenté de 8.7 p. 100 entre 1961 et 1966, comparativement à 12.3 p. 100 pendant la période de 1956 à 1961. La population veuve et divorcée a augmenté de 12.5 p. 100 entre 1961 et 1966, comparativement à 11.1 p. 100 de 1956 à 1961.

Par province, la proportion la plus importante de célibataires vivait dans les Territoires du Nord-Ouest et au Québec avec 33.8 et 33.1 p. 100 respectivement; la plus faible proportion se trouvait en Colombie-Britannique avec 24.6 p. 100. L'Ontario avait la plus forte proportion de personnes mariées (67.6 p. 100) dans sa population de 15 ans et plus, et l'Île du Prince-Édouard, la plus faible proportion avec 60.5 p. 100.

La Colombie-Britannique, avec un taux de 8.4 p. 100, comptait proportionnellement plus de personnes veuves et divorcées que toute autre province, alors que le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, avec 4.9 p. 100 chacun, et le Québec, avec 5.8 p. 100, enregistraient les plus faibles proportions.

Immigration

L'immigration a profondément affecté la croissance et la prospérité du Canada depuis la Seconde Guerre mondiale. De 1946 à 1968, le Canada a accueilli au-delà de trois millions d'immigrants, et ceux-ci comptent pour plus de 20 p. 100 de l'accroissement de la population au Canada au cours de cette période. Environ un Canadien sur sept est un immigrant venu s'établir au Canada depuis la guerre.

L'afflux d'immigrants n'a pas connu d'interruption, mais les deux années de pointe depuis la guerre ont été 1957 (282,164 immigrants) et l'année du Centenaire 1967 (222,876 immigrants). Le Canada a accueilli 183,974 personnes en 1968 et 161,531 en 1969.

Depuis la Confédération, près de 10 millions d'immigrants se sont installés au Canada et au 1er janvier 1970 le nombre d'habitants nés à l'étranger dépassait les trois millions.

En 1968, dernière année pour laquelle la statistique complète soit disponible, les immigrants originaires de Grande-Bretagne et d'Irlande représentaient 21.4 p. 100 du total. Les autres groupes importants sont ceux venant des États-Unis (11.1 p. 100), de l'Italie (10.8 p. 100), de l'Allemagne (4.8 p. 100), de la Chine (4.6 p. 100), de la France (4.4 p. 100), de l'Autriche (4.4 p. 100), de la Grèce et du Portugal (4.2 p. 100 chacun) et des Antilles (4.1 p. 100).

En 1968, 95,446 immigrants s'ajoutaient à la main-d'oeuvre canadienne: 32.4 p. 100 dans les métiers de la fabrication, de la mécanique et de la

Des Néo-Canadiennes exécutent la danse tibétaine du foulard à Vancouver.

construction, et 33.1 p. 100 dans les professions libérales ou administratives. Les manoeuvres représentaient 2.8 p. 100 du total et les travailleurs agricoles, 3.3 p. 100.

Selon les chiffres provisoires de 1969, la proportion d'immigrants de professions libérales ou techniques continue d'être élevée tandis que le nombre des immigrants semi ou non spécialisés diminue.

D'après la statistique portant sur l'immigration de 1946 à 1968 inclusivement, les immigrants se sont établis dans les diverses régions du Canada dans les proportions suivantes: Ontario, 52.6 p. 100; Québec, 20.6 p. 100; Prairies, 13.3 p. 100; Colombie-Britannique, 10.6 p. 100; provinces de l'Atlantique, 2.6 p. 100; Territoires du Nord-Ouest, 0.1 p. 100; lieu non précisé, 0.2 p. 100.

Afin d'aider ceux qui ne pourraient venir au Canada pour des raisons pécuniaires, le gouvernement a lancé en 1951 le Programme d'indemnité de passage. Jusqu'à la fin de 1969, 305,441 personnes se sont prévalues de cette aide et la plus grande partie des $54,835,000 prêtés a été remboursée. Pour la seule année 1969, le gouvernement a consenti à 8,987 personnes des prêts totalisant $2,714,000.

Un nouveau Règlement sur l'immigration est entré en vigueur le 1er octobre 1967 et les principes de sélection des immigrants ont été énoncés en détail. Un système d'appréciation permet aux fonctionnaires de l'immigration d'appliquer les mêmes normes aux aspirants immigrants de tous les pays du monde. Le Règlement confirme formellement que les citoyens canadiens ou les résidents permanents ont le droit de faire venir les personnes à leur charge. Le privilège de demander l'admission au Canada de parents plus éloignés est étendu à tous les pays et, ainsi, de nouvelles catégories deviennent admissibles à l'aide susmentionnée.

En liant les normes de sélection aux conditions qui existent au Canada, le nouveau Règlement tend à assurer un afflux d'immigrants correspondant plus étroitement aux besoins économiques et de main-d'oeuvre du Canada. Le Règlement distingue les personnes à charge et les parents qui entreront sur le marché du travail. Il y a trois catégories d'immigrants: les «personnes à charge parrainées», les «parents nommément désignés (non à charge)» et les «immigrants indépendants» qui ne sont ni parrainés ni nommément désignés.

Les «personnes à charge parrainées» sont admises au Canada pourvu qu'elles soient de bonnes moeurs et en bonne santé. Les «immigrants indépendants» doivent répondre aux normes prévues par un système d'appréciation basé sur l'instruction et la formation, les qualités personnelles, la demande et la spécialisation professionnelles, l'âge, l'emploi garanti, la connaissance du français et (ou) de l'anglais, la présence de parents au Canada, et les emplois disponibles dans la région de destination.

Le Règlement autorise aussi l'entrée d'immigrants au Canada pour des raisons humanitaires. Ainsi, après l'invasion de la Tchécoslovaquie en 1968, le Canada a accueilli, en vertu de dispositions spéciales, environ 12,000 Tchèques et Slovaques.

Le Canada possède des bureaux d'immigration ou un agent d'immigration dans les pays suivants: Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Danemark, Égypte, Espagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hong-kong, Hongrie, Inde, Irlande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Liban, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Portugal, Suède, Suisse, Trinidad, et Yougoslavie. Dans d'autres pays, le ministère des Affaires extérieures, par l'entremise de ses

missions à l'étranger (ou des missions consulaires ou diplomatiques de la Grande-Bretagne), veille aux intérêts du Canada en matière d'immigration.

La citoyenneté

La Direction de la citoyenneté du Secrétariat d'État cherche surtout à promouvoir la bonne entente entre les divers groupes de citoyens et à encourager leur participation aux activités de la communauté. Pour consolider l'unité et l'identité canadiennes, la Direction, par l'entremise de ses 16 bureaux régionaux, travaille en étroite collaboration avec des associations et organismes bénévoles. Ce réseau national réunit les préposés aux programmes d'action socio-culturelle et de la citoyenneté.

La défense des droits de l'homme, l'intégration des immigrants, la participation indienne et esquimaude et les programmes de voyages-échanges relèvent tous de la Direction de la citoyenneté. La Division de la recherche et de la documentation planifie et analyse les besoins et priorités dans l'orientation de la Direction.

La Division de l'intégration des immigrants aide ceux-ci à devenir des citoyens canadiens à part entière en participant à la vie sociale et culturelle de leur nouveau milieu. Elle encourage les nouveaux venus à apprendre l'une ou l'autre des deux langues officielles et leur apporte de l'aide pour étudier ces langues. De plus, c'est à elle que s'adressent les associations et les groupes organisés qui ont besoin d'aide sur le plan culturel.

La Division de la participation indienne et esquimaude appuie les centres d'accueil qui étaient au nombre de 28 en 1969, et les autres associations d'Indiens. La Division des droits de l'homme participe aux initiatives canadiennes pour le respect des droits de l'homme. Elle s'occupe également d'organiser des campagnes d'information et des manifestations spéciales, comme celles qui ont marqué l'Année internationale des droits de l'homme en 1968. La Division des voyages-échanges dirige les programmes d'échanges interprovinciaux organisés par des associations bénévoles au profit des jeunes.

Langues officielles. Le Canada est une communauté multiculturelle où sont reconnues deux langues officielles. L'adoption en 1969 de la Loi sur les langues officielles a amené la création de quatre nouvelles directions au sein du Secrétariat d'État: la Direction de l'administration des langues, la Direction des programmes de bilinguisme dans la Fonction publique, la Direction de l'action socio-culturelle et la Direction de la planification et de la recherche. Le gouvernement fédéral donne aussi son appui à l'enseignement du français et de l'anglais dans tout le Canada, en vertu d'accords fédéraux-provinciaux.

DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA CITOYENNETÉ

Plus de 1,092,887 personnes ont été admises à la citoyenneté depuis 1947 et la moyenne annuelle s'élève actuellement à près de 60,000. Les demandes d'admission sont étudiées par la Direction de l'enregistrement de la citoyenneté chargée d'appliquer la Loi et le Règlement sur la citoyenneté canadienne. De façon générale, c'est elle qui s'occupe de toutes les questions d'acquisition et de perte de citoyenneté, de naturalisation, de preuve de statut et autres questions connexes.

Des Hongroises portent leur costume national lors des réjouissances annuelles des Néo-Canadiens à Cap-de-la-Madeleine, au Québec.

Un effectif de 200 personnes est affecté au bureau d'Ottawa et aux 13 cours de la citoyenneté situées dans les principales villes du pays. Les régions moins peuplées et les districts éloignés sont desservis par des cours de circuit. Les tribunaux ordinaires s'occupent également des questions de citoyenneté, ainsi que le font certains services et fonctionnaires désignés par le gouvernement: la Direction peut ainsi étendre ses services jusque dans les régions les moins accessibles du pays.

Le rôle principal de la Direction est d'assurer au public un service constant dans le domaine de la citoyenneté. En plus d'étudier quelque 120.000 demandes de toutes sortes chaque année, la Direction revoit les méthodes, interprète la Loi et le Règlement et, au besoin, suggère des modifications.

La Direction cherche activement l'appui des clubs, associations ethniques et autres organismes communautaires pour rejoindre ceux qui pourraient acquérir la citoyenneté canadienne et pour éveiller l'intérêt du public.

Citoyenneté de naissance. La citoyenneté de naissance tient normalement au droit héréditaire ou au fait d'être né dans les limites d'un pays. Le Canada reconnaît les deux cas mais, dans le premier, seule l'hérédité paternelle est reconnue. En outre, la Loi contient certaines dispositions spéciales visant d'autres catégories de personnes, dont les sujets britanniques et les femmes de citoyens canadiens admis légalement au Canada et y ayant établi leur domicile avant 1947 (année où la loi présentement en vigueur a été proposée).

Citoyenneté par naturalisation. On peut également devenir citoyen canadien par décision ministérielle après avoir déposé une demande officielle et satisfait à toutes les exigences de la Loi. Les conditions essentielles sont: domicile au Canada pendant cinq ans (un an pour la femme d'un citoyen canadien), bonnes moeurs, connaissance suffisante d'une des deux langues officielles, compréhension des responsabilités et privilèges de la citoyenneté, intention de s'établir en permanence au Canada et enfin fidélité au serment d'allégeance. Certaines dispositions spéciales s'adressent aux personnes mineures.

Les Indiens

En juin 1969, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a présenté au Parlement une série de propositions esquissant une nouvelle politique au sujet des Indiens. Ces propositions étaient l'aboutissement de 15 réunions publiques tenues dans diverses parties du Canada au cours de l'année précédente. Des représentants de 558 bandes indiennes avaient participé à ces réunions pour discuter du contenu et des modifications à apporter à la Loi sur les Indiens et pour établir comment leurs intérêts seraient le mieux servis. La nouvelle politique témoigne du désir et de

Ernie Phillips, de la tribu shuswap en Colombie-Britannique, exécute la danse de l'aiglon, l'une des danses traditionnelles des Indiens des Plaines, au Festival de la Princesse à Cultus Lake (C.-B.).

l'intention des Indiens et du gouvernement canadien d'éliminer la discrimination et d'assurer les mêmes services aux Indiens qu'aux autres Canadiens.

Les Indiens du Canada partagent une riche diversité de cultures qui se rattachent à six grandes familles et régions culturelles: les Algonquins, dans les forêts de l'Est et du Centre; les Iroquois, dans le sud-est de l'Ontario; les tribus du bassin du Mackenzie et des forêts au nord de la rivière Churchill; les Indiens des Plaines, dans les Prairies; ceux des Plateaux, dans le centre de la Colombie-Britannique et au Yukon; et ceux de la côte du Pacifique, en Colombie-Britannique. Il y a 10 familles linguistiques et 54 langues et dialectes apparentés, la famille algonquine étant la plus nombreuse. Les terres indiennes comprennent 2,279 réserves dont la superficie totale dépasse six millions d'acres. Ces terres, réservées à l'usage et au profit des Indiens, sont sous la tutelle du gouvernement canadien.

Bon nombre des aliments consommés aujourd'hui par les Nord-Américains viennent des populations indiennes qui ont aussi légué au Canada un riche patrimoine toponymique et linguistique. La renaissance artistique et culturelle des Indiens a trouvé son expression dans le pavillon conçu et réalisé par eux à l'Expo 67. Les sculptures, l'artisanat et les expositions de leurs artistes et artisans contribuent à faire connaître et apprécier la culture indienne. Un livre de George Clutesi, célèbre auteur et artiste indien, a été choisi comme lecture recommandée dans les écoles élémentaires de la Colombie-Britannique et les oeuvres des artistes indiens reçoivent un accueil enthousiaste dans les expositions à travers le monde.

Pendant de longues années, les Indiens sont restés en marge de la vie canadienne, à cause de leur isolement et des obstacles créés par un régime scolaire distinct et par d'autres institutions. Toutefois, ces difficultés disparaissent rapidement, à mesure que la population augmente et reçoit une scolarisation plus poussée.

La plupart des Indiens ont leur foyer dans des réserves à leur disposition exclusive. Aujourd'hui, il y a plus de 230,000 Indiens au Canada et leur nombre croît à un taux annuel de près de 3 p. 100. La moitié des Indiens sont âgés de moins de 16 ans, et une proportion plus forte que jamais fréquente l'école. Plus de la moitié des 70,000 enfants et adolescents sont inscrits aux écoles provinciales ou locales. Près de 7,000 petits Indiens fréquentent des jardins d'enfants qui les préparent à surmonter les difficultés de langue et de culture. Le nombre de jeunes Indiens inscrits à l'université et aux cours de rattrapage a augmenté de façon remarquable au cours de la dernière décennie; des Indiens se distinguent aujourd'hui dans toutes les professions libérales et d'autres travaillent dans diverses industries.

La Division des ressources et du développement du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien reconnaît leurs progrès dans l'éducation et leur volonté de prendre en main leur propre destinée; aussi les aide-t-elle dans leur effort pour amener les entreprises commerciales et industrielles à s'implanter dans les réserves. Citons comme exemple la grande fabrique de la réserve des Indiens du Sang, près de Lethbridge (Alb.). Cette initiative unique dans une réserve doit encourager les autres bandes indiennes du pays à participer de façon autonome à la société industrielle contemporaine.

Les Esquimaux

La plupart des 16,000 Esquimaux du Canada vivent dans les Territoires du Nord-Ouest. Les autres sont établis au Labrador (1,200), au Manitoba (365) et dans le Québec arctique (3,200). Depuis 1955, le gouvernement porte

un intérêt accru aux affaires du Nord et des progrès importants ont été ainsi réalisés pour améliorer les conditions d'hygiène, les soins médicaux et l'éducation et pour mettre sur pied des centres communautaires offrant ces services.

Le relèvement du niveau de vie des Esquimaux a amené une hausse de leur taux de natalité. En 1969, il était de 55 pour 1,000, alors que la moyenne nationale était de 18 pour 1,000. En 1969, 95 p. 100 des Esquimaux d'âge scolaire fréquentaient l'école. La plupart de ces enfants étaient inscrits dans des écoles locales offrant de la 1re à la 6e année. Les jeunes doivent se rendre dans les plus grands centres pour le secondaire et la formation professionnelle. Il existe six écoles secondaires dans les Territoires du Nord-Ouest et une septième doit bientôt ouvrir ses portes. A Yellowknife, il se donne des cours de formation professionnelle et à Churchill (Man.), des cours préparatoires à la formation professionnelle. Lorsque les jeunes Esquimaux doivent quitter leur milieu pour continuer leurs études, le gouvernement s'occupe de leur transport, prend à sa charge leurs frais de pension et d'habillement et leur verse une allocation hebdomadaire. De nombreux Esquimaux ont appris un métier ou sont devenus spécialisés; ils sont aujourd'hui pilotes, conducteurs de machines lourdes, aides-instituteurs, coiffeuses ou aides-infirmières. Un Esquimau siège au Conseil Territorial du Nord-Ouest, et plusieurs autres s'occupent activement d'associations communautaires.

Il semble que les jeunes Esquimaux atteignent un niveau scolaire qui leur permettra de poursuivre leurs études et parfaire leur formation. Ils pourront

Dans l'Arctique, ces Esquimaux diplômés d'un cours patronné par le gouvernement fédéral au centre de formation de l'industrie pétrolière, participent aux travaux d'exploration de la Panarctic Oils Limitée.

Près du lac Aberdeen, dans les Territoires du Nord-Ouest, un père enseigne à son fils comment repérer un caribou à l'aide d'un télescope.

ainsi trouver plus aisément un emploi, s'engager dans certaines activités commerciales, participer à la vie politique et voyager dans le Sud avec confiance. Même si les cours d'instruction se donnent en anglais, la langue esquimaude gagne aujourd'hui en importance, surtout au niveau élémentaire.

Bien que bon nombre d'Esquimaux vivent encore de la chasse et du piégeage, il y en a de plus en plus qui travaillent à salaire ou qui sont engagés dans l'industrie artisanale. L'activité des coopératives dans la mise en conserve et la commercialisation de spécialités alimentaires de l'Arctique, dans la confection d'anoraks, et dans l'artisanat et la sculpture, a rapporté un revenu net de $1,500,000 en 1969. D'autres emplois courants sont offerts dans les magasins locaux, avec les compagnies minières, ou pour le gouvernement. Étant donné la nécessité de créer de nouvelles industries pour assurer de l'emploi, les gouvernements fédéral et territorial mènent des enquêtes économiques en vue de déterminer les régions propices au développement de l'industrie primaire et secondaire. Ils encouragent les sociétés intéressées à mettre en valeur le Grand Nord, et voient à ce que les Esquimaux soient engagés dans ce développement.

En 1965, le gouvernement a lancé un programme quinquennal de construction de logements dans le Nord. Jusqu'ici, on a fourni aux familles esquimaudes environ 1,200 maisons de trois chambres à coucher. Le loyer versé par les Esquimaux paye les services essentiels d'électricité, d'eau, de mazout et d'enlèvement des ordures. Ces maisons peuvent aussi être achetées par versements réguliers.

Les soins médicaux relèvent du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Les Territoires du Nord-Ouest comptent 10 hôpitaux, 19 dispensaires, 8 cliniques et 6 centres d'hygiène. L'Esquimau est transporté par avion vers un centre médical s'il n'en existe pas dans sa localité.

La responsabilité de l'enseignement, de l'assistance sociale et de l'administration municipale dans les Territoires du Nord-Ouest est passée du gouvernement fédéral au gouvernement territorial à Yellowknife. D'autres fonctions de «gouvernement provincial» seront graduellement assurées par le gouvernement territorial. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien continuera à s'occuper de la gestion des ressources naturelles des Territoires du Nord-Ouest.

Les soins médicaux au Canada

Au Canada, l'administration des services de santé relève directement des gouvernements provinciaux qui délèguent souvent aux municipalités une autorité considérable dans certains domaines. Le gouvernement fédéral s'occupe des questions de santé de portée nationale et fournit une aide financière importante aux services sanitaires et hospitaliers des provinces. Tous les niveaux de gouvernement sont secondés par un réseau d'organismes bénévoles oeuvrant dans les différents domaines de la santé.

Les progrès de la médecine et des services médicaux ont amené une amélioration sensible de l'état de santé des Canadiens au cours des dernières décennies. De 1941 à 1968, l'espérance de vie pour les hommes est passée de 63 à 69 ans, et pour les femmes, de 66 à 75.5 ans. Le taux de mortalité infantile a constamment diminué, passant de 51 pour 1,000 enfants nés vivants en 1941, à 21 en 1968. La proportion des naissances à l'hôpital est passée de 49 à 99.5 p. 100. Le taux de mortalité puerpérale est tombé de 36 à 2.7 pour 100,000 naissances vivantes. En 1968, les trois grandes causes de décès chez les personnes âgées de plus de 45 ans ont été les maladies cardio-vasculaires, le cancer et les maladies du système nerveux et des organes sensoriels tandis que les morts accidentelles, qui viennent en quatrième lieu, sont au premier rang chez les jeunes.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social est le principal organisme fédéral en matière de santé. En collaboration avec d'autres organismes fédéraux, provinciaux et locaux, il cherche à améliorer la santé de tous les Canadiens et à venir en aide à ceux qui ne peuvent, par eux-mêmes, faire face aux exigences de la vie quotidienne. Par l'entremise de la Direction des aliments et des drogues, le Ministère est responsable de la protection des consommateurs canadiens contre les dangers que peuvent présenter les aliments, les drogues, les cosmétiques et les instruments thérapeutiques vendus au public. Le Ministère s'occupe des services de quarantaine et de santé pour les immigrants, et assure des services médicaux aux Indiens, Esquimaux et autres groupes particuliers. Il fournit aussi des services de consultation aux organismes sanitaires provinciaux et municipaux sur diverses questions ayant trait à la santé des Canadiens.

Au Canada, les services fédéraux de santé comprennent un vaste ensemble de programmes reliés entre eux. Aux termes de la Loi sur les soins médicaux, le gouvernement fédéral paie 50 p. 100 du coût moyen par personne des régimes provinciaux d'assurance-maladie, pourvu qu'ils satisfassent à certaines conditions. La Loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques donne à tous les Canadiens le droit aux soins hospitaliers. La Caisse d'aide à la santé verse aux provinces jusqu'à 50 p. 100 des coûts de construction, de rénovation ou d'aménagement de laboratoires de recherche et de centres de formation du personnel médical. Le Programme national des subventions à l'hygiène vise à élargir les services médicaux et à lutter contre certaines maladies. (Les programmes mentionnés font plus loin l'objet d'une étude distincte.) En vertu du Régime d'assistance publique du Canada, le gouvernement fédéral défraie 50 p. 100 des soins médicaux que les

provinces mettent à la disposition de ceux qui y ont droit en raison de difficultés financières prouvées.

D'autres mesures importantes pour améliorer la santé des Canadiens comprennent des programmes d'information sur les effets nocifs du tabac visant à réduire les cas de cancer des poumons et les autres maladies pouvant être rattachées à l'usage de la cigarette, sur la santé de la mère et de l'enfant cherchant à réduire la mortalité infantile et maternelle, et enfin sur l'hygiène du milieu pour tâcher d'éliminer les déchets industriels et chimiques nuisibles. Le Ministère a également mis sur pied un programme complet pour protéger le public contre les radiations radioactives nocives. Au Canada, la lutte contre la pollution relevait traditionnellement des provinces mais le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social accorde une assistance consultative et technique pour l'étude et le contrôle de certains problèmes de pollution dans plusieurs régions du pays. Il a créé un réseau national de prélèvement d'échantillons afin d'obtenir des renseignements utiles sur la qualité de l'air dans les villes du Canada. De plus, le Ministère est directement chargé d'aider la Commission mixte internationale sur la question de la pollution de l'air de part et d'autre de la frontière canado-américaine.

Programme de soins médicaux

La Loi sur les soins médicaux, adoptée par le Parlement en décembre 1966, est entrée en vigueur le 1er juillet 1968. En janvier 1970, sept des dix provinces participaient au programme fédéral et l'on prévoit qu'à la fin de 1970, le Québec, le Nouveau-Brunswick, l'Île du Prince-Édouard et les Territoires y auront adhéré également. Aux termes de la loi, le gouvernement fédéral verse à toute province participante la moitié du coût par habitant de l'ensemble

Une technicienne examine au microscope électronique un échantillon dans un laboratoire du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, à Ottawa.

Une équipe impressionnante de médecins, d'infirmières et de techniciens pratique une opération à coeur ouvert à l'Institut de Cardiologie de Montréal (Qué.). A droite l'appareil coeur-poumons artificiels.

des services assurés dans toutes les provinces participantes, multiplié par le nombre des personnes assurées dans la province, pourvu que le régime provincial satisfasse à certaines conditions. Celles-ci ont trait à l'étendue des services médicaux, au champ d'application, à l'administration par un organisme public et au transfert des prestations entre provinces.

Avant l'adoption de cette Loi, près de 20 p. 100 de la population canadienne n'avait aucune protection contre le coût toujours croissant des soins médicaux et chirurgicaux. Le reste était protégé à des degrés divers, par des assurances individuelles ou collectives. Sous le nouveau régime, une assurance médicale tous risques est disponible à des conditions identiques pour tous les résidents d'une province participante, quels que soient leur état de santé, leur occupation ou leur âge.

Lorsque chaque province aura présenté un programme administré par un organisme public sans but lucratif et conforme aux exigences de la Loi sur les soins médicaux, la population du Canada bénéficiera d'une protection complète pour le coût des services nécessaires de médecin ou de chirurgien, accessible à tous les résidents et transférable d'une province à l'autre. En 1969, on estimait le coût national moyen de ces services à environ $47 par personne par an. Les contributions fédérales couvrent près de la moitié de cette somme, laissant aux provinces à fournir environ $23.50 par personne.

Assurance-hospitalisation et services diagnostiques

Le programme fédéral-provincial d'assurance-hospitalisation s'applique maintenant à 99.5 p. 100 de la population assurable du Canada. Le régime des subventions fédérales aux provinces pour payer approximativement la moitié du coût de services hospitaliers déterminés est établi en vertu de la Loi de 1957 sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques. Aux termes de la Loi sur les programmes établis (Arrangements provisoires), les provinces peuvent se retirer des divers programmes fédéraux-provinciaux, y compris l'assurance-hospitalisation. C'est ce qu'a fait le Québec le 1er janvier 1965; en conséquence, la contribution fédérale à son programme d'assurance-hospitalisation se fait sous forme d'abattement fiscal et non en vertu de la Loi sur l'assurance-hospitalisation.

Pour participer au programme, chaque province doit rendre accessibles à tous ses résidents, à des conditions uniformes, les soins hospitaliers en salle publique et certains autres avantages pour les hospitalisés, y compris les services de diagnostic (tests de laboratoire et examens radiologiques). Les plans provinciaux peuvent aussi couvrir des services en clinique externe; les modèles varient sensiblement d'une province à l'autre.

Les modalités de financement et d'application des programmes d'assurance-hospitalisation ainsi que certains détails relatifs à l'admissibilité aux prestations sont fixés par les provinces. Plusieurs d'entre elles ont accru le nombre des services assurés en clinique externe. L'Ontario a adjoint à ses hôpitaux des cliniques pour le traitement du cancer et la Colombie-Britannique a ajouté certains établissements de traitements prolongés. L'Ontario a aussi porté l'âge limite des personnes à charge de 18 à 20 ans. Au cours de l'année financière 1968-1969, le Québec a augmenté la somme payable pour les services assurés aux malades hospitalisés hors du Canada. Il a également ajouté quelques hôpitaux pour le traitement de l'alcoolisme et de la toxicomanie à ceux déjà visés par les accords. La Saskatchewan a adopté une disposition concernant la perception des sommes autorisées.

La loi fédérale ne s'applique qu'aux services fournis par des établissements et autres installations reconnus pour les traitements actifs, les maladies chroniques ou la convalescence; elle exclut expressément les hôpitaux psychiatriques, les sanatoriums antituberculeux et les institutions de soins de garde. Du 1er juillet 1958 au 31 mars 1969, les versements fédéraux aux provinces se sont chiffrés à environ 3,589 millions de dollars et, pour la seule année financière 1968-1969, ils se sont élevés à 562 millions de dollars.

Caisse d'aide à la santé

La Loi fédérale de 1966 sur la Caisse d'aide à la santé créait un fonds de 500 millions de dollars pour financer, entre 1966 et 1980, l'établissement d'installations de recherche et la formation du personnel médical en vue d'assurer aux Canadiens des soins médicaux améliorés. Les fonds prélevés sur cette Caisse peuvent couvrir jusqu'à 50 p. 100 du coût de la planification, de la construction, de la rénovation, de l'acquisition et de l'aménagement des installations destinées à la formation et à la recherche médicale.

Au 31 mars 1969, le gouvernement fédéral avait approuvé des paiements aux provinces totalisant 99 millions de dollars dont 71 millions déjà versés.

Sous la présidence du sous-ministre de la Santé nationale, le Comité consultatif d'aide à la santé a été constitué avec un représentant de chaque province pour conseiller le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social sur tous les aspects du programme et approuver les plans provinciaux de développement des installations.

Au petit hôpital de Clinton Creek, au Yukon, une infirmière soigne une blessure à un pied. La communauté a été mise sur pied par une société d'extraction de l'amiante.

Subventions nationales à l'hygiène

Le Programme national des subventions à l'hygiène, inauguré en 1948, a pour but d'aider les provinces à accroître et à améliorer leurs services d'hygiène publique et d'hospitalisation. Le 31 mars 1969, les versements fédéraux aux provinces et aux territoires s'élevaient à 808 millions de dollars, dont 280 millions destinés à la construction et à la rénovation d'hôpitaux, et 528 millions [y compris les versements directs et ceux prévus par la Loi sur les programmes établis (Arrangements provisoires)] au maintien de services d'hygiène nouveaux ou élargis.

Maladies chroniques et réadaptation

Une longévité accrue due à la lutte efficace contre la mortalité infantile et les maladies contagieuses, et les progrès généraux dans le domaine de la médecine et des médicaments, ont attiré l'attention des professionnels et du grand public sur les maladies chroniques et prolongées. Des progrès importants sont réalisés dans l'examen multiphasique pour le dépistage de

maladies chroniques comme le diabète et le glaucome. Des organismes bénévoles collaborent avec les services publics dans ce domaine. La plupart des grands hôpitaux généraux, et surtout les hôpitaux universitaires, ont aménagé des cliniques externes spécialisées pour l'arthrite, le diabète, la

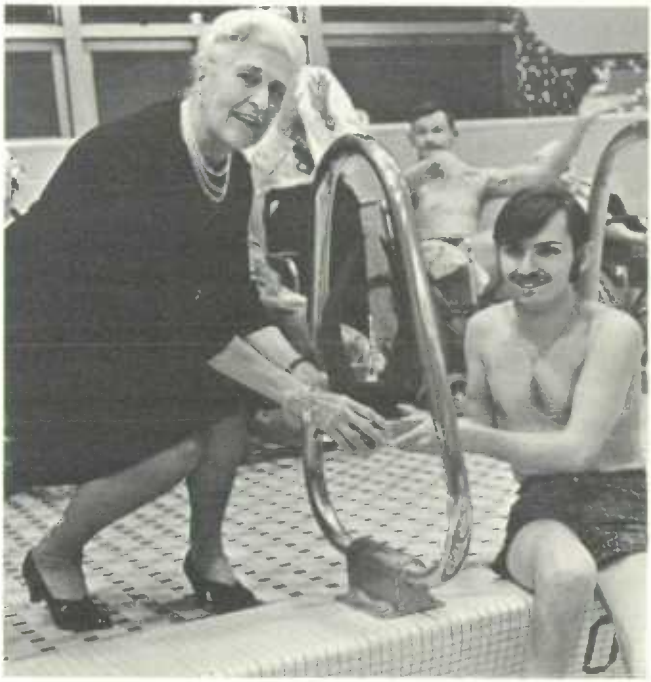

Mme Georges Vanier présente le prix au gagnant du concours de natation patronné par la branche montréalaise de l'Association de la sclérose cérébrale.

fibrose kystique, les troubles cardiaques et le cancer, en orthopédie et en neurologie. La plupart des villes du Canada ont leurs salles de traitements prolongés dans les hôpitaux généraux, leurs hôpitaux pour les maladies chroniques, leurs maisons de convalescence ou de soins spéciaux, leurs foyers pour vieillards et infirmes et enfin leurs centres de traitement diurnes.

Les programmes de réadaptation des commissions provinciales des accidents du travail, du ministère des Affaires des anciens combattants et des organismes pour les enfants handicapés ont connu un succès qui a encouragé l'expansion des services de réadaptation pour les infirmes. Par son Programme national de subventions à l'hygiène, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a favorisé le développement des services de réadaptation. Tous les ministères provinciaux de la santé ont utilisé les subventions et des fonds provinciaux pour développer ces services, accroître le personnel des hôpitaux et des centres de réadaptation, et établir des cliniques spécialisées dans les traitements aux infirmes. Depuis janvier 1966, le ministère assume également la responsabilité pour tout le pays des services de prothèse. Le Programme national de subventions à l'hygiène finance trois grands centres de recherche et de formation (prothèses et appareils orthopédiques), en plus du centre de prothèse de Toronto.

En collaboration avec le ministère fédéral de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, les ministères provinciaux de la santé ou du bien-être réalisent également des programmes de réadaptation professionnelle pour permettre aux invalides adultes de reprendre un travail rémunéré. Les Centres de main-d'oeuvre du Canada procurent aux invalides des emplois qui leur conviennent tandis que d'autres handicapés travaillent dans des ateliers protégés. Les enfants infirmes bénéficient de services spéciaux d'enseignement dans toutes les provinces.

Maladie et arriération mentales

Les gouvernements et des groupes de citoyens cherchent à mobiliser des ressources collectives pour assurer des soins constants aux malades et arriérés mentaux. Dans les hôpitaux généraux et les cliniques psychiatriques, les services de thérapie à court terme pour les malades hospitalisés, et les services connexes de soins de jour, d'urgence et de clinique externe ont pris de l'expansion. Les Centres de la Croix Blanche de l'Association canadienne d'hygiène mentale aident les patients, qui sortent de l'hôpital, à se réadapter à la vie sociale et professionnelle. Leurs bénévoles visitent les hôpitaux pour s'entretenir avec les patients et les divertir tout en établissant des liens plus étroits entre les hôpitaux psychiatriques et les services communautaires de santé et de bien-être. Leur action concertée permet de créer des ateliers industriels et protégés où les malades sont rémunérés pour leur travail, bénéficient d'une ergothérapie et reçoivent une certaine formation professionnelle.

L'expansion des projets de formation de l'Association canadienne pour les enfants arriérés et ses filiales provinciales et municipales exprime la détermination de ce mouvement bénévole à assurer le bien-être des arriérés mentaux. De plus, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social s'est engagé à fournir $200,000 par an, pour une période de cinq ans, à des recherches spéciales sur l'arriération mentale.

L'enfant atteint de troubles émotifs reçoit l'aide d'équipes de médecins, de psychologues, d'assistants sociaux et d'infirmières.

Recherche en sciences médicales

La recherche canadienne dans le domaine des sciences médicales se fait surtout dans les universités et son développement rapide depuis 20 ans est attribuable en partie aux installations plus nombreuses et à l'accroissement du personnel dans les écoles de médecine, d'art dentaire et de pharmacie. A la fin de la Seconde Guerre mondiale, il y avait au Canada neuf écoles de médecine où quelque 350 membres du corps enseignant et environ 300 stagiaires étaient engagés dans la recherche médicale. Depuis lors, sept autres écoles de médecine ont été créées. Deux d'entre elles, situées à l'Université Memorial, de Terre-Neuve et à l'Université McMaster, de Hamilton (Ont.), ont accepté leurs premiers étudiants en 1969; une troisième, à l'Université de Calgary, n'a pas encore admis ses premiers étudiants. Même dans ces nouvelles écoles, des programmes de recherche sont déjà en cours. Les dix écoles d'art dentaire et les huit écoles de pharmacie jouent un rôle de plus en plus important dans l'effort national en matière de recherche médicale et les écoles de médecine vétérinaire ont elles aussi des programmes importants en rapport avec la santé humaine. On estime qu'il y a 1,800 chercheurs dans les universités et que quelque 2,000 diplômés reçoivent un entraînement pour la recherche aux niveaux prédoctoral et postdoctoral.

Ce programme est nécessaire pour donner aux professionnels de la santé au Canada une formation qui satisfasse aux normes d'aujourd'hui, et pour adapter aux besoins du Canada les découvertes faites à l'étranger. Le financement du programme se fait sous un régime coopératif. Les universités, aidées des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral, fournissent les installations pour la recherche et payent la plus grande partie des salaires des professeurs qui, en plus d'enseigner, font de la recherche pure ou appliquée en sciences médicales. C'est le gouvernement fédéral qui défraie la majeure partie des coûts de roulement des recherches au Canada dans ce domaine et 80 p. 100 des subventions fédérales sont octroyées par le Conseil des recherches médicales. Il s'agit d'une corporation de département, organisme ministériel dont le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social est le porte-parole au Parlement. Doté d'un petit secrétariat à Ottawa, le Conseil bénéficie de la collaboration d'une centaine d'éminents hygiénistes canadiens qui travaillent sans rémunération dans quelque 20 comités. La recherche médicale dans les universités est également financée par le gouvernement fédéral par l'intermédiaire du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et par le Conseil de recherches pour la défense lorsque les travaux revêtent un intérêt particulier pour ces organismes.

Le Canada n'a pas de grand laboratoire national consacré exclusivement à la recherche médicale comme il en existe en Grande-Bretagne ou aux États-Unis, mais certaines recherches concernant la médecine se poursuivent dans des laboratoires exploités par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, par le Conseil de recherches pour la défense, par le Conseil national de recherches et par l'Énergie Atomique du Canada, Limitée. Le ministère des Affaires des anciens combattants s'intéresse aussi aux travaux des chercheurs dans ses propres hôpitaux à travers le pays.

Les gouvernements provinciaux appuient indirectement les recherches par des subventions normales aux universités; quelques-uns ont patronné en outre des programmes spéciaux rattachés à la recherche en sciences

Au laboratoire de l'Institut des Sciences de la Santé et de l'Efficience physique de l'Université du Québec à Trois-Rivières, on mesure l'effort qu'exige la course.

médicales. L'Ontario, par exemple, a contribué fortement, par ses subventions aux fondations provinciales, aux recherches sur le cancer, la narcomanie et l'alcoolisme, et la maladie mentale. Le Québec est doté d'un Conseil des recherches médicales qui aide les chercheurs nouvellement affectés aux universités de cette province à mettre en oeuvre des programmes; le Conseil exécute également d'autres programmes visant à compléter ceux des organismes fédéraux.

Aux sommes fournies par les gouvernements et les universités s'ajoutent les ressources des organismes bénévoles. L'Institut national canadien du cancer, la Fondation canadienne des maladies du coeur et la Société canadienne de l'arthrite et du rhumatisme, pour n'en nommer que quelques-uns, ont sensibilisé le grand public à la contribution que doit apporter la recherche à la compréhension et au contrôle des maladies; depuis de nombreuses années, les organismes bénévoles jouent un rôle important dans la formation et le soutien des scientifiques qui travaillent dans leurs domaines respectifs.

Les chercheurs canadiens se sont acquis une renommée internationale dans des domaines aussi divers que l'endocrinologie, les recherches sur le cerveau, les greffes d'organes, l'immunologie, la génétique humaine, la chirurgie à coeur ouvert et les maladies respiratoires. Les progrès réalisés dans d'autres domaines ont affecté les sciences médicales. C'est ainsi que des ingénieurs, des physiciens, des informaticiens et des psychologues jouent un rôle de plus en plus important dans plusieurs centres de recherche médicale. En outre, l'orientation de la recherche médicale au Canada a évolué sensiblement depuis quelques années. Il y a dix ans, elle était fortement liée à la recherche fondamentale dans les domaines précliniques de l'anatomie, de la biochimie et de la physiologie. Ces travaux excellents se poursuivent, mais l'effort global s'est beaucoup affermi grâce à l'expansion relativement récente des recherches cliniques. Ces travaux font l'objet d'un grand développement depuis de nombreuses années dans les deux grands centres de McGill et de Toronto. A l'heure présente, ils se sont tellement multipliés partout, dans ce vaste domaine, que la moitié des dépenses faites dans les universités par le Conseil des recherches médicales est affectée à des projets de recherche appliquée et clinique.

Le bien-être social

Tous les niveaux de gouvernement se partagent la responsabilité du bien-être social. Le gouvernement fédéral assure l'administration d'importants programmes de sécurité sociale ainsi que de services d'aide destinés à certains groupes dont il est légalement responsable: les Indiens, les Esquimaux, les membres des Forces armées et les anciens combattants. L'administration des services de bien-être et d'assistance sociale relève en premier lieu des provinces, mais elle peut cependant être confiée aux municipalités, qui reçoivent également des subventions des provinces. Aux termes du Régime d'assistance publique du Canada, dirigé par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, le gouvernement fédéral verse une aide considérable aux provinces pour les aider à défrayer le coût de l'assistance sociale, de la protection de l'enfance et des services de bien-être. A cela s'ajoute un ensemble très varié de services sociaux fournis par des organismes bénévoles.

Le nouveau Conseil national du bien-être, comité consultatif de citoyens, a été créé en janvier 1970 pour conseiller le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social sur toute question jugée pertinente. Parmi ses 21 membres, le Conseil compte des représentants de groupes à faibles revenus, d'assistés sociaux et de groupes minoritaires désavantagés.

Un certain nombre de programmes de sécurité ou d'assistance sociale sont offerts aux Canadiens pour leur permettre de faire face aux vicissitudes de la vie: retraite, invalidité, disparition du chef de famille, perte des parents et autres difficultés liées à des situations diverses. Le Régime de pensions du Canada englobe les pensions de retraite, d'invalidité et de survivants; la Loi sur la sécurité de la vieillesse assure une pension mensuelle à toute personne âgée de 65 ans et plus; le Supplément de revenu garanti assure un revenu additionnel aux pensionnés de la sécurité de la vieillesse; les allocations familiales et les allocations aux jeunes aident enfants et adolescents; des organismes provinciaux, municipaux et bénévoles offrent en outre une aide financière aux nécessiteux, des soins aux enfants et aux adultes dans des établissements spécialisés, et d'autres services spéciaux aux individus et aux familles.

Régime de pensions du Canada. Ce régime, mis en vigueur en 1966, est un programme d'assurance sociale à contributions. Avec sa contrepartie, le Régime de rentes du Québec, il s'étend à presque toute la main-d'oeuvre du Canada. Employés et employeurs contribuent chacun à raison de 1.8 p. 100 des revenus entre $600 par an et le maximum annuel cotisable ($5,300 en 1970). Ce plafond est ajusté jusqu'à concurrence de 2 p. 100 en fonction de l'indice des pensions calculé pour le Régime. Le taux des cotisations pour ceux qui travaillent à leur propre compte est fixé à 3.6 p. 100 de leurs revenus, à condition qu'ils gagnent au moins $800 par an. Les pensions mensuelles de retraite versées aux personnes âgées de 65 ans et plus représentent 25 p. 100 de la moyenne des gains mensuels ouvrant droit à pension, mais sont payables à taux réduit jusqu'en 1976; elles seront ensuite payables au taux normal. Les pensions de survivants payées depuis février 1968 comprennent les pensions aux veuves, aux veufs invalides et aux orphelins, ainsi que le versement d'une somme globale à titre de prestation de décès. Depuis 1970, les cotisants devenus invalides peuvent toucher une pension et des prestations supplémentaires pour leurs enfants à charge. Les pensions sont également ajustées chaque année suivant l'indice des pensions.

Sécurité de la vieillesse. Le gouvernement fédéral assure une pension mensuelle à toute personne de 65 ans ou plus qui satisfait aux conditions de résidence, c'est-à-dire qui a résidé au Canada durant les 10 années qui précèdent immédiatement la demande de pension. Toute interruption de résidence au cours de cette période peut être compensée par des périodes de résidence antérieures égales au double des absences, mais il faut avoir été domicilié au pays pendant l'année précédant la demande de pension. Certaines conditions spéciales de résidence s'appliquent aux requérants habitant l'étranger et aux pensionnés quittant le Canada. Depuis 1968, la pension de base de $75 a été majorée de 2 p. 100 par an en fonction de l'indice des pensions; en 1970, elle était de $79.58 par mois.

Au 31 décembre 1969, le nombre de pensionnés s'élevait à 1,540,901; les versements effectués pendant l'année financière 1968-1969 ont atteint $1,296,849,281.

Supplément de revenu garanti. Les pensionnés de la sécurité de la vieillesse qui ne touchent que peu ou pas d'autres revenus peuvent bénéficier d'une aide accrue en vertu du programme du Supplément de revenu garanti, adopté en 1967.

Le supplément maximum représente 40 p. 100 du montant de la pension de sécurité de la vieillesse; il est réduit de $1 par mois pour chaque $2 de revenu mensuel en sus de la pension de sécurité de la vieillesse; c'est ainsi qu'un revenu annuel de $600 réduit le supplément de $300. Aucun supplément n'est versé lorsque le revenu excédentaire atteint $768 par an. Les prestations courantes sont basées sur la déclaration des revenus de l'année antérieure. Le revenu est calculé conformément à la Loi de l'impôt sur le revenu et pour les gens mariés on considère que chacun dispose de la moitié des revenus du couple. En 1970, le supplément maximum s'élevait à $31.83 et assurait au pensionné une somme mensuelle totale de $111.41.

Au 31 décembre 1969, 788,288 personnes recevaient un supplément, et le montant versé au cours de l'année financière 1968-1969 atteignait $244,470,268.

Allocations familiales, assistance familiale et allocations aux jeunes. Les allocations familiales sont payées par le gouvernement fédéral à la mère de chaque enfant de moins de 16 ans né au Canada ou y résidant depuis un an. L'allocation mensuelle est de $6 pour chaque enfant âgé de moins de 10 ans et de $8 pour chaque enfant de 10 à 15 ans.

Au 31 décembre 1969, 2,967,733 familles recevaient des allocations familiales pour 6,857,006 enfants. Au cours de l'année financière 1968-1969, les versements ont totalisé $560,186,052.

L'assistance familiale est versée au même taux que l'allocation familiale pour chaque enfant âgé de moins de 16 ans qui a moins d'un an de résidence et qui est à la charge d'un immigrant ayant son domicile permanent au Canada ou d'un Canadien revenant au pays pour y résider en permanence. Cette assistance est versée pendant une année jusqu'à ce que l'enfant devienne admissible à l'allocation familiale. Au 31 décembre 1969, quelque 26,719 enfants dans 12,385 familles recevaient cette assistance. Au cours de

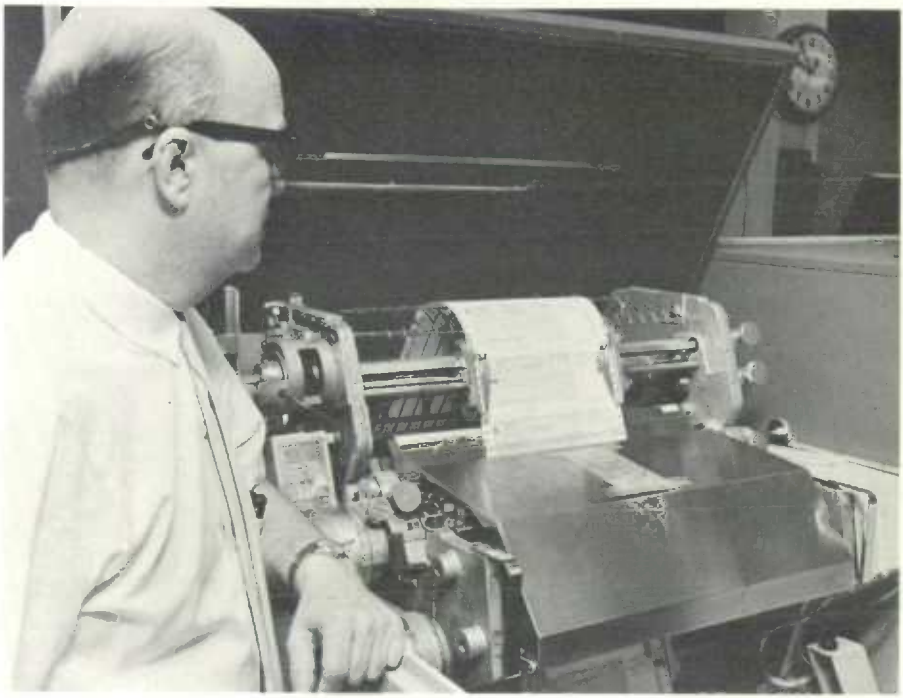

Les appareils émetteurs de chèques du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social fonctionnent à l'ordinateur et produisent quelque cinq millions de chèques par mois.

l'année financière 1968-1969, les allocations ainsi versées se sont élevées à $3,467,605.

En vertu du Programme d'allocations familiales du Québec de 1967, les enfants qui résident dans la province peuvent bénéficier d'allocations supplémentaires. Ces allocations sont payables pour les jeunes Québécois de 0 à 16 ans, à raison de $30 par an pour un enfant, $65 pour deux, $105 pour trois, $155 pour quatre, $215 pour cinq, $285 pour six, et $70 de plus pour chaque enfant après le sixième. En outre, une allocation supplémentaire de $10 par an est versée pour chaque enfant de 12 à 16 ans inclusivement.

Aux termes de la Loi sur les allocations aux jeunes, entrée en vigueur en 1964, le gouvernement fédéral verse une allocation mensuelle de $10 à tout enfant de 16 et 17 ans qui fréquente l'école à plein temps ou qui est dans l'impossibilité de le faire en raison d'une incapacité physique ou mentale. Ce régime est appliqué dans toutes les provinces à l'exception du Québec, qui avait déjà instauré son propre programme d'allocations scolaires en 1961.

Au 31 décembre 1969, 470,375 jeunes avaient bénéficié de l'allocation aux jeunes, sans compter ceux du Québec. Au cours de l'année financière 1968-1969, les dépenses fédérales dans ce domaine se sont élevées à $52,457,272.

Souvent, une ménagère-visiteuse peut aider à maintenir ensemble une famille bouleversée par l'invalidité temporaire de la mère.

Assistance sociale. Les nécessiteux et les personnes à leur charge peuvent bénéficier d'une aide financière dispensée par les provinces ou les municipalités. En vertu du Régime d'assistance publique du Canada, le gouvernement fédéral en partage les frais et fournit certains autres services de bien-être aux nécessiteux. Les bénéficiaires de l'assistance comprennent: les veuves et mères nécessiteuses avec enfants à charge, les personnes inaptes au travail en raison de leur âge ou d'une incapacité physique ou mentale, les chômeurs et les personnes dont les autres revenus ne suffisent pas aux besoins. Les allocations sont offertes pour pourvoir aux nécessités premières (nourriture, habillement, soins personnels et logement) et aux besoins spéciaux comme l'ameublement, les fournitures scolaires et, s'il y a lieu, des services domestiques auxiliaires. Une aide peut également être donnée aux vieillards devenus incapables de s'occuper d'eux-mêmes: elle prend alors la forme de soins dispensés dans un foyer.

Les programmes spéciaux fédéraux-provinciaux pour les invalides et les aveugles, aux termes desquels était versée une allocation mensuelle de $75 aux personnes nécessiteuses ayant au moins 10 années de résidence ont été supprimés dans certaines provinces où les invalides et aveugles nécessiteux reçoivent désormais, dans le cadre de programmes d'assistance sociale, une aide sans condition quant à la résidence. Le programme d'assistance-vieillesse à l'intention des personnes âgées de 65 ans a pris fin en janvier 1970, lorsque l'âge d'admissibilité à la pension de sécurité de la vieillesse a été ramené à 65 ans.

Autres services de bien-être

Au niveau local, les services de bien-être sont assurés par des organismes provinciaux, municipaux et bénévoles qui s'occupent de la protection de l'enfance, des programmes pour vieillards, de l'habitation publique, des garderies, des loisirs, des cours de familles ou de bien-être social, des cours juvéniles, des services d'orientation, d'aides-ménagères, et de certains autres services pour groupes spéciaux.

Protection de l'enfance. L'expression «protection de l'enfance» concerne plus particulièrement les services de protection et de surveillance des enfants négligés ou privés temporairement ou en permanence des soins de leurs parents. Les services comprennent la protection des enfants à leur domicile et en foyers nourriciers, les services d'adoption et les services aux parents célibataires. Les services de protection de l'enfance relèvent des ministères provinciaux du bien-être mais la responsabilité peut en être déléguée aux organismes bénévoles, généralement des sociétés d'aide à l'enfance. Le but de ces programmes est de rapprocher les familles et, lorsqu'il s'agit de foyers brisés, d'assurer aux enfants des soins conformes à leurs besoins. Des efforts particuliers sont entrepris pour placer les enfants handicapés dans des foyers d'adoption. Le nombre des adoptions au Canada est d'environ 16,000 par an.

Il existe un lien étroit entre les services correctionnels et les services de protection de l'enfance, car la délinquance juvénile est souvent le résultat de la négligence; c'est ainsi que dans un certain nombre de provinces, les services de protection de l'enfance s'intéressent également aux jeunes délinquants. Les maisons de correction relèvent de l'administration provinciale et, dans certaines provinces, d'organismes religieux.

Ce n'est qu'en Ontario qu'on a mis sur pied des services publics de garderie d'enfants pour les mères au travail; on trouve dans quelques grands centres des garderies bénévoles. Les garderies commerciales doivent détenir un permis provincial ou municipal.

Services aux vieillards. Un grand nombre de services sont assurés aux vieillards par l'entremise d'organismes publics et bénévoles. Ils comprennent des services d'information, d'orientation, de visites d'amitié, de répertoires de logements, et d'aide domestique. Certains clubs leur offrent des activités récréatives et sociales. Dans certains centres, des programmes de «repas sur roulettes» ont été organisés. Des habitations à loyer modique spécialement conçues pour les vieillards sont financées grâce à des prêts à faible taux d'intérêt du gouvernement fédéral, des fonds provinciaux et municipaux et des contributions volontaires. Des foyers pour vieillards désemparés sont entretenus par divers organismes publics, religieux ou bénévoles.

Condition physique et loisirs

Toutes les provinces et la plupart des grandes municipalités offrent des programmes de conditionnement physique et de services récréatifs par l'entremise d'organismes communautaires et des systèmes scolaires.

La Loi fédérale de 1961 sur la santé et le sport amateur permet d'accorder des subventions directes aux organismes nationaux et aux provinces, et aussi de fournir des services directement. Le ministère de la Santé nationale

A Medicine Hat et à Lamont, le gouvernement de l'Alberta a récemment construit pour les vieillards deux foyers modernes dotés de jardins intérieurs et assurant plus de logements à chambre simple.

et du Bien-être social dirige le programme fédéral, en collaboration avec le Conseil consultatif national et un comité de représentants fédéraux et provinciaux. Des subventions sont accordées dans le but d'encourager le sport amateur et d'aider des équipes canadiennes à participer aux compétitions internationales.

Bien-être international

En collaboration avec le ministère des Affaires extérieures et l'Agence canadienne de développement international, le ministère de la Santé et du Bien-être social fournit des services techniques et autres dans certains secteurs de bien-être et de développement sur le plan international. Le sous-ministre du Bien-être social fait partie du bureau de direction du Fonds international de secours à l'enfance (UNICEF) et le chef de la Direction générale des Programmes spéciaux représente le Canada au sein de la Commission pour le développement social. Le Ministère est également représenté au sein du comité canadien du Conseil international du bien-être social, de l'Organisation internationale du travail, de l'Association internationale de la sécurité sociale, du Conseil canadien de coopération internationale, du Comité canadien de l'UNICEF et de l'Union internationale des organismes familiaux.

Affaires des anciens combattants

Le Canada compte près d'un million d'anciens combattants. Le ministère des Affaires des anciens combattants offre à ceux qui y sont admissibles et à leurs dépendants des services de bien-être et un programme permanent de soins médicaux, d'établissement sur des terres, de construction d'habitations etc., et un programme d'aide à l'éducation des enfants des morts de la guerre.

Organismes indépendants mais responsables devant le Ministre, la Commission canadienne des pensions accorde des pensions d'invalidité ou de décès à quelque 134,000 anciens combattants et à 30,000 personnes à charge, et la Commission des allocations aux anciens combattants verse des prestations à plus de 50,000 anciens combattants admissibles et à 32,000 autres personnes à charge.

Avec les années écoulées depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, plusieurs bénéfices comme la réadaptation par des cours professionnels et scolaires et les indemnités de service de guerre ne sont naturellement plus en cours. Le délai prévu pour réclamer les crédits de réadaptation non utilisés et les assurances des anciens combattants expirait en octobre 1968. A la fin de 1969, 25,070 polices d'assurances d'une valeur de $80,971,204 étaient encore en vigueur.

La Loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (Éducation) prévoit le versement d'allocations et des frais de scolarité pour l'instruction post-secondaire des enfants admissibles à une pension par suite du décès de leur père. Depuis l'entrée en vigueur de la loi en 1953, 2,183 jeunes ont bénéficié de ces allocations et sont devenus médecins, avocats, infirmières, enseignants, dentistes, membres du clergé, travailleurs sociaux, administrateurs, techniciens ou dessinateurs publicitaires. Quelque 939 jeunes poursuivent encore leurs études.

Le monument de Vimy commémore les 60,000 soldats canadiens tombés au champ d'honneur au cours de la Première Guerre mondiale.

Le nouvel hôpital de Ste-Anne-de-Bellevue (Qué.), construit par le ministère des Travaux publics pour le ministère des Affaires des anciens combattants, compte 1,065 lits et est doté des aménagements les plus modernes.

Les bénéficiaires de pensions d'invalidité sont traités dans les neuf hôpitaux canadiens du ministère des Affaires des anciens combattants et dans divers autres hôpitaux au Canada et à l'étranger. Dans certains cas d'invalidité sans pension et qui ne sont pas couverts par un régime fédéral-provincial d'assurance-santé ou d'hospitalisation, les soins peuvent être donnés aussi aux frais du Ministère. Les anciens combattants peuvent recevoir des soins prolongés dans les neuf hôpitaux et les trois foyers qui leur sont réservés au Canada. En 1969, le nombre de lits d'hôpitaux dans tous les établissements du Ministère était de 8,421 et 56,678 anciens combattants ont bénéficié des services de traitement.

La Loi sur les terres destinées aux anciens combattants prévoit une aide financière et technique pour leur permettre de s'adonner, à plein temps ou à temps partiel, à l'agriculture, à la pêche commerciale, ou à la construction de leur maison. Depuis l'adoption de la loi en 1942, 120,920 anciens combattants ont reçu des prêts totalisant $994,762,106, dont 51 p. 100, soit $505,656,516, sont déjà remboursés. Un autre groupe de 150,000 anciens combattants ont établi leur droit aux avantages prévus par la Loi et ils ont jusqu'en 1974 pour s'en prévaloir.

Le Livre blanc sur les pensions aux anciens combattants, — pensions pour invalidité ou décès reliés au service militaire, — exprime les vues du gouvernement à propos des recommandations du Comité Woods sur le travail et l'organisation de la Commission canadienne des pensions et à propos des amendements proposés pour que la Commission poursuive des objectifs conformes aux exigences actuelles de justice sociale. Ce document a été présenté au Comité permanent des affaires des anciens combattants en septembre 1969.

En juin 1969, le Canada a participé aux cérémonies commémorant le vingt-cinquième anniversaire du débarquement des troupes alliées sur les plages de Normandie, le 6 juin 1944. La principale cérémonie canadienne s'est déroulée au cimetière militaire de Bény-sur-Mer, où reposent 2,043 Canadiens tombés lors du débarquement et de l'établissement des têtes de pont.

Éducation

L'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui consacra l'union, en 1867, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, du Québec et de l'Ontario, stipulait que l'enseignement relèverait des provinces conformément aux souhaits exprimés lors des discussions qui précédèrent la Confédération. Cette clause fut maintenue quand les autres provinces se sont unies au Canada.

A l'heure actuelle, les provinces assument la responsabilité de l'éducation de tous leurs habitants, à l'exception des Indiens, des Esquimaux, des détenus des pénitenciers fédéraux et des enfants des membres des Forces armées dans les bases militaires; pour eux, comme pour les enfants des Territoires, l'enseignement relève du gouvernement fédéral. Des subventions fédérales sont également versées à chaque province à l'intention des universités et des autres institutions postsecondaires et le gouvernement fédéral encourage les recherches qui profitent indirectement aux organismes éducatifs.

Au Canada, l'éducation est accessible à tous et l'analphabétisme peut être considéré comme nul. De nombreux Canadiens d'âge postscolaire profitent des possibilités d'un enseignement plus poussé. En 1968-1969, environ 400,000 personnes étaient inscrites dans les établissements postsecondaires et des milliers d'adultes suivaient des cours non crédités. L'éducation permanente permet à tous de se perfectionner. Les nouveaux venus au Canada ne tardent pas à profiter des ressources éducatives et des possibilités qu'elles offrent.

A cette école de danse de Montréal, les enfants de trois ans peuvent commencer leur formation.

Dans cette classe, en Colombie-Britannique, les enfants étudient l'histoire et la géographie des autres provinces.

Ministères provinciaux de l'Éducation

L'organisation de l'enseignement, ses principes et ses méthodes varient d'une province à l'autre. Chaque province possède un ministère de l'Éducation dirigé par un ministre membre du cabinet et administré par un sous-ministre qui conseille le ministre, met en application la politique dont il assure la continuité, et garantit le respect de la Loi sur les écoles publiques.

La plupart des ministères de l'Éducation comptent parmi leurs effectifs un inspecteur général des écoles et une équipe d'inspecteurs locaux, des directeurs ou responsables des programmes, de l'enseignement technique et de la formation des professeurs; et un secrétaire des examens et des brevets d'enseignement. Enfin, d'autres fonctionnaires sont chargés de l'orientation, de l'enseignement audio-visuel, des cours par correspondance et de l'éducation des adultes.

Entre autres tâches, les ministères provinciaux de l'Éducation s'engagent à assurer le respect des normes établies, à former des enseignants et à accorder des brevets, à élaborer les programmes d'études et à approuver les manuels scolaires, à subventionner les commissions scolaires locales pour la construction et l'entretien des écoles, et à établir des règlements pour la gouverne des commissaires et des enseignants.

Unités locales d'administration

Dans toutes les provinces, des lois scolaires pourvoient à la création et à l'administration des écoles par des commissions scolaires locales. Grâce à la délégation d'autorité, l'enseignement devient une affaire d'association provinciale-locale, avec différents degrés de centralisation.

Les ministères provinciaux délèguent leur autorité à des commissions, soit élues, soit nommées, faisant fonction de corporations en vertu des lois et règlements scolaires. Ces commissions construisent et administrent des écoles, choisissent des professeurs qualifiés, établissent un budget pour la réunion annuelle des contribuables et présentent le budget approuvé aux autorités municipales. Depuis quelques années on tend à regrouper les commissions des régions rurales et des villes avoisinantes en de plus grandes unités administratives, notamment au niveau des écoles secondaires.

Le corps enseignant

Dans toutes les provinces, les aspirants au brevet d'enseignement doivent avoir un diplôme secondaire et au moins une année de formation professionnelle dans une faculté d'éducation ou dans une école normale. La formation est basée d'ordinaire sur des cours professionnels et généraux, et sur des séances pratiques d'enseignement. Les professeurs d'école secondaire sont généralement des diplômés d'université ayant complété une année supplémentaire en pédagogie, ou dont le programme de baccalauréat comprenait au moins une année dans cette discipline. Les universités assurent de plus en plus la formation des professeurs tant au niveau élémentaire

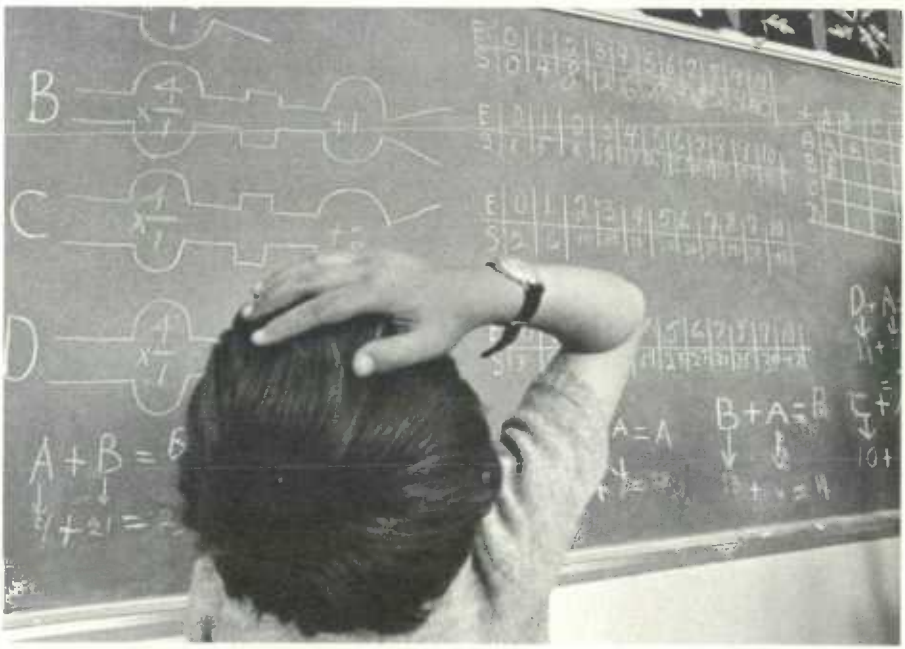

A Toronto (Ont.), les élèves de la *High Park School for Outdoor Education* examinent des spécimens vivants.

A l'école secondaire Roussin, à Montréal, des élèves sont captivés par l'étude de la taxidermie.

Le Centre des sciences de l'Ontario, projet du Centenaire de cette province, enchante enfants et adultes.

qu'au niveau secondaire. Les écoles normales non intégrées aux universités n'existent que dans quatre provinces.

Dans les huit provinces où les données sont disponibles, environ 11 p. 100 des enseignants du niveau élémentaire et 74 p. 100 de ceux du niveau secondaire possèdent des diplômes universitaires.

Organisation scolaire

Les jardins d'enfants font partie du système public des écoles élémentaires dans la plupart des grands centres urbains; certains sont intégrés à des écoles privées, mais un grand nombre sont des institutions distinctes à régime privé. La plupart acceptent des enfants âgés de cinq ans, mais la limite tend à baisser à quatre ans. Il existe un certain nombre de maternelles pour les enfants de trois à cinq ans, la plupart d'entre elles étant privées.

La majorité des élèves des cours élémentaires et secondaires au Canada fréquentent les écoles publiques. Les écoles privées en comptent moins de 4 p. 100. Chaque année, au mois de septembre, la plupart des enfants canadiens âgés de 6 ans entrent aux écoles élémentaires normalement pour un cours de 8 ans. A 14 ans, près de 90 p. 100 d'entre eux s'inscrivent au cours secondaire d'une durée de quatre ou cinq ans. Environ 13 p. 100 de tous les enfants qui ont commencé l'école continuent leurs études postsecondaires au collège ou à l'université, et plus de la moitié de ceux-ci suivent un programme de 3 à 4 ans les menant au baccalauréat en lettres ou en sciences. Les autres s'inscrivent à divers programmes d'études spécialisées dans des domaines tels que le commerce, la pédagogie, le génie, le droit, la médecine ou l'agriculture.

Le plan 8-4 menant de la première année à l'université a subi, à diverses reprises, des modifications dans toutes les provinces. Il existe d'ailleurs un certain nombre de variantes. Par exemple, certaines provinces ont ajouté une ou même deux années de jardin d'enfants au début de leur système. D'autres ont ajouté une année supplémentaire à leur enseignement secondaire, portant à cinq années au lieu de quatre la durée des études à ce niveau. La création d'écoles secondaires de premier cycle a permis la mise sur pied d'un plan 6-3-3 ou 6-3-4. Les collèges de premier cycle, de création assez récente, offrent la dernière ou les deux dernières années du secondaire et la première ou les deux premières années de collège. Certains offrent des programmes professionnels aussi bien que généraux.

Autrefois, les cours secondaires étaient dans l'ensemble classiques et préparaient les élèves à l'université. Juqu'à ces dernières années, les écoles professionnelles n'existaient guère que dans les grandes villes. A l'heure actuelle, en plus des écoles secondaires commerciales et professionnelles, il existe un nombre de plus en plus important de polyvalentes régionales offrant des cours d'économie ménagère, d'agronomie, de travail en atelier, et de commerce aussi bien que les cours classiques. Le nombre de matières et les options possibles offrent un vaste choix à des élèves ayant des aptitudes et des ambitions différentes. La musique, l'art, l'éducation physique, l'orientation et les activités en groupe reçoivent beaucoup plus d'attention sans porter préjudice aux disciplines fondamentales de l'enseignement.

L'éducation des enfants exceptionnels n'est pas négligée. Dans de nombreuses villes, il existe des classes pour les enfants partiellement sourds ou aveugles, ou physiquement et mentalement handicapés, ainsi que des programmes spéciaux pour les élèves surdoués.

Les enfants atteints de difficultés d'ouïe fréquentent des classes spéciales dans cette école de North Vancouver (C.-B.).

Enseignement technique et professionnel

L'enseignement technique et professionnel, tant au niveau secondaire que postsecondaire, a gagné énormément en importance depuis quelques années. Plus d'une centaine d'établissements offrent des cours de un à quatre ans exigeant comme prérequis le certificat d'immatriculation junior (11e ou 12e année) ou l'équivalent. Le diplômé de ces écoles, généralement appelé technicien, se situe entre le scientifique de formation universitaire et l'ouvrier spécialisé.

Les écoles de métiers et les instituts de technologie provinciaux visent à compléter les connaissances acquises dans les écoles secondaires professionnelles. Certains sont nettement postsecondaires, assurant la formation de techniciens hautement spécialisés; d'autres sont essentiellement des écoles de métiers offrant des cours, principalement au niveau secondaire, d'une durée de six semaines à deux ans. Ces écoles offrent les cours les plus divers, de la technologie industrielle à la sténographie, et de l'utilisation des machines de bureau à la cuisine.

Des écoles de métiers privées offrent une foule de cours, depuis l'esthétique jusqu'à la mécanique diesel; elles préparent les étudiants à des emplois aussi divers que commis des postes, musicien ou soudeur. Il existe plus de 225 écoles commerciales privées formant des dactylographes, sténographes, comptables, opérateurs de machines de bureau et secrétaires. La plupart d'entre elles dispensent des cours à temps partiel et des cours du soir de même que des cours du jour à plein temps, et un petit nombre offre des cours par correspondance.

Des jeunes gens sont formés comme mineurs à l'École de formation professionnelle et technique de Whitehorse, au Yukon.

La formation des infirmières est donnée au niveau postsecondaire dans des écoles de nursing rattachées aux grands hôpitaux et dont une vingtaine sont affiliées aux universités. Certaines universités offrent des cours supérieurs en soins infirmiers.

Enseignement supérieur

La plupart des étudiants entrent à l'université après 11 à 13 ans d'études élémentaires et secondaires. Après 3, 4 ou 5 ans d'études, ils peuvent obtenir un baccalauréat en lettres ou en sciences ou dans des domaines spécialisés tels que génie, administration des affaires, agronomie et pédagogie. Les programmes de droit, de théologie, d'art dentaire, de médecine et ceux de certaines autres disciplines sont plus longs. Ils exigent comme prérequis un premier diplôme ou du moins quelques années en lettres ou en sciences. Pour ceux qui poursuivent des études ou des travaux de recherche de deuxième cycle, le second diplôme correspond à la maîtrise ou à la licence (au moins un an après le premier diplôme), et le troisième cycle est celui du doctorat qui exige en général au moins deux années supplémentaires.

Éducation des adultes

Il existe de nombreuses possibilités de perfectionnement général, professionnel, et culturel en dehors du programme scolaire régulier à plein temps. Un grand nombre d'adultes retournent suivre des cours de recyclage ou de

Le collège Scarborough, affilié à l'Université de Toronto.

perfectionnement dans les écoles secondaires, spéciales ou postsecondaires. Les programmes pour adultes sont mis en application par des commissions scolaires locales, des écoles et des instituts provinciaux, des universités et des organismes bénévoles et privés aux niveaux national, provincial ou local.

Certaines institutions et organismes publics et privés patronnent des conférences publiques, des représentations cinématographiques, des visites organisées, des représentations musicales et théâtrales ainsi que d'autres activités éducatives pour les adultes. Les animateurs en éducation des adultes acquièrent leur formation dans des ateliers de travail, par des conférences et des stages en résidence qui s'ajoutent à leurs études de base.

Financement de l'enseignement au Canada

La proportion du revenu national brut du Canada consacrée à l'enseignement est passée de 1.5 p. 100 en 1944 à environ 9.0 p. 100 en 1969. Le gouvernement fédéral accorde des subventions aux provinces pour l'enseignement professionnel, technique, universitaire, ainsi que pour une foule de programmes visant la main-d'oeuvre. Les gouvernements provinciaux distribuent aux districts scolaires locaux des subventions, soit fixes soit conditionnelles, ainsi que des subventions spéciales. Certaines provinces ont adopté récemment un programme de financement de base destiné à assurer les services minimaux. Un district scolaire peut prélever des taxes pour des services additionnels.

Conformément à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, l'éducation de base des enfants d'âge scolaire est aux frais des administrations provinciales, municipales et locales. Le gouvernement fédéral subventionne partiellement la formation professionnelle au niveau secondaire, une forte proportion au niveau postsecondaire et une part importante de l'enseignement supérieur.

Le gouvernement fédéral assume tous les frais d'éducation des Indiens et Esquimaux, des membres des Forces armées et de leurs enfants, ainsi que de certains enfants des morts de la guerre et des anciens combattants.

Caractéristiques régionales des régimes scolaires

Bien que l'administration de l'enseignement soit indépendante, on peut grouper les provinces par région afin d'en mieux comprendre les régimes scolaires.

Les provinces de l'Atlantique (Terre-Neuve et Labrador, Île du Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick) visent une organisation commune qui supprimerait le régime de «promotion par année» en faveur d'un régime de promotion par matière fondé sur un système de crédits. Un élève d'école secondaire étudierait cinq ou six matières par an et obtiendrait un nombre minimal de «crédits», mettons 15, le rendant éligible au certificat de fin d'études.

Les provinces centrales (Québec et Ontario) comptent près des deux tiers de la population du Canada. Depuis 1960, leurs systèmes scolaires respectifs ont subi de nombreuses modifications. Le Québec a réorganisé son système qui se rapproche désormais de celui des autres provinces. Traditionnellement organisé selon le principe de la confessionnalité, le système offrait un ensei-

Le CEGEP de Chicoutimi est l'un des rares collèges en Amérique du Nord offrant un cours menant au brevet de pilote civil.

Depuis 71 ans, le *Frontier College* envoit des étudiants d'université dans les chantiers, les communautés indiennes et esquimaudes, et les petits centres isolés. Les volontaires enseignent aux adultes certaines matières fondamentales comme la lecture et l'écriture.

En 1970, près de 2,900 étudiants ont participé aux visites-échanges entre familles d'expression française et anglaise, dans le cadre d'un programme dirigé par le Conseil canadien des Chrétiens et des Juifs, avec l'aide financière du gouvernement fédéral.

gnement en français et en anglais, le français étant la langue d'enseignement dans la plupart des écoles. A la fin des années 1960, les nouveaux collèges d'enseignement général et professionnel (CEGEP) ont commencé à offrir un enseignement technique ou général de deux ou trois années menant au marché du travail ou à l'université. Il existera plus de 30 CEGEP en 1970-1971. L'*Ontario* a un système scolaire de 13 années, et offre en outre le jardin d'enfants et la maternelle. Au niveau secondaire un horaire d'une grande souplesse permet à l'élève de choisir plus librement dans un éventail de plus en plus grand de matières, et même d'établir son horaire individuel. Parmi les provinces, seule l'Ontario est dotée d'un ministère des Affaires universitaires distinct du ministère de l'Éducation.

Les provinces des Prairies (Manitoba, Saskatchewan, Alberta) continuent de favoriser l'adoption de méthodes pédagogiques et de manuels scolaires identiques pour les matières de base. Au *Manitoba*, les commissions locales peuvent administrer les programmes préscolaires, élémentaires et secondaires. L'enseignement technique et professionnel au niveau postsecondaire relève directement du ministère provincial de la Jeunesse et de l'Éducation. L'enseignement supérieur dépend entièrement des trois universités elles-mêmes. La *Saskatchewan* a adopté le système de «promotion par matière»; lors de sa récente réorganisation scolaire; les 12 années élémentaires-secondaires traditionnelles ont été remplacées par quatre «cycles» correspondant chacun à un programme normal de trois ans; toutefois, un élève particulièrement doué peut compléter un «cycle» en moins de trois ans. En *Alberta*, le système d'éducation fait l'objet d'un réexamen constant par la *Commission on Educational Planning*, chargée de prévoir les caractéristiques éducatives, sociales et économiques de la société albertaine pour le dernier tiers du XXe siècle.

En **Colombie-Britannique,** les programmes sont semblables à ceux des autres provinces. Les divisions et les services de son organisation centrale sont les suivants: programme d'études, instruction, éducation des adultes, cours par correspondance, émissions radiophoniques scolaires, enseignement audio-visuel, enseignement technique et professionnel, programmes communautaires, écoles pour les aveugles et les sourds, et la division des examens.

Au **Yukon,** le département territorial de l'Éducation a adopté les programmes et le régime scolaire de la Colombie-Britannique. Le Yukon n'ayant pas statut de province, son système d'enseignement relève d'une série d'ordonnances émises par le Commissaire du Yukon. Sous son autorité, un surintendant, deux adjoints et trois autres fonctionnaires spécialistes administrent les politiques en matière d'enseignement.

Dans les **Territoires du Nord-Ouest** (districts de Mackenzie, Franklin et Keewatin), le système scolaire relève de la Direction de l'éducation du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. On suit les programmes de l'Alberta, mais en y apportant de plus en plus de modifications. Les écoles sont financées en partie à même les impôts locaux et en partie à même des subventions fédérales et territoriales. Les services d'inspection et de surveillance sont assurés par la Direction de l'éducation.

Inscriptions par niveau d'instruction, Canada, certaines années

Niveau d'instruction	Année	1960-1961	1965-1966	1966-1967	1967-1968	1968-1969	1989-1970[1]
				(milliers)			
Jardin d'enfants		145.7	229.2	254.9	291.0	323.2	350.0
Élémentaire[2]	1-8	3,267.3	3,684.9	3,758.8	3,836.5	3,825.5	3,847.2
Secondaire	9-13	789.2	1,203.6	1,254.6	1,324.7	1,427.6	1,510.9
Total		4,202.1	5,117.8	5,268.1	5,452.2	5,576.3	5,708.0
Postsecondaire (à plein temps)							
Non universitaire[3]		32.4	63.7	71.1	88.6	129.1	166.9
Universitaire[4]		133.0	226.6	255.5	283.9	293.6	323.4
Total, à plein temps		165.3	290.2	326.8	372.4	422.6	490.3
Total général		**4,367.4**	**5,408.0**	**5,594.7**	**5,824.6**	**5,999.9**	**6,198.3**
A temps partiel							
Universitaire		31.2	73.9	85.8	99.0	104.1	117.5

Taux de scolarisation par groupe d'âge

	Âge	%	%	%	%	%	%
Jardin d'enfants	5	34.5	49.6	54.3	63.0	69.3	75.4
Élémentaire	6-13	106.7	107.0	106.2	106.1	104.6	104.0
Secondaire	14-17	66.5	80.2	84.0	66.2	89.1	91.1
Total	5-17	89.9	94.7	95.8	97.1	97.3	98.0
Postsecondaire (à plein temps)							
Non universitaire	18-21	3.3	5.1	5.3	6.2	8.7	11.0
Universitaire	18-24	7.9	11.1	11.7	12.2	12.1	12.7
Total, à plein temps	18-24	9.8	14.2	14.9	16.1	17.4	19.3
Total général	**5-24**	**68.7**	**72.8**	**72.7**	**73.4**	**73.5**	**74.1**
A temps partiel							
Universitaire	18-24	1.8	3.6	3.9	4.3	4.3	4.6

Nombre d'enseignants par niveau d'instruction

Élémentaire et secondaire	162,124	219,042	229,255	242,535	250,100[1]	258,273[1]
Non universitaire[1,3]	2,170	4,920	5,600	6,960	10,350	13,700
Universitaire[1,4]	11,472	17,371	19,295	21,478	22,775	23,596
Total	**175,766**	**241,333**	**254,150**	**270,973**	**283,225**	**295,569**

[1] Chiffre estimatif. [2] Sans les jardins d'enfants. [3] Sans les écoles normales.
[4] Comprend les écoles normales.

Jeune fille en prière à l'École chinoise de Montréal.

La religion

Le principe de la liberté religieuse, qui est une partie intégrante du mode de vie canadien, est formellement énoncé dans la Déclaration canadienne des droits de 1960. De plus, des lois fédérales et provinciales ont été adoptées qui interdisent tout traitement discriminatoire à cause de considérations de race ou de religion.

La majeure partie des Canadiens sont chrétiens. Lors du recensement de 1961, la population du Canada se répartissait de la façon suivante entre les diverses confessions: Catholique romaine, 8,342,826; Église-Unie du Canada (produit de l'union de groupes de Méthodistes, Congrégationalistes et Presbytériens), 3,664,008; Anglicane, 2,409,068; Presbytérienne, 818,558; Luthérienne, 662,744; Baptiste, 593,553; Judaïque, 254,368; Grecque-orthodoxe, 239,766. Les autres confessions, comptant chacune moins de 200,000 adeptes, comprennent: Ukrainienne (grecque) catholique, Mennonite, Pentecostale, l'Armée du Salut, les Témoins de Jehovah, l'Église Chrétienne réformée, l'Église Mormone, les Frères évangéliques unis, l'Église Adventiste, les Disciples des Églises du Christ, les Scientistes chrétiens, l'Alliance chrétienne et missionnaire, les Frères dans le Christ, l'Église Unitarienne, l'Église méthodiste libre du Canada, l'Église du Nazaréen, l'Église Doukhobor, les Frères de Plymouth, les religions Bouddhiste et Confucéenne et quelques autres.

Les Arts

C'est sous le signe de la jeunesse, de l'engagement et de l'audace que les arts au Canada ont franchi le seuil d'une nouvelle décennie. L'évocation de l'avenir, caractérisée par la genèse plutôt que par le renouveau, semble avoir insufflé une vie nouvelle aux traditions artistiques.

La saison 1970 a été marquée par l'ouverture d'un nouveau Centre des arts à Toronto, par l'achèvement d'une salle de concert à Québec et par le succès inespéré de la première année d'activité du Centre national des Arts, à Ottawa.

La ville de Toronto a terminé avec quelque retard son projet du Centenaire. Le *St. Lawrence Centre for the Arts* comprend un théâtre de 831 sièges et une salle de 483 places, unique en son genre, destinée aux activités communautaires. Pour se développer à l'ère des communications de masse, le théâtre doit emprunter des formes modernes adaptées à un public nouveau. Aussi le Centre offre-t-il de nouvelles possibilités aux auteurs dramatiques et aux acteurs canadiens.

Au Canada, le financement des arts est assuré par des fonds publics et des fonds privés. Par l'entremise du Conseil des Arts, créé en 1957, le gouvernement fédéral vient en aide aux artistes, aux troupes de comédiens, aux galeries d'art et aux autres entreprises artistiques. Pour 1968-1969, les subventions du Conseil des Arts ont été de $8,766,000 dont $4,505,000 octroyés à 45 associations oeuvrant dans le domaine des arts d'interprétation; ces associations ont reçu en outre $2,974,000 d'autres sources publiques et $2,109,000 en dons privés.

Le gouvernement fédéral fournit aussi une aide directe à certains autres organismes culturels, comme Radio-Canada, l'Office national du film, les Musées nationaux du Canada, la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne et le Centre national des Arts.

Le théâtre

Trois premières mondiales de pièces canadiennes figuraient au programme d'ouverture du *St. Lawrence Centre* à Toronto, en février. On y a présenté une nouvelle version anglaise de *Faust*, celle de Barker Fairley, éminent spécialiste de Goethe; adaptée par Peter Raby, la première partie de l'oeuvre s'inspire de l'opéra de Gounod et la seconde est un voyage psychédélique dans un enfer surréaliste. La première pièce de théâtre à être montée fut *Man Inc.*, écrite et dirigée par Jacques Languirand et annoncée comme étant le spectacle «total» le plus complexe jamais présenté au Canada. L'Office national du film s'est chargé des effets spéciaux («l'écran vivant»), ouvrant ainsi la voie à une collaboration d'un type inédit. La deuxième, *Striker Schneiderman*, comédie de Jack Gray mise en scène par Leon Major, porte sur la grève générale de Winnipeg en 1919. La troisième pièce, *The Knacker's ABC* de Boris Vian, mise en scène par Ted Follows, ridiculise impitoyablement la guerre par un rapprochement avec un abattoir à chevaux.

A Vancouver, le nouveau directeur du *Playhouse Theatre Company* a négocié une fusion avec le *Holiday Theatre*, théâtre pour enfants déjà bien établi; une seule et même organisation s'occupe donc désormais du théâtre

Le premier spectacle monté au *St. Lawrence Centre for the Arts* à Toronto fut une réalisation de *Faust*.

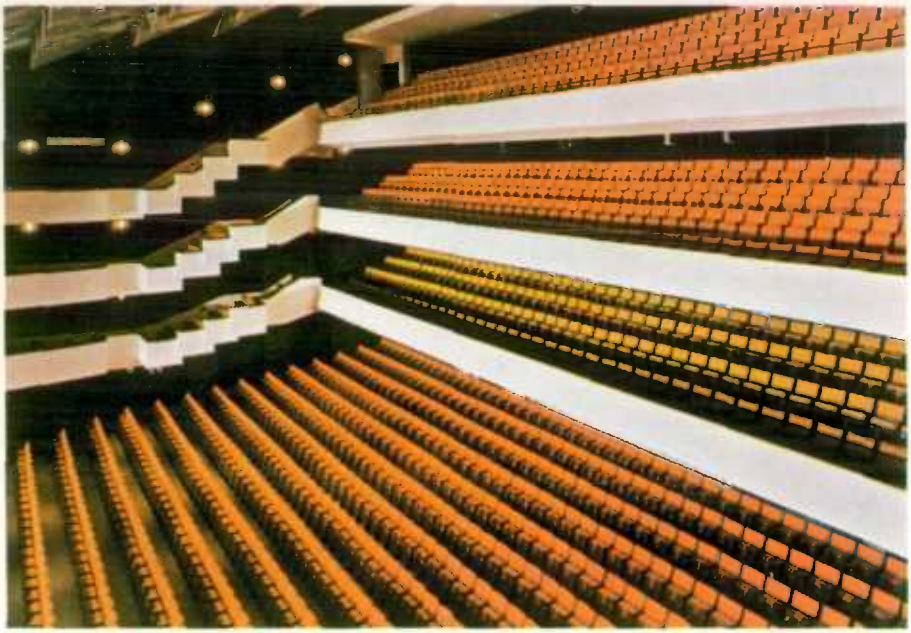

Le nouveau Centre des Arts à Regina (Sask.).

pour tous les groupes d'âge. Le spectacle le plus ambitieux de la saison 1969-1970 a été *The Royal Hunt of the Sun*. Le *Studio Theatre* a continué dans la veine du théâtre expérimental qui rejoint un public plus restreint.

Dans les provinces des Prairies, quelques-uns des théâtres régionaux ayant le plus de succès en Amérique du Nord ont enregistré de nouveaux triomphes. Le *Citadel Theatre* d'Edmonton, sous la direction de Sean Mulcahy, a continué à se développer. Le *Calgary Theatre* a débuté sa deuxième saison par une comédie musicale inédite évoquant l'histoire de la ville: *You Two Stay Here, The Rest Come with Me*, écrite par le directeur artistique Christopher Newton, sur une musique d'Allan Rae. Le *Manitoba Theatre Centre*, maintenant sous la direction de Kurt Reis, a présenté ses pièces dans l'auditorium Jubilee, en attendant d'emménager dans ses nouveaux locaux permanents à la fin de 1970. Le *MTC* dirige une école d'art dramatique et continue de réaliser des pièces expérimentales en studio.

A Toronto, l'ouverture du *St. Lawrence Centre* fournit aux oeuvres canadiennes l'occasion de faire le contrepoids aux spectacles importés à l'affiche dans les deux autres principaux théâtres professionnels de la ville. Des troupes professionnelles moins importantes jouent dans des salles paroissiales ou municipales et des entrepôts. Le *Toronto Workshop Productions*, le Théatre Passe Muraille et le *Global Village*, entre autres, ont mis l'accent sur la découverte de jeunes écrivains et sur les spectacles d'avant-garde.

Mlle Faith Ward dans le rôle de Dorothy et M. Jack Medley dans celui de John ont contribué à la popularité de la comédie *Any Wednesday* au Théâtre Neptune à Halifax (N.-É.).

Le Théâtre du Rideau Vert a monté *Hedda Gabler*, mettant en vedette Yvette Brind'Amour et Gilles Pelletier.

Pendant les mois d'hiver, le *Stratford Company* est la troupe d'expression anglaise en résidence au Centre national des Arts à Ottawa. Son répertoire de la saison comprenait *The Hostage* de Brendan Behan, *The Empire Builders* de Boris Vian et trois pièces de Mrozek. Le Théâtre du Capricorne a monté des pièces en français et a terminé la saison 1969-1970 avec *En attendant Godot* de Beckett. Le Centre des Arts développe activement son programme de tournées dans les écoles de la région d'Ottawa.

A Montréal, le théâtre d'expression française gravite autour du Théâtre du Nouveau Monde, dirigé par Jean-Louis Roux et du Théâtre du Rideau Vert, dirigé par Mme Yvette Brind'Amour. La troupe du TNM, qui joue au Théâtre Port-Royal de la Place des Arts, a présenté cette saison une nouvelle pièce de Réjean Ducharme, mise en scène par André Brassard, *Le marquis qui perdit*. Le répertoire du TNM comprenait des pièces aussi variées qu'une version française d'*Hamlet* et de *Lysistrata*. Le Rideau Vert, qui en est à sa vingt-deuxième saison, a représenté le théâtre canadien au premier festival du *Premio Roma* d'Italie avec la pièce d'Henrik Ibsen, *Hedda Gabler*; son répertoire s'étend aux auteurs classiques comme aux auteurs canadiens-français contemporains. La célèbre Comédie-Canadienne, de Gratien Gélinas, a comme nouvelle politique de favoriser elle aussi les nouvelles oeuvres canadiennes.

A L'Atelier de la Comédie, de jeunes acteurs ont présenté «*A coeur ouvert*» de Robert Gurik. Le Centre du Théâtre d'Aujourd'hui a également monté des oeuvres dramatiques de Gurik et d'autres auteurs; une autre troupe, le Théâtre de Quat' Sous, oscille entre les pièces avant-gardistes de jeunes auteurs, comme Michel Tremblay, et les comédies musicales «mod».

Les deux principales troupes de théâtre des provinces Maritimes sont le *Neptune Theatre* d'Halifax, qui connaît un grand succès, et le nouveau *Theatre New Brunswick* de Fredericton.

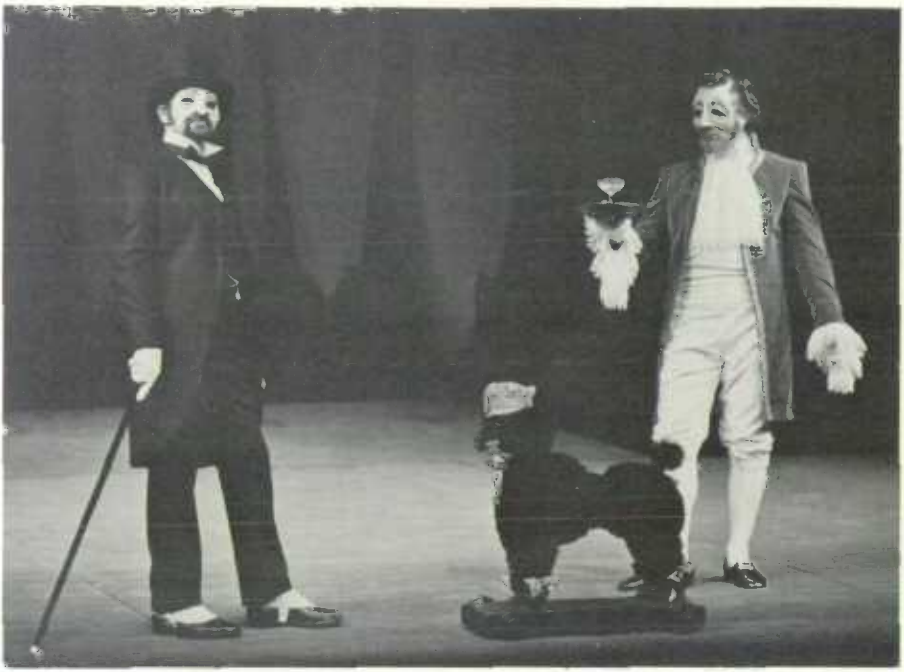

Au cours de sa 18e saison, le Festival de Stratford a présenté *Vatzlav* avec Arnold Soboloff et Joseph Rutten à l'affiche.

Jeux de Massacre, nouvelle pièce d'Ionesco, est l'une des principales réalisations du Théâtre du Nouveau Monde pour la saison 1970-1971.

En 1970, une autre pièce au programme du Festival de Stratford fut *The School for Scandal.*

Festivals

Le Festival de Stratford, qui se classe au tout premier rang du théâtre classique de langue anglaise, a continué d'étendre son rayonnement par ses pièces contemporaines, et par d'autres activités très populaires comme les festivals de musique et d'art. La saison 1970 présentait *Cymbeline* de Shakespeare, dirigée par Jean Gascon avec les décors de Tanya Moiseiwitsch, et *The Merchant of Venice.* L'acteur britannique James Donald était la vedette de *The School for Scandal* de Sheridan. Irene Worth était de retour à Stratford pour tenir le rôle-titre dans *Hedda Gabler* d'Ibsen. L'Avon Theatre a présenté en première trois pièces: *The Architect and the Emperor of Assyria* de Arrabal, *The Friends* de Wesker et *Vatzlav* de Mrozek. La série de concerts a fait pleins feux sur Gordon Lightfoot, l'Orchestre national de la jeunesse du Canada et les artistes de renommée internationale comme Hans Richter-Haaser et Lili Kraus.

Un autre célèbre festival d'été, le *Shaw Festival,* qui se tient à l'endroit historique de Niagara-on-the-Lake, a débuté en 1964 pour perpétuer les oeuvres de Shaw et, depuis peu, celles de ses contemporains. Le Festival de 1970, sous la direction de M. Paxton Whitehead, a présenté *Candida* et *Forty Years On.* Le Festival de Charlottetown tient encore à l'affiche *Anne of Green Gables,* présentée également à l'Expo 70 d'Osaka. Une nouvelle version de *Turvey,* de Don Harron et Norman Campbell, et *Jane Eyre,* première pièce non-canadienne jouée au festival, ont attiré les foules. Pendant les mois d'hiver, une troupe permanente dirigée par Burton Lancaster s'établit maintenant à Charlottetown.

L'Orchestre national de la jeunesse réunit, de tous les coins du Canada, des jeunes qui participent aux concerts des divers festivals, dont celui de Stratford.

La danse

Le ballet est l'un des arts les plus jeunes et les plus prestigieux au Canada. Trois troupes professionnelles ont acquis une réputation internationale et ont même eu l'occasion de donner des spectacles dans les régions éloignées du pays devant un public qui n'avait peut-être jamais encore assisté à un spectacle de ce genre.

Le Ballet national du Canada, fondé en 1951 par Celia Franca, a participé à l'Expo 70 d'Osaka. Une de ses plus importantes représentations au Canada a été *Gisèle*. Deux nouvelles suites, *Medea* et *Mirror Walkers*, se sont ajoutées à son répertoire. La plus ancienne troupe de ballet du Canada, le *Royal Winnipeg Ballet*, fondée en 1939, jouit toujours de la faveur de la critique. Elle a rehaussé les célébrations du Centenaire du Manitoba, au Centre national des Arts, en présentant *5 Over 13*, nouvelle oeuvre de Brian MacDonald sur une musique de Harry Freedman. Le directeur de la troupe, Arnold Spohr, a remporté au début de l'année le Prix Molson du Conseil des Arts d'un montant de $15,000. Les Grands Ballets Canadiens de Montréal, fondés par Mme Ludmilla Chiriaeff, ont présenté *Trionfi* de Carl Orff à la Place des Arts. Au cours de la saison 1970, ils présentaient *A Symphony of Psalms* de Stravinsky à l'Oratoire Saint-Joseph de Montréal, – expérience saluée comme tentative heureuse pour amener un public nouveau à apprécier le ballet.

Alexander Belin joua le premier rôle dans une version dansée de l'opéra «rock» *Tommy* présenté par Les Grands Ballets Canadiens à la Place des Arts, à Montréal (Qué.).

Trois ballerines aspirantes ont dansé *Les Soeurs* lors des représentations de l'École du *Ballet notional* en 1970.

Les arts plastiques

L'importance et l'influence grandissante des artistes canadiens se voient dans leur contribution directe dans le monde de l'art contemporain. Quelques revues artistiques réputées, comme *Art International*, *Art in America* et un numéro spécial de *Studio International*, ont fait grand état de la production canadienne au cours de l'année.

Plus de 1,200 jeunes artistes canadiens ont, pour la première fois, exposé leurs oeuvres dans les nombreuses galeries du Canada. Les galeries publiques, qui s'intéressent de près aux oeuvres canadiennes, ont monté et envoyé à l'étranger d'importantes collections; elles ont en outre organisé plusieurs expositions d'oeuvres étrangères qui ont attiré 5,200,000 visiteurs en 1969.

Dans l'Ouest du Canada, une nouvelle galerie publique a été inaugurée à Edmonton et une autre sera achevée à Winnipeg vers 1971. A Victoria, l'agrandissement de la galerie municipale est en cours, et à Montréal, une section du Musée des Beaux-Arts a été refaite pour exposer la magnifique collection Vaughn-Pillow-Hosmer des Grands Maîtres. Les acquisitions les plus remarquables des galeries ont été un Degas et un Hals pour la Galerie nationale d'Ottawa, et un Picasso du début pour le Musée des Beaux-Arts de Montréal.

L'Exposition des chefs-d'oeuvre de l'art indien et esquimau (de 700 av. J.-C. à 1930) a été acclamée au Musée de l'Homme de Paris. Par ailleurs, la Galerie nationale a exposé des chefs-d'oeuvre du dessin au Louvre, à Paris, et à la galerie Uffizi, à Florence. Le Canadien Robert Murray a remporté un prix important à la Biennale de São Paulo pour sa sculpture d'acier corroyé.

On a célébré cette année le cinquantenaire de la première exposition du Groupe des Sept, école d'artistes torontois qui ont peint, entre 1910 et 1930, les paysages du Nord canadien dans un style vigoureux et controversé. Pour marquer l'occasion, cette exposition a été reprise à l'*Art Gallery* de Toronto au printemps 1970. La Galerie nationale a présenté, elle aussi, une rétrospective des peintures du Groupe.

En 1969-1970, Ottawa a été le théâtre d'autres expositions importantes comme celles des chefs-d'oeuvre de l'art indien et esquimau, des dessins de Rembrandt et de la rétrospective des oeuvres des Canadiens Jack Shadbolt et Dan Flavin. La société privée Rothmans a commandité une exposition itinérante des oeuvres de Rodin.

La *Vancouver Art Gallery* a présenté une importante exposition d'art conceptuel intitulée 95500. A Vancouver également a eu lieu le vernissage d'Yves Gaucher dont les oeuvres ont été exposées ensuite à Edmonton, puis à la *Whitechapel Gallery* de Londres.

Une collection historique des oeuvres figuratives de Mondrian à ses débuts et de l'École de La Haye a été montée à Regina et présentée ensuite à Edmonton et à Montréal. Quelques peintres canadiens et américains, dont Les Levine, Iain Baxter et Denis Oppenheim, ont été invités à créer un décor d'environnement total à la nouvelle galerie d'Edmonton. Cette galerie a aussi organisé une expédition d'artistes au Cercle Arctique.

A Toronto, les principaux événements ont été la rétrospective du Canadien Michael Snow, l'exposition Bauhaus d'Europe et *The Sacred and Profane in Symbolist Art*, une étude des peintres italiens du XIXe siècle et du début du XXe siècle. Le Musée des Beaux-Arts de Montréal a organisé plusieurs expositions importantes, dont celle des oeuvres du Français Jean Dubuffet.

La collection d'art canadien contemporain constituée au cours des dernières années par le Conseil des Arts a été présentée au public pour la première fois à Charlottetown vers le milieu de l'année 1969 et a fait ensuite la tournée des galeries importantes du Canada. En plus, le Conseil a contribué à la réalisation de reproductions de grande qualité des oeuvres de 23 peintres canadiens réputés.

Le développement du cinéma non commercial a été marqué par la création de la Coopérative du film canadien qui a établi des bureaux à Montréal, Toronto et Vancouver où des films sont conservés, loués et maintenus en bon état. Sont membres de la Coopérative l'*Intermedia Film Co-op* de Vancouver, le *Canadian Film-makers Distribution Centre* de Toronto et la Coopérative des Cinéastes Indépendants de Montréal. La Coopérative a principalement pour but d'assurer aux producteurs canadiens de films non commerciaux un réseau de diffusion sûr et efficace.

La musique

L'événement musical le plus marquant de 1969 a été la création de l'Orchestre du Centre national des Arts. Petit par rapport aux normes traditionnelles, l'orchestre classique de quarante-cinq musiciens a été accueilli avec enthousiasme. Il a tenu l'affiche au Centre des Arts d'Ottawa, accompagné des artistes invités et entrepris une tournée de concerts. Son chef attitré est le Canadien Mario Bernardi, pianiste accompli et ancien directeur musical du *Sadler's Wells Opera Company* de Londres, surtout connu pour son travail dans le domaine de l'opéra.

A l'automne 1970, l'Orchestre Symphonique de Québec et le Théâtre lyrique du Québec devaient emménager dans le nouveau Grand Théâtre de la ville de Québec. Plus à l'Est, l'*Atlantic Symphony Orchestra* a entrepris sa troisième saison de tournées sous la direction de Klaro Mizerit.

La série estivale des concerts populaires de l'Orchestre Symphonique de Montréal a connu un succès sans précédent à la Place des Arts. La formule prévoit un programme double, où un choix d'oeuvres symphoniques est présenté en première partie et où la seconde partie est donnée par une chanteuse ou un chansonnier québécois. L'Orchestre Symphonique de Montréal, agrandi et réorganisé par son directeur, M. Franz Paul Decker, a été invité officiellement à l'Expo 70 avec Mme Maureen Forrester au nombre des solistes. Karel Ancerl, ancien chef de l'Orchestre philharmonique tchèque, dirige maintenant l'Orchestre symphonique de Toronto qui a fait en 1969 une brillante tournée des plus importantes salles de concert des États-Unis et du Japon.

L'Orchestre national de la jeunesse du Canada, fondé en 1960 et acclamé partout au Canada et dans le monde entier, s'est associé un deuxième orchestre pour la musique de chambre. Le nouveau groupe de trente musiciens servira aussi d'orchestre de formation. Au cours de l'été 1970, le Canada était l'hôte de la réunion de fondation d'un orchestre international de jeunes; des délégués venant de partout ont assisté à la rencontre au camp des Jeunesses Musicales à Mont-Orford (Qué.).

Les amateurs de musique de chambre sont encore peu nombreux au Canada, mais ils sont fervents. Le Quatuor Orford s'est mérité des éloges lors de ses tournées en Europe, en Amérique du Sud et aux États-Unis et le

Un étudiant de la *Banff School of Fine Arts* donne un concert solitaire dans un décor magnifique.

McGill Chamber Orchestra, sous la direction de Alexander Brott, a célébré son trentième anniversaire par des concerts donnés en salle comble.

A Montréal également, la Société de Musique Contemporaine du Québec, ensemble jeune et très populaire sous la direction de Serge Garant, a présenté de nouvelles oeuvres canadiennes d'avant-garde.

Le chant choral et les chorales sont populaires dans de nombreuses villes du Canada. Les *Festival Singers of Canada* sont encore considérés comme le seul groupe professionnel du genre en Amérique du Nord. Fondé à Stratford par Elmer Iseler, le choeur a été reçu avec enthousiasme à ses débuts à New York à l'automne de 1969. M. Iseler dirige en outre le *Toronto Mendelssohn Choir*, dont 1970 marquait le soixante-quinzième anniversaire.

Un autre anniversaire important, le bicentenaire de la naissance de Beethoven, a été célébré par presque toutes les sociétés musicales du pays. Il a servi de thème au *Guelph Spring Festival* qui présentait la première nord-américaine d'un opéra du XIXe siècle, *The Village Barber* de J. Schenk. Une série de concerts consacrés entièrement aux oeuvres de Beethoven était au programme de l'Orchestre symphonique de Toronto.

Les troupes canadiennes d'opéra, notamment le Théâtre lyrique du Québec, la *Canadian Opera Company* et la *Vancouver Opera Association* ont renouvelé leurs programmes au début de l'année. La *Canadian Opera Company* a parcouru le Nord avec une version anglaise du *Barbier de Séville*.

Les Jeunesses Musicales du Canada, qui donnent aux jeunes musiciens canadiens l'occasion de se produire devant un auditoire, ont plus que doublé le nombre de leurs tournées en moins de dix ans, visitant près de 190 centres.

Des festivals d'été ont eu lieu cette année encore à Mont-Orford (Qué.) et à Stratford (Ont.). La Société Radio-Canada, toujours liée étroitement à la cause de l'avancement de la musique, patronne le festival de concerts en

plein air du Parc de la Gatineau, au nord d'Ottawa, qui a connu un succès remarquable. Durant la saison 1969, où chaque représentation a attiré près de 15,000 personnes, on a présenté, entre autres, Joan Baez, Gordon Lightfoot, Robert Charlebois et Jean-Pierre Ferland.

Depuis peu, l'expression «musique» s'étend également aux sons d'origine électronique. On voit ici un groupe d'étudiants diplômés à l'Université de Toronto discutant de la composition musicale.

Au cours de l'été 1970 a eu lieu à Montréal un important concours international de chant, le Concours international de Montréal, organisé par l'Institut international de musique du Canada.

La littérature

A venir jusqu'ici, les milieux littéraires anglais et français du Canada demeuraient relativement étrangers l'un à l'autre, mais depuis quelque temps, grâce au nombre grandissant des traductions et à une critique littéraire «biculturelle», ils deviennent plus conscients de ce qui se publie dans l'autre langue.

Le nombre des ouvrages canadiens-français traduits en anglais a augmenté considérablement et le lecteur unilingue de Lethbridge peut maintenant lire les romans de jeunes écrivains comme Hubert Aquin, Marie-Claire Blais ou Diane Giguère; si l'on tient compte aussi des rééditions en livre de poche

des traductions plus anciennes de Ringuet, de Gabrielle Roy, et d'Yves Thériault, entre autres, le lecteur anglais dispose maintenant d'un grand choix.

Les traductions par Jean Paré des ouvrages de Marshall McLuhan prouvent, et de façon brillante, que l'échange est réciproque. Certains ouvrages du critique torontois Northrop Frye et des deux romanciers montréalais, Hugh MacLennan et Mordecai Richler, ont également été traduits en français. Le magazine littéraire de Montréal, *Liberté*, a créé un autre précédent en consacrant la plus grande partie d'un numéro spécial aux derniers romans canadiens traduits de l'anglais.

Une petite maison d'édition de Toronto, la *House of Anansi*, dirigée par le poète Dennis Lee, a entrepris une expérience biculturelle. Dans la série de cinq romans publiés en livre de poche à l'intention des lecteurs canadiens-anglais, se trouvait *A perte de temps* du jeune romancier montréalais, Pierre Gravel; un glossaire des mots et expressions difficiles accompagnait le texte français.

A North Hatley, petite ville du Québec, est née la nouvelle revue *Ellipse* qui publie des poèmes dans l'une ou l'autre langue avec la traduction en regard. Éditée par le poète Doug Jones et son épouse, Sheila, elle a été bien accueillie par les critiques, tant pour le choix des poèmes que pour la qualité des traductions.

D'autre part, les éditeurs canadiens des deux langues cherchent les moyens d'une coopération plus étroite; depuis quelque temps déjà, ils travaillent ensemble à la préparation des kiosques canadiens lors des expositions internationales comme le Salon du livre de Francfort, et à la fin de novembre des représentants de l'association des éditeurs canadiens-français, Le Conseil supérieur du livre, se sont rendus à Toronto pour discuter avec le *Canadian Book Publishers' Council* de leurs problèmes communs.

Pareils échanges seraient impossibles sans l'intérêt grandissant accordé par la presse française et anglaise aux critiques et nouvelles au sujet des livres publiés dans l'autre langue. Le *Globe and Mail* de Toronto, le *Star* et *Le Devoir* de Montréal se distinguent particulièrement à cet égard. Des revues littéraires comme *Liberté*, *The Tamarack Review* et *Canadian Literature* publient des critiques sur les deux littératures depuis quelque temps déjà.

En 1969, comme d'habitude, les Prix du Gouverneur général en littérature ont été décernés à des ouvrages des deux langues. Les récompenses sont allées à George Bowering pour ses deux livres de poèmes, *The Gangs of Kosmos* et *Rocky Mountain Foot*; à Robert Kroetsch pour son roman, *The Studhorse Man*; à Gwendolyn MacEwen pour son recueil de poèmes, *The Shadow-Maker*; à Michel Brunet pour son étude historique, *Les Canadiens après la conquête*; à Louise Maheux-Forcier pour son roman, *Une forêt pour Zoé* et à Jean-Guy Pilon pour son recueil de poèmes intitulé *Comme eau retenue*. M. Pilon s'est également mérité deux autres prix internationaux pour ses poèmes: le Prix Louise Labé et le Prix France-Canada.

L'année 1970 a favorisé tout particulièrement le romancier torontois bien connu, Morley Callaghan; il a non seulement achevé le manuscrit d'un nouveau roman, *Thumbs Down on Julien Jones*, mais a remporté le Prix Molson de $15,000 du Conseil des Arts du Canada et un prix de $50,000 offert par la Banque royale du Canada.

Le poète Alain Grandbois a reçu le Prix David du Québec pour 1969 et le sociologue québécois Fernand Dumont s'est vu décerner le Prix littéraire de la Ville de Montréal pour 1969.

Deux courants intéressants ont attiré un nombre important d'écrivains canadiens sur les campus universitaires en 1969 et 1970. Quittant les cafés traditionnels, les poètes ont lu leurs ouvrages dans les différentes universités à travers le Canada. En outre, des romanciers et poètes canadiens ont été nommés «écrivains en résidence» dans différentes universités, entre autres le poète George Bowering et le romancier Mordecai Richler à l'Université Sir George Williams de Montréal, le poète Alden Nowlan à l'Université du Nouveau-Brunswick, les romanciers Jack Ludwig et Margaret Laurence à l'Université de Toronto et le romancier W. O. Mitchell à Calgary. L'écrivain en résidence ne fait pas partie du corps enseignant de l'université, mais travaille à ses propres oeuvres et se met à la disposition des étudiants et des professeurs pour des consultations.

La rencontre littéraire la plus importante de l'année a été un symposium à l'Université de l'Alberta qui a attiré des poètes et des critiques de tous les coins du Canada. La publicité sans précédent accordée à cet événement reflète l'intérêt croissant que le public porte à la littérature canadienne.

La Galerie nationale

La Galerie nationale du Canada, qui pendant 55 ans, — de 1913 à 1968, — a eu sa propre personnalité juridique et son propre Conseil d'administration, est devenue partie intégrante des Musées nationaux du Canada le 1er avril 1968. Plusieurs attributions de l'ancien Conseil d'administration sont maintenant dévolues à un Comité d'administrateurs délégués par le Conseil d'administration des Musées nationaux. La Galerie continue de relever du Secrétariat d'État.

Les activités les plus importantes de la Galerie gravitent autour de ses collections dont l'origine remonte à la fondation de la Galerie et de l'Académie royale canadienne des Arts par le marquis de Lorne en 1880. Ces collections comptent aujourd'hui 16,000 oeuvres et se divisent en cinq grandes catégories: une collection remarquable d'art européen (800 oeuvres), une vaste collection de toiles et de sculptures canadiennes (près de 2,000 oeuvres), la plus grande collection d'estampes et de dessins au pays (plus de 6,000 oeuvres), une collection d'art moderne et une collection d'oeuvres d'art des deux guerres mondiales (6,000 oeuvres).

En 1969, les plus importantes accessions furent dans le domaine de l'art européen traditionnel. A la suite de l'exposition Jacob Jordaens, en 1968, la Galerie a fait l'acquisition d'une oeuvre importante de ce peintre du XVIIe siècle, intitulée «Les *jeunes piaillent comme chantent les vieux*». Ce tableau a été exposé dans 13 musées du Canada, de Victoria (C.-B.) à St-Jean (T.-N.). En outre, le portrait d'un inconnu, de Frans Hals, peintre hollandais du XVIIe siècle, fut acheté: c'est la première oeuvre de ce peintre à faire partie de la collection. La Galerie a également fait l'acquisition d'un portrait de femme, d'Edgar Degas, peintre français du XIXe siècle.

La participation de plus en plus intense de la Galerie à des activités internationales est due, dans une large mesure, à la qualité de sa collection de

dessins, acquise surtout grâce aux conseils judicieux de Mlle Kathleen Fenwick, conservatrice des estampes et des dessins, qui a pris sa retraite après 40 ans de service. Des oeuvres choisies parmi cette collection ont été exposées au Colnaghi (Londres) du 3 juillet au 1er août 1969, la Galerie des Uffizi (Florence) du 15 septembre au 26 octobre et au Louvre (Paris) du 29 novembre au 2 février 1970. C'était la première fois que des dessins provenant d'un autre musée étaient exposés au Louvre.

La collection d'oeuvres canadiennes n'a pas manqué d'attention. Elle reçoit toujours plus de dons que n'importe quelle autre collection. En 1969, par exemple, Floyd Chalmers de Toronto a offert à la Galerie une grande huile de Carl Schaeffer (1903-), et un dessin de F. H. Varley (1881-1969) a été donné par la soeur de l'artiste qui habite Sheffield, en Angleterre. En outre, certains achats assurent la continuité historique de la collection; en 1969, l'acquisition de deux tableaux et d'un dessin d'Ozias Leduc (1864-1955) fut importante.

La Galerie a continué de s'intéresser à l'art contemporain. Afin de faire connaître l'art canadien à l'étranger, elle a monté une exposition à la Biennale de São Paulo des oeuvres de Robert Murray (1936-), de Toronto

Frozen Lake, Early Spring, Algonquin Park, tableau de A. Y. Jackson dans la collection de la Galerie nationale.

Estampe du sculpteur esquimau bien connu Kenojouak de Cap Dorset (T.N.-O.).

et New York, de Greg Curnoe (1936-) de London (Ont.) et de Iain Baxter (1936-) de Vancouver (C.-B.). L'un des principaux prix fut décerné à Robert Murray. A Bratislava, la Galerie a exposé l'oeuvre de Dan Patterson (1884-1968), de St. Thomas (Ont.), qui a remporté le deuxième prix. A Paris, en juin 1969, en plus de montrer les oeuvres de Les Levine (1936-) à la Biennale des Jeunes, elle a organisé à la Galerie de France une petite exposition intitulée *Canada: Tendances actuelles*. Par ailleurs, elle a fait l'acquisition d'oeuvres d'artistes canadiens, notamment Michael Snow (1929-), Claude Tousignant (1932-) et Guido Molinari (1933-).

L'intérêt de la Galerie pour l'art contemporain de l'extérieur du Canada s'est traduit, en 1969, par l'exposition des sculptures fluorescentes de l'Américain Dan Flavin (1933-), qui a parcouru le Canada, d'Ottawa à Vancouver, pour aboutir au *Jewish Museum* de New York.

Quant au programme national, en vertu duquel des oeuvres sont exposées dans tout le Canada depuis 1916, il a traversé une période de réévaluation et d'expérimentation. Un colloque sur la muséologie qui a eu lieu à Jonquière (Qué.), a connu un franc succès. La plus grande exposition itinérante a été celle des oeuvres du peintre montréalais Goodridge Roberts (1904-).

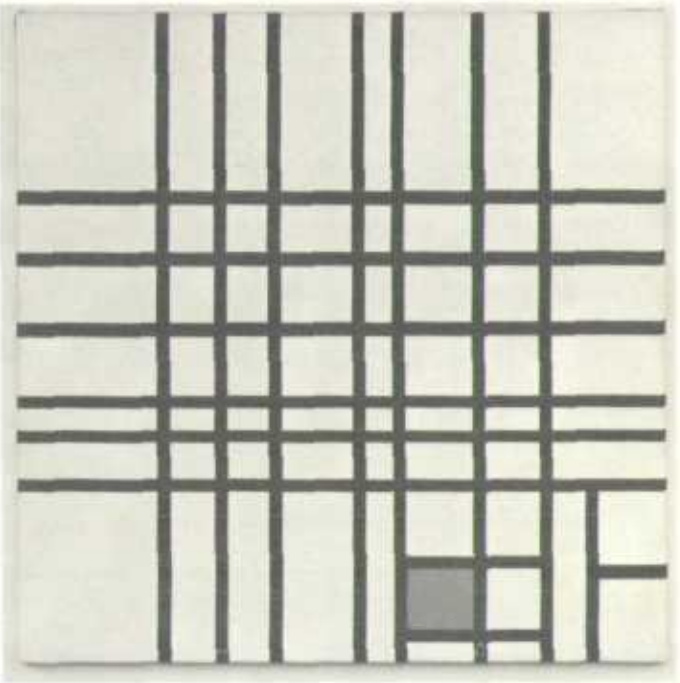

Les acquisitions récentes de la Galerie nationale comprennent *Composition with a Blue Square* de Piet Mondrian et *Breaker* de Robert Murray, récipiendaire d'un prix à la Biennale de São Paulo.

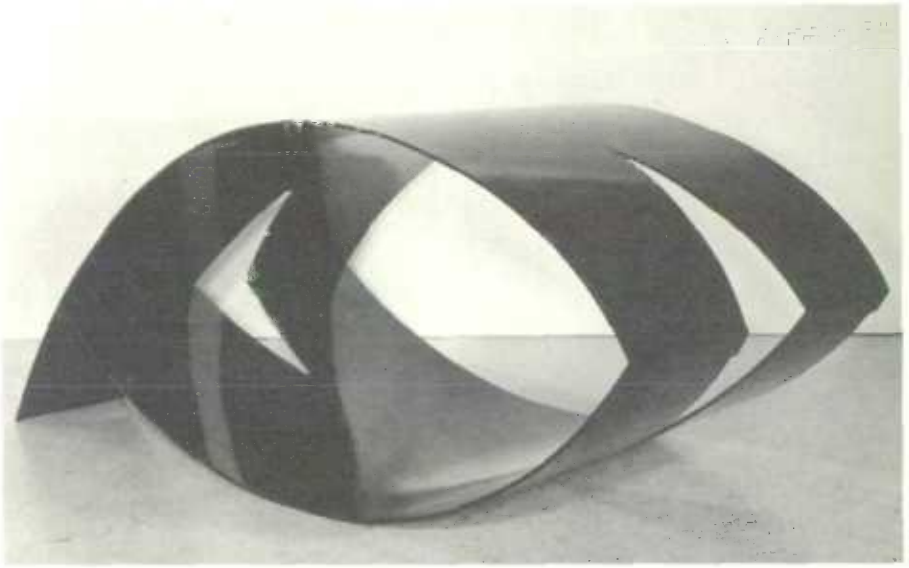

Récréation

Récréation et tourisme

Le Canada récolte aujourd'hui les bienfaits de son Centenaire. Ce patrimoine de centres culturels nouveaux, de complexes sportifs, de parcs, de routes, d'hôtels et de lieux historiques restaurés, a fait accéder le Canada à un âge d'or des loisirs.

Divertissements en plein air

Par tradition, les Canadiens cherchent la détente dans la grande nature et les visiteurs au pays y cherchent également repos et délassement. En 1968, 36 p. 100 d'un échantillon représentatif des millions de touristes accueillis au Canada ont donné les activités en plein air comme raison principale de leur visite.

Chaque année, à mesure que de nouvelles routes et de nouveaux services de transport aérien y donnent accès et que les fournisseurs y installent pavillons et campements, des régions riches en poisson et en gibier attirent un nombre croissant de sportsmen.

Le littoral maritime et les millions de lacs et de rivières du Canada offrent des possibilités illimitées pour les sports et la récréation nautiques. La

La pêche à la truite dans Pinkut Creek près du lac Babine (C.-B.)

Embarcations à moteur près de Huntsville (Ont.).

construction de chalets en bordure des lacs connaît un essor soutenu, tandis que la popularité de la natation, du ski nautique, du canotage de plaisance et de la nage sous-marine ne cesse d'augmenter.

Les eaux intérieures et côtières sont le théâtre d'innombrables courses de yachts, de voiliers et d'embarcations à moteur, ainsi que de fréquentes épreuves de natation. Les Canadiens manifestent par ailleurs un intérêt renouvelé pour le canotage en milieu sauvage, amorcé et par l'expédition de canots des voyageurs du Centenaire de 1967 et par le travail de volontaires de la Fédération canadienne du camping, qui ont tracé les itinéraires aujourd'hui navigables par canot.

La vogue des excursions à pied a connu un nouvel essor avec l'aménagement de pistes spéciales dans les parcs nationaux et provinciaux et avec l'inauguration en Ontario de la piste Bruce, longue de 480 milles et reliant la péninsule de ce nom à l'escarpement du Niagara.

Parcs nationaux

Les Canadiens et les étrangers qui affluent vers les 24 parcs nationaux du Canada sont maintenant beaucoup plus nombreux que jamais auparavant. Depuis une quarantaine d'années, la superficie totale des parcs nationaux n'a augmenté que de quelque 1,000 milles carrés (environ 3.5 p. 100), mais le nombre des visiteurs par année est passé de 500,000 à 12 millions, soit une augmentation de 2,300 p. 100.

Pour répondre aux besoins d'un aussi grand nombre de visiteurs, la Direction des parcs nationaux et des lieux historiques du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a institué un régime d'utilisation du sol par catégorie. Ainsi de vastes secteurs dans chacun des parcs sont laissés à l'état sauvage (mais ouverts à tous ceux qui sont prêts à «vivre

Bien des Canadiens qui aiment les forêts et les lacs du Nord choisissent comme moyen de transport le canot indien classique.

à la dure») alors que l'aménagement de type urbain, comme à Jasper et à Banff, ne se pratique que dans quelques secteurs limités. Entre ces deux extrêmes, trois catégories d'utilisation des terres correspondent à divers niveaux d'aménagement selon la capacité de chaque région à être utilisée sans se déprécier. Le système de zonage, établi d'après un plan directeur provisoire pour chaque parc, fait l'objet d'une série d'auditions publiques dans tout le Canada. La seule solution véritable au danger de surutilisation réside toutefois dans la création d'un plus grand nombre de parcs nationaux, et la Direction des parcs nationaux et lieux historiques continue de chercher de nouveaux terrains. Plusieurs secteurs ont déjà été choisis et des négociations avec les provinces et les deux territoires sont en cours pour créer des parcs additionnels dans tout le Canada. On prévoit de 40 à 60 nouveaux parcs nationaux avant la fin du siècle.

Parcs historiques nationaux

L'histoire du Nouveau Monde est l'histoire de l'exploration, de la colonisation et des guerres de rivalité coloniale. Elle est aussi en partie celle de la victoire du peuple canadien sur la géographie de son pays.

Il fallait un esprit d'aventure bien spécial au XVIIe siècle pour étendre un empire sur 4,000 milles, du Saint-Laurent jusqu'au golfe du Mexique; au XVIIIe siècle pour pousser vers le nord et construire contre toute raison le Fort-du-Prince-de-Galles sur la baie d'Hudson; au XIXe siècle pour aller

s'établir dans l'Ouest; et au XXe siècle pour percer les montagnes d'un chemin de fer. L'on peut trouver certains rappels de cet esprit dans les parcs historiques nationaux à travers le Canada.

Dans un parc historique national sur la côte est se dresse la forteresse de Louisbourg, reconstruction historique la plus vaste au monde, reproduisant ensemble certains aspects militaires et civils du XVIIIe siècle.

Dans le Nord-Ouest, le parc historique international de la ruée vers l'or du Klondike rappellera un chapitre de l'histoire du Canada encore vivant dans la mémoire de quelques Canadiens. Les plans de ce premier parc historique international ont été dévoilés en décembre 1969. L'interprétation canadienne de la fameuse ruée vers l'or (1898), en ce qui concerne les mines, les transports et les rapports sociaux, sera présentée à Dawson City, Bonanza Creek et Whitehorse dans le Yukon et à Bennett et dans le secteur canadien de la fameuse piste Chilkoot en Colombie-Britannique. L'évolution historique américaine sera concentrée dans le secteur Skagway-Dyea en Alaska et du côté américain des pistes Chilkoot et White Pass.

A la baie d'Hudson, dans le parc historique national du Fort-du-Prince-de-Galles, se trouve la forteresse le plus au nord du continent nord-américain. Le fort, avec ses murs de pierre d'environ 17 pieds de haut et de 40 pieds de profondeur à la base, et avec un périmètre de 1,274 pieds, a été construit de 1733 à 1771 par des hommes sans machinerie et avec seulement quelques

La chambre à coucher du gouverneur dans la Forteresse de Louisbourg (N.-É.). On s'est appliqué à meubler Louisbourg avec des objets du XVIIIe siècle assemblés en France et au Canada.

animaux dans une région où l'hiver dure huit mois. Les vestiges du fort restent accessibles par avion ou par bateau, en partant de Churchill (Man.).

Le parc historique situé le plus au sud est celui du Fort Malden à Amherstburg (Ont.). Construit en 1797-1799, détruit par les Américains en 1813 et reconstruit entre 1819 et 1838, il rappelle l'une des rares périodes où la frontière canado-américaine était protégée.

Il y a plus de 50 parcs et lieux historiques au Canada. Les lieux, personnes ou événements sont déclarés d'importance historique nationale par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, sur la recommandation de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, organisme consultatif composé de 14 historiens et archivistes éminents de toutes les provinces. Leurs recommandations peuvent amener le Ministère à faire graver une plaque, à acheter et restaurer un bâtiment historique, à créer un grand parc historique national, ou bien à collaborer avec les gouvernements provinciaux et municipaux et les sociétés historiques pour la restauration d'édifices intéressants du point de vue de l'architecture ou de l'histoire. La maison Maillou à Québec, le manoir Craigflower à Victoria et la maison Matheson à Perth en sont quelques exemples.

Des questionnaires auxquels ont répondu des touristes à la frontière révèlent que les villes du Canada et leurs habitants attirent également de nombreuses visites. Montréal, ville cosmopolite et bilingue; le port de Vancouver sur l'océan Pacifique; la ville pittoresque de Victoria, évocatrice de l'Angleterre d'antan; les villes en plein essor des Prairies; Toronto, capitale financière et commerciale du pays, qui est en train de se mériter la réputation de ville «dans le vent», les villes et villages des Maritimes avec leur ambiance toute spéciale. Chacune de ces villes a des attraits uniques, et quelque 19 p. 100 des voyageurs y rattachent le motif principal de leur visite.

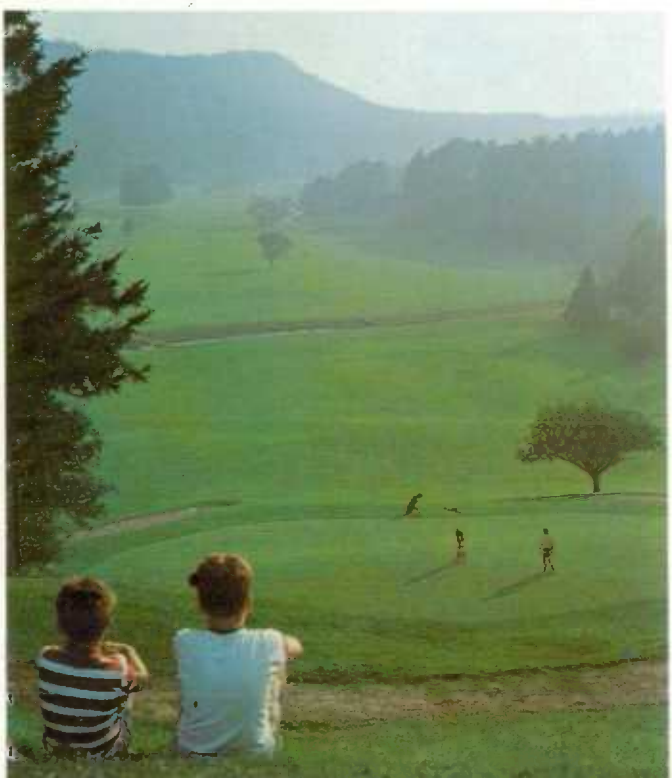

Les terrains de golf au Canada sont souvent aménagés dans un décor naturel d'une grande beauté. On voit ici le terrain du Parc national de Fundy (N.-B.).

Le ski gagne de plus en plus la faveur du public, partout au Canada.

Manifestations diverses

Le Canada a un calendrier complet d'événements annuels, dont le déroulement, d'une saison à l'autre, s'accompagne de manifestations d'un caractère particulier. A la fin de mars et au début d'avril, les Canadiens de l'Est du pays se réunissent dans la joie pour des «parties de sucre» organisées dans les érablières. Le printemps est la saison des festivals floraux, tels ceux qui ont lieu dans la région de Niagara, en Ontario, dans la vallée d'Annapolis, en Nouvelle-Écosse, dans la vallée d'Okanagan, en Colombie-Britannique, et à Ottawa, réputée pour son Festival des tulipes.

L'été amène une foule d'expositions, de foires et de festivals. A Montréal, «Terre des Hommes», nouvelle version d'Expo 67, offre chaque année son éblouissant spectacle, depuis qu'on en a fait une exposition permanente.

Parmi les autres événements bien connus, il y a lieu de mentionner les Journées du Klondike, ainsi que le Stampede et l'Exposition, tenus respectivement à Edmonton et à Calgary (Alberta), le Festival de la Mer, à Vancouver (Colombie-Britannique), sans oublier l'Exposition Piscicole de la Nouvelle-Écosse et la Fête des Pêcheurs de Lunenburg.

L'hiver donne lieu, un peu partout au pays, à une série de carnavals, qui comprennent d'ordinaire des compétitions sportives: ski, curling, attelages de chiens, motoneiges, hockey et pêche sur la glace. Les plus célèbres sont le Carnaval de Québec, à Québec, le Festival des Neiges de Sainte-Agathe-des-Monts (Qué.), le Mardi-Gras Muk-Luk d'Edmonton (Alb.) et le Carnaval d'hiver de Vernon (C.-B.).

Les spectacles sportifs

Le Canada est le pays où se pratique la plus grande variété de sports. Cela tient en partie à la double influence des États-Unis et de la Grande-Bretagne.

De plus, les nombreux Européens venus s'y établir au lendemain de la Seconde Guerre mondiale ont apporté avec eux leurs traditions sportives.

Au Canada, le sport amateur a connu en 1969 une année bien remplie. L'un des faits saillants fut la tenue des premiers Jeux d'été canadiens, du 15 au 25 août, à Halifax-Dartmouth (N.-É.); 2,700 athlètes venus des 10 provinces et des territoires sont entrés en compétition dans 15 sports différents. Les Jeux ont été ouverts officiellement par le Premier ministre Pierre Elliott Trudeau, et le Gouverneur général Roland Michener présidait aux cérémonies de clôture.

Les Jeux canadiens visent à accroître l'intérêt et la participation au sport amateur dans tout le pays et à améliorer la qualité des athlètes canadiens. Avec les premiers Jeux d'hiver canadiens, tenus à Québec en 1967, commençait le cycle des Jeux d'été et d'hiver. Les prochains Jeux d'hiver seront tenus à Saskatoon en 1971 et les prochains Jeux d'été auront lieu en 1973.

En 1969, la championne mondiale de ski, Nancy Greene, a remporté pour la deuxième année consécutive la Coupe mondiale; après cet exploit elle s'est retirée des compétitions. Parmi les jeunes skieurs canadiens qui suivent ses traces, il convient de mentionner Betsy Clifford de Chelsea (Qué.); âgée de 16 ans, elle porte les espoirs du Canada pour les prochaines compétitions internationales de ski. Au début de 1970, Mlle Clifford a remporté la Médaille d'or dans le championnat de slalom géant à Val Gardena en Italie.

Un groupe d'étude sur les sports au Canada, composé de M. W. Harold Rea (président) de Mme Nancy Greene-Raine et du Dr Paul W. DesRuisseaux, a été créé à l'été 1968. Dans son rapport, déposé à la Chambre des communes en mai 1969, le groupe a proposé des moyens pour accroître la participation

Le saut en hauteur aux Jeux d'été à Halifax-Dartmouth (N.-É.).

Jeune gymnaste de 16 ans de l'équipe olympique du Canada.

canadienne aux sports, pour en hausser la qualité et pour améliorer les relations entre le sport professionnel et le sport amateur. Il a suggéré, en outre, des moyens de renforcer le rôle du gouvernement fédéral dans la promotion de la participation canadienne aux sports. Bon nombre de ses recommandations ont déjà été appliquées.

Dans le domaine plus général des loisirs, une Conférence nationale a été convoquée à Montmorency (Qué.) en septembre 1969. Organisée par la Direction de la capacité physique et du sport amateur du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, elle réunissait des spécialistes de diverses disciplines ayant des intérêts et des expériences différentes pour élaborer une conception du loisir qui ait un sens pour la population canadienne.

Dans le domaine du sport professionnel, les «Canadiens» de Montréal, sous la direction du jeune entraîneur Claude Ruel, ont remporté la coupe Stanley pour la saison de hockey 1968-1969, en triomphant des «Blues» de Saint-Louis pour la deuxième année consécutive.

Dans le football canadien, les «Rough Riders» d'Ottawa, sous la direction de l'entraîneur Frank Clair, ont remporté la coupe Grey de nouveau en 1969. Cette victoire dans la grande classique de la ligue canadienne de football marquait l'apogée de la carrière du Canadien Russ Jackson qui avait annoncé sa retraite après 12 ans de compétition. Il a été choisi l'athlète canadien de l'année.

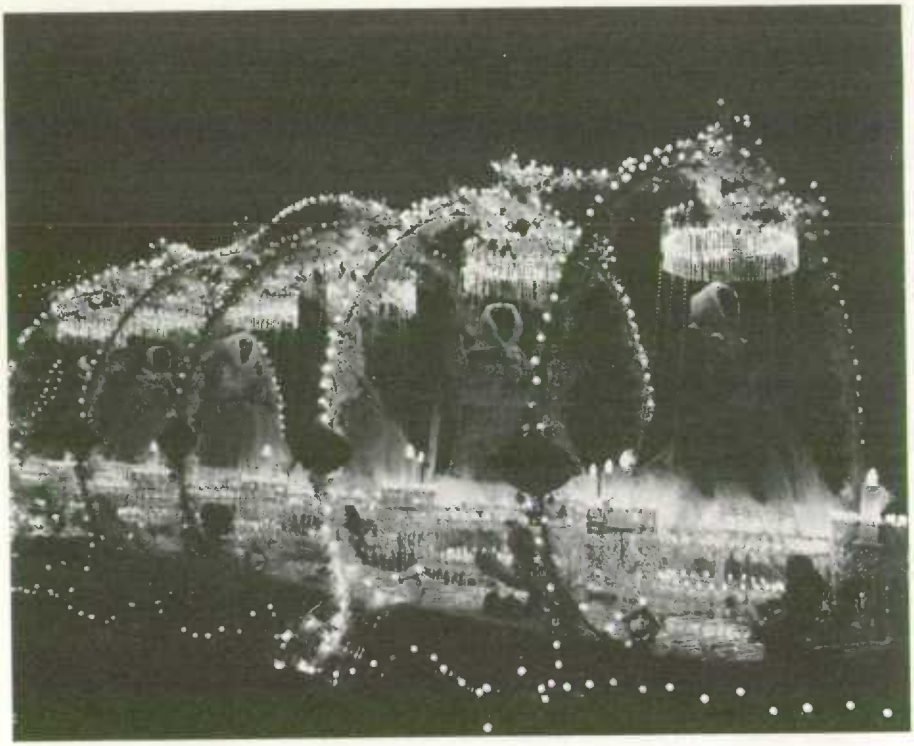

Le Carnaval de Québec attire des visiteurs de partout.

Ce café en plein air dans la ville cosmopolite de Toronto rappelle ceux d'Europe.

Le tourisme

Le tourisme, — «l'industrie sans cheminées», — est la troisième en importance au Canada du point de vue des recettes en dollars d'exportation, après les pièces d'automobile et le papier journal. Les dépenses affectées aux voyages par les étrangers au Canada en 1969 ont atteint 1,079 millions de dollars, répartis sur 36,200,000 visites.

On estime l'ensemble des dépenses attribuables aux voyages dans le Canada à 3,500 millions de dollars, dont 2,500 millions déboursés par des Canadiens. D'ici 1980, l'apport des voyages à l'économie canadienne devrait atteindre 7 milliards de dollars, dont 2,500 millions venant de visiteurs étrangers et 4,500 millions de Canadiens.

Sur le plan international, les dépenses de voyage constituent à elles seules le plus important élément du commerce mondial, ayant atteint quelque 19 milliards de dollars en 1968. Le Canada compte parmi les cinq principaux pays à bénéficier de cette industrie fort concurrentielle, avec les États-Unis, l'Italie, l'Espagne et la France. En fait, pour ce qui est du nombre de visiteurs ayant passé une nuit ou plus au pays en 1968, le Canada, avec 12,882,000 visiteurs, n'était dépassé que par l'Espagne qui en a reçu 19,184,000. L'Italie, avec 12,600,000 visiteurs, était en troisième place.

L'on prend de plus en plus conscience du rôle particulier du tourisme dans l'économie nationale. Il crée un nombre considérable d'emplois et donne lieu à une forte consommation de biens et services. Les revenus engendrés par le tourisme se répandent sur un grand nombre de secteurs de l'économie: hôtels, motels, restaurants, stations-service, sociétés de transport, attractions touristiques et plusieurs autres services para-touristiques de sorte qu'il est difficile de considérer le tourisme comme une industrie homogène. Toutefois, cette branche d'activité économique est si importante que le coefficient de son apport à l'économie canadienne est estimé à 2.43, c'est-à-dire que chaque dollar dépensé au titre des voyages contribue $2.43 au produit national brut.

Les chiffres suivants des recettes canadiennes du tourisme indiquent les progrès réalisés depuis 1959. Même sous certaines réserves en ce qui concerne l'année 1967 (exceptionnelle à cause de l'Expo et des Fêtes du Centenaire) l'accroissement se révèle phénoménal.

Revenus apportés au Canada par les voyageurs étrangers, certaines années, 1959 à 1969

Année	Recettes	Année	Recettes
1959	391 millions de dollars	1967	1,318 millions de dollars
1964	662 millions de dollars	1968	992 millions de dollars
1965	747 millions de dollars	1969	1,079 millions de dollars
1966	840 millions de dollars		

Il convient de remarquer que les Canadiens comptent parmi les voyageurs qui dépensent le plus dans le monde. Ainsi, en 1969, ils ont dépensé 878 millions de dollars aux États-Unis, alors que les Américains ont dépensé 969 millions au Canada. Compte tenu de la population des deux pays, ces chiffres représentent respectivement $41.81 et $4.85 par personne. Fait plus frappant encore: les Canadiens ont dépensé 402 millions de dollars dans des pays autres que les États-Unis, tandis que les visiteurs venus de ces pays n'ont dépensé que 110 millions au Canada.

L'économie

L'économie

Les besoins et les aspirations des particuliers et des sociétés sont multiples. Mais les ressources (les machines, la main-d'oeuvre, la terre, l'épargne, et l'entreprise) susceptibles de satisfaire ces besoins sont sévèrement limitées. Même dans un pays *relativement* riche comme le Canada, il y a très peu de personnes ou d'organismes qui ne pourraient utiliser un millier de dollars de plus, d'où le besoin universel d'un système pour rationner l'utilisation des ressources des nations et des familles. En peu de mots, le système économique sert à déterminer ce qui doit être produit, pour qui, par qui, et comment. Robert L. Heilbroner* a fait remarquer que l'on peut grouper en trois catégories distinctes tous les systèmes dont l'homme dispose pour résoudre ces problèmes, selon qu'ils sont régis par la tradition, l'autorité, ou le marché. L'économie traditionaliste est la plus ancienne et la plus rudimentaire. On y produit aujourd'hui ce qu'on y produisait hier, et en général, on y produisait hier ce qu'on y produisait il y a cent ans. Les techniques de production et de distribution ne changent pas. Par définition,

*Heilbroner, Robert L., *The Economic Problem*, (Englewood Cliffs, N.J., Prentice-Hall, Inc., 1968).

les sociétés traditionalistes sont stables, mais elles ne peuvent faire face au changement venant de l'extérieur.

Au cours de l'histoire, les économies à base de tradition ont été modifiées par l'arrivée au pouvoir de personnages forts qui, une fois en possession de l'autorité requise, ont pu apporter des modifications aux solutions traditionnelles. Sous un régime de type autoritaire, le citoyen ordinaire constate que, au lieu de répéter ce qu'il faisait auparavant, il doit faire ce qu'on lui ordonne. Il constate également que la transition vers un régime économique de type autoritaire est accompagnée d'un déplacement du pouvoir du «passé» vers l'élite.

Les Canadiens connaissent évidemment par expérience des solutions traditionnelles à nombre de leurs problèmes économiques et sociaux. Ils connaissent encore davantage les mesures imposées d'autorité pour résoudre les problèmes d'administration des ressources, spécialement dans les familles et les entreprises. En grande partie, toutefois, l'administration des ressources du Canada est déterminée par les forces du marché.

En gros, on peut décrire le fonctionnement de l'économie de marché de la façon suivante. Le temps et l'énergie sont les ressources de base de chaque personne. Ces ressources sont vendues sur le marché du travail à des conditions établies individuellement ou collectivement avec les acheteurs. Le revenu provenant du travail est dépensé ou épargné, et l'épargne (réalisée ou reçue en héritage) peut être vendue sur le marché des capitaux.

Grâce au fruit de son travail (et peut-être à celui de ses ancêtres) chaque particulier (ou famille) entre, comme acheteur, sur le marché des produits et des services. Il parcourt les magasins, lit la réclame et, avec l'argent gagné, achète tel ou tel produit. S'il aime ce produit (ou qu'on le persuade de l'aimer), il pourra l'acheter de nouveau. Chaque client exerce un «choix libre».

Bien entendu, les consommateurs ne peuvent acheter que les produits existants. Les produits et les services sont créés par des entreprises ou des particuliers «entreprenants». Ces entrepreneurs doivent d'abord imaginer un produit ou un service qui, à leur avis, se vendra. Ils doivent ensuite faire l'acquisition de biens d'équipement (terrain, machines, fonds de roulement, et ainsi de suite) grâce à leurs épargnes (revenu qui n'a pas été dépensé) et à celles d'autres personnes. Ces entrepreneurs et épargnants doivent être prêts à accepter des risques: il est possible que, contrairement à leurs espoirs, le consommateur ne s'intéresse pas à leur produit. La production est habituellement faite en prévision des ventes et ces ventes peuvent se concrétiser ou non.

Les entrepreneurs qui réussissent à vendre une grande quantité de produits trouveront leur entreprise rentable. Ils seront encouragés à produire davantage et à agrandir leur entreprise (en réinvestissant les bénéfices ou en investissant d'autres épargnes). D'autres entrepreneurs seront vraisemblablement incités à faire des investissements semblables dans l'espoir de connaître le même succès.

D'autre part, les entrepreneurs dont les prévisions sont mauvaises subiront des pertes qui les obligeront à diminuer leur production et peut-être même à fermer boutique complètement. Ainsi, l'effet conjugué des consommateurs exerçant un choix libre et des entrepreneurs à la recherche de profits permet aux consommateurs de diriger la production. Il y a naturellement de nombreux problèmes. L'économie de marché, tout comme les systèmes régis par la tradition et par l'autorité, est loin d'être parfaite, mais elle permet la solution des problèmes économiques.

Scotia Square à Halifax (N.-É.), l'un des plus récents centres d'achats au Canada.

Il n'y a pas d'effort systématique pour maintenir une économie de marché pure, toutefois, et des éléments d'autorité et de tradition abondent dans l'économie du Canada. En conséquence, celle-ci est en pratique, sinon en théorie, un système de marché très modifié. Les gains de chacun dépendent surtout de l'accord qu'il peut conclure avec ses clients ou avec l'organisme pour lequel il travaille, mais le gouvernement a enjoint les employeurs de ne pas verser de salaires inférieurs à certaines normes minima, et il régit semblablement les conditions de travail, les méthodes de négociation collective, et ainsi de suite.

Dans l'ensemble, donc, il y a un choix libre. Cela dit, l'achat de certaines drogues est illégal; la publicité est réglementée de diverses façons; on peut fixer les heures pour l'achat des produits, et ainsi de suite. En général, on laisse aux entreprises le soin de fournir les biens et les services, mais dans les pays d'économie de marché comme ailleurs, la défense contre l'étranger est assurée collectivement.

Le gouvernement fournit beaucoup d'autres biens et services, soit par l'intermédiaire de ministères comme les Postes qui relèvent directement du gouvernement, soit par l'intermédiaire de sociétés de la Couronne, comme les Chemins de fer Nationaux du Canada, dont l'exploitation ressemble beaucoup à celle des compagnies publiques. Même dans le secteur privé, il serait pratiquement impossible de trouver un seul produit ou service qui ne serait pas soumis à la réglementation ou à l'influence du gouvernement.

Un des meilleurs moyens de comprendre le système économique du Canada est d'examiner quelques-uns de ses problèmes. On verra que les solutions à ces problèmes consistent généralement en un amalgame de la loi (l'autorité), du marché et de l'influence omniprésente du passé (la tradition).

Aujourd'hui, la pollution est un des problèmes dont on parle le plus. Quoique très discutée ces temps-ci, la pollution n'est pas un nouveau pro-

blème. Les coûts de la pollution sont trop souvent acquittés par l'ensemble de la société plutôt que par le particulier ou l'entreprise qui la causent. Les différences entre les coûts particuliers et sociaux sont depuis longtemps reconnues comme un problème de l'économie de marché tout comme, d'ailleurs, des autres types d'économie. La solution est relativement simple, pourtant. Il y a deux choix. D'abord, la communauté peut, dans certains cas, tout simplement interdire la pollution; cela veut dire que le fabricant et, en fin de compte, ses clients, devront défrayer le coût total de la production d'un article non polluant. Si cette mesure se révèle impossible ou politiquement inacceptable, la communauté peut percevoir une «taxe sur la pollution» pour que le gouvernement puisse attaquer la pollution sur une base d'ensemble. Dans certains cas, le revenu provenant de cette taxe pourrait servir à dédommager les victimes de la pollution. Un régime d'interdiction ou de taxation devrait améliorer les mécanismes du marché et en rationaliser le fonctionnement. La mise en vigueur d'un tel régime n'entraînerait pas la ruine de l'économie, des personnes ni des sociétés en cause, pourvu que l'on agisse de façon *collective*. Si une province ou une municipalité essayait d'imposer une nouvelle taxe sur la pollution à une société de pâtes et papiers, par exemple, alors que pareille taxe n'était imposée nulle part ailleurs, cela entraînerait tout simplement la société à fermer boutique ou à s'installer à un endroit où les frais seraient comparables à ceux de ses concurrents. Souvent, il faut attaquer le problème de la pollution sur le plan national et même international.

Un autre problème des plus urgents à l'heure actuelle est, sans aucun doute, celui du contrôle de l'inflation et du chômage. Pour comprendre ce problème, il faut tout d'abord reconnaître le fait que tout type d'économie tend à fluctuer. Même dans des économies statiques de type traditionnel, des années de disette ont suivi des années d'abondance. Les sociétés autoritaires peuvent plus ou moins contrôler les prix et les salaires en réglementant les organismes industriels et les syndicats. On peut dissimuler le chômage, sinon y remédier, en empêchant tout simplement les licenciements. Toutefois, ces techniques pour contrôler l'inflation rendent beaucoup plus difficiles les transferts de ressources entre diverses utilisations. Dans un système de marché, on cherche à employer des moyens indirects pour promouvoir la croissance de l'économie tout en réduisant au minimum l'inflation et le chômage.

Examinons d'abord le chômage. Sa résorption appelle, cela va de soi, la création d'un plus grand nombre d'emplois, et cela exige que les hommes d'affaires, les familles et les gouvernements achètent un plus grand nombre de produits et utilisent plus souvent les services. Mais comment, en période de chômage, peut-on inciter le public à dépenser davantage? Il faut reconnaître que la tâche d'aplanir le cycle relève, en première instance, du gouvernement central. Une société, une famille ou un gouvernement local qui tenteraient de renflouer l'économie en augmentant à eux seuls leurs dépenses, aboutiraient à la faillite. Seul un gouvernement central fort, muni d'un arsenal considérable d'armes monétaires et fiscales, peut mener à bien une guerre contre la récession.

Le gouvernement peut agir de bien des façons pour accroître le revenu global, les dépenses et le nombre d'emplois. L'action la plus évidente est d'affecter de l'argent aux travaux publics, par exemple. Dans ce cas, l'accroissement du nombre d'emplois est direct et le supplément de biens et services sera fixé par «ordre» du gouvernement. Par ailleurs, le gouvernement peut

diminuer les impôts, laissant ainsi plus d'argent à dépenser aux contribuables. L'on peut supposer, sans grand risque de se tromper, qu'une bonne partie de ce revenu supplémentaire après imposition sera affectée à l'achat de biens de production ou de consommation par le mécanisme habituel du marché, où jouent la liberté du consommateur et le régime des profits et pertes. Que le gouvernement accroisse ses propres dépenses ou diminue les impôts, il en résultera très probablement une augmentation des dépenses par rapport aux rentrées et, partant, un déficit gouvernemental. Ce déficit sera comblé non par des impôts supplémentaires, qui contrecarreraient les effets recherchés, mais par l'émission de devises additionnelles ou par des emprunts, et par la mise en circulation de fonds qui demeureraient autrement improductifs.

La politique fiscale, dont il vient d'être question, conduit donc à la politique monétaire, c'est-à-dire à la réglementation du volume de monnaie en circulation pour freiner le chômage et l'inflation. Par le truchement de la Banque du Canada, le gouvernement peut accroître la masse monétaire. Les fonds supplémentaires peuvent servir pour accroître les dépenses gouvernementales ou peuvent tout simplement être mis à la disposition des entreprises et des consommateurs par le canal du système bancaire. Toutes choses étant égales par ailleurs, un accroissement des ressources monétaires réduira normalement le coût de leur utilisation et par le fait même, incitera les familles et les hommes d'affaires à dépenser davantage pour acheter (ou pour embaucher du personnel pour produire) des maisons, des voitures, des centrales hydro-électriques, des usines, et ainsi de suite.

L'état présent de la science économique suggère qu'il serait facile de résorber le chômage, n'était-ce du problème connexe de l'inflation. Malheureusement, toutes les politiques conçues pour accroître les dépenses et les emplois influencent les prix à la hausse.

Il n'y a pas d'issue facile à cette impasse. Il existe un rapport inverse entre l'inflation et le chômage. Les années de hausse sensible des prix sont des années de chômage relativement faible. Quand le chômage atteint un taux élevé, les accroissements de prix constituent généralement un problème moindre. Malheureusement, il ne s'agit même pas d'arrêter un simple choix entre différentes combinaisons de chômage et d'inflation. Les économistes commencent à soupçonner que des périodes soutenues de montée des prix suscitent l'attente de nouvelles augmentations, qui sont à leur tour incorporées dans les contrats commerciaux et les conventions salariales. Il s'ensuit qu'un taux toujours plus élevé de chômage sera nécessaire pour retenir le taux de l'inflation à un niveau donné. En langage économique, ce processus s'appelle le déplacement vers l'extérieur de la courbe de Phillips, ce qui n'est qu'une autre expression pour désigner la courbe ou la fonction qui montre le rapport entre le chômage et l'inflation.

Au Canada, le gouvernement fédéral cherche à déplacer la courbe par des programmes d'éducation du public et de persuasion, afin de diminuer et le chômage et l'inflation. On doit persuader les hommes d'affaires qu'une augmentation des profits doit avoir pour contrepartie directe une diminution des prix. Des bénéfices élevés devraient normalement inciter les hommes d'affaires à accroître leur capacité et leur production. Ceci devrait ensuite entraîner une baisse des prix. La technique de persuasion doit viser à inciter les hommes d'affaires à assurer l'application rapide de ce processus, ou encore à leur faire comprendre que si, pour une raison quelconque, les profits ne servent pas à accroître la production, ils doivent servir à diminuer les

prix. On doit aussi persuader les syndicats que, si on tient à éviter l'inflation, les hausses de salaire ne peuvent tout simplement pas, en longue période, dépasser les gains de la productivité. Il peut y avoir amélioration du bien-être matériel quand il y a hausse de la production, — et alors seulement.

Autrement dit, les gains réels dépendent surtout de la production et non des salaires. Quand ceux-ci dépassent la production, le gouvernement fait face à un dilemme. Pour simplifier, l'État pourrait décider de laisser l'inflation suivre son cours, et fournir les dollars nécessaires pour acquitter la note accrue des salaires (le nombre de travailleurs multiplié par leurs salaires plus élevés). Alors, la demande résultante ferait monter les prix de la quantité de produits disponibles et le processus de l'inflation continuerait. Ou, encore, le gouvernement pourrait adopter une ligne de conduite plus dure et faire savoir que serait mise en circulation une quantité de dollars juste suffisante pour maintenir les salaires et l'emploi aux niveaux requis pour permettre l'achat du produit national à des prix constants. Sous un tel régime, on fixerait le montant de la masse totale des salaires et le revenu monétaire de la nation. Il y aurait plein emploi aussi bien que stabilité des prix, et des augmentations de salaires qui permettraient d'acheter la production additionnelle résultant d'une plus haute productivité. En revanche, la masse salariale étant ainsi fixée, si certains travailleurs demandent et reçoivent

La pollution des eaux côtières de la Nouvelle-Écosse par des combustibles lourds a entraîné la mise au point de toute une variété d'appareils de nettoyage, dont le «*slick-licker*» de Sewell.

plus que leur part de revenus, il manquera d'argent pour embaucher tous les travailleurs, et le chômage en résultera.

C'est ici, donc, que se trouve le vrai problème. Des conventions comportant des hausses exagérées de salaires doivent entraîner de l'inflation ou du chômage, ou les deux à la fois. Faut-il emprunter ce sentier pénible qui mène au chômage ou peut-on apaiser les demandes incessantes de hausses des salaires pour en arriver à un taux d'emploi plus élevé et à une plus grande stabilité des prix? La Commission des prix et des revenus tente à l'heure actuelle d'orienter le pays vers la moins pénible de ces solutions.

La concurrence et sa réglementation ne sont pas des sujets d'actualité aussi brûlante que la pollution ou l'inflation, mais la réglementation des affaires fait l'objet d'un examen constant et constitue un élément très important du système de marché. La concurrence signifie l'existence d'un choix. Ainsi, un marché concurrentiel offre-t-il des choix et par conséquent, la liberté. On peut, en fait, définir la liberté comme la possibilité de choisir entre plusieurs options; l'homme privé de cette possibilité est à la fois soulagé du problème d'arrêter un choix et privé de sa liberté. Non seulement un marché concurrentiel assure-t-il le choix et la liberté mais, par le fait même, il limite effectivement le pouvoir de chaque firme.

Les économistes traditionnels étaient tellement préoccupés par la question de la concurrence qu'ils ont conçu dans leurs textes un marché où la «concurrence parfaite» s'exerçait entre un grand nombre de petits acheteurs et vendeurs. L'impossibilité de réaliser un pareil marché est aujourd'hui reconnue. Ce genre de marché n'est même pas jugé très souhaitable pour la plupart des industries, car il signifierait, par exemple, la perte des avantages de coût possibles dans les grandes usines efficaces. On se rend compte aussi que le choix, comme toute bonne chose, peut être porté au-delà des bornes du bon sens. En effet, toute variété supplémentaire d'un produit qui est essentiellement le même peut avoir une valeur décroissante. Il se peut même qu'on arrive au point où une nouvelle marque de savon, dont il faudra comparer le prix et la qualité avec les autres, ne soit rien d'autre qu'un embêtement. Les Canadiens ont tendance à envisager la concurrence d'un point de vue pratique. En général, ils favorisent le commerce international libre, ce qui leur permet d'acheter des produits étrangers. Ils désapprouvent les ententes sur les prix. Ils ont adopté des lois pour empêcher les fusions susceptibles de trop restreindre la liberté de choix et ils réclament la diffusion de renseignements meilleurs et plus précis non seulement sur les produits mais aussi sur les opérations financières des sociétés qui les fabriquent. On a plutôt négligé ces deux derniers détails, et pourtant, ils sont essentiels à la souveraineté des consommateurs. Pour acheter de façon judicieuse, le consommateur doit avoir à sa disposition des renseignements complets et exacts sur les produits. Pour être en mesure d'investir de façon à augmenter la production de biens en demande et à éviter d'augmenter celle des biens qui ne le sont pas, les hommes d'affaires doivent disposer de renseignements eu égard aux profits et pertes associés à la fabrication de ces produits.

Une des particularités du système économique au Canada est l'intérêt qu'on y porte à ses problèmes. Il ne faudrait cependant pas perdre de vue l'ensemble de la réalité, ni oublier les réussites de l'économie. Le Canadien moyen d'aujourd'hui vit plus longtemps, est en meilleure santé et, en général, mène une vie plus agréable que les nobles d'autrefois.

D. E. ARMSTRONG

Croissance économique en 1969

L'économie canadienne a connu une autre année d'expansion ininterrompue en 1969. Après une augmentation de 8.7 p. 100 en 1968, le Produit national brut (P.N.B.), c'est-à-dire la valeur de tous les biens et services produits par les résidents du Canada, a crû de 9.9 p. 100 en dollars courants par rapport à l'année précédente pour totaliser 78,537 millions de dollars. Cette augmentation a été réalisée malgré l'imposition de mesures fiscales et monétaires visant à enrayer l'inflation, et en dépit des nombreux conflits ouvriers qui ont entraîné une perte record d'heures-homme travaillées. Une bonne part de l'expansion résulte de la hausse des prix, dont le taux est passé de 3.5 p. 100 en 1968 à 4.7 p. 100. Ainsi, le taux de croissance en dollars constants enregistré en 1969 fut de 5.0 p. 100, soit à peu près le même qu'en 1968.

Le taux d'expansion économique en 1969 a été le plus élevé durant le premier trimestre. Il a été modeste pendant le deuxième trimestre et a repris de la vigueur pendant les trimestres d'été et d'automne.

L'accélération des dépenses de consommation et l'augmentation du taux des investissements en installations et équipement, après deux années de baisse, sont deux développements clés de l'année. Avec la vigueur de l'économie, l'emploi a augmenté de 3.2 p. 100. La main-d'oeuvre a augmenté de 3.1 p. 100 et le taux de chômage (4.7 p. 100) a été légèrement inférieur à celui de 1968 (4.8 p. 100).

Dépenses de consommation. La dépense personnelle en biens et services a augmenté de 4,200 millions en 1969 pour atteindre 46,500 millions. Cette avance de près de 10 p. 100 est la plus forte depuis 1961. En 1968, la montée avait été de 8.6 p. 100. Bien que l'augmentation de 1969 ait reflété des mouvements de prix plutôt que des gains réels, l'augmentation de 5.6 p. 100 en dollars constants a aussi été considérable et la plus forte depuis 1965. Le niveau des dépenses de consommation en 1969 s'est donc plus que maintenu malgré la forte augmentation de l'impôt sur le revenu et les taux d'intérêt sans précédent. Ce dernier facteur, cependant, a peut-être influé sur les dépenses dans le secteur de l'automobile, l'un des rares grands secteurs à avoir accusé un taux d'augmentation sensiblement plus faible que l'année précédente.

Exportations et importations. La vigueur de l'activité économique canadienne en 1969 s'est manifestée dans le commerce extérieur, les exportations et les importations marquant toutes deux des avances appréciables. Les importations de biens et de services ont augmenté de 13.9 p. 100, comparativement à 11.5 p. 100 l'année précédente et les exportations, de 10 p. 100; cette hausse proportionnelle, sans être négligeable, loin de là, est néanmoins nettement inférieure à l'augmentation de 14.2 p. 100 réalisée en 1968. Ainsi, les importations ayant monté de 2,358 millions de dollars pour atteindre 19,346 millions et les exportations s'étant accrues de seulement 1,685 millions pour totaliser 18,480 millions, la balance commerciale du Canada s'est détériorée. Le déficit (les importations moins les exportations) dans les comptes nationaux est passé de 193 millions de dollars à 866 millions.

Le ralentissement de la croissance des exportations de biens par rapport à l'année précédente est imputé 1° à la demande inférieure de métaux aux États-Unis à la suite du règlement des différends ouvriers qui y avaient été considérables en 1968; 2° aux grèves prolongées intervenues dans les industries du fer, de l'acier, du nickel et du cuivre au Canada en 1969, grèves qui ont perturbé les approvisionnements, et 3° aux nouvelles baisses des ventes de blé. Le gros de l'avance des exportations de marchandises est survenu dans les ventes accrues des produits de l'automobile, mais le bois d'oeuvre, les pâtes de bois, le papier journal et le pétrole ont également marqué des progrès. La hausse des importations semble tenir surtout à la demande accrue au Canada, aux problèmes ouvriers des fournisseurs canadiens, à l'amélioration de la capacité d'exportation des étrangers, au stimulant de la rationalisation industrielle dans l'industrie automobile et à l'accélération des réductions tarifaires des négociations Kennedy adoptées au milieu de 1969 pour accroître la concurrence des prix. A la rubrique des importations de services, il y a eu une hausse marquée du chiffre des dépenses de tourisme des Canadiens à l'étranger du fait, en partie, de la grève d'Air Canada au deuxième trimestre de 1969, grève qui a augmenté le recours par des Canadiens aux lignes aériennes étrangères.

Investissements. Après les taux très élevés (15 à 20 p. 100) d'accroissement des investissements au milieu des années 1960, la formation brute de

On voit ici une des nombreuses boutiques attrayantes de la Place Bonaventure qui est reliée par voie souterraine aux autres centres de Montréal (Qué.).

Rapport entre le P.N.B., le revenu national net[1], le revenu personnel, le revenu personnel disponible, et l'épargne personnelle nette, 1969

- DÉPENSES NATIONALES BRUTES = PRODUIT NATIONAL BRUT: valeur marchande de tous les biens et services produits par des résidents canadiens au cours de l'année.
- REVENU NATIONAL NET AU COÛT DES FACTEURS: représente la totalité des gains provenant du travail et des biens fonciers à partir de la production des biens et services.
- REVENU PERSONNEL: revenu total des résidents canadiens provenant de toutes sources.
- REVENU PERSONNEL DISPONIBLE: revenu personnel moins l'impôt personnel direct et les autres cotisations obligatoires; c'est le revenu disponible aux particuliers pour dépenses à la consommation ou pour l'épargne.

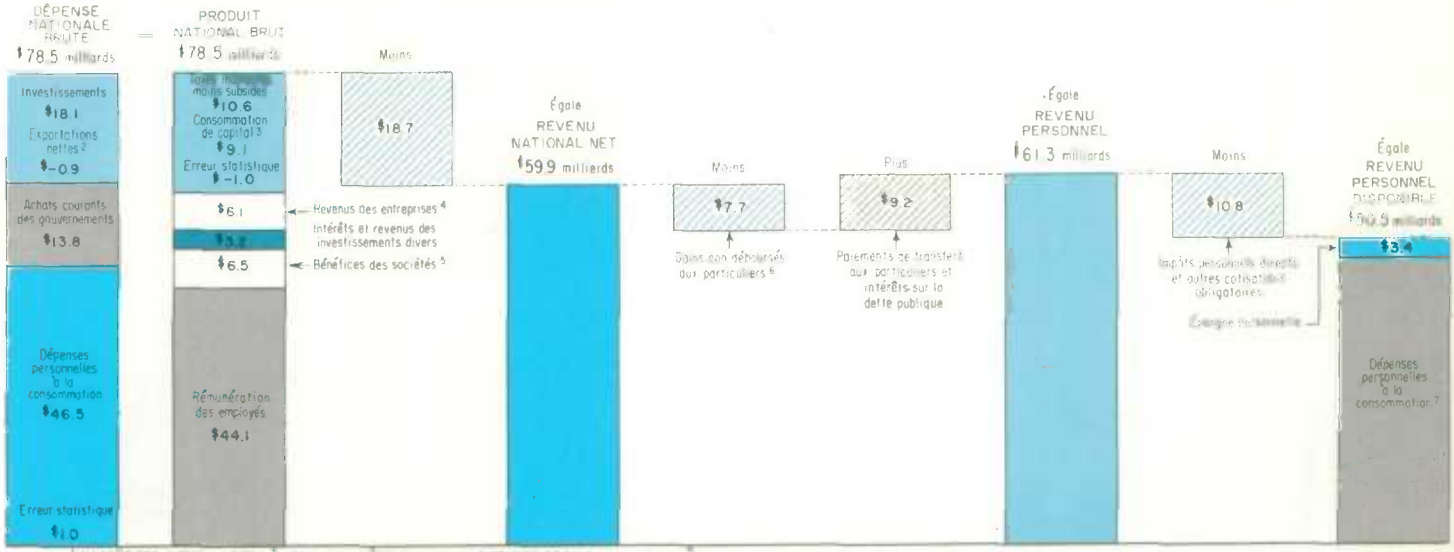

[1] AU COÛT DES FACTEURS C'EST-À-DIRE AUX COÛTS DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DU CAPITAL UTILISÉS.

[2] EXPORTATIONS, TOTALISÉES À 1,840 MILLIONS DE DOLLARS MOINS LES IMPORTATIONS DE 1,930 MILLIONS, LES IMPORTATIONS AYANT DÉPASSÉ LES EXPORTATIONS, LES EXPORTATIONS NETTES ÉTAIENT DÉFICITAIRES.

[3] PLUS DES AJUSTEMENTS DIVERS DE LA VALEUR.

[4] COMPREND LE REVENU NET ACCRU DES CULTIVATEURS PROVENANT DE L'EXPLOITATION AGRICOLE ET LE REVENU NET DES ENTREPRISES NON CONSTITUÉES ET NON AGRICOLES.

[5] COMPREND L'AJUSTEMENT DE LA VALEUR DES STOCKS, MOINS LES DIVIDENDES VERSÉS AUX NON-RÉSIDENTS.

[6] CES GAINS COMPRENNENT GÉNÉRALEMENT LES BÉNÉFICES NON DISTRIBUÉS DES SOCIÉTÉS, LES IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES DES SOCIÉTÉS, ET LES REVENUS DES PLACEMENTS DES GOUVERNEMENTS.

[7] COMPREND L'INTÉRÊT SUR LA DETTE DES CONSOMMATEURS ET LES ENVOIS DE FONDS PAR DES PARTICULIERS À DES NON-RÉSIDENTS.

À CAUSE DE L'ARRONDISSEMENT DES CHIFFRES, IL SE PEUT QUE CERTAINES COLONNES NE TOTALISENT PAS.

capital fixe par les entreprises a augmenté seulement de 1 p. 100 environ, tant en 1967 qu'en 1968. En 1969, elle a progressé de 9 p. 100. La construction domiciliaire a réalisé un autre gain impressionnant de 18.4 p. 100 contre 15.8 p. 100 en 1968 et a répondu pour près de la moitié de l'augmentation globale. L'accélération du taux des investissements des entreprises tient à la remontée significative des investissements en installations et équipement qui ont crû de 6.3 p. 100 après une baisse de 3.5 p. 100 en 1968 et de 0.5 p. 100 en 1967.

Revenu et bénéfices. Les salaires ont crû de 12.2 p. 100 en 1969, soit l'avance la plus forte au cours de l'expansion actuelle, sauf pour l'avance de 1966. Les bénéfices des sociétés ont augmenté de 5.5 p. 100 durant l'année. La hausse relativement modeste des bénéfices tient en partie au grand nombre de grèves, mais la pression des prix jointe à la productivité inférieure y ont probablement contribué aussi. Parmi les autres éléments du revenu, les principales avances ont été celle du revenu provenant d'intérêts et de placements divers, en hausse de près de 24 p. 100, et celle du revenu agricole net, en hausse de 15.2 p. 100.

Revenu personnel, par habitant, 1969
Répartition géographique
(en dollars)

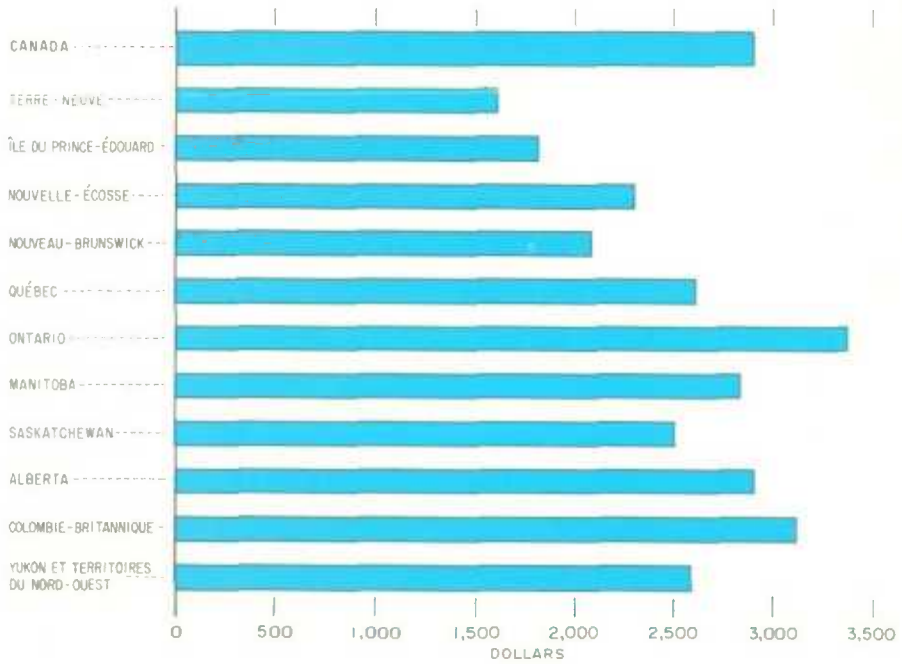

Croissance industrielle

Après la forte poussée expansionniste provoquée vers le milieu des années 1950 par une hausse rapide des investissements, une stagnation relative caractérisa la fin de la décennie. Par contraste, les années 1960 ont été marquées par une croissance presque ininterrompue, les taux d'expansion approchant ceux des premières années de la décennie précédente.

Une période de croissance industrielle s'est ouverte avec le quatrième trimestre de 1957; cette croissance a atteint son apogée au cours du premier trimestre de 1960. Durant les neuf trimestres qu'a duré la période, c'est-à-dire du point bas au sommet du cycle, la production réelle s'est accrue de 10.5 p. 100. Au cours de la présente expansion, amorcée pendant le premier trimestre de 1961 et presque ininterrompue durant 35 trimestres (jusqu'au quatrième trimestre de 1969), la production réelle a progressé de 59.6 p. 100.

La lente croissance de la fin des années 1950 et la forte augmentation subséquente de la production ont caractérisé presque toutes les grandes industries*. Ont fait exception surtout celles qui, même durant le ralentissement général, ont bénéficié de l'introduction de techniques, de produits, ou de méthodes de commercialisation nouveaux. Ce fut le cas, par exemple, dans l'industrie du pétrole et du charbon, des produits chimiques, des services d'utilité publique, des transports aériens et des communications. Certaines industries, surtout dans le domaine des services communautaires, récréatifs, commerciaux et personnels, se sont développées lentement mais constamment, depuis la guerre ou à peu près, par le jeu principalement de facteurs tels que la croissance démographique. Au cours de la présente décennie, ces industries ont continué de se développer. Quelques industries primaires comme l'agriculture, qui sont très sensibles à des facteurs externes, dont les conditions climatiques, ont accusé de fortes variations de la production annuelle; cela rend difficile le discernement d'une tendance nette. Plusieurs récoltes exceptionnelles de céréales durant les années 1960, ainsi que de fortes ventes de blé à l'étranger, ont cependant exercé une influence favorable non seulement sur l'agriculture mais aussi, indirectement, sur l'entreposage et les transports (qui ont acheminé le blé), la minoterie (qui a produit d'importantes quantités de farine destinées à l'exportation) et ainsi de suite jusqu'au détaillant qui a dû répondre à une demande accrue de la part de la population agricole.

Le tableau suivant montre le taux de croissance trimestriel moyen pour tous les grands groupes d'industries au cours des deux dernières périodes

*Aux fins du présent article, partout où il est fait mention de «production réelle par industrie», l'expression «industrie» comprend: agriculture, exploitation forestière, pêche et piégeage, extraction minière, fabrication, services d'utilité publique, construction, commerce de gros et de détail, transports, entreposage et communications, finances, assurances et immeuble, administration publique et défense, services communautaires, récréatifs, commerciaux et personnels. La «production» représente le rendement (sans le double emploi) exprimé en dollars de 1961 des diverses industries situées au Canada. La production totale est la somme de la production de chacune des industries.

Il est difficile de mesurer la production réelle dans certaines de ces industries et il a fallu calculer l'apport de la main-d'oeuvre dans la production pour certaines industries principales. En conséquence, les méthodes utilisées ne sont peut-être pas aussi sensibles aux fluctuations que ne le seraient les mensurations de l'output proprement dit.

d'expansion, soit du 1er trimestre de 1961 jusqu'à aujourd'hui, et du 4e trimestre de 1957 au 1er trimestre de 1960. Les variations dans la production de certains secteurs (notamment l'agriculture, la construction et la fabrication de biens durables) sont particulièrement frappantes. L'augmentation moyenne de 2.0 p. 100 dans la production des biens durables, au cours de la période de croissance actuelle, est la deuxième plus élevée de toutes les catégories et dépasse ainsi de beaucoup l'augmentation de 1.3 p. 100 de la production réelle totale. Le progrès rapide de la production des biens durables constitue en fait un des éléments les plus remarquables de cette expansion.

Taux de croissance trimestriels[1]

Détail	4e T 1957-1er T 1960	1er T 1961-4e T 1969
Produit intérieur réel	1.1	1.3
Industries productrices de biens	1.2	1.5
Agriculture	0.7	1.2
Industrie forestière	3.5	1.2
Pêche et piégeage	—1.6	—
Mines	1.7	1.3
Industrie manufacturière	1.4	1.6
Biens non durables	1.5	1.3
Biens durables	1.3	2.0
Construction	—0.5	1.3
Services d'électricité et de gaz	2.8	2.1
Services	1.0	1.1
Transports, entreposage et communications	1.1	1.4
Transports	1.0	1.4
Commerce	1.1	1.2
Gros	1.7	1.2
Détail	0.8	1.1
Finances, assurances et immeuble	1.0[2]	0.9
Administration publique et défense	0.5[2]	0.6
Services communautaires, commerciaux et personnels	1.3	1.4

[1] Fondés sur la formule du taux d'intérêt composé de la dernière année de chaque groupe.

[2] Fondé sur l'indice 1949 = 100, ainsi que sur la pondération et classification des industries de 1948.

Jusqu'à ce jour durant la présente période de croissance, cinq groupes d'industries ont progressé plus lentement que durant la période précédente. Parmi ces groupes, on compte les services d'électricité et de gaz, qui demeurent néanmoins au premier rang du point de vue de la rapidité de la croissance, et les mines. Le ralentissement de ces deux industries semble résulter d'une adaptation de leur rythme de croissance à celui de l'ensemble de l'économie. Durant les premières années d'après-guerre, toutes deux avaient été soumises à des pressions expansionnistes exceptionnelles. Les mines canadiennes avaient trouvé un stimulant dans la forte demande mondiale pour leurs produits; par ailleurs, un vaste réseau d'usines hydro-électriques était nécessaire pour répondre aux besoins d'une population et d'une industrialisation croissantes. En outre, l'exploitation du gaz naturel dans les provinces de l'Ouest et la construction des gazoducs de la Trans-Canada avaient rendu possible l'utilisation du gaz dans les grandes régions urbaines fortement peuplées du Canada central. Tous ces développements ont pris leur essor à partir d'une base relativement restreinte et ont nécessité

des investissements massifs culminant en 1955-1958. La mise en service de chaque nouvelle installation avait pour conséquence de faire réaliser un bond à la production de l'industrie correspondante. Ces industries sont très sensibles à l'innovation et à l'évolution technologiques mais il n'est pas surprenant qu'une fois le changement réalisé leur croissance se ralentisse graduellement.

La lenteur relative de la croissance trimestrielle moyenne de l'industrie forestière, au cours de la période actuelle de croissance par rapport à la période précédente, tient au fait que la production de cette industrie se trouvait notablement diminuée à la fin de 1957. La forte production des premières années 1950 avait entraîné une surproduction et un stockage excessif; joint à la baisse des prix intérieurs et extérieurs en 1957, ce facteur a déterminé une forte diminution de la production au cours de cette même année.

Le graphique suivant illustre la croissance, depuis 1957, du produit intérieur réel total, réparti selon les industries productrices de biens et les services. Au cours de la présente expansion, et à l'intérieur de la première de ces deux catégories, c'est la fabrication des biens durables qui a donné une des plus fortes poussées. L'élément principal de l'avance au chapitre des biens durables a été la hausse sans précédent de la production des véhicules automobiles et des pièces, dont les accroissements étaient de 315.3 p. 100 et 156.8 p. 100 res-

Accroissement du produit intérieur réel et comparaison entre les industries productrices de biens et les industries de services, par trimestre, 1957-1968

(Indices quantitatifs ajustés afin de tenir compte des variations saisonnières, 1961=100)

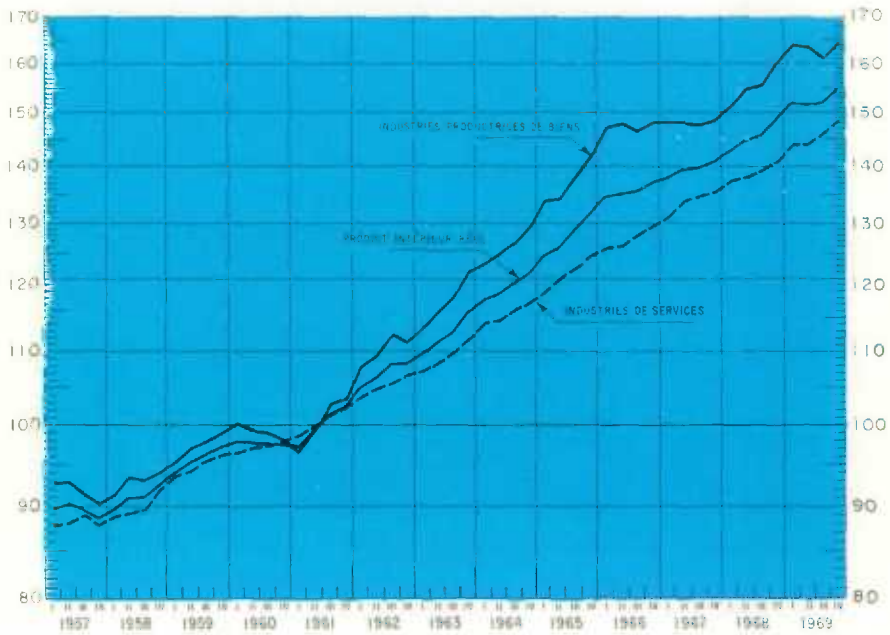

pectivement du premier trimestre de 1961 à la fin de 1969. Mis à part quelques interruptions attribuables à des différends ouvriers, cette progression a été continue jusqu'au second trimestre de 1966; par la suite, la production de ce secteur s'est stabilisée au Canada comme aux États-Unis. Cette stabilisation, qui s'est prolongée jusqu'au deuxième trimestre de 1967 au Canada, a été attribuée soit aux fluctuations de la situation économique en Amérique du Nord en général, et notamment au resserrement du crédit, soit à la hausse des prix. En outre, on a cité comme cause de la baisse des ventes d'automobiles les craintes du public en ce qui concerne la sécurité des véhicules. Manifestement, aucun de ces éléments ne fournit à lui seul toute l'explication du ralentissement. Au cours du second trimestre de 1967 le rétablissement de la confiance, et des plus fortes liquidités chez le consommateur, puis une demande soutenue à l'étranger, ont favorisé une production accrue de véhicules automobiles. Sauf pour la chute du début de 1968 attribuable aux différends de travail, et de celle du deuxième trimestre de 1969 (attribuable en partie à une pénurie de pièces) la tendance s'est maintenue tout au long de 1968 et 1969. Le groupe du fer et de l'acier a également fortement contribué à l'expansion; depuis le premier trimestre de 1961 sa production a augmenté de 76.8 p. 100. Dès 1965, toutefois, cette industrie fonctionnait à sa capacité maximum; en conséquence, 1966 et 1967 ont été pour elle deux années de stabilisation, mais la croissance a repris en 1968 et 1969, sauf pour une baisse temporaire durant le troisième trimestre de 1969, attribuable au temps perdu au cours de différends ouvriers.

Malgré les grèves de 1969, la hausse du volume de la construction est l'un des faits saillants de la présente expansion. En 1964, cette branche d'activité a dépassé pour la première fois son niveau record de 1958. Entre temps, la production s'est maintenue à peu près à son niveau de 1957, sans retrouver l'allure qu'elle avait prise au milieu des années 1950 à la suite d'une poussée d'investissements. D'importants investissements publics et privés ont toutefois été réalisés au milieu des années 1960, et notamment durant le deuxième trimestre de 1966. Par ailleurs, l'exode rural, l'immigration, et l'arrivée sur les marchés du travail et du logement des premières vagues de jeunes gens nés durant la période de forte natalité du milieu des années 1940 ont suscité une demande grandissante de logements; il en est résulté une forte expansion de la construction domiciliaire, surtout en 1964 et en 1969, lorsque l'activité dans ce domaine a marqué un nouveau record. A cette occasion les logements multiples ont connu un nouvel essor. Les mises en chantier de logements ont atteint leur sommet au début de 1969, reflétant ainsi la pénurie des fonds hypothécaires et les taux d'intérêt et les coûts de construction toujours croissants.

La construction non domiciliaire a également connu une croissance vigoureuse vers le milieu des années 1960, à la fois grâce à des investissements industriels dirigés principalement vers l'industrie chimique et celle des pâtes et papiers, puis les aménagements électriques, et grâce à des investissements publics massifs dans la construction des hôpitaux et surtout des écoles nécessitées par la croissance rapide de la population scolaire. L'activité dans le secteur de la construction a en outre bénéficié de nombreux projets commémorant le Centenaire du Canada en 1967 et des dépenses suscitées par Expo 67. Dans certaines régions du pays, toutefois, ce rythme d'expansion a entraîné, pour divers secteurs de l'industrie de la construction, une surexploitation des ressources. Depuis 1967, l'activité dans le domaine de la construction non domiciliaire a connu un ralentissement par rapport à 1966.

Ici encore, la pénurie et le coût élevé des fonds, les frais de construction toujours croissants, joints à la décision de juin 1969 de différer les taux d'amortissement applicables aux projets commerciaux dans trois provinces, ont causé un ralentissement de la croissance dans ce secteur.

Tout au long de la période d'expansion actuelle, le commerce, et surtout les transports, ont joué un rôle important dans l'augmentation de la production nationale. Les transports ferroviaires ont encore apporté la plus forte contribution aux gains dans le secteur des transports, bien que l'aviation, les pipelines et le camionnage aient progressé plus rapidement. Les transports ont joué un rôle vital dans l'expansion, surtout en permettant au Canada de s'acquitter de ses engagements toujours croissants dans le commerce d'exportation, comme en témoigne l'augmentation considérable des opérations des transports ferroviaire et maritime au plus fort des expéditions de céréales outre-mer en 1963 et en 1964. En 1966, les heures perdues à la suite de différends de travail ont presque atteint un sommet pour l'après-guerre, ce

Des bandes de caoutchouc chaud sont enroulées autour du pneu géant d'une machine à terrassement, pour le rechaper.

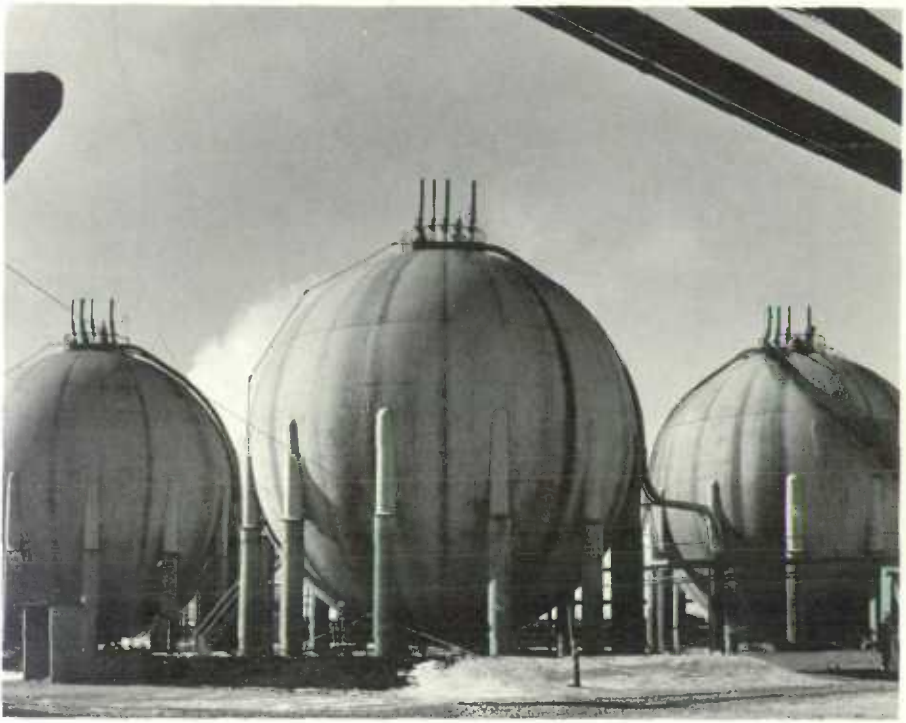

Les sphères que l'on voit ici dans une raffinerie de Sarnia (Ont.) sont utilisées pour emmagasiner le butane. Ce sous-produit du gaz naturel sert de combustible et entre dans l'essence d'automobile.

qui a ralenti à la fois l'expansion des entreprises impliquées et la production totale de l'économie. Ici encore, les transports par air, par rail et par eau ont été sérieusement atteints, directement et indirectement, par des grèves au cours des deuxième et troisième trimestres.

En résumé, depuis 1961 le Canada connaît une expansion économique rapide, raisonnablement soutenue et, dans l'ensemble, remarquablement bien équilibrée. L'industrie manufacturière, secteur vital de l'économie, a été particulièrement vigoureuse et s'est de plus en plus diversifiée. Les exportations ont accru leur part de la production totale. La demande de la consommation a été forte et soutenue durant presque toute la période. Tous ces facteurs ont suscité des investissements domiciliaires et non domiciliaires. L'année 1968 a été marquée d'un regain de production après le nivellement de 1966 et 1967. Par contre, 1969 a été une année peu certaine marquée d'avances et de reculs. Un élément principal gênant la production d'ensemble et cachant toute tendance bien définie a été l'accroissement de plus de la moitié des heures-homme perdues dans les grèves ou les lockout.

La Banque de développement industriel fut créée par le Parlement et a pour mandat d'aider au financement des petites et des moyennes entreprises qui éprouvent de la difficulté à obtenir des fonds à des conditions raisonnables. L'on voit ici une entreprise où l'on produit des oeufs.

L'expansion économique régionale

La création du ministère de l'Expansion économique régionale, en avril 1969, marquait le début d'une nouvelle tendance en matière de politique d'expansion régionale du Canada. L'objectif du Ministère est de s'assurer que la croissance économique est assez largement répartie d'un bout à l'autre du pays pour que, dans les régions où le développement a jusqu'ici été trop lent, les possibilités d'emploi et de revenus se rapprochent autant que possible de celles qui existent dans le reste du pays, sans toutefois nuire au taux normal de la croissance nationale. En 1970, on désigna dans huit provinces 22 «zones spéciales» devant être aidées par les programmes du Ministère, qui a mis sur pied trois sortes de programmes pour atteindre son objectif.

Premièrement, il peut aider le secteur privé de l'économie en offrant des stimulants financiers à l'industrie, comme par exemple 20 p. 100 des coûts d'immobilisation ou six millions de dollars, selon le moindre des deux montants. De tels stimulants rendent moins coûteuse l'implantation d'usines créatrices d'emplois dans les régions à faible croissance.

Deuxièmement, le Ministère peut prendre des mesures directes visant à aider le secteur public de l'économie dans les régions à croissance plus lente. Les provinces pauvres ne peuvent en effet concurrencer les provinces plus riches en ce qui a trait à l'aménagement d'éléments d'infrastructure, comme les écoles, les routes, les systèmes d'eau et d'égouts, les services d'électricité et autres aménagements locaux. Il s'agit là, cependant, d'éléments essentiels à la croissance économique et les régions à faible croissance le resteront tant que leurs infrastructures n'auront pas été grandement améliorées.

Il est évident que pour réaliser des progrès rapides dans ce domaine, une bonne partie de l'investissement doit provenir de l'extérieur des régions à faible croissance. Tel est le but des programmes des zones spéciales du ministère de l'Expansion économique régionale.

Le troisième type de programme du Ministère vise le relèvement social des populations des zones et des régions à faible croissance. Grâce aux programmes de subventions à l'industrie et des zones spéciales, le Ministère peut contribuer à la croissance économique et améliorer les services publics. Toutefois, des mesures spéciales sont souvent nécessaires pour aider les gens à profiter des nouvelles occasions et à s'adapter à leur nouveau mode d'existence. Pour y arriver, le Ministère dispose de plusieurs moyens. Il utilise ses programmes de relance en formation professionnelle à l'intention des gens particulièrement défavorisés; il fait également appel à un certain nombre de mesures prévues par les programmes ARDA et FODER.

Le Conseil économique du Canada

Le Conseil économique du Canada, créé en 1963 par le Parlement, est un organisme consultatif indépendant. Ses principales attributions sont: 1° de définir les objectifs sociaux et économiques du pays en fonction des possibilités réelles d'expansion de l'économie au cours d'une période donnée, de cinq ou dix ans par exemple; 2° de recommander aux pouvoirs publics et à l'industrie privée les mesures les plus susceptibles de favoriser la réalisation de ces objectifs; et 3° plus généralement, de chercher à prévoir les problèmes à venir et d'offrir des conseils sur les moyens d'y faire face dès à présent.

Ainsi, le Conseil est conçu pour aider à la planification prospective dans tous les secteurs de l'économie. Il ne faut cependant pas assimiler cette mission au rôle des plans gouvernementaux dans certains pays d'Europe, car le Conseil n'est qu'un corps consultatif où ne siège aucun représentant du gouvernement et il n'est investi ni de fonctions ni de pouvoirs d'exécution. Le Conseil comprend trois économistes, membres à plein temps, et 25 membres à temps partiel (ces derniers choisis dans le syndicalisme, l'industrie, les milieux financiers, l'agriculture et les autres activités primaires et le grand public), appuyés par un personnel de recherche d'environ 60. D'après son mandat, le Conseil doit publier chaque année «... un exposé des perspectives et des problèmes économiques à long et à moyen termes» et peut également publier d'autres études et rapports. En outre, le gouvernement fédéral peut charger le Conseil d'enquêter sur un aspect quelconque de l'économie, ainsi qu'il l'a déjà fait à deux reprises: en 1965, le Conseil a étudié, en termes généraux, les moyens d'arriver à une stabilité raisonnable des prix, compte tenu des autres objectifs économiques importants; plus

tout indique que le Canada encourra toujours un important déficit dans ses autres transactions internationales (tourisme, versement d'intérêts et de dividendes aux investisseurs étrangers, frais de transports et services commerciaux), et que le déficit sur ces «invisibles» atteindra, en 1975, 2,300 millions. Ainsi, le Canada connaîtrait en 1975 un déficit total d'environ 1,300 millions au compte courant de la balance des paiements, que devra combler l'entrée de capitaux étrangers. Ce chiffre peut paraître élevé, mais il importe de le considérer dans le contexte d'un accroissement considérable du total des transactions internationales, et de noter que le déficit tombera en 1975 à environ 1 p. 100 de la production totale du Canada, de 2 p. 100 (à peu près) qu'il était en 1966.

Les disparités du revenu

Le cinquième objectif fondamental de l'économie canadienne, la juste répartition de revenus croissants, peut être envisagé de plusieurs façons. Le Conseil s'est intéressé jusqu'ici à deux aspects de la question: la pauvreté et les disparités régionales.

La *pauvreté* est un concept relatif. Bien que le Conseil estime qu'un Canadien sur cinq (soit plus de quatre millions de personnes) vit dans la pauvreté, personne ne suggérera qu'il s'agit d'une situation comparable à la misère qui sévit dans certains pays pauvres du monde. Pour cerner la pauvreté au Canada, où le niveau de revenu par personne est l'un des plus élevés au monde, le Conseil estime pauvres les particuliers et les familles dont plus de 70 p. 100 du revenu est affecté à l'alimentation, au logement, et à l'habillement, en ce sens qu'ils ne peuvent pas bénéficier d'un grand nombre de biens qui, dans le cadre d'un niveau de vie normal au Canada, paraissent indispensables. A ce compte, en 1968, le «seuil de la pauvreté» s'établit à un revenu annuel de $1,800 pour une personne seule, de $3,000 pour un ménage de deux personnes, de $3,600 pour trois personnes, de $4,200 pour

On voit ici des arpenteurs dans un centre de formation et de perfectionnement technique à Quetico (Ont.).

quatre personnes et de $4,800 pour une famille de cinq personnes. De toute évidence, ces seuils représentent des chiffres minimaux: un niveau de vie équivalent ou légèrement supérieur serait certainement modeste. De plus, cette classification est manifestement trop arbitraire, laissant subsister trop d'exceptions (notamment les étudiants), pour constituer une mesure définitive de la pauvreté. Mais à défaut de meilleurs critères, ces «seuils de pauvreté», et les statistiques qui y correspondent, ont permis au Conseil de formuler une série de recommandations quant à la modification des politiques et des initiatives visant non seulement la réduction mais l'élimination de la pauvreté.

Dans une certaine mesure le Conseil établit une distinction entre les disparités régionales de revenu et la pauvreté. Par exemple, il est incontestable que les provinces de l'Atlantique, où le revenu moyen n'atteint que 60 p. 100 du revenu moyen en Ontario, accusent un décalage par rapport au reste du pays, et cela de façon constante depuis 40 ans. Il est également vrai que l'*incidence* de la pauvreté, — c'est-à-dire la proportion d'habitants disposant de faibles revenus, — est plus élevée dans la région de l'Atlantique qu'ailleurs. En chiffres absolus, cependant, ce n'est pas dans cette région que vit le plus grand *nombre* de pauvres: plus de la moitié des familles à faible revenu vivent à l'ouest de l'Outaouais, et le problème se pose essentiellement dans les villes ou dans des régions rurales considérées prospères selon la plupart des critères. Ainsi, de l'avis du Conseil, toute tentative d'éliminer la pauvreté par le biais du développement régional, — tout essentiel que celui-ci puisse être par ailleurs, — échouerait presque certainement. En conséquence, le Conseil a recommandé l'examen séparé de ces deux questions et il a proposé plusieurs initiatives différentes pour répondre à l'une et à l'autre.

La croissance urbaine

Le Conseil économique ne se soucie pas uniquement des aspects matériels du niveau de vie des Canadiens; sa compétence s'étend par ailleurs à toute une série de questions socio-économiques touchant la qualité de ce niveau de vie. Parmi ces questions, celles qui découlent de l'urbanisation du pays sont appelées à prendre de plus en plus d'importance.

Face aux conditions déjà existantes, où les administrations municipales sont aux prises avec un arriéré considérable d'améliorations essentielles aux services publics, tels que les transports et les services d'eau et d'égouts, les perspectives d'une croissance urbaine extrêmement rapide font douter de l'habitabilité des villes dans l'avenir. Selon le Conseil économique, cette question constitue l'un des premiers défis que le pays doit relever; il a recommandé à cette fin la modernisation des structures politiques, administratives et juridictionnelles au niveau local; l'amélioration qualitative de la gestion des villes; et le rétrécissement de l'écart entre les revenus et les responsabilités des villes, soit en confiant certaines de leurs responsabilités aux gouvernements provinciaux et fédéral, soit en augmentant les subventions aux municipalités.

Recherche et développement scientifiques

Vu la rapidité des changements suscités par les progrès de la science et de la technologie, il est nécessaire d'affecter de plus amples ressources à la recherche et au développement afin de stimuler davantage l'innovation, de faciliter l'emploi des techniques connues et d'évaluer les conséquences (positives ou non) de l'évolution. La recherche et le développement amènent non seulement la création de nouveaux produits mais aussi l'amélioration des procédés et des services qui peuvent contribuer à la santé et à la croissance de l'économie et de la société.

Au Canada, la recherche est faite par les gouvernements, les universités et l'industrie. La recherche et le développement ont connu un accroissement continu, passant de 0.93 p. 100 du produit national brut en 1963 à 1.37 p. 100 en 1967. Les dépenses totales dans ces domaines ont atteint environ 900 millions de dollars en 1967; elles se chiffraient à 675 millions en 1965. En 1967, le secteur gouvernemental a fourni 53 p. 100 des fonds et en a dépensé 35 p. 100 dans les établissements gouvernementaux; l'industrie a fourni 31 p. 100 des fonds et en a dépensé 38 p. 100; les universités ont dépensé la quasi-totalité du reste, dont une bonne partie provenait du gouvernement fédéral sous forme de subventions et de contrats.

Politique scientifique fédérale

L'autorité en matière de politique scientifique dans le secteur fédéral est détenue par le Cabinet qui reçoit les conseils du Comité du Conseil privé sur les recherches scientifiques et industrielles. Il reçoit des conseils de tous les ministères et organismes intéressés aux questions d'ordre scientifique, ainsi que du Conseil des Sciences du Canada qui, par l'intermédiaire de son président, se rapporte au Premier ministre ou à son délégué. Le Secrétariat des sciences est au service du Cabinet et il pourvoit aux besoins quotidiens du Bureau du Conseil privé par l'intermédiaire de son directeur, qui est le conseiller scientifique principal du Cabinet et du Premier ministre.

Programmes d'aide fédéraux

Le gouvernement fédéral s'occupe d'un certain nombre de programmes ayant pour but d'accroître la recherche, le développement et l'innovation dans l'industrie canadienne.

Loi stimulant la recherche et le développement scientifiques (IRDIA). Mise en application par le ministère de l'Industrie et du Commerce, cette loi est entrée en vigueur en mars 1967. Elle permet d'encourager d'une façon générale la recherche et le développement au sein d'une industrie. Suivant ses dispositions, les sociétés canadiennes peuvent solliciter soit des subventions en argent, soit un abattement d'impôt sur le revenu pouvant aller jusqu'à 25 p. 100: 1° de tous leurs frais d'immobilisation (pour l'acquisition de nouveaux biens autres que les terres) pour la recherche et le développement scientifiques au Canada; et 2° de l'accroissement de leurs dépenses au Canada pour la recherche et le développement scientifiques par rapport à la moyenne dépensée dans ce domaine au cours des cinq années précédentes.

Au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1969, 454 demandes de subventions ont été examinées et plus de 20 millions de dollars octroyés en vertu de la loi.

Le plus grand navire de recherches océanographiques canadien, le *Hudson*, a effectué un périple autour de l'Amérique du Nord et de l'Amérique du Sud. Ce fut la contribution du Canada à la Décennie hydrographique internationale des Nations Unies. Pendant le voyage, une centaine de scientifiques ont étudié les eaux de quatre océans.

Le programme d'aide à la recherche industrielle, entrepris par le Conseil national de recherches en 1962, vise à promouvoir la création de nouveaux groupes de recherche et l'expansion des groupes existant dans l'industrie au moyen de subventions permettant de payer les traitements des scientifiques ou des techniciens nouveaux ou supplémentaires participant à certains nouveaux projets de recherche appliquée. Les frais supplémentaires sont à la charge de l'entreprise intéressée. En 1969, quelque $6,400,000 ont été dépensés à l'égard de 172 projets entrepris par 107 sociétés.

Le programme de recherche industrielle pour la défense, organisé en 1961 par le Conseil de recherches pour la défense, a appuyé 99 travaux de recherche entrepris dans ce domaine par l'industrie en 1969. La contribution du Conseil s'est chiffrée à $4,200,000, soit environ la moitié des frais encourus. Depuis l'inauguration du programme, quelque 243 travaux ont bénéficié de subventions totalisant 29 millions de dollars.

Le programme de productivité de l'industrie de la défense, mis en oeuvre par le ministère de l'Industrie et du Commerce, a pour but de renforcer la compétence technologique de l'industrie canadienne de la défense. Il aide la mise au point de produits d'exportation et l'acquisition de machines-outils et autres outillages hautement perfectionnés. Le programme vise à aider l'industrie à se conformer aux rigoureuses normes civiles et militaires et à payer les frais d'avant-production nécessaires à l'établissement de sources canadiennes de fabrication pour le marché d'exportation. Au cours de l'année financière 1968-1969, le ministère a affecté environ 32 millions de dollars à 180 projets.

Des biologistes universitaires et gouvernementaux patronnent une étude de la production et de la pollution au lac Char sur l'île Cornwallis (T. N.-O.).

Le programme pour l'avancement de la technologie industrielle (PAIT), mis en oeuvre par le ministère de l'Industrie et du Commerce, a été établi en juillet 1965 pour favoriser la croissance de l'industrie canadienne en lui offrant de l'aide financière pour la mise au point de produits et procédés de fabrication nouveaux et améliorés faisant appel à la technologie nouvelle et offrant de bonnes perspectives pour l'exploitation commerciale sur les marchés intérieurs et extérieurs. Dans sa forme initiale, le programme contribuait, normalement, jusqu'à 50 p. 100 du total des frais approuvés de travaux de développement, et les sociétés bénéficiaires devaient rembourser le gouvernement avec intérêt si le projet réussissait et les produits en résultant étaient vendus ou utilisés à des fins commerciales. Au début de 1970, on a modifié les modalités d'application du programme afin que la contribution soit faite sous forme de subvention et non plus de prêt; l'élargissement du programme a permis d'inclure, en plus des travaux de mise au point, certaines dépenses d'avant-production, notamment la préparation des plans de production, des données sur les techniques, des rapports, des devis, des instructions et listes de matériaux, ainsi que la conception de l'outillage de production, et le matériel d'inspection et de vérification.

Les projets appuyés en vertu du programme comprennent un avion-citerne (utilisé contre les incendies de forêt), du matériel de communications par satellite, du matériel de prospection électromagnétique, des appareils de

sécurité de vol, des machines et machines-outils perfectionnées, du matériel d'abattage du bois et des dispositifs de présentation de données. Depuis le lancement du programme, 210 travaux ont été appuyés, ce qui représente une participation de plus de 30 millions de dollars de la part du PAIT.

Les instituts de recherche industrielle. Vers la fin de 1966, le gouvernement fédéral a autorisé une aide pour la création d'instituts de recherche industrielle dans les universités canadiennes. Ce programme relève maintenant du ministère de l'Industrie et du Commerce. Ses objectifs sont: 1° de rapprocher les universités de l'industrie, permettant ainsi aux premières de mieux comprendre les problèmes de l'industrie et d'aider celle-ci à mieux connaître les derniers progrès scientifiques et techniques; 2° de faciliter le transfert à l'industrie de la science et de la technologie; et 3° d'assurer des services scientifiques aux entreprises industrielles qui ne sont pas en mesure de maintenir leurs propres installations et effectifs de recherche.

L'aide est fournie sous forme de subventions pour couvrir les traitements et les dépenses d'administration, généralement pour trois ans. Des subventions d'une valeur globale de $475,000 ont été autorisées pour la création d'instituts à l'Université de Windsor, l'Université McMaster, l'Université de Waterloo, et au *Nova Scotia Technical College*. On a déjà amorcé des entretiens avec d'autres universités canadiennes qui envisagent l'établissement d'installations semblables.

Comité interministériel de l'innovation. La création d'un Comité interministériel de l'innovation comprenant comme participants principaux le ministère de l'Industrie et du Commerce, le Conseil de recherches pour la défense, le

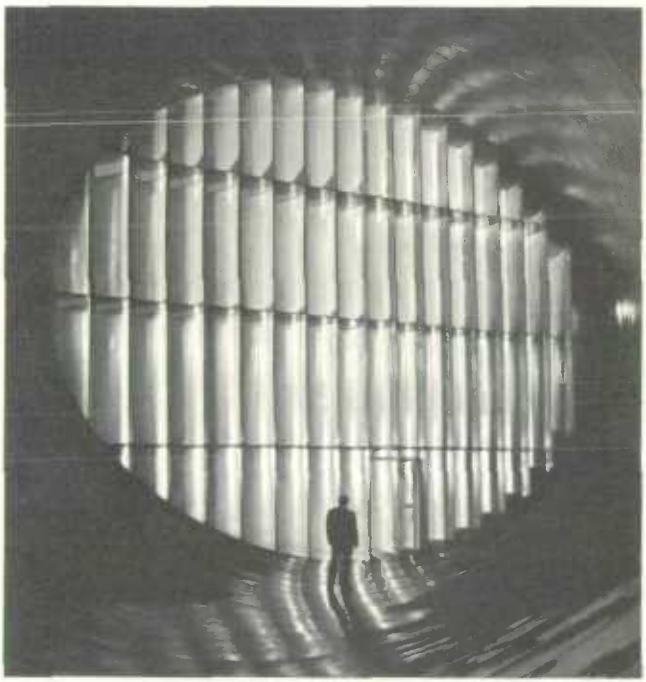

Des modèles d'avions d'atterrissage et de décollage verticaux (VTOL) ou courts (STOL) peuvent être mis à l'épreuve dans la nouvelle soufflerie aérodynamique du Conseil national de recherches.

Conseil national de recherches, le ministère des Finances et le Conseil du Trésor, traduit l'effort entrepris en vue de coordonner les travaux des différents ministères et organismes du gouvernement qui se chargent de l'application de programmes d'aide industrielle. C'est un groupe actif et, en mettant leur expérience en commun, ses membres espèrent améliorer les programmes d'encouragement. Des rencontres ont été organisées avec des représentants de la recherche canadienne, et il en est résulté une image bien plus nette des problèmes de la recherche et du développement industriels au Canada.

Activités de recherche du gouvernement fédéral

Malgré la lutte menée par le gouvernement fédéral contre l'inflation, un grand nombre de ministères et d'organismes ont été encouragés à mener encore plus vigoureusement leurs activités de recherche et de développement scientifiques.

La recherche sur les ressources en eau, et notamment sur la qualité de l'eau, a reçu beaucoup d'attention. La lutte contre la pollution de l'eau relève principalement du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, mais plusieurs autres ministères et organismes aussi s'y intéressent vivement. On s'inquiète fortement des possibilités de déversement de pétrole dans les eaux de l'Arctique, et la question de nettoyer le pétrole après le naufrage du pétrolier *Arrow* au large de la côte de la Nouvelle-Écosse a entraîné l'intensification des recherches sur les effets du déversement de pétrole dans les eaux froides.

Le gouvernement a créé récemment Télésat Canada, entreprise en participation (formée des sociétés de télécommunications et du grand public) ayant pour but la production d'un système canadien de télécommunications par satellite. On prévoit le lancement du satellite vers la fin de 1972, et le fonctionnement du système au début de 1973.

Une réalisation importante du ministère de l'Agriculture a suscité un grand intérêt dans le monde. Il s'agit de la mise au point d'une mousse de protéine stable qui sert de couverture de mousse persistante pour protéger des cultures comme les fraises, les tomates et le tabac contre le gel.

Dans son établissement à Valcartier (Qué.), le Conseil de recherches pour la défense a mis au point un laser à gaz fonctionnant à la pression atmosphérique. Il s'agit là d'une avance importante, car ce nouveau genre de laser serait si facile à fabriquer que des appareils commerciaux devraient bientôt être disponibles à des prix accessibles aux universités, aux collèges techniques, aux industries et même aux écoles secondaires.

Le **Conseil national de recherches (NRC)** a pour tâches de créer au Canada des moyens de recherche scientifique, de favoriser l'essor de la recherche et d'en faire servir les résultats au profit de la nation. On a assisté, ces dernières années, à une évolution particulièrement rapide, non seulement dans les laboratoires appartenant au NRC, mais aussi dans les secteurs industriel, économique et universitaire. Le NRC procède avec une attention toute particulière à une revue des programmes et des politiques en cours, ainsi que des prévisions d'avenir. Les programmes internes de recherche du Conseil sont organisés dans le cadre de dix divisions. Ces programmes sont orientés surtout vers les problèmes industriels, mais certains d'entre eux

sont axés sur des problèmes nationaux et régionaux importants ainsi que sur une «recherche de soutien» plus fondamentale et plus poussée.

Conseils de recherches provinciaux

Huit provinces (la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario, le Québec, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick) sont dotées de conseils de recherches qui s'occupent de recherche et de développement, ou projettent de le faire. La plus grande partie des travaux effectués dans ces institutions a trait à la recherche appliquée et a pour but essentiel d'appuyer les gouvernements provinciaux et les industries locales. La portée de la recherche est assez large, bien qu'il s'agisse en général de sujets d'intérêt provincial.

Recherche universitaire

Étant donné leur rôle traditionnel, qui est de produire, d'organiser et de diffuser les connaissances, il est indispensable que les universités se livrent à des travaux de recherche. Le genre de recherche qu'elles entreprennent est dans une grande mesure déterminé par leurs besoins et leurs reponsabilités propres. Si les universités doivent jouer leur rôle, c'est-à-dire dispenser un enseignement moderne et former des cadres pour la recherche, il importe que les professeurs qui y enseignent demeurent à l'avant-garde du progrès de la science dans leurs disciplines respectives.

TRIUMF est un projet des Universités de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, de Victoria et Simon Fraser, dont le but est la construction d'un important centre de recherches en physique nucléaire au campus de l'Université de la Colombie-Britannique.

Les savants Douglas et Plant étudient la composition d'échantillons de matière lunaire à l'aide d'un microscope électronique.

L'Institut des Grands lacs bénéficie de l'aide du navire *Porte Dauphine* de la Garde côtière canadienne. L'Institut réunit des professeurs de sciences et de génie des universités ontariennes pour étudier les Grands lacs.

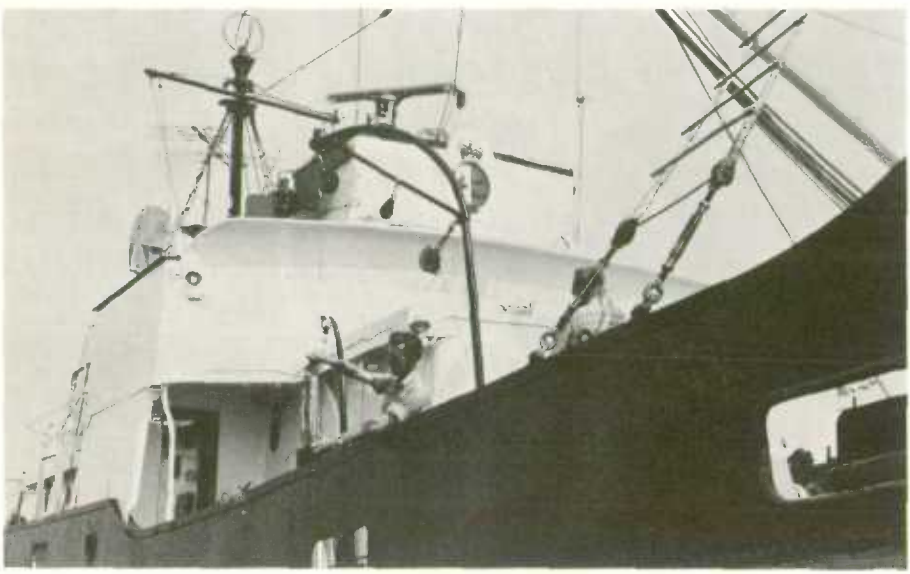

tout en conservant la capacité d'organiser et de transmettre de façon efficace les nouvelles connaissances. Les universitaires ont toujours accordé la préférence à la recherche pure et les universités sont devenues les principaux centres de cette activité. On estime que 70 p. 100 de toute la recherche effectuée dans les universités canadiennes est de la recherche pure. Cette proportion assez élevée reflète, dans une certaine mesure, le mode de financement de la recherche. Au Canada, environ 80 p. 100 de tous les fonds consacrés à la recherche commanditée, subventionnée et contractuelle en sciences naturelles et en génie viennent de deux organismes du gouvernement fédéral, dont l'aide à la recherche a pour but d'encourager un développement vigoureux et équilibré de l'ensemble des connaissances dans les universités canadiennes plutôt que de favoriser une initiative particulière. Ces organismes sont le Conseil national de recherches et le Conseil des recherches médicales. Leurs programmes d'aide à la recherche universitaire sont semblables dans leurs grandes lignes en ce qu'ils accordent des subventions en réponse à des demandes formulées par les universités, et selon des critères dont les principaux éléments sont le mérite du chercheur et l'excellence des travaux projetés.

Recherche dans l'industrie

En plus des programmes fédéraux d'aide mentionnés ci-dessus, un certain nombre de mesures ont été prises pour renforcer la collaboration entre le Conseil national de recherches et l'industrie. La nouvelle organisation hiérarchique du Conseil comprend un vice-président (scientifique), dont la tâche consiste entièrement à aider et à encourager la recherche industrielle. Un Délégué-Général a été attaché au bureau du Président et il partage la responsabilité de la planification et de la révision des programmes et des politiques d'incitation à la recherche industrielle (par exemple l'important programme d'aide à la recherche industrielle déjà mentionné).

La SCITEC

Pour la première fois, les scientifiques, ingénieurs et techniciens canadiens se sont groupés afin de mettre à la disposition du gouvernement et du public canadien leurs connaissances et leur expertise. Cette action a fait suite à la comparution de représentants du secteur privé devant le Comité spécial de la politique scientifique du Sénat lorsqu'il est devenu évident que les membres du Comité et les autres éléments du gouvernement avaient besoin de rapports directs avec les scientifiques et les ingénieurs. Le but de la SCITEC (*Association of the Scientific, Engineering, and Technological Community of Canada*) tel qu'il a été défini au cours de la réunion de fondation, le 17 janvier 1970, est d'amener, dans l'intérêt national, les secteurs scientifique, technique et technologique à se doter d'une direction, à communiquer, à collaborer et à travailler ensemble ainsi qu'avec le gouvernement et le public dans les domaines pouvant bénéficier de la contribution de leur savoir. Il est d'une importance particulière que les scientifiques au Canada se consacrant aux sciences sociales fassent partie de ce mouvement, comme le fait déjà l'organisme interdisciplinaire canadien-français bien établi, l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences.

Ressources naturelles

Agriculture

L'agriculture est devenue plus industrialisée au cours de la dernière décennie, grâce à la technologie améliorée et à une mécanisation accrue. Il en est résulté une interdépendance plus étroite de l'agriculture et des autres secteurs de l'économie. Aujourd'hui, elle utilise des quantités plus considérables de produits industriels (engrais, herbicides, insecticides, etc.). L'achat du mazout et des autres produits nécessaires au fonctionnement du matériel mécanisé occasionne de fortes dépenses. Les beurreries et les couvoirs commerciaux se chargent maintenant de la quasi-totalité de la production dans leurs domaines respectifs. De nombreux agriculteurs achètent la provende à base de céréales enrichies d'ingrédients produits par l'industrie.

Les progrès technologiques dans les domaines de la biologie et du génie ont permis la mise en valeur de grandes fermes spécialisées dans l'aviculture, les laitages, les céréales, les pommes de terre, etc. La plupart de ces fermes appartiennent encore à des particuliers qui les exploitent eux-mêmes. Entre 1961 et 1966, le nombre des fermes de recensement (fermes d'une acre au moins, pour lesquelles la vente annuelle de produits agricoles atteint $50 ou plus) a diminué de 10 p. 100 et la superficie moyenne s'est accrue de façon marquée. Parmi les autres indices de cet accroissement, il faut noter le nombre plus considérable de fermes à revenus plus élevés, et l'augmentation importante des capitaux investis en terrains, en machines et en bétail.

En 1966, les terres agricoles occupées au Canada couvraient une superficie de 174 millions d'acres, dont 108 millions en terres défrichées. Il y avait 430,500 exploitations et le capital immobilisé en terres, bâtiments, machines et bétail s'élevait à 19,075 millions de dollars, soit 6 millions de plus qu'en 1961. Ces exploitations pratiquent l'élevage des bovins laitiers et de boucherie et du bétail en général, l'aviculture, la culture des céréales, des fruits et des légumes et des cultures spéciales comme le tabac et la betterave sucrière.

Dans les provinces de l'Atlantique, les régions agricoles sont relativement peu étendues et, sauf dans l'Île du Prince-Édouard où la proportion cultivée est élevée, seule une faible proportion des terres sont propices à l'agriculture. La superficie des fermes strictement commerciales est très restreinte à Terre-Neuve et les principales activités gravitent autour de la production laitière et l'aviculture. Cependant, le chou, la pomme de terre et d'autres plantes-racines y poussent particulièrement bien. L'agriculture mixte prédomine dans l'Île du Prince-Édouard mais la culture de la pomme de terre, la production laitière et l'élevage du porc revêtent une importance particulière.

Bien que l'agriculture mixte caractérise la région centrale du Canada, on trouve en Ontario et au Québec bon nombre de fermes spécialisées dans la production laitière, l'aviculture, la culture du tabac, et des fruits et légumes. Les récoltes de maïs, de soya et de haricots secs constituent aussi d'importantes sources de revenu.

Dans les provinces des Prairies, bien que l'élevage des bovins et des moutons se pratique depuis longtemps dans le sud-ouest de la Saskatchewan

Ferme prospère du delta au sud de Vancouver (C.-B.).

et dans le sud de l'Alberta et qu'on trouve d'importants troupeaux de bovins dans toute la région de production céréalière, la culture du blé, des céréales fourragères et des graines oléagineuses prédomine dans la plupart des fermes.

Le relief montagneux de la Colombie-Britannique confine l'agriculture aux régions côtières, aux vallées et aux plateaux de l'intérieur, ainsi qu'à la région de la rivière La Paix, dans le nord-est de la province. La douceur du climat maritime du littoral et la forte concentration démographique des villes ont favorisé l'établissement d'exploitations spécialisées dans la production laitière, l'aviculture, la culture des petits fruits et des légumes. La région intérieure centrale, où le climat est plus rigoureux, est consacrée à l'élevage des bovins et des moutons. Dans la vallée de l'Okanagan, située au sud de la région intérieure, prédomine la culture des fruits, notamment celle des pommes. Dans la région de La Paix, l'agriculture se limite à la production des céréales, des semences de plantes fourragères et à l'élevage.

Le ministère de l'Agriculture du Canada

Le ministère de l'Agriculture est un des plus anciens et des plus importants ministères du gouvernement fédéral. L'étude des problèmes matériels et économiques de l'agriculture, le classement et l'inspection des produits agricoles, la lutte contre les maladies, les insectes et les plantes nuisibles, le crédit agricole, et l'atténuation des effets des intempéries et des fluctuations des marchés constituent ses principales activités. Le ministre de l'Agriculture est chargé de l'application de 34 des principales lois fédérales et du fonctionnement de cinq Directions générales: Recherches, Production et marchés, Économie, Hygiène vétérinaire et Affaires financières et administratives.

La Commission canadienne du blé, qui relève maintenant du ministre de l'Industrie et du Commerce, et la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies, dont l'application a été confiée en 1969 au ministère de l'Expansion économique régionale, jouent un rôle important dans l'activité du ministère de l'Agriculture. L'Office canadien des provendes, société de la Couronne créée en 1966, fait rapport au Parlement par l'entremise du ministre de l'Agriculture.

La recherche agricole

La Direction des recherches du ministère de l'Agriculture est le plus important organisme de recherche au Canada. En 1968, quelque 1,200 projets étaient en marche et ils portaient sur les sols, les plantes, les animaux, les parasites, les maladies, le génie agricole et les aliments. Ces études sont menées dans 26 laboratoires de recherche, 14 fermes expérimentales, 8 instituts de recherche et 3 services de recherche, avec des établissements dans toutes les provinces. En outre, la Direction a versé $800,000 pour subventionner 167 projets de recherche dans les universités canadiennes.

Les «nouvelles frontières» de l'agriculture

Une mousse à base de protéines, qui protège les plantes contre la gelée, a été mise au point en 1967. Pour répondre aux demandes venant du monde entier, on a entrepris la production commerciale de cette mousse et la fabrication du matériel nécessaire à son application.

Les importations de bovins de la France se sont poursuivies en 1968. Avant d'être remis aux éleveurs canadiens, les animaux sont obligatoirement

Les scientifiques à la station fédérale de recherches de Summerland (C.-B.) ont mis au point une technique révolutionnaire pour emmagasiner la saveur dans une poudre.

soumis à une quarantaine de six semaines en France et de six mois au Canada. Une nouvelle station de quarantaine a été établie dans l'île française de Saint-Pierre, au large de Terre-Neuve. Outre les Charolais, d'autres bovins de race sont importés, notamment les Limousin, les Simmental et les Maine-Anjou.

En 1969, la portée de la Loi sur le crédit agricole a été étendue aux éleveurs d'animaux à fourrure qui ont besoin de capitaux pour augmenter la rentabilité de leurs opérations.

Plusieurs espèces nouvelles de plantes et d'animaux ont été mises sur le marché au cours de l'année. On a perfectionné trois nouvelles variétés de tomates adaptées aux conditions climatiques du Nord. On a également mis à la disposition des aviculteurs une race nouvelle de pondeuses plus productives. Cette race consomme moins d'aliments et résiste mieux aux maladies.

Au cours de 1969, les programmes d'assurance-récolte ont été agrandis et leur portée a été étendue. Huit provinces collaborent avec le gouvernement fédéral pour offrir une assurance contre tous risques. Le montant des assurances en vigueur en 1968 était le double de celui de 1967 et on prévoit de nouvelles augmentations au cours des prochaines années.

A cette époque de spécialisation, les renseignements techniques à la disposition du cultivateur canadien gagnent en importance. Un nouveau système d'information, le système Canadex, a été lancé en 1969. Il vise à fournir à l'industrie agricole des données sous une forme facile à utiliser et à classer.

La Direction de la production et des marchés a maintenu ses programmes d'encouragement visant à améliorer la qualité et la quantité des troupeaux de race. De nombreux groupes, intéressés à l'amélioration des normes et des méthodes de production et de transformation des produits agricoles, ont reçu des subventions.

Des appareils ont été mis au point pour appliquer une mousse qui protège les récoltes contre le gel. Cette mousse fut perfectionnée par les chercheurs du ministère de l'Agriculture du Canada.

L'utilisation croissante de l'avion et du bateau pour le transport des produits agricoles souligne l'importance de prévenir l'entrée au pays de maladies ou de parasites nouveaux.

En 1969, l'Office de stabilisation des prix agricoles a continué de soutenir les prix de certains produits agricoles. En outre, la Commission canadienne du lait a contribué à la stabilisation du prix du lait et de la crème en soutenant le prix de vente et en accordant des subventions directes aux producteurs.

Les grandes cultures

Quelque 85,200,000 acres de terres défrichées, soit les quatre cinquièmes de toutes les terres défrichées au Canada, se trouvent dans les provinces des Prairies (Manitoba, Saskatchewan et Alberta) et c'est de cette région que viennent de grandes quantités de céréales et de graines oléagineuses. Les autres provinces absorbent une partie de l'excédent de la récolte mais la plus grande partie est exportée.

Le climat semi-aride des Prairies favorise la production de céréales de qualité supérieure, mais ces mêmes conditions climatiques ont des effets négatifs, comme les variations marquées de la production d'une année à l'autre. Ainsi, en 1961, à cause de la sécheresse, la récolte de blé au Canada ne s'est élevée qu'à 283,394,000 boisseaux. Les conditions climatiques ont été plus favorables en 1962 et la production s'est élevée à 565,554,000 boisseaux; en 1966, la récolte de blé a atteint le chiffre record de 827,338,000

La graine de moutarde en floraison dans un champ du nord de la Saskatchewan.

boisseaux. En 1969, 685,000,000 boisseaux ont été produits. De tels écarts de production mettent sérieusement à l'épreuve les systèmes de manutention et de commercialisation des grains et affectent durement le revenu des agriculteurs. Une grande partie de la législation agricole pour l'Ouest du Canada vise à atténuer les conséquences les plus graves de ces fluctuations.

Par ailleurs, il se produit d'importants changements dans le mode d'utilisation des terres à mesure que les agriculteurs tentent d'adapter leur production aux conditions du marché. Les emblavures, qui occupaient 27,387,000 acres en 1949, ont été réduites graduellement à 21,560,700 en 1957, pour remonter ensuite à 30,000,000 acres en 1967 et 1968.

Les semences de blé ont diminué considérablement en 1969. L'augmentation de la production dans d'autres parties du monde a réduit la demande pour le blé canadien. Les cultivateurs des Prairies se sont adaptés à cette situation en se livrant à d'autres cultures, le colza en particulier, et en augmentant le nombre de bovins et de porcs dans leurs troupeaux d'engraissement.

En d'autres régions du Canada, la production des grandes cultures est plus étroitement liée à l'élevage, d'où une plus grande superficie consacrée au foin cultivé, aux céréales fourragères, et au pâturage. Cependant, la production de céréales fourragères est généralement insuffisante et chaque année des quantités considérables sont expédiées des Prairies.

L'Île du Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick consacrent une grande partie de leurs terres défrichées à la culture de la pomme de terre. La production excédentaire est écoulée dans les autres provinces et, selon les conditions du marché, aux États-Unis et dans d'autres pays.

La production de graines oléagineuses, qui se limitait autrefois à la seule culture de la graine de lin, constitue à présent une proportion importante des grandes cultures. Le colza, dont la culture date de la guerre et qui fournit de la farine à provende, de l'huile pour la margarine, de l'huile pour la cuisson et des lubrifiants, est aujourd'hui fermement établi comme récolte marchande dans le nord des provinces des Prairies. Le Canada est maintenant le principal pays exportateur de colza. La Bourse des grains de Winnipeg est la seule institution au monde à offrir des opérations de couverture et à terme pour ce produit. Le tournesol a également été introduit comme culture marchande durant la guerre, mais sa production est demeurée assez limitée. La superficie ensemencée en graine de moutarde s'est étendue au cours des dernières années et l'on trouve maintenant cette culture dans le sud de l'Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba. La culture du soya, qui se limite à l'Ontario, a pris une expansion rapide durant et après la Seconde Guerre mondiale, mais la superficie consacrée à cette culture n'a guère varié depuis 10 ans.

Revenu agricole

L'indice de la production agricole du Canada a atteint 173.3 en 1968 (1949 = 100), soit une augmentation de 9.1 p. 100 par rapport à 1967. De fait, la production de 1968 vient au deuxième rang après celle de 1966 alors que l'indice avait atteint le niveau sans précédent de 183.3. La majeure partie de cette augmentation tient à l'accroissement de la production des céréales dans la région des Prairies. La volaille, les oeufs, les pommes de terre et les produits laitiers ont accusé de légères hausses tandis que la production de bétail et de fruits a baissé légèrement.

Les recettes totales en espèces ont atteint le chiffre record de $4,385,378,000 en 1968. Cette augmentation tient surtout aux recettes supérieures provenant du bétail, des produits laitiers (y compris les paiements supplémentaires), des oeufs et des pommes de terre. Elle tient également aux avances plus élevées pour les céréales entreposées dans les fermes de l'Ouest canadien et à la hausse des versements du pool de la Commission canadienne du blé pour les récoltes antérieures. Ces augmentations ont plus que contrebalancé une diminution considérable des ventes de blé et des recettes inférieures provenant de la vente du tabac, des graines oléagineuses de l'Ouest et de l'orge. Toutes les provinces, sauf le Manitoba et la Saskatchewan, ont enregistré des recettes monétaires accrues. Ces recettes comprennent les revenus en espèces tirés de la vente des produits agricoles, les versements de la Commission canadienne du blé pour les récoltes antérieures de céréales, les avances nettes en espèces pour les céréales entreposées dans les fermes de l'Ouest et les paiements d'appoint faits par l'Office de stabilisation des prix agricoles.

Outre les revenus déjà mentionnés, les agriculteurs ont reçu des paiements supplémentaires de $7,968,000 en 1968, et de $6,137,000 en 1967, y compris des prestations en vertu de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies et d'autres formes d'aide gouvernementale aux agriculteurs qui ont subi des pertes imputables aux intempéries.

En 1968, les frais d'exploitation ont continué à augmenter pour atteindre un sommet de $3,338,434,000, soit presque 4 p. 100 de plus que le chiffre de 1967 ($3,216,891,000). Cette hausse s'est fait sentir dans tous les domaines sauf ceux des provendes, de l'entretien des bâtiments et des «autres frais d'élevage» comme l'achat des bovins d'engraissement de l'Ouest. Proportionnellement, les engrais chimiques et la chaux ont accusé la plus forte hausse de prix, soit plus de 10 p. 100 par rapport à 1967. Les loyers agricoles ont augmenté de plus de 8 p. 100, et la plus grande partie de l'augmentation s'est produite en Saskatchewan et en Alberta où les récoltes plus élevées de céréales ont entraîné une hausse des paiements partiaires. Pour la première fois depuis plusieurs années les dépenses en provendes ont accusé une baisse imputable en grande partie à la diminution des prix.

Le revenu net des cultivateurs, c'est-à-dire le revenu disponible pour les frais de subsistance, les taxes personnelles et l'investissement, est tombé à $1,591,707,000 en 1968, soit 3.5 p. 100 de moins qu'en 1967. La baisse assez importante du revenu net réalisé par les cultivateurs en Saskatchewan et au Manitoba contraste avec la hausse enregistrée en Ontario et au Québec.

Revenu net des cultivateurs, provenant de l'exploitation agricole, 1966-1968

Détail	1966	1967	1966
	(milliers de dollars)		
1. Revenu en espèces	4,253,851	4,379,666	4,385,378
2. Revenu en nature	442,727	480,314	536,795
3. Paiements supplémentaires	41,345	6,137	7,968
4. Revenu brut (1 + 2 + 3)	4,737,923	4,866,117	4,930,141
5. Frais d'exploitation et d'amortissement	2,995,444	3,216,891	3,338,434
6. Revenu net (4 — 5)	1,742,479	1,649,226	1,591,707
7. Valeur des variations de stocks	205,227	—152,333	204,994
8. Revenu brut total (4 + 7)	4,943,150	4,713,784	5,135,135
9. Revenu net total (8 — 5)	1,947,706	1,496,893	1,796,701

Exportations des six principales céréales

En 1967-1968, les exportations totales de blé, d'avoine, d'orge, de seigle, de graine de lin, de colza et de leurs dérivés se sont élevées à 410,600,000 boisseaux, soit environ 34 p. 100 de moins qu'en 1966-1967 (619 millions de boisseaux), et 13 p. 100 de moins que la moyenne décennale de 470,400,000 boisseaux. Toutefois, les exportations globales en 1967-1968 étaient supérieures de 8 p. 100 à la moyenne à long terme (1936-1937 à 1965-1966) de 379 millions de boisseaux. Les exportations de blé et de farine exprimée en équivalent de blé, — 336 millions de boisseaux, — étaient inférieures de 35 p. 100 aux 515,300,000 boisseaux exportés l'année précédente et de 11 p. 100 aux 377,800,000 boisseaux de la moyenne décennale. Les exportations dépassaient toutefois de 14 p. 100 la moyenne à long terme de 294,400,000 boisseaux. Les exportations canadiennes d'avoine et de produits d'avoine, — 3,500,000 boisseaux, — étaient inférieures aux 4,800,000 boisseaux expédiés en 1966-1967. Les exportations d'orge et de ses produits s'élevaient à 41,400,000 boisseaux, chiffre beaucoup inférieur aux 58,500,000 expédiés en 1966-1967. Les exportations de seigle ont elles aussi accusé une forte baisse, étant passées de 10 millions de boisseaux en 1966-1967 à 4,800,000 en 1967-1968. Les expéditions de graine de lin n'ont atteint que 12,600,000 boisseaux, soit 24 p. 100 de moins que les 16,600,000 boisseaux exportés en 1966-1967, tandis que les exportations de colza, — 12,300,000 boisseaux, — ont marqué une baisse de 11 p. 100 par rapport au chiffre record de 13,800,000 boisseaux atteint l'année précédente.

Pour la campagne 1967-1968, les exportations de blé en vrac, — 310,700,000 boisseaux, — ont été nettement inférieures au chiffre de 482,700,000 atteint l'année précédente et inférieures également à la moyenne décennale de 337,400,000.

Pour la campagne agricole 1967-1968, la Grande-Bretagne est redevenue le principal acheteur du blé canadien, ses importations de 62,100,000 boisseaux l'ayant fait passer du troisième rang en 1966-1967 à la première place. La Chine communiste est demeurée en deuxième place avec des importations de 52 millions de boisseaux, tandis que l'Union soviétique qui était le plus gros acheteur l'année précédente, s'est classée troisième avec des achats de 49 millions de boisseaux. Suit la liste des autres principaux marchés en 1967-1968 (exportations exprimées en millions de boisseaux, chiffres de l'année précédente indiqués entre parenthèses): Japon, 40.8 (60.2); Inde, 22.4 (42); République fédérale d'Allemagne, 17.5 (22.6); Italie, 10.2 (9.5); Belgique et Luxembourg, 9.9 (13.8); Cuba, 5.9 (7.2); Pologne, 5.8 (13.8); Pays-Bas, 5.0 (2.6).

La Commission canadienne du blé. La Commission canadienne du blé, société de la Couronne en activité depuis le 14 août 1935, régit toutes les ventes commerciales, ailleurs au Canada ou à l'étranger, du blé, de l'avoine et de l'orge récoltés dans l'Ouest. Le cultivateur confie ses céréales à des pools annuels administrés par la Commission. Au moment de la livraison à l'élévateur régional ou au chemin de fer, il reçoit un paiement initial et participe ensuite, au prorata de ses livraisons, à tout excédent que la Commission peut réaliser ultérieurement.

En versant ce paiement initial garanti par le gouvernement du Canada, la Commission protège le cultivateur contre les variations constantes de l'offre, de la demande et des prix. En outre, la remise par tranches des paiements de participation contribue à stabiliser le revenu agricole et à le répartir sur toute l'année.

Superficie, rendement et production estimatifs des principales grandes cultures, 1967-1968

Culture	Superficie		Rendement à l'acre		Production	
	1967	1968	1967	1988	1967	1968
	(acres)		(boisseaux)		(boisseaux)	
Tout blé	30,120,800	29,422,500	19.7	22.1	592,920,000	649,844,000
D'hiver	400,000	355,000	38.7	42.0	15,480,000	14,910,000
De printemps[1]	29,720,800	29,067,500	19.4	21.8	577,440,000	634,934,000
Avoine à grain	7,436,100	7,555,900	40.9	48.0	304,178,000	362,516,000
Orge	8,115,000	8,836,500	30.8	36.8	248,662,000	325,373,000
Tout seigle	685,300	678,600	17.5	19.2	11,981,000	13,049,000
D'automne	601,000	590,600	18.1	19.6	10,864,000	11,589,000
De printemps	84,300	88,000	13.3	16.6	1,117,000	1,460,000
Céréales mélangées	1,668,200	1,667,000	45.8	51.4	76,427,000	85,602,000
Maïs à grain	875,500	957,500	84.8	84.8	74,083,000	81,168,000
Sarrasin	75,500	81,400	17.1	16.9	1,292,000	1,376,000
Pois secs	47,400	53,300	23.5	19.2	1,115,000	1,022,000
Haricots secs	86,000	90,900	16.7	17.8	1,435,000	1,621,000
Graine de lin	1,023,400	1,524,400	9.2	12.9	9,378,000	19,666,000
Soya	290,000	295,000	27.9	30.6	8,091,000	9,027,000
Graine de colza	1,620,000	1,052,000	15.2	18.4	24,700,000	19,400,000
			(cwt.)		(cwt.)	
Pommes de terre	303,800	303,300	153.9	174.4	46,743,000	52,883,000
			(livres)		(livres)	
Graine de moutarde	221,000	533,000	678	880	149,900,000	469,000,000
Graine de tournesol	45,800	40,000	786	619	36,010,000	24,750,000
			(tonnes)		(tonnes)	
Foin cultivé	12,902,000	12,438,000	1.97	1.85	25,385,000	23,034,000
Maïs fourrager	596,400	630,300	12.29	12.53	7,328,000	7,900,000
Plantes-racines	13,700	13,000	12.48	13.00	171,000	169,000
Betterave sucrière	83,305	79,668	12.98	13.79	1,081,082	1,098,221

[1] Comprend un peu de blé d'hiver dans toutes les provinces, sauf l'Ontario.

Fruits et légumes

Les fruits et légumes occupent une place importante dans le secteur de l'agriculture et de l'alimentation. Frais ou traités, ils représentent plus d'un tiers du volume et le sixième de la valeur des aliments consommés au Canada. Une vingtaine de cultures maraîchères au Canada rapportent chacune plus d'un million de dollars mais il en existe des douzaines d'autres de moindre importance.

La culture de la pomme est encore la plus importante. On trouve des pommeraies commerciales en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, dans le sud du Québec, presque partout en Ontario et dans l'intérieur de la Colombie-Britannique, en particulier dans la vallée de l'Okanagan. On récolte aussi des fruits tendres (poires, pêches, cerises et prunes) en Ontario, notamment dans la péninsule de Niagara et dans le comté d'Essex. Ces fruits, de même que l'abricot, sont aussi cultivés à grande échelle dans le sud de la vallée de l'Okanagan, en Colombie-Britannique.

Outre les arbres fruitiers, on pratique la culture commerciale des fraises et des framboises dans les provinces Maritimes, au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique. Les pomiculteurs de la Colombie-Britannique cultivent aussi la mûre de Logan dans le sud de la province et dans l'Île Vancouver.

Champ de pommes de terre en fleur au Nouveau-Brunswick.

La viticulture se pratique sur une assez grande échelle dans la région de Niagara et, sur une moindre échelle, en Colombie-Britannique. On trouve le bleuet à l'état sauvage dans bien des régions du Canada et sa cueillette dans les provinces de l'Atlantique, au Québec et en Ontario se fait à l'échelle commerciale; on le cultive en champ en Colombie-Britannique.

Le Canada compte parmi les grands exportateurs de pommes. Toutefois, la concurrence se faisant de plus en plus forte sur les marchés internationaux, les exportations canadiennes diminuent et il y a peu d'espoir que cette tendance soit renversée. Pour la plupart des autres fruits la production canadienne est généralement inférieure à la consommation nationale et l'on fait appel à l'importation pour répondre à la demande. Les importations de fruits se font en grande partie pendant les saisons où les approvisionnements domestiques font défaut.

La valeur totale à la ferme des fruits cultivés au Canada a atteint 87 millions de dollars en 1968. Dans les régions productrices, les ventes de fruits constituent une grande partie du revenu des agriculteurs et jouent un rôle important dans l'économie rurale. En 1969, la récolte de pommes a été estimée à 21,682,000 boisseaux, soit plus que les 20,081,000 boisseaux récoltés en 1968.

La culture des légumes en plein champ est saisonnière au Canada. Durant l'hiver, saison où seule la culture des légumes en serre est possible, la plus grande partie des approvisionnements vient en franchise des États-Unis. Durant la saison de culture, la production canadienne suffit, dans une grande proportion, à la demande. Le Canada exporte certains légumes aux États-Unis, surtout dans les grands centres urbains situés près de la frontière.

En 1969, la superficie au Canada des terres consacrées à la culture commerciale des légumes a atteint 245,020 acres contre 257,460 acres en 1968. La valeur de la production à la ferme s'est élevée à $76,700,000 en 1968 et à $81,100,000 en 1967. La superficie consacrée à la culture des légumes destinés à être mis en conserve (haricots, maïs, pois et tomates) n'a été que de 131,231 acres en 1969, par rapport à 152,060 acres en 1968.

La pomme de terre occupe la place la plus importante parmi les légumes cultivés au Canada. Elle représente près des deux tiers de la valeur de la production totale de légumes et environ 3 p. 100 des revenus agricoles en espèces. La production est légèrement supérieure à la consommation et d'ordinaire quelque 5 p. 100 de la récolte est exportée.

L'industrie de transformation joue un rôle important dans la commercialisation des fruits et légumes cultivés au Canada. Au cours des ans, des conserveries ont été construites dans la plupart des grandes régions productrices et, chaque année, une forte proportion des fruits et légumes récoltés, — notamment des asperges, des haricots, du maïs, des pois et des tomates, — est mise en conserve, congelée ou traitée d'une autre façon. Depuis quelques années, la congélation gagne en importance, mais la quantité de légumes congelés reste inférieure à celle des légumes mis en conserve. La plus grande partie des légumes destinés à la transformation est produite aux termes d'un contrat annuel qui lie la conserverie aux producteurs individuels pour la récolte d'une superficie déterminée.

L'élevage du bétail augmente en importance à mesure que les exploitants agricoles de l'Ouest cherchent à diversifier leurs sources de revenu.

Bétail

L'élevage occupe une place importante dans l'agriculture canadienne et constitue une des principales sources de revenu agricole. En 1968, les ventes de bovins, de porcs et de moutons se sont élevées à environ 1,400 millions de dollars, soit près de 32 p. 100 des recettes globales en espèces des cultivateurs. Les ventes de bovins et de veaux ont rapporté plus que les ventes de toute autre denrée. Au tableau des recettes, les porcs se classent au quatrième rang, après les bovins et les veaux, le blé et les produits laitiers.

Au 1er juin 1969, le nombre des bovins et des veaux était d'environ 12,467,000, soit 1 p. 100 de moins que le total estimatif au 1er juin 1968 (12,566,000). Cette diminution suit la tendance manifestée depuis 1965. De même, le nombre de carcasses inspectées a diminué de 2.4 p. 100 passant de 2,784,379 en 1968, à 2,718,567 en 1969. Cette diminution des abattages tient au nombre accru de bestiaux dans les parcs d'engraissement plus qu'à la diminution du cheptel. Cet engraissement plus poussé a également entraîné une baisse des exportations du bétail vers les États-Unis. Les expéditions des bovins de boucherie vers les États-Unis se sont élevées à 26,536, soit 24.8 p. 100 de moins qu'en 1968; 26,248 bovins d'engraissement ont été expédiés, soit une baisse de 79.5 p. 100 par rapport à 1968. Les exportations de veaux de boucherie vivants ont baissé de 121,684 animaux en 1968 à 115,684 en 1969. Presque tous les veaux exportés venaient du Québec et de l'Ontario et ne constituaient qu'un «sous-produit» du secteur laitier. Les exportations de viande de boeuf habillé ont aussi diminué en 1969, les expéditions totales de viande de boeuf et de veau vers les États-Unis et autres pays étant passées de 50,588,285 livres en 1968 à 47,822,220 livres en 1969. Comme le nombre d'animaux mis sur le marché a baissé et que la demande intérieure a augmenté, les prix ont accusé une hausse dans toutes les catégories de bovins en 1969. Les bouvillons de choix se sont vendus à $31.10 le 100 livres à Toronto, c'est-à-dire bien au-dessus de la moyenne quinquennale (1964-1968) de $26.70. Les bouvillons d'engraissement se sont vendus à $31.60 le 100 livres en moyenne à l'égard d'une moyenne quinquennale de $26.05. Le prix pour les veaux de boucherie s'est établi à $38.05 le 100 livres, soit $4.60 de plus que la moyenne de la période 1964-1968.

Au 1er juin 1969, il y avait 5,792,000 porcs au Canada, soit environ 2 p. 100 de plus qu'en 1968. Dans l'Est du pays, le cheptel porcin a diminué de 1 p. 100, mais dans l'Ouest, il a augmenté de 6 p. 100. Malgré cette augmentation globale, le nombre de porcs classés (inspectés après abattage) en 1969 a diminué de 8.1 p. 100. La production de l'Ouest a été réduite de 10 p. 100 et la baisse s'est manifestée dans les quatre provinces. Dans l'Est, la production a fléchi de 7 p. 100. La diminution du nombre de porcs mis sur le marché a entraîné une baisse des exportations de viande de porc habillé, de 60,027,810 livres en 1968 à 57,611,169 livres en 1969. En revanche, les importations de viande de porc ont atteint 65,156,000 livres, soit près de deux fois plus qu'en 1968. En 1969, le prix du porc est resté étonnamment fort. Le prix moyen sur le marché de Toronto était de $35.00 le 100 livres de porc d'indice 100 et à Winnipeg, le prix moyen était de $33.45 le 100 livres, sur une période de douze mois.

L'élevage des moutons a continué à perdre du terrain au Canada en 1969. Le 1er juin, le nombre estimatif de moutons et d'agneaux était de 883,000, soit 1 p. 100 de moins que les 891,000 estimés au 1er juin 1968. Le nombre de moutons et d'agneaux abattus soumis à l'inspection fédérale a également

continué de baisser, touchant un creux sans précédent de 212,751 animaux, soit 24.7 p. 100 de moins qu'en 1968. Ce chiffre ne correspond qu'à la moitié environ des abattages d'il y a cinq ans. La production a baissé dans toutes les provinces. De plus, le commerce des moutons et des agneaux a ralenti par rapport à 1968. Les exportations d'animaux vivants vers les États-Unis ont baissé de 24,934 à 22,466, tandis que les importations ont elles aussi diminué de 21,209 à 18,816. Compte tenu de la baisse des ventes, les prix mensuels en 1969 ont été supérieurs en moyenne à ceux de 1968. A Toronto, la moyenne annuelle pour les bons agneaux s'est établie à $32.80 le 100 livres, soit $3.15 de plus qu'en 1968.

Industrie laitière

Depuis l'arrivée des premiers colons, le lait et les produits laitiers tiennent une place importante dans le régime alimentaire des Canadiens. Toutefois, la consommation par personne de lait et de produits laitiers est en baisse depuis quelques années, étant passée de 918 livres en 1963 à 846 livres en 1968.

En 1968, environ 2,600,000 vaches laitières produisaient 18,335 millions de livres de lait qui rapportaient 706 millions de dollars aux agriculteurs. Le Canada possède quelque 185,000 fermes laitières, dont la production est écoulée nature ou transformée en divers produits laitiers par près de 1,200 laiteries.

Comme l'indique le tableau de la production et de l'utilisation du lait, la production globale de lait en 1968 s'élevait à 18,335,214,000 livres, dont plus

Production laitière, par région économique, 1966-1968

Région économique et année	Production totale de lait	Ventes de lait nature	Produits manufacturés[1]			
			Beurre de fabrique	Beurre de ferme	Fromage cheddar	Mélange pour crème glacée
	milliers de livres					milliers de gallons
Maritimes 1966	897,427	372,208	12,979	324	3,154	2,131
1967	873,719	373,665	11,528	318	4,174	2,178
1968	828,820	363,619	10,193	321	3,778	2,276
Qué. et Ont. ... 1966	13,218,022	3,561,152	244,322	609	159,809	16,171
1967	13,230,342	3,508,106	247,415	594	150,267	17,040
1968	13,374,106	3,453,082	254,291	574	155,044	16,794
Prairies 1966	3,377,669	803,821	72,442	2,256	3,743	5,401
1967	3,226,987	792,608	66,723	2,131	5,221	5,784
1968	3,215,963	790,521	65,548	2,036	5,307	5,588
C.-B. 1966	880,066	510,717	4,163	122	1,440	2,946
1967	895,392	527,095	4,233	121	1,418	3,145
1968	916,325	522,166	5,146	110	1,713	3,239
Total 1966	**18,373,184**	**5,247,898**	**333,906**	**3,311**	**168,146**	**26,649**
1967	**18,228,440**	**5,201,474**	**329,899**	**3,164**	**161,080**	**28,147**
1968	**18,335,214**	**5,129,388**	**335,178**	**3,041**	**165,842**	**27,897**

[1] Sans compter le beurre de petit lait (4,983,000 livres en 1966, 5,348,000 livres en 1967 et 5,940,000 livres en 1968), les autres fromages (26,624,000, 30,165,000 et 32,791,000 livres respectivement) ni les produits du lait concentré (736,564,000 livres, 759,631,000 et 806,752,000 livres respectivement).

de 13,000 millions provenaient de l'Ontario et du Québec, les deux provinces les plus peuplées du Canada et où la consommation de lait et de produits laitiers est la plus forte. Bien que l'industrie laitière existe dans toutes les régions agricoles du pays, elle s'est hautement spécialisée à proximité des régions les plus peuplées. Les fermes laitières sont moins nombreuses mais plus grandes qu'il y a dix ans. Pour les années de recensement 1956, 1961 et 1966, le nombre des fermes ayant des vaches laitières était respectivement de 399,000, 309,000 et 222,000, et pour les mêmes années, 33,000, 38,000 et 39,000 fermes déclaraient des troupeaux de 18 à 32 vaches. De plus, la production de lait par vache augmente énormément depuis 20 ans grâce aux programmes de sélection, à l'insémination artificielle et aux techniques améliorées de gestion et d'élevage.

Les principaux produits laitiers sont le lait nature, le beurre, le fromage et la poudre de lait écrémé. Il faut 23.4 livres de lait pour faire une livre de beurre, 11 livres de lait pour une livre de fromage, 11 livres de lait écrémé pour une livre de poudre de lait écrémé, et 17 livres de lait pour un gallon de crème glacée. La plus grande partie de la production laitière est consommée au Canada, bien qu'une certaine quantité de fromage et de poudre de lait écrémé soit exportée. Le lait étant un produit très périssable et offrant un milieu favorable au développement des bactéries, la salubrité impose des conditions très strictes pour la transformation et la fabrication des produits laitiers.

Grâce à une nouvelle technique, le lait est conduit directement aux réservoirs où il est immédiatement refroidi et emmagasiné.

Volailles et oeufs

Une vive concurrence persiste dans le domaine de l'aviculture à mesure que les éleveurs adoptent de nouvelles techniques de sélection, d'alimentation et de construction de poulaillers en vue d'accroître la production et, partant, d'agrandir leurs marchés et d'augmenter leurs revenus. Les fermes diversifiées n'offrent guère de concurrence aux aviculteurs spécialisés dans l'élevage des jeunes poulets et des dindes à rôtir. Le nombre de fermes de recensement où l'on élève des poulets a été ramené de 266,080 en 1961 à 176,823 en 1966, tandis que durant la même période la production de viande de poulet a augmenté de 36.5 p. 100. Toutefois, le nombre de fermes où l'on trouve des poules et des poulettes d'au moins six mois est passé de 223,700 à 143,115, et la production d'oeufs a baissé de 3.1 p. 100. Le nombre de fermes où l'on élève des dindons est passé de 36,698 en 1961 à 21,309 en 1966, mais la production de viande a accusé une augmentation de 48.2 p. 100.

Les variations saisonnières du nombre d'oeufs arrivant au marché ont quasiment disparu, les difficultés posées par les caprices du climat ayant été supprimées et les exploitations avicoles s'étant établies à proximité des grandes villes comme Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver. D'autres régions hautement spécialisées dans la production d'oeufs et de volailles à rôtir sont la vallée de l'Annapolis en Nouvelle-Écosse, Moncton au Nouveau-Brunswick, et le sud-ouest de l'Ontario. La commercialisation des oeufs et de la volaille suit des normes précises appliquées dans tout le pays par le service d'inspection du gouvernement fédéral.

Fourrures

L'histoire du Canada, à ses débuts, a été étroitement liée à la traite des fourrures qui a fortement influencé l'exploration et la colonisation. Le revenu provenant de la vente des fourrures occupe encore une place importante dans l'économie des régions peu peuplées du Nord, surtout là où les autres possibilités d'emploi sont rares. Toutefois, la valeur des fourrures d'élevage dépasse maintenant celle des fourrures sauvages.

Entre-temps, l'élevage du vison prenait de l'importance et, dès 1940, la valeur des peaux de visons produites dans quelque 3,300 exploitations dépassait deux millions de dollars. Après la guerre, la production de peaux de renards a diminué rapidement de sorte que, depuis 1957, elle n'atteint plus guère que 2,000 peaux en moyenne dans les quelques élevages qui restent. L'élevage du vison, au contraire, n'a cessé de prendre de l'importance et connaît une spécialisation de plus en plus poussée. Un nombre plus restreint d'élevages (1,147) a produit pour plus de 23 millions de dollars en 1968.

Bien que le vison représente depuis quelques années près de 99 p. 100 de la valeur des fourrures d'élevage, le chinchilla gagne de plus en plus en importance et, dans certaines provinces, l'élevage du nutria commence à être pratiqué à quelques endroits. On est parvenu à élever en captivité d'autres animaux à fourrure, notamment le pécan, la martre, le lynx et le raton laveur, mais le nombre de peaux produites reste infime.

L'élevage des animaux à fourrure est soumis aux règlements des gouvernements provinciaux et, dans la plupart des provinces, l'éleveur doit payer un droit nominal pour un permis. A la Ferme expérimentale fédérale de Summerside (Île du Prince-Édouard), on effectue des recherches sur l'élevage des animaux à fourrure (sélection et reproduction, alimentation, etc.).

A cet encan de fourrures à Montréal, des acheteurs canadiens et étrangers choisissent des peaux de castors, comme celles-ci, et d'autres fourrures.

Nombre et valeur des pelleteries, selon l'espèce, 1968-1969

Espèce	Nombre	Valeur	Valeur moyenne
Animaux sauvages		(dollars)	
Écureuil	958,710	435,367	0.45
Rat musqué	1,754,393	2,339,330	1.33
Castor	437,875	8,056,118	18.40
Hermine (belette)	106,009	107,472	1.01
Lapin	57,851	26,679	0.46
Vison	120,935	1,637,517	13.54
Renard blanc	20,231	316,894	15.66
autre	39,820	514,088	12.91
Lynx	20,677	644,296	31.16
Martre	64,803	538,570	8.31
Raton laveur	47,835	301,234	6.30
Phoques:			
à fourrure, Pacifique Nord[1]	13,316	814,481	61.16
à poil	210,099	1,594,770	7.59
Autres (blaireau, ours, coyote, pécan, loutre, mouffette, chat sauvage, loup, glouton)	67,776	1,336,337	...
Total, animaux sauvages	**3,920,332**	**18,663,153**	...
Animaux d'élevage			
Chinchilla	18,854	187,983	9.97
Renard	1,282	46,588	36.34
Vison	1,667,945	22,689,586	13.60
Nutria[2]	888	1,776	2.00
Total, animaux d'élevage	**1,688,969**	**22,925,933**	...
Total général[3]	**5,609,301**	**41,589,086**	...

... N'ayant pas lieu de figurer. [1] Appelé communément phoque à fourrure de l'Alaska; les chiffres de la rubrique «Valeur» représentent les recettes nettes du gouvernement fédéral pour la vente des peaux. [2] Prix estimatif de $2 la peau. [3] Y compris les peaux non classées par espèce.

Les minéraux et l'énergie

Le Canada est très riche en minéraux: après les États-Unis et l'Union soviétique, c'est le plus important producteur au monde dans ce domaine. Depuis les vaines recherches d'or entreprises par Frobisher au XVIe siècle, l'histoire du Canada a souvent été liée de près à l'exploration et à la mise en valeur des ressources minérales. Dès les XVIIe et XVIIIe siècles, on a découvert et exploité des gisements de houille en Nouvelle-Écosse et de minerai de fer au Québec. La Commission géologique du Canada, fondée en 1842, a toujours recueilli des renseignements sur les ressources minérales du pays. Dans la décennie suivante, la première ruée vers l'or attira les prospecteurs à Barkerville dans le district de Cariboo (C.-B.). On découvrit plus tard de l'argent, du zinc et du plomb dans le district de Kootenay. Dans le nord de l'Ontario, des équipes de dynamiteurs travaillant à la construction de la voie ferrée du Pacifique-Canadien mirent à jour les riches gisements de cuivre et de nickel de la région. L'événement le plus fameux de l'histoire minière du Canada fut sans conteste la ruée vers l'or du Klondike en 1896, mais les découvertes de cobalt, d'argent, d'uranium, d'amiante et de potasse au XXe siècle ainsi que de nouveaux gisements de cuivre, de nickel et de fer, revêtent une importance encore plus grande.

La hausse de la valeur de la production minérale, de 499 millions de dollars en 1945 à 4,691 millions en 1969, illustre bien l'expansion remarquable de l'industrie minière depuis la Seconde Guerre mondiale. Les chiffres suivants mesurent son importance dans l'économie canadienne: plus d'un milliard de dollars investis dans l'exploitation minière en 1969; exportations de produits minéraux d'une valeur supérieure à 3,100 millions de dollars, soit près du quart du commerce d'exportation du Canada; plus de 100,000 Canadiens employés par cette industrie; environ 260 mines en opération. Des villes comme Sudbury et Trail dépendent presque entièrement des richesses minérales de la région environnante, tandis que Toronto et Calgary sont des centres financiers pour les industries minières et pétrolières et bon nombre de leurs habitants dépendent pour leur subsistance de l'industrie minière.

Les minéraux

La valeur de la production minérale au Canada est tombée de 4,725 millions de dollars en 1968 à 4,691 millions en 1969, cette baisse étant attribuable à des conflits ouvriers qui ont ralenti la production de cuivre, de nickel et de minerai de fer. Au Canada, ces trois minéraux sont parmi les quatre principaux producteurs de revenus.

En 1969, les minéraux métalliques ont contribué 50 p. 100 de la valeur de la production minérale canadienne. Viennent par ordre d'importance: le cuivre, le nickel, le minerai de fer, le zinc, le plomb, l'or et l'argent. Les combustibles minéraux, pétrole et gaz naturel en tête, représentent 31 p. 100 de la valeur totale de la production. Les matériaux de construction et les minéraux non métalliques ont contribué respectivement 10 et 9 p. 100. Les principaux matériaux de construction sont le ciment, le sable et le gravier, et la pierre; dans le groupe des minéraux non métalliques l'amiante domine, suivi de la potasse et du soufre.

En 1969, le principal produit minéral a été le pétrole brut dont la valeur de production a atteint 1,010 millions de dollars comparativement à 937 millions en 1968 et à 423 millions en 1960. L'industrie du pétrole brut fait plus loin l'objet d'une étude détaillée, dans la section consacrée à l'énergie.

En dépit de toutes les innovations dans le domaine minier, il y a une pratique qui n'a pas changé depuis la ruée vers l'or: le jalonnement du claim.

La production de cuivre en 1969 est tombée à 558,228 tonnes (633,313 tonnes en 1968) d'une valeur de 574 millions de dollars (608 millions en 1968). Dans le monde non communiste, le Canada occupe le quatrième rang pour la production du cuivre. Les principales provinces productrices sont l'Ontario (228,944 tonnes), le Québec (157,960 tonnes) et la Colombie-Britannique (81,344 tonnes). L'*International Nickel Company*, qui exploite des mines, des usines, des fonderies et une affinerie de cuivre dans le district de Sudbury en Ontario, est le plus important producteur de cuivre du pays. La mine Kidd Creek près de Timmins, de l'*Ecstall Mining Ltd.*, occupe le deuxième rang. Les principaux producteurs de cuivre du Québec sont la *Gaspé Copper Mines* à Murdochville et l'*Opemiska Copper Mines Ltd.* à Chapais.

En dépit de difficultés syndicales-patronales qui ont entraîné une baisse de production de 264,358 tonnes en 1968 à 213,325 tonnes en 1969, le Canada occupe toujours le premier rang dans le monde pour la production de nickel. La pénurie mondiale de nickel en 1969 et la hausse des coûts de la main-d'oeuvre ont fait augmenter la valeur moyenne de production de $1.00 la livre en 1968 à $1.11 la livre en 1969. La plus grande partie du nickel produit au Canada vient de la région de Sudbury (Ont.) où sont établies l'*International Nickel Company* et la *Falconbridge Nickel Mines Ltd.*

Le minerai de fer occupe le quatrième rang en importance au Canada. La production de 1969 a atteint 40 millions de tonnes d'une valeur de 432 millions de dollars comparativement à 47 millions de tonnes d'une valeur de 533 millions de dollars en 1968. L'*Iron Ore Company of Canada* qui

Le cuivre et le zinc, avec des petites quantités de plomb et des traces d'or et d'argent, sont extraits des mines South Main et North Main de la *Hudson Bay Mining and Smelting Co., Ltd.*

exploite la mine du lac Carol au Labrador est le premier producteur suivi de la *Quebec Cartier Mining Company* à Gagnon (Qué.) et des exploitations de l'*Iron Ore Company* sur la frontière Québec/Labrador. Comme producteur de minerai de fer, le Canada occupe le quatrième rang après l'U.R.S.S., les États-Unis et la France.

Pour la valeur de production, le zinc se classe au cinquième rang parmi les minéraux produits au Canada. La production a atteint 1,196,291 tonnes d'une valeur de 364 millions de dollars en 1969 (1,159,392 tonnes d'une valeur de 327 millions en 1968). La production de zinc au Canada a presque triplé depuis 10 ans. Dans le monde non communiste, le Canada occupe le premier rang pour la production de zinc, avec près du tiers de la production totale. Trois mines relativement nouvelles, celles de l'*Ecstall Mining Ltd.* près de Timmins (Ont.), de la *Pine Point Mines Ltd.* à Pine Point (T.N.-O.) et de la *Brunswick Mining and Smelting Corporation Ltd.* près de Bathurst (N.-B.), fournissent plus de la moitié de la production canadienne de zinc.

La production de gaz naturel s'accroît toujours à un rythme accéléré et en 1969 elle a atteint 1,985 milliards de pieds cubes d'une valeur de 264 millions de dollars. En 1968, la production était de 1,692 milliards de pieds cubes (225 millions de dollars) et, en 1960, de 523 milliards de pieds cubes (52 millions de dollars). Il sera question du gaz naturel plus loin, dans la section consacrée à l'énergie.

L'amiante compte parmi les plus importants minéraux canadiens et s'est maintenu au septième rang en 1969 malgré sa production peu changée de

1,596,450 tonnes d'une valeur de 197 millions de dollars. Plus de 80 p. 100 de l'amiante produit au Canada vient du Québec, et le reste du Yukon, de la Colombie-Britannique, de Terre-Neuve et de l'Ontario. Les mines d'amiante les plus importantes sont la mine Jeffrey de la *Canadian Johns-Manville Company Ltd.* à Asbestos (Qué.) et les mines British Canadian et King-Beaver de l'*Asbestos Corporation Ltd.* situées respectivement à Black Lake (Qué.) et à Thetford Mines (Qué.). Le Canada fournit environ le tiers de la production mondiale d'amiante et, pour la production annuelle, seule l'Union soviétique le dépasse.

Le ciment est le plus important matériau de construction produit au Canada et occupe le huitième rang parmi les minéraux. Environ deux tiers du ciment canadien proviennent de l'Ontario et du Québec où sont situées 13 des 23 cimenteries du pays. Les usines les plus importantes sont celles de la *St. Lawrence Cement Company* à Clarkson (Ont.), de la Société du ciment du Canada à Montréal (Qué.) et de la Cie Miron Ltée à Saint-Michel (Qué.).

Parmi les minéraux de moindre importance et dont la production s'est accrue à un rythme extraordinaire depuis 10 ans, il convient de citer les sous-produits du gaz naturel, le soufre, la potasse et le molybdène. L'accroissement pour les sous-produits du gaz naturel (pentanes, butane, propane, etc.) dont la valeur est passée de 16 millions de dollars en 1960 à 136 millions en 1969, est lié directement à l'augmentation de la production de gaz naturel commercialisable, rendue possible par la construction d'un réseau de pipelines pour acheminer le gaz de l'Ouest aux consommateurs de l'Est.

La nouvelle mine Lockerby de la *Falconbridge Nickel Mines* à l'ouest de Sudbury, Ontario.

Le concentrateur de l'*Anvil Mining Corporation* à Faro, au Yukon, traite les minerais de plomb et de zinc extraits de la chaîne Anvil.

De 1961 à 1969, la valeur de la production de soufre est passée de 3 à 63 millions de dollars. Cet accroissement est lui aussi dû en grande partie à l'augmentation de la production de gaz naturel, principale source de soufre élémentaire au Canada. Presque tout le soufre est transformé en acide sulfurique dont la moitié sert à la fabrication des engrais.

La valeur de la production canadienne de potasse est passée de moins d'un million de dollars en 1960 à 67 millions en 1969, plusieurs mines ayant été mises en exploitation en Saskatchewan entre 1962 et 1969. L'*International Minerals and Chemical Corporation (Canada) Ltd.*, qui exploite deux mines à Esterhazy (Sask.), est le principal producteur de potasse au Canada. Près de 95 p. 100 de la production mondiale de potasse sert d'engrais.

Seuls les États-Unis dépassent le Canada en matière de production de molybdène. La valeur de la production est passée d'un million de dollars en 1960 à 53 millions en 1969. Plus de la moitié de la production canadienne provient de deux mines situées en Colombie-Britannique et exploitées par *Endako Mines Ltd.* et par *British Columbia Molybdenum Ltd.*

Un des deux moulins de broyage autogènes de 32 pieds de diamètre de la mine Griffith à Bruce Lake (Ont.). Le broyage du minerai de fer se fait par dessablage dans un tonneau actionné par la rotation des moulins.

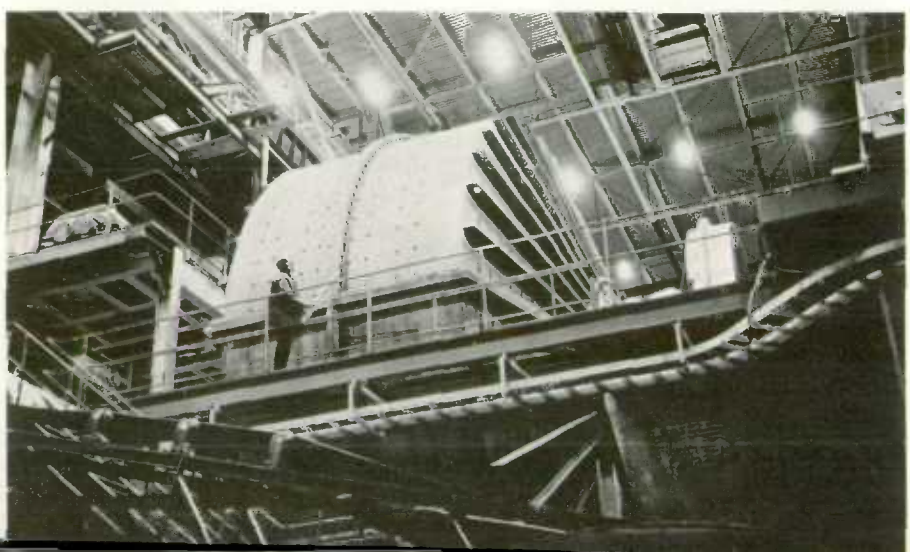

Production minérale du Canada, par minéral, 1968 et 1969

Minéraux	1968		1969[1]	
	Volume	Valeur en dollars	Volume	Valeur en dollars
Métalliques				
Antimoine ..... livres	1,159,960	614,779	845,000	507,000
Argent ..... onces troy	45,012,797	104,114,599	43,092,976	83,169,443
Bismuth ..... livres	648,232	2,457,594	720,698	3,260,199
Cadmium ..... livres	5,014,965	14,292,650	4,368,405	15,010,186
Calcium ..... livres	468,512	450,946	888,361	925,831
Cobalt ..... livres	4,029,549	8,687,652	3,203,947	6,921,780
Colombium (CB_2O_5) ..... livres	2,181,304	2,036,315	3,010,356	2,925,698
Cuivre ..... livres	1,266,625,187	607,944,415	1,116,455,909	574,193,275
Étain ..... livres	358,191	497,885	268,000	493,120
Fer refondu ..... tonnes	..	22,022,849	..	23,475,000
Indium ..... onces troy	..	..	..	..
Magnésium ..... livres	19,856,937	6,181,992	20,969,620	7,093,714
Mercure ..... livres	..	..	..	..
Minérai de fer ..... tonnes	47,443,303	532,694,110	40,000,640	431,930,310
Minerai de titane ..... tonnes	—	—	—	—
Molybdène ..... livres	22,464,273	37,317,958	30,291,644	52,623,117
Nickel ..... livres	528,716,212	528,235,798	426,650,432	482,412,858
Or ..... onces troy	2,743,021	103,439,321	2,502,169	94,331,773
Platinides ..... onces troy	485,891	46,199,718	266,100	26,449,000
Plomb ..... livres	680,350,911	91,439,162	630,063,880	95,391,671
Sélénium ..... livres	635,510	3,082,223	710,618	4,375,563
Tellure ..... livres	70,991	458,602	103,777	671,588
Thorium (ThO_2) ..... livres	139,191	261,836	29,014	55,127
Tungstène (WO_3) ..... livres	..	..	..	..
Uranium (U_3O_8) ..... livres	7,402,196	52,284,580	7,709,547	49,665,506
Yttrium (Y_2O_3) ..... livres	113,330	936,067	86,127	675,549
Zinc ..... livres	2,318,784,367	326,948,596	2,392,581,968	364,390,237
Total, métalliques	...	2,492,599,647	...	2,320,947,545
Non métalliques				
Amiante ..... tonnes	1,595,951	185,024,662	1,596,450	196,759,000
Anhydride arsénieux ..... livres	689,004	48,527	700,000	50,000
Azote ..... M pi. cu.	..	..	..	..
Barytine ..... tonnes	138,059	1,282,687	141,392	1,419,568
Bioxyde de titane, etc. .... tonnes	..	28,016,183	..	29,066,600
Diatomite ..... tonnes	521	17,159	487	11,340
Dolomie magnésienne, brucite ..... tonnes	..	3,045,984	..	3,000,000
Feldspath ..... tonnes	10,620	243,678	11,743	309,123
Gypse (plâtre) ..... tonnes	5,926,940	11,825,382	6,871,971	13,433,102
Hélium ..... M pi. cu.	..	..	..	..
Lithine ..... livres	—	—	—	—
Mica ..... livres	—	—	—	—
Oxyde de fer ..... tonnes	—	—	—	—
Pierre gemme ..... livres	55,015	114,670	45,000	107,500

Production minérale du Canada, par minéral, 1968 et 1969 (fin)

Minéraux	1968		1969[1]	
	Volume	Valeur en dollars	Volume	Valeur en dollars
Non métalliques (fin)				
Pierre meulière ..... tonnes	—	—	—	—
Pierre de savon, talc et pyrophyllite[2] ..... tonnes	80,589	1,080,654	81,427	1,191,213
Potasse (K_2O) ..... tonnes	2,917,611	65,121,399	3,146,160	67,119,877
Pyrite, pyrrhotine ..... tonnes	314,197	2,286,442	323,432	2,111,198
Quartz ..... tonnes	2,554,565	5,703,746	2,263,594	5,853,623
Sel ..... tonnes	4,864,324	31,170,092	4,247,170	29,424,420
Soufre, gaz de fonderie ... tonnes	666,370	8,915,202	550,804	8,221,795
Soufre élémentaire ..... tonnes	2,580,746	79,963,600	2,984,937	62,986,315
Spath fluor ..... tonnes	..	2,603,347	..	3,036,470
Sulfate de sodium ..... tonnes	459,669	7,082,575	508,484	8,388,717
Syénite néphélinique ..... tonnes	426,595	4,738,008	502,893	5,881,818
Tourbe mousseuse ..... tonnes	293,628	8,658,194	314,100	8,717,000
Total, non métalliques	...	446,922,191	...	447,088,679
Combustibles				
Gaz naturel ..... M pi. cu.	1,692,300,787	225,268,858	1,985,280,751	263,564,593
Houille ..... tonnes	10,980,850	53,935,893	10,635,098	52,038,954
Pétrole brut ..... barils	379,396,276	937,287,616	407,498,677	1,010,230,132
Sous-produits du gaz naturel ..... barils	..	126,057,696	..	135,566,258
Total, combustibles	...	1,342,549,863	...	1,461,399,937
Matériaux de construction				
Chaux ..... tonnes	1,439,967	17,385,635	1,718,155	20,108,301
Ciment ..... tonnes	8,165,805	152,003,739	8,543,622	171,257,887
Pierre ..... tonnes	75,939,767	95,658,075	70,069,100	88,194,500
Produits d'argile	...	48,721,444	...	50,995,351
Sable et gravier ..... tonnes	205,234,509	129,500,553	204,060,000	130,650,000
Total, matériaux de construction	...	443,269,446	...	461,206,039
Total général	...	**4,725,341,147**	...	**4,690,642,200**

[1] Estimation provisoire. [2] Y compris la pyrophyllite. — Néant ou zéro.
... N'ayant pas lieu de figurer. .. Chiffre non disponible.

Valeur de la production minérale du Canada par catégorie, 1960-1969

Année	Minéraux métalliques	Minéraux non métalliques	Combustibles fossiles	Matériaux de construction	Total
	(millions de dollars)				
1960	1,407	198	566	323	2,493
1961	1,387	210	674	331	2,603
1962	1,496	217	770	356	2,840
1963	1,510	253	885	379	3,027
1964	1,702	287	973	403	3,365
1965	1,908	327	1,045	434	3,714
1966	1,985	363	1,152	481	3,980
1967	2,285	406	1,260	455	4,406
1968	2,493	447	1,343	443	4,725
1969[1]	2,321	447	1,461	461	4,691

[1] Chiffres provisoires.

Les hauts fourneaux géants de la Stelco à Hamilton (Ont.) transforment le minerai de fer en acier.

Production minérale du Canada, par province, 1967-1969

Province	1967		1968		1969[1]	
	$	%	$	%	$	%
Terre-Neuve	266,365,149	6.0	309,711,994	6.6	239,093,692	5.1
Île du Prince-Édouard	1,775,001	0.1	976,742	—	1,050,000	—
Nouvelle-Écosse	77,226,142	1.8	56,927,553	1.2	54,175,233	1.2
Nouveau-Brunswick	90,440,172	2.1	88,451,436	1.9	98,393,595	2.1
Québec	741,435,723	16.8	728,783,871	15.4	720,067,082	15.4
Ontario	1,194,548,906	27.1	1,355,628,670	28.7	1,214,456,935	25.9
Manitoba	184,678,564	4.2	209,625,533	4.4	245,595,701	5.2
Saskatchewan	361,824,119	8.2	357,173,719	7.6	347,652,483	7.4
Alberta	974,301,975	22.1	1,091,749,049	23.1	1,193,279,802	25.4
Colombie-Britannique	380,487,993	8.6	389,311,009	8.2	422,765,745	9.0
Yukon	14,990,529	0.3	21,365,555	0.5	37,655,800	0.8
Territoires du Nord-Ouest	118,282,610	2.7	115,636,016	2.4	116,456,132	2.5
Total	**4,406,356,883**	**100.0**	**4,725,341,147**	**100.0**	**4,690,642,200**	**100.0**

[1] Chiffres provisoires.

Houillère à ciel ouvert de la société Kaiser dans les montagnes à Natal (C.-B.). Une bonne partie de ce charbon est expédiée vers le Japon.

Charbon

Au cours de 1969, les marchés traditionnels du charbon ont continué à être rongés au profit d'autres combustibles, notamment le gaz naturel et les produits de pétrole raffiné de plus en plus utilisés pour le chauffage et comme force motrice. Toutefois, des contrats pour l'exportation de charbon à coke vers le Japon et une demande accrue dans les centrales thermiques devraient plus que compenser les pertes et relancer l'industrie.

Un examen de la situation par région révèle que, dans l'Est du Canada, des coûts toujours croissants, une réduction de l'aide financière gouvernementale et la concurrence de la houille importée des États-Unis ont contribué à la baisse de la production des houillères de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. En Alberta et en Saskatchewan on prévoit que des mines de houille sub-bitumineuse et de lignite, exploitées à ciel ouvert et à peu de frais, alimenteront les centrales thermiques de quantités plus considérables de houille car l'aménagement des derniers emplacements hydrauliques ne peut plus satisfaire à la demande croissante pour l'énergie électrique. Le second facteur important dans la croissance de l'industrie houillère dans l'Ouest du Canada tient aux besoins pressants de l'industrie sidérurgique du Japon en charbon à coke de qualité supérieure. Les contrats à long terme signés récemment prévoient la livraison de quelque 175 millions de tonnes au cours des 15 prochaines années. Afin d'assurer un approvisionnement constant, il a fallu procéder à d'importants investissements en

matériel dans diverses exploitations minières de l'ouest de l'Alberta et du sud-est de la Colombie-Britannique, en installations de transport reliant les mines au port et en aménagements en eau profonde adaptés aux tonnages en cause. Quoique les exportations récentes vers le Japon aient à peine dépassé le million de tonnes par an, on peut s'attendre à ce qu'elles augmentent pour toucher environ 12 millions de tonnes au cours des quelques années à venir.

Production de charbon, par province, 1968 et 1969

Province	1968	1969
	(tonnes courtes)	
Nouvelle-Écosse	3,131,745	2,621,330
Nouveau-Brunswick	797,359	701,952
Saskatchewan	2,250,219	2,020,105
Alberta	3,920,120	4,426,060
Colombie-Britannique	889,564	902,432
Total, Canada	**10,989,007**	**10,671,879**

En 1969, la production de charbon au Canada a baissé à 10,700,000 tonnes, soit de 2.9 p. 100 ou de 317,000 tonnes par rapport à 1968. Mis à part les subventions, la valeur de cette production s'établit à environ 51 millions de dollars comparativement à 54 millions en 1968. Les importations, dont 90 p. 100 sont dirigées vers les aciéries et les centrales thermiques de l'Ontario, ont atteint 17,300,000 tonnes, tandis que les exportations ont été de 1,400,000 tonnes.

Le pétrole et le gaz naturel

L'industrie pétrolière est le principal producteur dans le domaine minéral au Canada. En 1969, on a extrait et raffiné des hydrocarbures pour une valeur de $1,409,361,000, soit un accroissement de 9.4 p. 100 par rapport à 1968. Sur ce total, le pétrole brut, minéral le plus important du pays, comptait pour $1,010,230,000 (407,498,677 barils). La production de gaz naturel (1,985,280 millions de pieds cubes) a atteint une valeur de $263,565,000, et celle des 66,107,000 barils de pentanes, propane et butane $135,566,000. De plus, le soufre élémentaire récupéré comme sous-produit dans les usines de traitement du gaz a été évalué à $88,881,000 pour 4,258,000 tonnes courtes, tandis que le soufre récupéré du pétrole brut aux raffineries a été évalué à $1,346,000 (42,000 tonnes courtes). La production de l'Alberta représente 76.6 p. 100 de la production totale, celle de la Saskatchewan, 15 p. 100, celle de la Colombie-Britannique, 6.7 p. 100, et celle de l'ensemble des autres provinces, 1.7 p. 100.

La production dans toutes les catégories a augmenté en 1969. Celle du pétrole brut synthétique a plus que doublé et celle du gaz naturel s'est accrue de 17 p. 100. Le Canada exporte de grandes quantités de gaz naturel et de pétrole brut vers son débouché naturel, les États-Unis. En 1969, les exportations de gaz naturel ont atteint 669,815,767 M pi. cu. (milliers de pieds cubes) d'une valeur de $176,188,000. Il s'agit d'une augmentation de 10.3 p. 100 sur les exportations de 1968 et la demande de gaz naturel aux

Près d'Inuvik (T.N.-O.), douze sociétés ont mis sur pied la *Mackenzie Valley Pipe Line Research, Limited*, pour étudier les répercussions, sur le milieu environnant, de l'aménagement et de l'exploitation des pipelines dans le Nord.

États-Unis continue de croître. En 1969, le Canada a exporté 197,340,741 barils de pétrole brut évalués à $525,780,000, soit une augmentation de 17.8 p. 100 par rapport à 1968. Les importations ont été de 190,473,147 barils mais les exportations ont été supérieures aux importations pour la première fois en 1968. Les raffineries situées à l'est de la «ligne de partage énergétique» (ligne qui va en direction sud de Pembroke à Brockville, Ont.) traitent du pétrole brut importé venant surtout du Venezuela, mais aussi du Moyen-Orient et de l'Afrique. Le brut du Canada, qui vient en majeure partie de l'Ouest canadien, est utilisé à l'ouest de la ligne. Aux États-Unis, une nouvelle loi visant à contingenter les importations de brut canadien doit limiter considérablement les exportations en 1970.

En 1969, les ventes totales de produits du pétrole raffiné ont atteint 479,616,038 barils: 158,651,619 barils d'essence, 159,628,034 barils de distillats moyens, 103,387,662 barils de mazout lourd et 57,948,723 barils d'huiles et des graisses lubrifiantes, d'asphalte et d'autres produits.

L'acheminement du pétrole et du gaz naturel à travers le continent exige un vaste réseau de pipelines. Ainsi les oléoducs et gazoducs sont devenus des moyens de transport importants. En 1969, le transport de pétrole brut et de ses dérivés (gaz liquéfiés et produits de pétrole raffiné) a atteint 320,000 millions de baril-milles et celui du gaz naturel, 1,057,000 milliards de pi. cu. de gazoduc-milles, soit une augmentation de 20.5 p. 100 dans une année. C'est là le résultat direct de l'accroissement de la demande.

En 1969, les dépenses d'opérations et d'investissements de l'industrie pétrolière se sont élevées à $1,287,785,000. L'industrie a fait de grands efforts pour trouver de nouvelles réserves et accroître sa production d'hydrocarbures depuis 1961, année où l'investissement ne fut que de $716,158,000. En 1969, les travaux géologiques et géophysiques ont coûté $151,077,000; l'acquisition de terrains et de concessions, $225,767,000; les forages d'exploration et d'exploitation, $236,295,000; les nouvelles installations, $203,234,000; les opérations sur terrain, les puits, et les usines de gaz naturel, $207,149,000; et les redevances, impôts et dépenses diverses, $264,263,000. Des dépenses totales, 74 p. 100, soit $950,089,000, ont été déboursées en Alberta, 11 p. 100 en Saskatchewan et 8 p. 100 en Colombie-Britannique.

L'exploration géologique et géophysique dans les Territoires du Nord-Ouest, dans les îles de l'Arctique et au large des côtes canadiennes a augmenté énormément au cours des dernières années. La *Panarctic Oil*, entreprise conjointe du gouvernement fédéral et d'investisseurs privés, a trouvé des traces de gaz dans l'île Melville et l'*Imperial Oil* a découvert du pétrole dans le delta du Mackenzie. De ce fait, les opérations de prospection de plusieurs sociétés possédant de vastes concessions dans ces régions ont pris de l'extension. D'après les levés sismiques, géologiques et géophysiques, les réserves potentielles de pétrole ordinaire au Canada sont de 120,800 millions de barils, dont 25,000 millions de barils au large de la côte est. Les sables bitumineux de l'Athabasca contiennent des réserves supplémentaires d'environ 300,000 millions de barils de pétrole brut synthétique récupérable par extraction ou par procédé thermique. Les sociétés exploitant les sables bitumineux semblent avoir trouvé des solutions à plusieurs des difficultés d'ordre technique auxquelles elles se heurtaient au début.

Dans ces immenses tuyaux, l'huile sert à purifier le gaz naturel en en éliminant les substances étrangères.

Des centrales électriques grandes et petites: la centrale génératrice de Lakeview en Ontario, dont la puissance captée atteint 2.400.000 kW, et une petite centrale hydraulique sur la rivière Lequille en Nouvelle-Écosse.

Énergie électrique

La production canadienne d'énergie électrique croît régulièrement à un rythme remarquable depuis le début du siècle. A partir d'une faible puissance de 133,000 kW en 1900, elle est passée à quelque 39,500,000 kW à la fin de 1969.

Bien que les ressources hydrauliques aient été traditionnellement, et soient encore, la principale source d'énergie électrique au pays, les ressources thermiques deviennent de plus en plus importantes et l'on s'attend à ce que cette tendance persiste. Le choix entre l'aménagement d'une centrale hydro-électrique ou d'une centrale thermique dépend d'un certain nombre de considérations complexes, dont les plus importantes sont d'ordre économique. Les frais de construction plus élevés d'une centrale hydro-électrique sont compensés par des frais d'entretien et d'exploitation beaucoup plus faibles que ceux d'une centrale thermique. La longue durée d'une centrale hydro-électrique, son fonctionnement sûr et sa facilité d'adaptation à divers régimes de charge sont autant d'atouts supplémentaires. Il importe également de considérer que l'eau est une ressource renouvelable. En revanche, la

centrale thermique peut être établie à proximité de la région à desservir, et cela permet une réduction des coûts de transport. On commence toutefois à prendre conscience du fait que les problèmes de pollution causés par les centrales constituent un autre facteur dont il faut tenir compte.

La préférence marquée pour la construction de centrales thermiques, manifestée au cours des années 1950, s'explique en partie par le fait qu'à cette époque, dans de nombreuses régions du Canada, la majorité des emplacements hydrauliques assez rapprochés des centres de distribution pour permettre le transport économique du courant étaient déjà aménagés. Aussi les planificateurs ont-ils dû chercher d'autres sources d'énergie électrique. Toutefois, les progrès récents réalisés dans le domaine du transport du courant à très haute tension ont relancé l'aménagement d'emplacements considérés d'abord trop éloignés. A long terme, les centrales thermiques devraient néanmoins devenir la principale source d'énergie électrique.

Ressources hydrauliques et aménagements hydro-électriques. D'importantes ressources hydrauliques ont été exploitées dans toutes les provinces sauf l'*Île du Prince-Édouard*, où il n'existe pas de grands cours d'eau. A *Terre-Neuve*, où la topographie et les débits favorisent les aménagements hydro-électriques, les ressources sont considérables et desservent, en grande partie, l'industrie des pâtes et papiers. Les ressources hydrauliques de la *Nouvelle-Écosse* et du *Nouveau-Brunswick*, plus restreintes que celles des autres provinces, représentent néanmoins une source précieuse d'énergie. Les nombreux cours d'eau d'importance moyenne fournissent l'énergie nécessaire aux villes et permettent d'envisager l'exploitation des ressources forestières et minérales. La province de *Québec* est la mieux pourvue en ressources hydrauliques (plus de 40 p. 100 du total national) et possède la plus forte puissance installée. La plus grande installation hydro-électrique du Canada est la centrale Beauharnois de 1,574,260 kW de l'Hydro-Québec, sur le Saint-Laurent. Viennent ensuite la centrale Bersimis 1, d'une puissance de 912,000 kW, et celle de l'Aluminium du Canada, Limitée, à Chute-des-Passes (742,500 kW). Le complexe Manicouagan-Outardes de l'Hydro-Québec, qui produira 5,800,000 kW sur les deux rivières, sera éventuellement le plus important. En *Ontario*, presque toutes les ressources hydrauliques d'importance situées à courte distance des centres de distribution sont exploitées aujourd'hui, et les planificateurs envisagent l'aménagement d'emplacements plus éloignés. La majeure partie de l'énergie hydro-électrique de la province est produite par l'Hydro-Ontario, le plus important service d'utilité publique au Canada. Ses principales centrales, d'une puissance globale de 1,804,200 kW, sont situées à Queenston, sur la rivière Niagara. Le *Manitoba* est la mieux dotée des provinces des Prairies, avec l'énorme potentiel des rivières Winnipeg, Churchill, Nelson et Saskatchewan. Les rivières Churchill, Fond-du-Lac et Saskatchewan pourront un jour desservir les régions du centre et du nord de la *Saskatchewan*. En *Alberta*, la plupart des aménagements sont sur la rivière Bow et ses affluents. La *Colombie-Britannique* vient au second rang pour la puissance disponible et au troisième pour la puissance captée. L'aménagement actuel de la rivière La Paix et du fleuve Columbia fournira d'immenses ressources énergétiques pour l'avenir. Au *Yukon* et dans les *Territoires du Nord-Ouest*, les ressources hydrauliques revêtent une importance particulière pour la mise en valeur des régions minières, comme Mayo et Yellowknife. Au *Yukon*, le fleuve du même nom et ses affluents fournis-

sent la plus grande partie des ressources. Bien que le relevé soit encore incomplet, les rivières qui se déversent dans le Grand lac des Esclaves, et la rivière Nahanni-Sud, qui se jette dans le Mackenzie, présentent un potentiel énergétique considérable.

Centrales thermo-électriques classiques. Plus de 89 p. 100 des génératrices thermiques de type classique utilisées au Canada sont actionnées par des turbines à vapeur et le reste par des turbines à gaz et des moteurs à combustion interne. Le tableau ci-après indique que l'Île du Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, la Saskatchewan, l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest dépendent en grande partie des centrales thermiques pour leurs besoins en énergie. Quoique la puissance hydraulique de l'Ontario dépasse pour le moment sa puissance thermique, la situation sera renversée au début des années 1970. L'abondance des ressources hydrauliques du Québec a jusqu'ici limité à des fins locales l'utilisation de l'énergie thermique, mais là aussi on s'intéresse de plus en plus à sa mise en valeur. Le Manitoba et la Colombie-Britannique disposent l'une et l'autre d'une puissance thermique assez importante mais, pour le moment, on développe surtout l'énergie hydro-électrique.

Le nouveau barrage Arrow à Castlegar sur le Columbia est l'un des principaux aménagements construits par le Canada aux termes du Traité sur le fleuve Columbia.

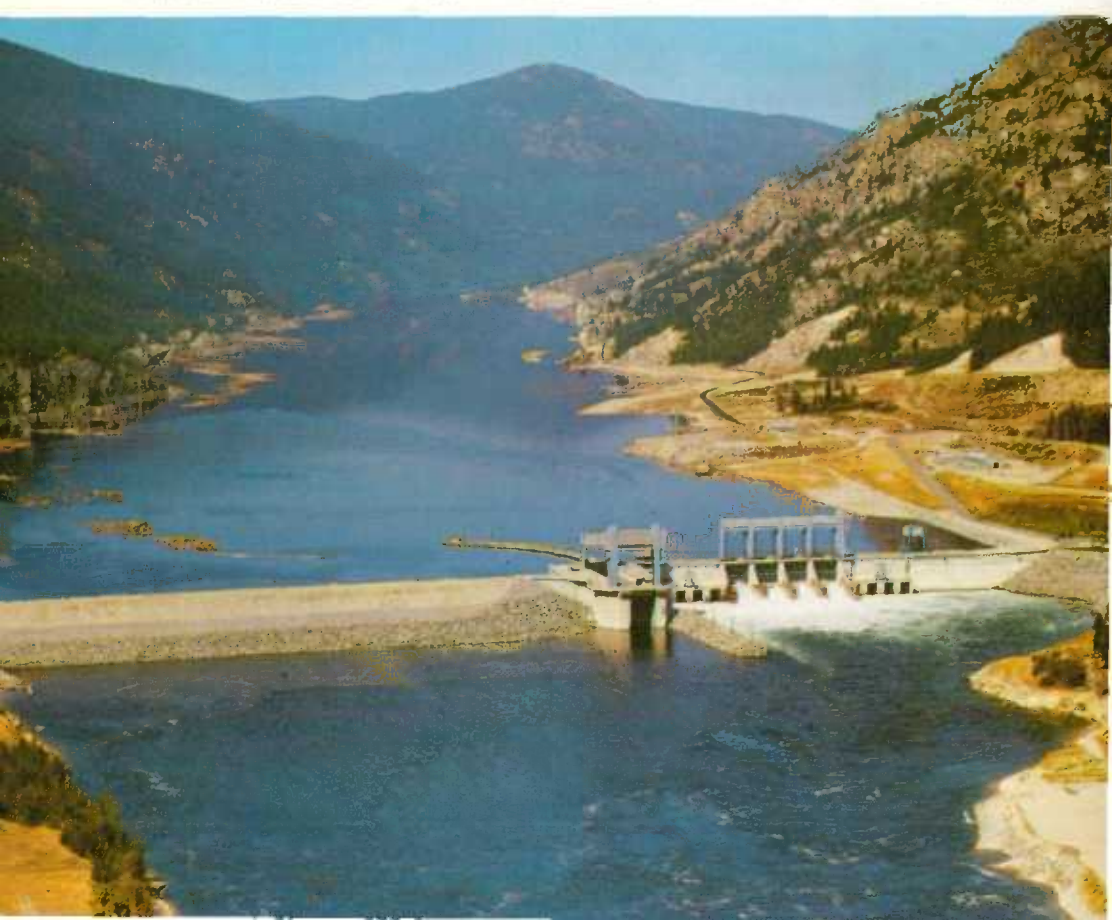

Puissance installée des centrales hydro-électriques et thermo-électriques au 31 décembre 1969

Province ou territoire	Centrales hydro-électriques	Centrales thermo-électriques	Total
	(milliers de kilowatts)		
Terre-Neuve	825	123	948
Île du Prince-Édouard	—	77	77
Nouvelle-Écosse	220	769	989
Nouveau-Brunswick	570	632	1,202
Québec	12,476	756	13,232
Ontario	6,584	5,893	12,477
Manitoba	1,217	369	1,586
Saskatchewan	567	836	1,403
Alberta	616	1,583	2,199
Colombie-Britannique	3,849	1,467	5,316
Yukon	21	20	41
Territoires du Nord-Ouest	35	37	72
Canada	**26,980**	**12,562**	**39,542**

Centrales thermo-nucléaires. La production commerciale d'énergie électrique dans des centrales utilisant la chaleur produite par des réacteurs nucléaires constitue l'un des principaux apports du Canada à la technologie des ressources énergétiques. Cette production a été axée sur le réacteur CANDU, qui utilise un combustible à l'uranium naturel avec un amortisseur à l'eau lourde. Le ralentissement à l'eau lourde développe une forte production d'énergie et facilite la manutention du combustible épuisé. Le premier réacteur expérimental, d'une puissance de 20,000 kW, a été mis en service en 1962, à Rolphton (Ont.). Depuis lors, on a entrepris la construction de quatre grandes centrales nucléaires. La première, située à Douglas Point sur le lac Huron, a été achevée en 1967 et consiste en un seul groupe de 220,000 kW. La seconde est une centrale de quatre groupes, d'une puissance globale de 2,000,000 kW, en voie de construction à Pickering, à l'est de Toronto. Les quatre groupes doivent être mis en service entre 1971 et 1973. Les centrales de Douglas Point et de Pickering utilisent toutes deux l'eau lourde comme refroidisseur. La troisième centrale nucléaire sera construite à Pointe-aux-Roches (Qué.) et doit comprendre un seul groupe de 250,000 kW qui utilisera l'eau bouillante ordinaire comme refroidisseur. La quatrième est la centrale Bruce de Douglas Point (Ont.), d'une puissance de 3,000,000 kW et dont la construction doit être achevée en 1976.

L'Énergie Atomique du Canada, Limitée

Bien que le programme canadien d'énergie nucléaire trouve son principal champ d'application en Ontario, des centrales nucléaires sont en voie d'aménagement au Québec et à l'étranger. Sur la rive sud du Saint-Laurent, à mi-chemin entre Montréal et Québec, se situe la centrale nucléaire de Gentilly, construite par l'Énergie Atomique du Canada, Limitée (ÉACL) en collaboration avec l'Hydro-Québec.

La Commission atomique de l'Inde s'occupe de l'aménagement au Rajasthan d'une centrale nucléaire de conception canadienne, équipée de deux réacteurs développant une puissance totale de 400,000 kW. L'équipement nucléaire

de cette centrale a été conçu par l'ÉACL et ressemble à celui de la centrale de Douglas Point situé sur les rives du lac Huron. Près de Karachi, au Pakistan occidental, la *Canadian General Electric Company Limited* a aménagé la centrale d'énergie nucléaire de Karachi pour la Commission d'énergie atomique du Pakistan. Cette centrale développe une puissance de 137,000 kW.

Trois usines d'eau lourde sont actuellement en construction au Canada, – deux en Nouvelle-Écosse et une en Ontario. L'eau lourde est utilisée dans les centrales canadiennes d'énergie nucléaire pour réduire la vitesse des neutrons libérés par la fission des atomes du combustible d'uranium naturel. Une réaction en chaîne est entretenue dans les réacteurs et la chaleur ainsi produite fournit la vapeur qui alimente les turbo-alternateurs. Avec ce système à l'uranium naturel et à l'eau lourde, le Canada met à profit ses ressources en uranium qui comptent parmi les plus importantes du monde. Le procédé intéresse aussi les pays étrangers dans la mesure où les centrales d'énergie nucléaire qui s'alimentent à l'uranium naturel évitent les coûts élevés des installations pour les combustibles enrichis.

Salle de commande de la centrale nucléaire de Douglas Point. Les techniciens responsables du fonctionnement de la centrale y dirigent toutes les opérations. Au-dessus des contrôles, les écrans d'un circuit fermé de télévision permettent aux techniciens d'observer le fonctionnement des machines de ravitaillement en combustible.

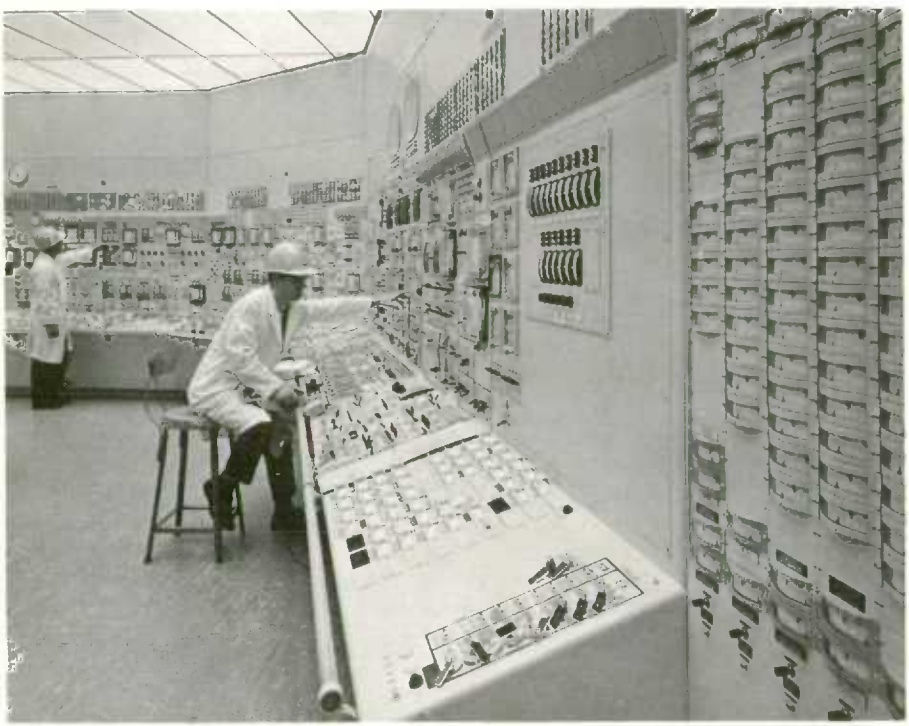

Le groupe d'études électro-nucléaires de l'ÉACL emploie 800 personnes à son laboratoire et son centre de dessin et d'administration de Sheridan Park, près de Toronto, et à Peterborough. Ce groupe est chargé d'élaborer des systèmes d'énergie nucléaire et d'aménager des prototypes de centrales nucléaires.

Depuis la mise en service en 1951 du premier appareil de cobalthérapie, pour la lutte contre le cancer, les progrès réalisés par le Canada dans la production et l'utilisation des radio-isotopes se sont étendus à presque toutes les parties du monde. La Direction des produits commerciaux de l'ÉACL, établie à Ottawa et en banlieue à South March, a mis au point plus de 850 appareils de cobalthérapie en usage dans les cliniques de plus de 59 pays.

La Direction des produits commerciaux s'occupe aussi de la mise sur pied d'établissements industriels spécialisés dans la stérilisation des accessoires médicaux par les rayons gamma du Cobalt 60. Des usines canadiennes de ce type sont en opération au Canada, aux États-Unis, dans la République fédérale d'Allemagne, en Nouvelle-Zélande, en Inde et en Italie. Les instruments médicaux comme les seringues, le fil de suture, les tampons et les gants chirurgicaux peuvent être empaquetés avant même la stérilisation et presque tout matériel d'emballage peut être utilisé; ceci permet une stérilisation rapide et à faible coût et réduit encore les risques de contamination.

L'ÉACL poursuit un vaste programme de recherche sur l'utilisation des radiations dans la conservation des aliments, l'analyse des minéraux, le contrôle des opérations industrielles et dans plusieurs autres domaines.

Le principal laboratoire de recherches nucléaires au Canada est à Chalk River, à 125 milles au nord-ouest d'Ottawa. Ce centre emploie environ 2,500 personnes et possède de nombreuses installations dont les deux grands réacteurs de recherche, le NRX et le NRU, trois petits réacteurs auxiliaires, un accélérateur tandem Van de Graaff et des laboratoires de génie et de recherche.

Un vaste programme de recherche et de développement technique est en cours à l'Établissement de recherches nucléaires de Whiteshell à Pinawa (Man.) le plus récent des laboratoires nucléaires canadiens. Le centre a un personnel de quelque 700 employés et cherche à mettre au point de nouveaux matériaux pour les réacteurs nucléaires afin d'augmenter le rendement des centrales et de réduire les coûts de production de l'énergie.

Production et consommation d'énergie. En 1969, les centrales du Canada ont produit 190,273 millions de kilowatt-heures d'énergie électrique: 78 p. 100 dans des centrales hydro-électriques et le reste dans des centrales thermiques. L'énergie exportée aux États-Unis a dépassé les importations de 1,364 millions de kilowatt-heures, ce qui porte à 188,909 millions de kilowatt-heures l'énergie totale mise à la disposition des consommateurs canadiens.

En 1968, l'industrie a absorbé environ 58 p. 100 de toute l'énergie disponible au Canada, les maisons et les fermes, 21 p. 100 et les clients commerciaux, 11 p. 100. La consommation ménagère et agricole moyenne continue de croître d'année en année; elle a été de 6,571 kWh en 1968, s'échelonnant entre un minimum de 3,305 kWh en Île du Prince-Édouard et un maximum de 8,062 kWh au Manitoba. Le coût annuel moyen par abonné pour l'électricité était de $97.52; par abonné agricole, il était de $156.26 pour une consommation moyenne de 9,155 kWh.

Les forêts

Aménagement forestier

On prévoit qu'entre 1965 et la fin du siècle, les forêts canadiennes devront répondre à une demande quatre fois plus élevée pour le contre-plaqué, le bois d'oeuvre et la laine de bois. Cette perspective est très encourageante au point de vue commercial, mais une telle augmentation de la demande pourrait entraîner une coupe annuelle dépassant les limites admissibles. Pour contrecarrer ce danger, il faudra une bonne gestion et une utilisation rationnelle des ressources forestières s'appuyant sur une recherche scientifique adéquate. D'autre part, la population croissante du Canada compte de plus en plus sur les forêts, non seulement pour protéger la qualité des eaux, mais aussi pour fournir un habitat à la faune et pour permettre certains sports et loisirs. Ces préoccupations nouvelles commandent un type d'aménagement forestier qui ne vise plus uniquement la production du bois.

L'Inventaire des terres du Canada, portant sur une superficie d'un million de milles carrés et amorcé en 1963 par le gouvernement fédéral, donne maintenant accès à des données sur l'utilisation du sol dans les régions habitées du Canada et dans les zones avoisinantes. On y trouve également la carto-

Les bûcherons abattent les arbres pour qu'ils tombent à plat sans frapper les autres arbres de la forêt.

graphie des terres propices à l'agriculture, à l'exploitation forestière, à la conservation de la faune et aux activités récréatives. L'Inventaire fournit des renseignements de base pour la planification efficace de l'aménagement d'ensemble des ressources naturelles.

La plupart des provinces reconnaissent que l'aménagement rationnel des forêts exige un inventaire préalable des ressources forestières; aussi procèdent-elles à un recensement, constamment remis à jour, de ces ressources. Grâce à une entente spéciale d'une durée de huit ans entre le gouvernement du Canada et celui de Terre-Neuve, un inventaire des ressources forestières du Labrador est maintenant en voie de préparation. Pour cet inventaire, l'utilisation de photographies aériennes a largement remplacé les levés au sol. L'examen de lots-échantillons répartis sur les photographies permet d'identifier les essences et d'établir de façon précise le volume de chaque arbre.

La nécessité d'augmenter la production de bois a entraîné une augmentation sensible, au cours des dernières années, de la plantation et de l'ensemencement d'arbres sur les terres forestières coupées ou brûlées et sur les terres de ferme abandonnées. On a de plus en plus recours à l'ensemencement du haut des airs, et l'on plante des jeunes arbres poussant dans divers genres de petits tubes ou récipients. Cette technique permet de planter plusieurs essences d'arbres au cours des mois d'été et réduit les coûts d'exploitation des pépinières.

La batteuse-empileuse, avec ses énormes pinces, taille les arbres comme s'il s'agissait de jeunes pousses.

L'avion sert de plus en plus, en gestion forestière, comme arme dans la lutte contre les incendies, les maladies et les insectes. Les avions sont maintenant munis de détecteurs d'incendie à rayons infrarouges. La photographie aérienne en couleur permet de détecter les infestations, souvent avant même qu'elles ne soient apparentes au sol, et l'on peut se servir de pulvérisations aériennes d'insecticides pour contrôler les attaques des insectes qui menacent les forêts. Dans la lutte contre les feux de forêt au Canada, on utilise des hydravions transportant de l'eau dans leurs flotteurs, des avions amphibies ou autres équipés de réservoirs internes, et des hélicoptères auxquels sont suspendus des baquets d'eau. Deux réalisations récentes ont contribué au progrès de la lutte aérienne contre le feu: il s'agit de la fabrication par une entreprise montréalaise du premier avion spécialement conçu pour le largage d'eau, et de la mise au point par une entreprise torontoise du système du réservoir à membrane. Dans ce système, l'on remplace la trappe du réservoir par une membrane de toile qui retient le mélange habituel d'eau et de produits chimiques ignifuges. La toile est coupée brusquement au-dessus de l'incendie et toute la charge tombe en une masse d'eau rectangulaire compacte. Cette technique donne de bien meilleurs résultats que le nuage de liquide dispersé obtenu par le largage de réservoirs ordinaires.

Les machines à la disposition des exploitants, qui suivent les directives officielles en matière de gestion, deviennent plus nombreuses et plus adap-

Les pépinières de la Compagnie internationale de papier du Canada fournissent 1,200,000 jeunes pins chaque année pour le reforestage de la vallée de la Rouge au Québec.

Des avions *Avenger* arrosent d'insecticides une forêt au Nouveau-Brunswick afin de supprimer une infestation de la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

tables. Des machines polyvalentes abattent, groupent et débardent les arbres; d'autres ébranchent les arbres sur place et d'autres encore les écorcent et les réduisent en copeaux sur le bord du chemin. Certaines de ces machines sont déjà en vente, alors que d'autres sont toujours au stage expérimental.

Recherches. Le Canada poursuit des recherches forestières pour appuyer et orienter la gestion et l'utilisation de ses immenses ressources forestières. Le gouvernement fédéral, par le Service canadien des forêts du ministère des Pêches et des Forêts, effectue environ les deux cinquièmes de toutes les recherches. Le territoire boisé du Canada est divisé en six régions administratives ayant chacune leur laboratoire où le Service canadien des forêts cherche des solutions aux problèmes locaux et régionaux. Il maintient en outre neuf instituts de recherche, dont deux laboratoires de produits forestiers, où les travaux de recherche portent sur les questions de caractère national. Le Service vise notamment à assurer une meilleure protection des forêts, à utiliser le bois de façon plus rationnelle, à perfectionner les techniques d'aménagement et de reboisement, et enfin à améliorer la position concurrentielle de l'industrie forestière au Canada.

Outre le programme fédéral de recherches forestières, le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique ont chacun leurs programmes pour chercher des solutions aux problèmes de protection contre l'incendie, de sylviculture, de pédologie, de dendrométrie et d'amélioration des essences. Les provinces laissent au gouvernement fédéral la plupart des recherches dans les domaines de l'entomologie, de la pathologie et des produits forestiers.

Dans le secteur industriel, ce sont les sociétés de pâtes et papiers qui apportent la plus importante contribution en matière de recherche. La plupart de ces sociétés mènent des recherches dans la technologie des pâtes et papiers et comptent des représentants au sein de l'Institut canadien de

recherches sur les pâtes et papiers à Montréal. Cet institut poursuit un vaste programme de recherches sur les techniques de production des pâtes et des papiers; il effectue également, à une échelle plus modeste, des recherches sur l'exploitation forestière et la sylviculture. En matière de recherche, les industries du bois d'oeuvre et du contre-plaqué ont recours principalement aux laboratoires fédéraux des produits forestiers.

Les universités canadiennes entreprennent aussi des recherches en sylviculture et dans les domaines connexes. Plusieurs universités possèdent des facultés de sylviculture: l'Université de la Colombie-Britannique à Vancouver, l'Université de Toronto, l'Université Laval à Québec et l'Université du Nouveau-Brunswick à Fredericton. En collaboration avec l'Institut de recherches sur les pâtes et papiers, l'Université McGill à Montréal offre aux étudiants diplômés une formation dans les domaines de l'industrie des pâtes et papiers.

Industries forestières

Ce secteur industriel a fourni environ 20 p. 100 de toutes les exportations du Canada en 1968. Il englobe l'exploitation forestière proprement dite, les industries primaires du bois et du papier dont la matière première est le bois rond, et les industries secondaires du bois et du papier qui transforment le bois d'oeuvre, la pâte de bois et le papier de base, etc. en une foule de produits divers.

Exploitation forestière. La mécanisation de l'exploitation forestière se poursuit rapidement dans l'Est du Canada. Plusieurs machines d'abattage et de transformation ultra-perfectionnées permettent les opérations forestières presque à l'année longue et exigent une main-d'oeuvre bien moins nombreuse. Certaines techniques et machines utilisées dans l'Est du Canada commencent à faire leur apparition dans quelques régions de l'intérieur de la Colombie-Britannique où les conditions de travail sont analogues. L'expansion rapide de l'industrie des pâtes et papiers en Colombie-Britannique, ajoutée aux modifications apportées par le Service forestier de la province aux règlements et aux droits de coupe, a entraîné une utilisation plus rationnelle des ressources forestières.

En 1967, la production de billes de sciage et de placage, de billots, de bois à pâte, de bois de chauffage, de poteaux et d'autres produits primaires de la forêt a atteint quelque 3,800 millions de pieds cubes. En général, le bois destiné à l'usage industriel a été transformé au moins partiellement au Canada, mais une faible proportion n'a subi aucune transformation avant d'être exportée.

Industries du bois: Scieries et ateliers de rabotage. Ces industries sont particulièrement sensibles aux conditions économiques du pays et des marchés extérieurs, notamment celui des États-Unis. L'année 1969 fut hors de l'ordinaire. Au début, le prix du bois d'oeuvre était élevé et a continué de monter rapidement au cours des premiers mois, mais il a baissé à un rythme encore plus rapide au printemps et au début de l'été pour atteindre des niveaux inférieurs aux prix en vigueur avant le commencement de la hausse en 1968. Le climat d'insécurité causé par ces fluctuations revêt une importance particulière pour la Colombie-Britannique vu le rôle de l'industrie des sciages dans l'économie de cette province et sa dépendance considérable à l'endroit du marché d'exportation. La production de bois d'oeuvre au Canada s'est élevée à quelque 11,480 millions de pieds-planche en 1969, soit

Vancouver est le principal port de la côte ouest du Canada, d'où le bois d'oeuvre est expédié à tous les coins du monde.

un peu plus que les 11,260 millions de pieds-planche produits en 1968. Toutefois, à cause de l'instabilité du marché, le volume des expéditions a baissé et les stocks ont augmenté considérablement. Comme toujours, la Colombie-Britannique a fourni près des deux tiers de la production canadienne, suivie du Québec et de l'Ontario (15 et 7.5 p. 100 respectivement).

L'industrie des sciages est l'une des plus anciennes au Canada et l'on estime dans certains milieux qu'elle n'a pas su évoluer avec le temps, cédant ainsi du terrain aux matériaux de remplacement. Au cours des dernières années, l'industrie a réalisé de grands progrès en matière de productivité, de qualité des produits et d'utilisation des déchets de production. Aujourd'hui, au lieu de brûler les dosses et les déchets, la plupart des scieries assez importantes les réduisent en copeaux pour les vendre ensuite aux usines de pâte. Surtout en Colombie-Britannique, la tendance à long terme vers des scieries plus grandes et moins nombreuses s'est accentuée.

L'emploi dans l'industrie des scieries et des ateliers de rabotage a représenté 47,463 années-homme en 1967, et la rémunération versée a atteint $240,460,000. La valeur totale des expéditions s'est élevée à $959,782,000, dont $803,262,000 pour le bois d'oeuvre. La valeur des exportations du bois d'oeuvre a été de $509,239,000 en 1969 contre $652,696,000 en 1968.

Autres industries du bois. Ce groupe d'industries comprend les fabriques de bardeaux, de placages et de contre-plaqué et de panneaux d'agglomérés qui, tout comme les scieries et les usines de pâtes et papiers, sont des industries primaires du bois. Il comprend aussi les industries secondaires qui transforment le bois d'oeuvre, le contre-plaqué, etc. en lattes de parquet, portes, châssis, charpentes lamellées-collées, bâtiments préfabriqués, caisses, tonneaux, cercueils et ustensiles de bois.

En 1967, l'emploi dans ces entreprises a représenté 42,410 années-homme, et la rémunération versée a totalisé $210,732,000. La vapeur des expéditions a été de $715,860,000 dont $255,661,000 attribuables à l'industrie des placages et du contre-plaqué et $277,607,000 à celle de châssis, portes et bois de menuiserie (y compris les parquets de bois franc).

Pâtes et papiers. L'industrie des pâtes et papiers est depuis bien des années la plus importante du Canada. Bien que son expansion ne soit pas aussi rapide que celle de certaines autres industries manufacturières, elle se classe encore première pour l'emploi, les traitements et salaires versés et la valeur ajoutée par la fabrication. La valeur brute à la vente dans cette seule industrie représente près de 4 p. 100 du produit national brut et 13.1 p. 100 de la valeur globale des exportations du Canada en 1968 (14.5 p. 100 en 1967 et 15.8 p. 100 en 1966). Le Canada est le plus grand exportateur de pâte de bois et seuls les États-Unis ont une production supérieure (35,954,000 tonnes aux États-Unis contre 15,648,000 tonnes au Canada en 1967). La production de papier journal au Canada est de beaucoup la plus forte du monde, s'élevant à 8,051,000 tonnes en 1967, soit plus de 40 p. 100 de la production mondiale.

L'industrie canadienne des pâtes et papiers produit surtout des pâtes de bois, ainsi que des papiers et cartons de base; toutefois, elle produit aussi des papiers et cartons fins et même des produits chimiques, de l'alcool et d'autres sous-produits. Environ 73 p. 100 des pâtes fabriquées en 1967 ont été transformées au Canada en produits ouvrés ou semi-ouvrés, surtout en papier journal. Le reste a été exporté.

Le Québec domine l'industrie des pâtes et papiers au Canada, ayant produit 37.5 p. 100 de la valeur totale des expéditions en 1967. Viennent ensuite l'Ontario avec 27.3 p. 100, puis la Colombie-Britannique (21.6 p. 100). La part de la Colombie-Britannique augmente rapidement depuis quelques années grâce à l'implantation d'un certain nombre d'usines de pâte et papier kraft. Dans l'Est du pays, c'est aussi la production de pâte et papier kraft qui a connu l'accroissement le plus rapide.

Industries de transformation du papier. Cette catégorie d'industries comprend les fabricants de papier-toiture asphalté, l'industrie de boîtes et de sacs en papier et les autres industries de transformation du papier. En 1967, ce groupe comptait 497 établissements (489 en 1966), employait 44,626 personnes (37,893 en 1966) et versait en traitements et salaires $265,161,000 ($192,432,000 en 1966). La valeur des expéditions atteignait le chiffre record de $930,132,000 ($868,002,000 en 1966). Contrairement à l'industrie des pâtes et papiers de base, les industries de transformation du papier dépendent surtout du marché intérieur.

Principales statistiques de l'industrie des pâtes et papiers (1963, 1965 et 1967)

Détail		1963	1965	1967
Nombre d'établissements		126	132	136
Nombre d'employés		65,040	69,897	73,983
Traitements et salaires	(milliers de dollars)	364,513	423,732	516,724
Valeur des expéditions de produits de propre fabrication	(milliers de dollars)	1,793,231	2,104,425	2,301,044
Valeur ajoutée — activité manufacturière	"	914,258	1,033,532	1,052,085
Pâte expédiée	(milliers de tonnes)	4,023	4,650	5,150
	(milliers de dollars)	479,040	592,238	630,604
Papier et cartons expédiés	(milliers de tonnes)	8,825	10,327	10,963
	(milliers de dollars)	1,210,914	1,389,910	1,542,726
Papier journal exporté	(milliers de tonnes)	6,211	7,190	7,464
	(milliers de dollars)	759,990	869,586	955,261

Cette machine à papier kraft de la papeterie Elk Falls de *Crown Zellerbach* peut produire un papier extensible et utile notamment pour l'emballage des engrais et du ciment.

La pêche

Les pêches commerciales du Canada produisent une foule d'espèces de poissons et de crustacés pour les marchés intérieur et extérieur. La richesse exceptionnelle de ses eaux intérieures et de ses côtes place le Canada parmi les principaux producteurs au monde des poissons destinés à la consommation. Du point de vue de la valeur, le Canada se classe toujours parmi les trois premiers pays exportateurs de poisson. Quant à sa production globale, le Canada se range parmi la douzaine de pays dont la prise annuelle dépasse le million de tonnes métriques.

Le rendement des pêches canadiennes a augmenté sensiblement au cours des années 1960, période de transition marquée par l'évolution des techniques de pêche, l'expansion de la pêche au hareng et aux poissons de fond, ainsi que par l'exploitation de nouvelles espèces commerciales prometteuses, notamment le crabe et la crevette. La valeur marchande de l'ensemble de la production canadienne est passée de 199 millions de dollars en 1960 à 385 millions en 1968.

Malgré un rendement légèrement inférieur en 1969, la nouvelle décennie ouvre de nouveaux horizons de progrès pour les pêches canadiennes, si l'on peut régler les problèmes d'approvisionnement et de qualité des ressources. La surexploitation par les pêcheurs canadiens et étrangers et la pollution comptent parmi les plus graves menaces à la croissance continue de cette industrie.

En 1969, après sept années consécutives de hausse de la production, les pêches canadiennes sont revenues aux niveaux de 1967. Les débarquements plus importants de flétan sur la côte du Pacifique, et de homard et de poisson plat sur la côte de l'Atlantique n'ont pas pu contrebalancer la diminution des prises de saumon du Pacifique et de hareng, de pétoncles et de certaines espèces de poissons de fond sur la côte est.

La prise de poissons de fond (1,215 millions de livres) constitue toujours l'élément principal des débarquements sur la côte de l'Atlantique. Les débarquements de morue et d'aiglefin ont diminué respectivement à 45 et 7 p. 100 du volume des prises de la région de l'Atlantique, tandis que la prise de poisson plat augmentait pour atteindre 26 p. 100 des pêches de poissons de fond. Environ 550 millions de livres de ce poisson (moins de 50 p. 100 de la prise totale) ont été pêchées sur des bateaux de plus de 70 pieds de longueur.

Le hareng vient en tête des 150 espèces capturées par les pêcheurs canadiens. Les débarquements en 1969 aux usines de la côte atlantique ont atteint 1,073 millions de livres pour une valeur de 11 millions de dollars. Le Nouveau-Brunswick en a fourni 34 p. 100, Terre-Neuve 24 p. 100 et la Nouvelle-Écosse 20 p. 100. Environ 80 p. 100 du hareng capturé sert à la fabrication de farine de poisson pour l'alimentation des animaux.

Afin d'assurer la survie de l'espèce, menacée d'extinction, la pêche au hareng aux fins de production de farine est interdite sur la côte du Pacifique et c'est ainsi que la prise de hareng n'a atteint que quatre millions de livres d'une valeur de $200,000 par rapport à une prise annuelle moyenne de 337 millions de livres pour la période 1960-1968.

Trois espèces ont dominé le marché canadien en 1969: le homard de l'Atlantique qui a rapporté aux pêcheurs 29 millions de dollars, le saumon

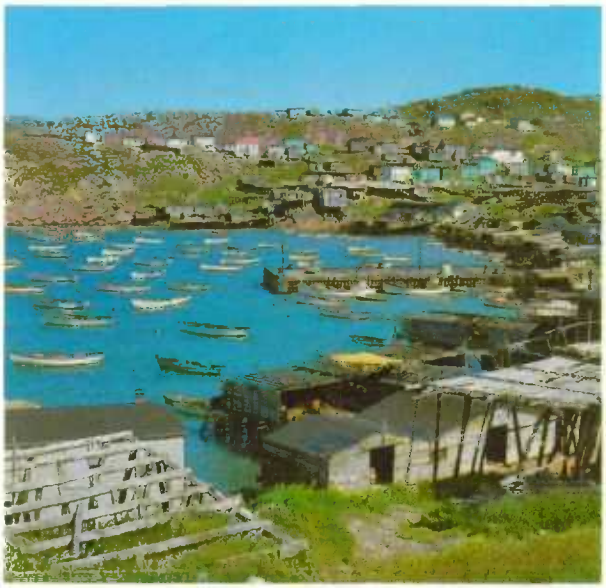

Petits bateaux de pêche amarrés à Bay de Verde, Bonavista Bay, Terre-Neuve.

du Pacifique qui a rapporté 28 millions, et la morue de l'Atlantique qui a rapporté 22 millions. Parmi les autres espèces importantes, il y a le flétan du Pacifique et les pétoncles de l'Atlantique (12 millions de dollars chacun) et le hareng de l'Atlantique (11 millions).

La valeur marchande globale des produits de la pêche canadienne a atteint 360 millions de dollars en 1969. Les exportations représentent près de 278 millions de ce montant, soit une augmentation de 20 millions par rapport à l'année précédente. Les deux tiers des exportations canadiennes de poisson étaient dirigées vers les États-Unis, près de 22 p. 100 vers l'Europe et 7 p. 100 vers les Antilles. En 1969, les exportations de poisson d'eau douce ont été estimées à 51 millions de livres, dont 60 p. 100 étaient expédiées à l'état brut ou habillé et le reste sous forme de filets ou de blocs.

En 1969, on a commencé à légiférer pour consolider et rationaliser deux secteurs troublés des pêches canadiennes. Une loi adoptée par le Parlement a créé, le 1er mai 1969, l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce chargé de réglementer la production et la commercialisation du poisson d'eau douce provenant des provinces des Prairies, du nord-ouest de l'Ontario et des Territoires du Nord-Ouest. En décembre 1969, un projet de loi a été présenté à la Chambre des communes pour créer la Société canadienne du poisson de mer, qui jouera le même rôle pour le poisson salé ou préparé dans la plupart des régions de la côte atlantique.

D'autres projets de loi envisagés pour 1970 comprennent des modifications à la Loi sur la mer territoriale et les zones de pêche, visant à désigner des zones de pêche, dont le golfe Saint-Laurent, la baie de Fundy et le détroit de la Reine-Charlotte, où le Canada pourrait exercer une juridiction exclusive pour la conservation des stocks. Certaines zones fondées sur la limite de 12 milles avaient déjà été désignées en 1969 au large des côtes atlantique et pacifique. On a proposé également une modification à la Loi sur les pêcheries, visant à enrayer et à contrôler les risques posés par la pollution des eaux.

Le Conseil de recherches sur les pêcheries utilise un sous-marin pour étudier la disposition des pétoncles au fond de la mer, la boëtte préférée du crabe des neiges, et les habitudes de frai du hareng de la côte est.

Conseil de recherches sur les pêcheries du Canada. Le Conseil de recherches sur les pêcheries du Canada est le plus ancien organisme scientifique d'État à régie indépendante de toute l'Amérique du Nord. Il a pour rôle de seconder le ministère des Pêches et Forêts dans son travail d'exploitation rationnelle des ressources halieutiques et d'expansion de l'industrie de la pêche. Il procède directement d'un organisme national de recherches fondé en 1898 avec pour mandat de mener à bonne fin des recherches fondamentales et appliquées sur toutes les ressources aquatiques du Canada, leur habitat et leur utilisation.

L'un des principaux programmes actuels du Conseil consiste en recherches approfondies sur la pollution des eaux. Le centre de l'activité du Conseil en ce domaine est l'Institut des eaux douces à Winnipeg où sont rassemblées les données recueillies dans les nombreux laboratoires régionaux du Conseil. Toujours dans ce domaine de recherche, le Conseil possède un personnel au Centre canadien des eaux douces, à Burlington (Ont.) et collabore étroitement avec le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui s'intéresse à d'autres aspects du problème.

L'objectif principal du Conseil est d'agrandir le champ des connaissances, la valeur et la capacité de rendement des pêcheries et des autres ressources aquatiques canadiennes par la recherche scientifique. Cette recherche permet d'assurer la survivance et l'accroissement de la faune marine et lacustre du Canada (poissons, mammifères et invertébrés). A cette fin, les chercheurs du Conseil étudient le milieu (y compris la pollution), les ressources (présence et abondance du poisson, et conséquences de la pêche), les techniques de pêche, les méthodes pour accroître les ressources, et les produits commerciaux.

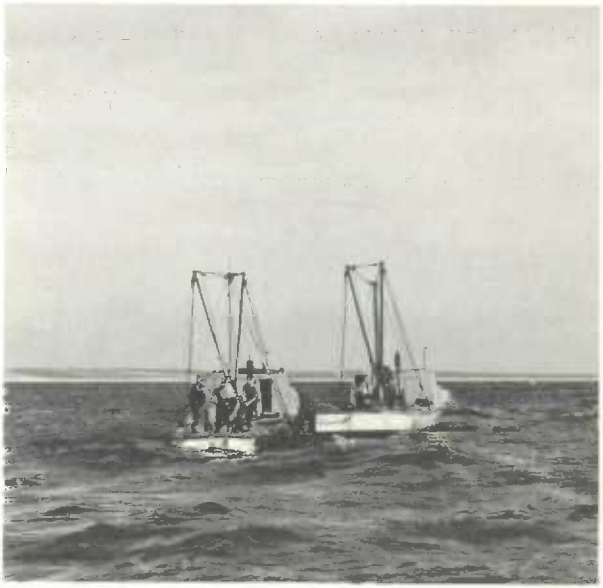

Une technique expérimentale, la pêche canadienne à la seine jumelée, s'est révélée un succès au large de la côte nord-ouest de Terre-Neuve.

La contribution du Conseil à la découverte de nouvelles pêcheries et au traitement du poisson, sur la côte de l'Atlantique comme sur celle du Pacifique, a apporté des millions de dollars à l'économie de l'industrie de la pêche. La recherche sur l'utilisation de l'eau de mer glacée a permis d'épargner des sommes incalculables en limitant les pertes et en haussant les normes de qualité dans le traitement du poisson.

En 1969, on a évalué les résultats des expériences effectuées dans les lacs peu profonds des Prairies où l'on a transplanté, au printemps, des alevins de truites arc-en-ciel et où l'on a pêché, en automne, des truites ayant une valeur marchande. Ces lacs, qui gèlent jusqu'au fond en hiver, ne peuvent maintenir des poissons en permanence, mais ils sont néanmoins riches en éléments nutritifs. En utilisant la méthode de l'alevinage-pêchage, l'on croit qu'il sera possible d'établir dans les Prairies une pêche lucrative d'un type nouveau, et les premières expériences semblent confirmer cette théorie.

C'est sur le travail des chercheurs du Conseil que se fonde l'exploitation rationnelle des ressources aquatiques renouvelables. L'intégration rapide de la pêche en une industrie de l'alimentation, à partir d'une exploitation plutôt primitive, l'a transformée radicalement. La contribution du Conseil au développement de farines de poisson de haute qualité et de concentrés de protéines de poissons lui ont valu une renommée mondiale. La réputation de ses savants et de la qualité de leur travail est inégalée dans le monde des sciences aquatiques.

Une des plus importantes contributions du Conseil est d'avoir su encourager les jeunes Canadiens intéressés aux sciences à s'orienter vers les divers domaines de la biologie marine. Elle a fait montre de générosité dans ses programmes de subventions aux universités et dans l'affectation d'espace dans les laboratoires de plusieurs de ses 10 stations (réparties à travers le pays) aux travaux d'étudiants diplômés.

Finances, commerce et industrie

Finances publiques

Finances fédérales

La portée des responsabilités du gouvernement fédéral prévue par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et les programmes établis dans le cadre de ces attributions ont augmenté sensiblement depuis 1867, tout en devenant très complexes. Il en est résulté que des accords financiers compliqués ont été conclus entre les autorités fédérales, provinciales et municipales en vue de prélever et de partager les revenus dont doit disposer chacun de ces trois paliers de gouvernement pour faire face à des dépenses grandement accrues. La Loi sur les arrangements fiscaux fédéraux-provinciaux prévoit des ententes sur la perception des impôts et certains paiements fiscaux aux provinces. La loi de 1965 sur les programmes établis permet aux provinces de se retirer de certains programmes fédéraux-provinciaux en échange de dégrèvements d'impôts et de versements de péréquation plus importants. Le Québec est la seule province à s'être prévalue de cette disposition de la Loi.

Les recettes fédérales, qui ne comprennent pas les sommes perçues pour le compte des provinces, proviennent toujours en grande partie des impôts. Pour les années financières 1957-1958 à 1967-1968 inclusivement, les impôts ont fourni environ 92 p. 100 des recettes générales nettes. Au cours de cette période, les recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, de même que de la taxe de vente, ont représenté entre 68 et 73 p. 100 des recettes générales nettes. Le produit de l'impôt sur le revenu des sociétés, calculé en pourcentage des recettes générales nettes, est passé d'un sommet de 24 p. 100 en 1957-1958 à 18 p. 100 en 1967-1968 et la proportion des recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers a augmenté de 30 à 35 p. 100.

Le bien-être social, la défense, le service de la dette nationale et les transferts inconditionnels aux provinces et aux municipalités constituent toujours les principaux chefs de dépenses fédérales. Le coût du bien-être social par rapport à l'ensemble des services fournis n'a cessé de s'accroître, et il en représentait 23 p. 100 en 1967-1968 contre 19 p. 100 en 1957-1958. Le coût des services de défense est passé de 31 à 16 p. 100, tandis que les dépenses au titre du service de la dette et les paiements de transfert inconditionnels aux provinces et aux municipalités sont restés stables, représentant respectivement de 8 à 11 p. 100 et de 7 à 9 p. 100.

En 1967-1968, les principales dépenses dans le secteur du bien-être social s'établissaient à 1,388 millions de dollars au titre des pensions de sécurité de la vieillesse, à 565 millions pour les allocations familiales et à 284 millions pour les subventions conditionnelles dans le cadre des programmes conjoints. Depuis le 1er janvier 1970, la pension de sécurité de la vieillesse est payable aux personnes de 65 ans ou plus, et la prestation mensuelle minimum a été portée à $79.58.

Recettes générales nettes et coût des services fédéraux[1], année terminée le 31 mars 1968

Source	Recettes
	(milliers de dollars)
Impôts	
Sur le revenu	
Sociétés	1,820,589
Particuliers	3,649,674
Impôts sur certains paiements et crédits à des non-résidents	220,472
Taxe de vente générale	2,145,609
Droits et taxes d'accise spéciales	
Boissons alcooliques	300,274
Tabac	460,262
Autres produits et services	99,948
Droits de douane	746,437
Impôts sur les biens transmis par décès	102,192
Autres	12,024
Total, impôts	**9,557,481**
Privilèges, licences et permis	15,807
Ventes et services	198,047
Amendes et pénalités	6,138
Bénéfices du fonds du change	55,189
Entreprises publiques — Bénéfices remis	189,723
Lingots et espèces	17,152
Service postal	327,224
Autres recettes	8,901
Total, recettes générales nettes	**10,375,662**

Affectation	Dépenses
	(milliers de dollars)
Administration générale	474,674
Protection de la personne et de la propriété	219,303
Transports et communications	657,433
Santé	617,829
Bien-être social	2,580,356
Services récréatifs et culturels	108,825
Enseignement	452,627
Ressources naturelles et industries primaires	684,450
Expansion commerciale et industrielle	211,957
Aménagement de la capitale nationale	22,879
Défense nationale et aide mutuelle	1,783,965
Pensions et autres indemnités aux anciens combattants	401,039
Service de la dette (sans les remboursements)	939,695
Entreprises publiques — Paiements au titre de déficits	217,831
Coopération et aide internationales	167,353
Transferts inconditionnels aux provinces	
Subventions forfaitaires	31,747
Accords fiscaux fédéraux-provinciaux	555,469
Dédommagement, retrait de programmes conjoints	152,965
Part de l'impôt sur le revenu des services d'électricité	6,700
Subventions en remplacement d'impôts sur les propriétés fédérales (à des fins municipales)	1,150
Transferts inconditionnels aux municipalités	
Subventions en remplacement d'impôts	42,066
Subventions spéciales	1,850
Autres dépenses	742,914
Total, coût des services fournis	**11,075,077**

[1] Source: *"Federal Government Finance"* — B.F.S., n° de catalogue 68-211.

Finances fédérales, années terminées le 31 mars, 1868-1968

NOTA. — Ces chiffres sont tirés des *Comptes publics du Canada* et diffèrent de ceux du tableau précédent. Il s'agit ici des recettes et des dépenses brutes; la dette nette représente l'excédent de la dette brute sur l'actif productif net.

Année	Recettes budgétaires totales	Recettes par habitant[1]	Dépenses budgétaires totales	Dépenses par habitant[1]	Dette nette en fin d'année	Dette nette par habitant[2]
	$	$	$	$	$	$
1868.....	13,687,928	3.95	13,716,422	3.96	75,757,135	21.58
1871.....	19,375,037	5.34	18,871,812	5.21	77,706,518	21.06
1881.....	29,635,298	6.96	32,579,489	7.66	155,395,780	35.93
1891.....	38,579,311	8.07	38,855,130	8.13	237,809,031	49.21
1901.....	52,516,333	9.91	55,502,530	10.47	268,480,004	49.99
1911.....	117,884,328	16.87	121,657,834	17.40	340,042,052	47.18
1921.....	436,888,930	51.06	528,899,290	61.82	2,340,878,984	266.37
1931.....	357,720,435	35.04	441,568,413	43.26	2,261,611,937	217.97
1941.....	872,169,645	76.63	1,249,601,446	109.80	3,648,691,449	317.08
1951.....	3,112,535,948	226.99	2,901,241,698	211.58	11,433,314,948	816.14
1952.....	3,980,908,652	284.17	3,732,875,250	266.46	11,185,281,546	773.59
1953.....	4,360,822,789	301.60	4,337,275,512	299.97	11,161,734,269	751.88
1954.....	4,396,319,583	96.15	4,350,522,378	293.06	11,115,937,064	727.15
1955.....	4,123,513,300	269.74	4,275,362,888	279.67	11,263,080,154	717.49
1956.....	4,400,046,639	280.29	4,433,127,636	282.40	11,280,368,964	701.47
1957.....	5,106,540,880	317.55	4,849,035,298	301.54	11,007,651,158	662.71
1958.....	5,048,788,279	303.98	5,087,411,011	306.29	11,046,273,890	646.74
1959.....	4,754,722,689	278.38	5,364,039,533	314.05	11,678,389,860	667.99
1960.....	5,289,751,209	302.57	5,202,861,053	326.20	12,089,194,003	676.51
1961.....	5,617,679,854	314.36	5,958,100,946	333.41	12,437,115,095	681.93
1962.....	5,729,623,724	314.16	6,520,645,674	357.53	13,228,137,045	712.34
1963.....	5,878,692,431	316.57	6,570,325,358	353.81	13,919,769,972	736.65
1964.....	6,253,704,039	330.92	6,872,401,519	363.70	15,070,149,452	781.24
1965.....	7,180,309,787	373.29	7,218,274,552	375.27	15,504,472,544	789.27
1966.....	7,695,820,204	391.76	7,734,795,525	393.75	15,543,447,865	776.58
1967.....	8,376,181,844R	418.49R	8,797,684,457R	439.55R	15,964,950,478	782.40
1968.....	9,076,589,448	444.82	9,871,364,117	483.77	16,759,725,147	807.93

[1] Fondées sur l'estimation de la population au 1er juin de l'année précédente.
[2] Fondée sur l'estimation de la population au 1er juin de la même année.

Au 31 mars 1968, la dette nette du gouvernement fédéral atteignait 16,759 millions de dollars, soit 794 millions de plus que l'année précédente, et représentait 23.5 p. 100 du produit national brut. Le 31 mars 1968, la dette obligataire non échue était de 18,100 millions de dollars, tandis que les bons du Trésor en cours s'élevaient à 2,480 millions de dollars.

Programmes fédéraux-provinciaux

Les dépenses fédérales au chapitre des programmes conjoints fédéraux-provinciaux n'ont cessé d'augmenter au cours de la dernière décennie. Les programmes dits de subventions conditionnelles, de loin les plus courants, sont administrés par les provinces et subventionnés par le gouvernement fédéral à condition d'être exécutés aux termes spécifiés par ce dernier.

Les jeunes comme les vieux bénéficient de prestations mensuelles en vertu des programmes fédéraux d'allocations uniformes.

Divers programmes de santé et de bien-être relèvent de cette catégorie. Par exemple, en vertu de la Loi sur la Caisse d'aide à la santé, le gouvernement fédéral s'est engagé à consacrer 500 millions de dollars, entre le 1er janvier 1966 et le 31 décembre 1980, pour aider les provinces à acheter, à construire ou à rénover des installations de formation dans le domaine de la santé. Aux termes de cette loi, les provinces recevront 50 p. 100 des frais raisonnables pour les projets approuvés par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Les projets admissibles en vertu de ce programme comprennent des écoles de médecine, des hôpitaux d'enseignement, des écoles de sciences infirmières, d'art dentaire et de pharmacie. D'autres programmes prévoient la participation du gouvernement fédéral au coût des allocations aux vieillards, aux aveugles et aux invalides. Les programmes conjoints comprennent aussi l'aide fédérale dans les domaines suivants: les soins hospitaliers, les soins médicaux, l'aide à la santé et les sports amateurs, ainsi que le développement des services de bien-être social par la formation générale et professionnelle et la recherche. Le programme visant à promouvoir le développement régional et l'expansion économique constitue un exemple encore plus récent de «subvention conditionnelle».

Les facultés d'art dentaire, comme celle-ci à l'Université de Toronto, peuvent bénéficier des accords conjoints fédéraux-provinciaux.

Finances provinciales

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique prévoit que les gouvernements provinciaux peuvent recourir à «. . . la taxation directe dans les limites de la province, en vue de prélever un revenu pour des objets provinciaux». En théorie, leurs pouvoirs fiscaux sont limités en ce sens qu'elles ne peuvent prélever d'impôts indirects. En pratique, cependant, l'interprétation juridique du concept de taxe directe laisse les coudées franches aux gouvernements provinciaux. Depuis des années, les tribunaux ont défini la taxe directe comme celle «qui est exigée du citoyen même que le fisc entend ou désire imposer». Cette interprétation permet aux provinces d'intervenir dans tous les champs d'imposition, à condition de prélever l'impôt de façon qu'il soit payé directement par le bénéficiaire d'un revenu s'il s'agit d'impôt sur le revenu, par le détenteur de capital ou le légataire s'il s'agit d'un impôt sur le capital ou sur une succession, ou encore par l'acheteur ou l'utilisateur ultime s'il s'agit d'une taxe de vente ou d'accise. Les impôts reportés sur d'autres personnes, comme les droits d'importation ou les taxes de vente et d'accise à d'autres niveaux que celui de la vente au détail, sont les seuls que les provinces ne peuvent pas percevoir car ils sont jugés indirects.

Arrangements fiscaux fédéraux-provinciaux

Il va de soi que la possibilité qu'a une province de percevoir des impôts et, ainsi, d'offrir des services du public est fonction de sa taille, de sa population, et de la nature et de l'importance de son développement économique. Au cours des années et après avoir consulté les provinces, le gouvernement fédéral a adopté des mesures visant à atténuer les disparités de capacité fiscale d'une province à l'autre. Ces mesures ont été intégrées à une série d'arrangements fédéraux-provinciaux qui, en plus d'assurer la redistribution aux provinces moins prospères, sous forme de versements de péréquation, d'une partie du revenu reçu par le gouvernement fédéral, comprennent des accords touchant la perception des impôts sur le revenu et sur les successions.

Les derniers arrangements fédéraux-provinciaux, entrés en vigueur le 1er avril 1962, qui devaient à l'origine se terminer le 31 mars 1967, ont été prolongés indéfiniment, jusqu'à résiliation. Ces arrangements sont plutôt complexes, mais, essentiellement, ils offrent un système de péréquation selon lequel on fait des versements à certaines provinces pour accroître leurs revenus provenant de sources précisées à l'avance au niveau qui prévaudrait si des taux nationaux moyens de rendement s'appliquaient dans ces provinces. Les arrangements comprennent aussi le versement de sommes additionnelles aux provinces Maritimes et des accords sur la perception de l'impôt sur le revenu. Grâce à ces arrangements, certaines provinces reçoivent une part importante de leur revenu sous forme de paiements de transfert fédéraux dont une large part sont des versements de péréquation.*

Finances municipales

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique place l'administration municipale sous l'autorité des provinces. Ainsi, les pouvoirs des municipalités sont régis par la législation provinciale. Au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, le gouvernement fédéral et les conseils territoriaux ont délégué des pouvoirs à certaines localités. Étant donné que l'exercice des pouvoirs prévus par la constitution est facultatif et que les coutumes, l'histoire et le développement diffèrent d'une province à l'autre, les fonctions des municipalités et la façon dont elles s'en acquittent varient grandement non seulement de province en province, mais de municipalité en municipalité.

La raison d'être des administrations municipales est d'assurer les services qui, de l'avis de la province, peuvent être le mieux administrés au niveau local. Les relations entre une province et ses municipalités font l'objet d'une étude constante et les changements apportés aux structures municipales reflètent cette réévaluation de leur efficacité. En 1967, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a apporté d'importantes modifications aux structures municipales de la province, reprenant en main les services de santé et de bien-être ainsi que l'administration de la justice; la Colombie-Britannique a continué de constituer des districts régionaux afin d'organiser toute la province en municipalités. En 1968, l'Ontario s'est fixé pour objectif de

*Pour plus de renseignements sur les arrangements fiscaux fédéraux-provinciaux, le lecteur pourra consulter l'introduction de la publication du Bureau fédéral de la statistique *Provincial Government Finance—Revenue and Expenditure* (n° de catalogue 68-207).

Estimation des recettes provinciales brutes, 1969-1970

Source	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
						(millions de dollars)					
(1) Impôts	93.3	18.7	150.2	160.4	2,050.8	2,875.4	285.5	238.5	290.2	613.1	6,776.1
(2) Privilèges, licences et permis	13.7	2.3	15.6	18.7	198.0	305.7	29.7	62.6	315.1	172.4	1,133.8
(3) Autres recettes d'origine provinciale	19.9	7.4	49.2	28.8	148.1	430.1	39.5	92.8	90.7	139.7	1,046.2
(4) Total partiel, recettes d'origine provinciale	126.9	28.4	215.0	207.9	2,396.9	3,611.2	354.7	393.9	696.0	925.2	8,956.1
(5) Paiements de transfert (surtout du gouvernement fédéral)	163.4	40.7	178.2	150.9	717.1	625.6	178.5	130.2	205.6	214.8	2,603.0
(6) Total, recettes provinciales brutes (total (4) + (5))	290.3	69.1	393.2	358.8	3,114.0	4,236.8	531.2	524.1	901.6	1,140.0	11,559.1

Estimation des dépenses provinciales brutes, 1969-1970

Affectation	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
						(millions de dollars)					
(1) Administration générale	15.2	4.9	12.7	21.1	178.8	139.3	20.5	17.5	33.0	43.2	486.2
(2) Protection de la personne et de la propriété	8.0	1.1	4.5	6.9	89.7	176.1	6.0	14.4	36.2	30.5	373.4
(3) Transports et communications	55.1	10.6	53.4	43.5	340.3	484.4	50.2	75.4	101.3	139.4	1,353.6
(4) Santé	59.9	11.5	113.9	69.4	706.0	1,189.2	172.9	148.7	264.7	308.9	3,045.1
(5) Bien-être social	41.6	7.0	31.0	24.7	462.7	253.4	35.4	35.9	73.2	98.2	1,063.1
(6) Enseignement	83.5	15.8	114.1	128.6	1,026.7	1,316.5	149.0	131.8	328.4	323.3	3,617.7
(7) Services récréatifs et culturels	2.0	2.0	2.5	3.3	25.8	39.0	7.7	7.9	9.8	5.7	105.7
(8) Ressources naturelles et industries primaires	12.7	5.1	15.8	14.3	136.6	177.0	25.0	27.0	47.5	69.8	530.8
(9) Service de la dette	28.9	7.0	50.8	30.4	126.0	252.7	20.9	39.7	6.2	.6	563.2
(10) Paiements de transfert aux administrations locales	2.7	.6	8.2	13.5	131.2	49.9	10.2	.1	36.5	44.5	297.4
(11) Autres dépenses	14.9	2.5	11.3	7.9	93.2	179.3	8.9	14.2	29.1	36.4	397.7
(12) Total, dépenses provinciales brutes	324.5	68.1	418.2	363.6	3,317.0	4,256.8	506.7	512.6	965.9	1,100.5	11,833.9

Source: "*Provincial Government Finance — Revenue and Expenditure (Estimates)*" (n° de catalogue 68-205).

régionaliser l'administration municipale et, à cette fin, en plus du Toronto métropolitain, la province a créé les municipalités régionales d'Ottawa-Carleton et de Niagara. D'autres administrations régionales seront constituées cette année, et le gouvernement ontarien réexaminera les propositions touchant d'autres localités. De même, le gouvernement du Québec a créé la municipalité régionale de l'Outaouais et les communautés urbaines de Montréal et de Québec, et il se propose de créer quatre nouvelles municipalités régionales.

L'impôt foncier fournit plus des deux tiers des recettes des municipalités. S'y ajoutent l'impôt sur les biens personnels, les taxes d'affaires et autres, les amendes, les licences et permis, les contributions des services d'utilité publique et les subventions et allocations provinciales.

La dette municipale est régie par les lois ou règlements provinciaux, mais les provinces participent de plus en plus aux investissements municipaux et scolaires (subventions à la construction, prêts et participation au service de la dette ou prise en charge de la dette).

En 1969, on évaluait les recettes brutes des municipalités du Canada (y compris les services d'eau) à $6,821,869,000 et les dépenses brutes, à $7,545,380,000. Au 31 décembre 1967, le total de la dette directe des municipalités (moins les fonds d'amortissement et sans les sommes affectées aux commissions scolaires du Québec) s'établissait à $8,082,617,000. Cette somme comprend également les coûts afférents aux activités dirigées par des agences municipales ou paramunicipales.

Le lac des Castors au sommet du Mont-Royal à Montréal. C'est aux gouvernements municipaux qu'il appartient d'assurer de tels services récréatifs.

Banque et épargne

La monnaie canadienne repose sur le système décimal; le dollar canadien vaut 100 cents. Les billets sont émis par la Banque du Canada. La Monnaie royale canadienne frappe des pièces de nickel d'un dollar, de 50c., 25c., 10c. et 5c. et de bronze d'un cent. A la fin de 1969, 2,903 millions de dollars en billets de la Banque du Canada et 434 millions en pièces de monnaie étaient en circulation.

Même si plusieurs opérations commerciales et financières se font encore avec les billets et la monnaie de la Banque du Canada, un nombre toujours plus grand de transactions, et certainement les plus importantes, se règlent par chèque. Un chèque est un ordre donné par une personne à une banque de remettre à un tiers désigné sur le chèque un montant précis à prélever sur le compte du signataire. Les dépôts dans les banques à charte sont considérés comme un moyen pratique de régler des transactions, et sont généralement considérés comme de l'argent liquide puisqu'ils sont acceptés en règlement des dettes.

Les banques offrent trois sortes de comptes de chèques: les comptes courants, les comptes de chèques personnels ne portant pas intérêt et les comptes d'épargne personnels sur lesquels on peut tirer des chèques et qui portent intérêt. Il existe également des comptes d'épargne sans privilège de chèques et sur lesquels les banques accordent un taux d'intérêt plus élevé que sur les comptes d'épargne avec privilège de chèques. Les banques, comme groupe, assurent un service complet de compensation pour les chèques tirés sur une banque et encaissés par une autre. Au 30 avril 1969, les banques à charte avaient 19,463,747 comptes de dépôt, avec une moyenne de $1,317.63 par compte.

Les banques

Il existe au Canada 10 banques à charte dont la plupart appartiennent à un grand nombre d'actionnaires canadiens. La majorité des banques détiennent depuis plusieurs années leur charte (c'est-à-dire une autorisation accordée par le Parlement), mais au cours des trois dernières années deux nouvelles banques ont été créées. Chaque banque possède un réseau de succursales et, pour les banques les plus importantes, ce réseau couvre tout le pays. A la fin de 1969, les banques avaient 6,012 succursales au Canada. Sur la base de l'actif total, les deux banques canadiennes les plus importantes font partie des 18 plus grandes banques du monde et les trois plus importantes banques canadiennes figurent parmi les 27 banques les plus importantes du monde.

Outre les comptes de dépôt, les banques à charte offrent à leurs clients tout un éventail de services, comme des facilités de placement en actions et en obligations, la location de coffrets de sûreté, et des prêts à des fins et échéances diverses. Les banques consentent surtout des prêts à court terme, mais elles accordent également des prêts hypothécaires à plus long terme pour des constructions commerciales et domiciliaires. Pour faire face à des retraits inattendus, les banques maintiennent des réserves, surtout en devises et en dépôts, à la Banque du Canada qui est la banque des banques à charte.

Un très nouvel immeuble: le siège social de la Banque Canadienne Nationale au coeur du Vieux-Montréal.

Plusieurs banques à charte ont des activités à l'échelle internationale et assurent des services bancaires dans certains autres pays, notamment aux Antilles. A la fin de 1969, les banques canadiennes comptaient 256 succursales et agences à l'étranger.

Autres institutions financières

En 1969, l'actif des banques représentait 60 p. 100 de l'actif global de tous les intermédiaires financiers du Canada. Leurs principales concurrentes sont les sociétés de fiducie, les sociétés de prêt hypothécaire, les caisses d'épargne et de crédit, les banques d'épargne du Québec, ainsi que les sociétés de financement et de crédit à la consommation. Les agents de placement et les courtiers en valeurs mobilières jouent également un rôle important dans le système financier. Bien que les banques à charte demeurent les institutions financières les plus importantes au Canada, la période d'après-guerre a vu le développement rapide d'institutions concurrentes. Celles qui ont connu le plus grand essor au cours des dernières années sont les sociétés de fiducie et les sociétés de prêt hypothécaire; 110 de ces sociétés exploitent plus de 400 succursales dans tout le Canada. Ces deux types d'institutions reçoivent des dépôts et ont des réseaux de succursales. Bien qu'elles soient en compétition avec les banques pour l'épargne des particuliers, la plus grande partie de leurs fonds provient de la vente d'obligations à terme fixe et de certificats de placement.

Une forte proportion de l'actif des sociétés de fiducie et des sociétés de prêt hypothécaire est sous forme d'hypothèques. De plus, les sociétés de fiducie administrent des caisses de retraite privées ou de groupe, ainsi que des successions; elles agissent comme syndics pour les sociétés en faillite

La *Co-operative Insurance Services* de Regina (Sask.) offre des services d'assurances.

et comme mandataires pour des municipalités et des corporations. Les sociétés de prêt hypothécaire et de fiducie peuvent détenir un permis du Département fédéral des Assurances ou de l'administration provinciale, qui en assurent alors la surveillance.

Les caisses d'épargne et de crédit constituent un autre type important d'intermédiaire financier pour les Canadiens. Les caisses populaires ont commencé vers le début du siècle et servaient surtout d'institutions d'épargne pour les groupes à faibles revenus. Par la suite, certaines ont commencé à consentir à leurs membres des prêts à faible taux d'intérêt en plus d'offrir des services d'épargne. Contrairement aux banques à charte qui, pour la plupart, datent du début du siècle, la quasi-totalité des caisses d'épargne et de crédit a été créée au cours de la dernière génération. Leur expansion tient en grande partie à leur système coopératif et à la nature locale de leurs opérations; cela contraste singulièrement avec le développement de maintes autres institutions.

La *Westmount Life* de Montréal est une des 230 compagnies d'assurance-vie au Canada.

La Banque du Canada

La principale fonction de la Banque du Canada consiste à régulariser le crédit au mieux des intérêts de la vie économique du pays, dans la mesure où l'action monétaire le permet. Les banques à charte doivent avoir à la Banque du Canada, sur une base bimensuelle, des réserves équivalant à 12 p. 100 des dépôts à vue et à 4 p. 100 des dépôts à préavis sous forme de billets et dépôts de la Banque du Canada. En plus de ces réserves en espèces (ou primaires) les banques sont tenues de maintenir des réserves secondaires formées des réserves primaires excédentaires, de bons du Trésor et de prêts au jour le jour. Au besoin, cet actif peut facilement être converti en espèces. La Banque du Canada s'acquitte de son rôle en politique monétaire en jouant sur le montant des réserves mises à la disposition des banques à charte. Etant donné le rapport entre les réserves des banques et la totalité de leurs dépôts, la Banque du Canada peut inciter les banques à accroître ou à réduire leur actif afin de créer les conditions de crédit qu'elle juge appropriées. Pour influer sur le niveau des réserves des banques à charte, la Banque du Canada dispose de plusieurs types d'avoirs financiers.

La Banque consent également des avances à court terme aux banques à charte et aux banques régies par la Loi sur les banques d'épargne du Québec, de même qu'au gouvernement du Canada. Le taux minimum auquel la Banque est disposée à faire des avances s'appelle le taux officiel d'escompte et la Loi exige qu'il soit toujours connu du public. La Banque est l'agent financier du gouvernement fédéral; elle gère son compte de dépôts (par lequel passent pratiquement toutes ses recettes et toutes ses dépenses), s'occupe de la gestion de la dette et des opérations de change avec l'étranger, et l'assiste de ses conseils.

Les assurances

L'assurance-vie a toujours été pour les Canadiens un moyen populaire de faire des épargnes à plus long terme. Avec une moyenne par ménage de $17,700 d'assurance-vie en cours en 1968, les Canadiens, en général, sont bien assurés par rapport aux citoyens des autres pays. L'assurance-vie représente 17 p. 100 de l'épargne personnelle des Canadiens.

Le secteur de l'assurance-vie au Canada groupe plus de 230 compagnies et sociétés de secours mutuels dont environ la moitié sont à charte fédérale. Ces dernières absorbent 90 p. 100 du marché de l'assurance-vie et ont un actif dépassant 16 milliards de dollars. La plupart de ces compagnies vendent aussi des polices d'assurance-maladie et d'assurance-salaire. On peut acheter des assurances soit d'un agent autorisé soit en participant à un régime collectif au lieu d'emploi.

Outre les sociétés d'assurance-vie, plus de 300 compagnies vendent des assurances générales (incendie, vol, automobile et autres risques). Les sociétés à charte fédérale s'intéressant à ces assurances ont un actif de plus de deux milliards.

Investissements

Au Canada, une hausse soutenue du revenu dépend, entre autres choses, de la capacité croissante qu'a l'économie de produire et de vendre des biens et des services. Une telle augmentation tient en grande partie à l'importance des nouveaux investissements dans les mines, les fabriques, les magasins, le matériel de communications et de transports, les centrales électriques, les institutions d'enseignement et de santé, les routes, les parcs et tous les autres secteurs susceptibles de produire des biens et services générateurs de revenus maintenant et à l'avenir. Ces investissements font l'objet d'enquêtes menées à intervalles réguliers chaque année et les statistiques sur les dépenses prévues et effectuées sont publiées à l'occasion de chaque enquête. Une étude menée au début de 1970 indique que les investissements devraient atteindre 17,865 millions de dollars pour l'année. Cette somme représente une augmentation de 7.5 p. 100 par rapport aux 16,612 millions de 1969. Le taux prévu pour la croissance des investissements est semblable à la moyenne

Scotia Square est un nouveau projet à Halifax (N.-É.), qui donne lieu à des dépenses de capitaux et qui représente une augmentation du stock de bâtiments au Canada.

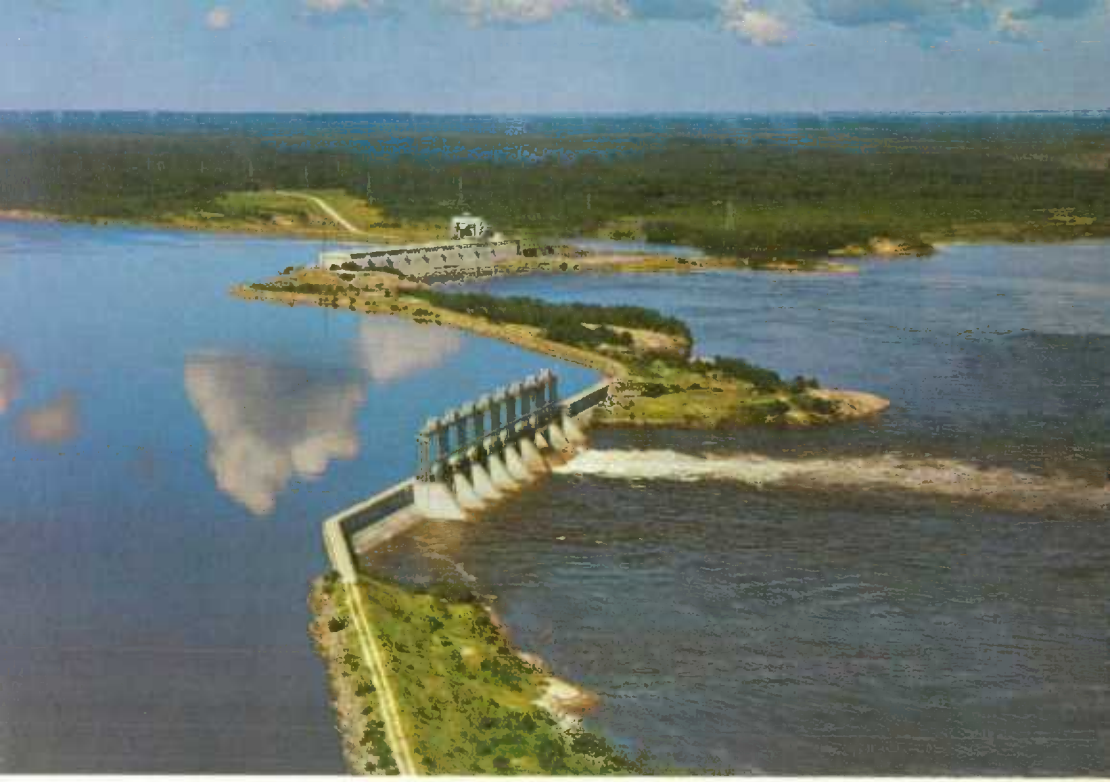

Les investissements dans la centrale Great Falls sur la rivière Winnipeg contribuent à accroître les sources d'énergie au Manitoba.

de la dernière décennie et, s'il est atteint, il donnera à l'économie une impulsion modérée sans exercer des pressions trop fortes sur les activités qui soutiennent les investissements. Toutefois, il ne s'agit là que d'une prévision, et la conjoncture pourra, au cours de l'année, contraindre les entreprises et autres organismes à modifier leurs programmes de dépenses.

Le tableau suivant indique que, à la seule exception de la construction domiciliaire, tous les secteurs prioritaires de l'économie prévoient une augmentation des dépenses d'immobilisation. L'industrie manufacturière envisage le plus fort accroissement à la suite de l'expansion considérable de la capacité de production dans les industries suivantes: métaux primaires, matériel de transport, raffinage du pétrole, produits chimiques, papiers, caoutchouc, aliments et boissons, et appareils et fournitures électriques. Au deuxième rang se trouve le secteur des services financiers et commerciaux, où les détaillants, les institutions financières, les agents d'immeubles et les propriétaires d'hôtels prévoient des dépenses d'immobilisation accrues. On s'attend à une hausse des investissements de tous les niveaux de gouvernement et de la plupart des institutions, notamment les hôpitaux, les installations scolaires et la construction de routes. Au cours de l'année précédente, le niveau des dépenses dans les services gouvernementaux et les institutions a été inférieur aux prévisions.

Le pont suspendu Pierre-Laporte à Québec enjambe le Saint-Laurent.

Malgré une augmentation prévue dans le domaine de la construction non résidentielle en 1970, on s'attend à une baisse dans celui de la construction domiciliaire. Cette baisse se produit après deux années d'expansion rapide. Le nombre de logements mis en chantier en 1970 serait quelque peu inférieur au chiffre record de l'année précédente, mais le nombre d'unités terminées demeurerait relativement élevé.

En 1970, toutes les régions du Canada devraient connaître une augmentation des investissements, sauf les Prairies où la situation reste quasi stationnaire. Par rapport à 1969, on s'attend à une hausse de 14 p. 100 en Ontario, et de 6 p. 100 dans la région atlantique, au Québec et en Colombie-Britannique. Les variations d'une région à l'autre s'expliquent souvent par l'existence de programmes particuliers ou de conditions régionales spéciales. Ainsi, une baisse des investissements commerciaux dans les Prairies a été compensée en partie par l'ampleur des dépenses prévues dans l'industrie manufacturière et les entreprises pétrolières et gazifères en Alberta. En Ontario, seul le secteur de la construction domiciliaire accuse un recul, mais on s'attend à une hausse marquée des investissements dans les domaines de l'industrie manufacturière et de la construction d'immeubles commerciaux. Dans les provinces de l'Atlantique, si l'on excepte l'augmentation prévue dans les services gouvernementaux et les institutions, seules les industries primaires devraient enregistrer une hausse importante. Au Québec, on

s'attend à un accroissement modéré des dépenses dans tous les principaux secteurs, sauf celui de la construction domiciliaire. Pour ce qui est de la hausse prévue en Colombie-Britannique, l'élan viendra surtout du programme agrandi des services publics et des gains modérés dans tous les secteurs sauf celui des immeubles commerciaux.

Investissements, résumé par secteur, 1968 à 1970[1]

Rubrique	Secteur	Année	Construction	Machines et équipement	Total
			(millions de dollars)		
1	Agriculture et pêche	1968	253	769	1,022
		1969	243	747	990
		1970	245	753	998
2	Forêts	1968	37	40	77
		1969	48	51	99
		1970	49	53	102
3	Mines, carrières et puits de pétrole	1968	782	292	1,074
		1969	786	310	1,096
		1970	858	309	1,167
4	Industrie manufacturière	1968	657	1,542	2,199
		1969	742	1,802	2,544
		1970	932	2,222	3,154
5	Services d'utilité publique	1968	1,774	1,446	3,220
		1969	1,845	1,508	3,353
		1970	2,091	1,518	3,609
6	Construction	1968	14	240	254
		1969	14	245	259
		1970	15	250	265
7	Habitation	1968	2,806	—	2,806
		1969	3,370	—	3,370
		1970	3,200	—	3,200
8	Commerce (gros et détail)	1968	199	311	510
		1969	187	302	489
		1970	225	299	524
9	Finances, assurances et immeuble	1968	399	90	489
		1969	411	124	535
		1970	481	118	599
10	Services commerciaux	1968	112	361	473
		1969	100	441	541
		1970	129	489	618
11	Institutions	1968	1,197	225	1,422
		1969	1,152	203	1,355
		1970	1,243	221	1,464
12	Ministères gouvernementaux	1968	1,679	230	1,909
		1969	1,774	207	1,981
		1970	1,972	193	2,165
13	**Totaux** (Rubriques 1 à 12)	**1968**	**9,909**	**5,546**	**15,455**
		1969	**10,672**	**5,940**	**16,612**
		1970	**11,440**	**6,425**	**17,865**

[1] 1968: dépenses réelles; 1969: dépenses réelles provisoires; 1970: prévisions.

Source: *Investissements publics et privés au Canada. Perspectives 1970 et estimations par région* (B.F.S. nº de catalogue 61-205). Les estimations pour 1969 et 1970 sont sujettes à révision.

Ci-dessus, le parc industriel à Prince George (C.-B.) illustre la collaboration, au niveau de la planification et du financement, entre les trois paliers de gouvernement et l'industrie. Ci-dessous, un complexe industriel à Point Tupper (N.-É.).

Investissements, résumé par province, 1968 à 1970[1]

Rubrique	Province	Année	Construction	Machines et équipement	Total
			(millions de dollars)		
1	Terre-Neuve	1968	266	121	387
		1969	309	81	390
		1970	362	90	452
2	Île du Prince-Édouard	1968	26	15	41
		1969	28	15	43
		1970	31	15	46
3	Nouvelle-Écosse	1968	306	155	461
		1969	377	136	513
		1970	387	162	549
4	Nouveau-Brunswick	1968	218	112	330
		1969	227	167	394
		1970	246	133	379
5	Québec	1968	1,968	1,207	3,175
		1969	2,065	1,184	3,249
		1970	2,175	1,249	3,424
6	Ontario	1968	3,485	2,094	5,579
		1969	3,778	2,459	6,237
		1970	4,138	2,958	7,096
7	Manitoba	1968	549	271	820
		1969	623	269	892
		1970	605	228	833
8	Saskatchewan	1968	541	402	943
		1969	453	298	751
		1970	430	290	720
9	Alberta	1968	1,205	518	1,723
		1969	1,352	579	1,931
		1970	1,448	562	2,010
10	Colombie-Britannique[2]	1968	1,345	651	1,996
		1969	1,460	752	2,212
		1970	1,618	738	2,356
11	**Canada**	**1968**	**9,909**	**5,546**	**15,455**
		1969	**10,672**	**5,940**	**16,612**
		1970	**11,440**	**6,425**	**17,865**

[1] 1968: dépenses réelles; 1969: dépenses réelles provisoires; 1970: prévisions.
[2] Comprend les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon.

L'habitation

Pour la deuxième année consécutive, la construction domiciliaire a atteint en 1969 un niveau sans précédent: les mises en chantier ont totalisé 210,415 unités de logements, comparativement à 196,878 en 1968. Le nombre de mises en chantier pour 1969 est nettement supérieur au minimum nécessaire pour rencontrer l'engagement pris par le gouvernement fédéral de voir à la construction d'un million de nouveaux logements au cours de la période quinquennale se terminant en 1973, ce chiffre étant une estimation, établie par le Conseil économique du Canada, de la demande d'habitations qui existera alors. Calculée par habitant, la construction domiciliaire au Canada en 1969 a dépassé de beaucoup celle des États-Unis, où il y a eu baisse par rapport au niveau de 1968.

Au cours de l'année, l'investissement total dans la construction domiciliaire a atteint 3,400 millions de dollars comparativement à 2,800 millions en 1968. Le tiers environ de cet investissement a été réalisé en vertu de diverses

dispositions de la Loi nationale sur l'habitation (L.N.H.), sous forme de prêts hypothécaires garantis consentis par des prêteurs agréés opérant dans le cadre de la Loi, ou sous forme de prêts directs consentis par la Société centrale d'hypothèques et de logement, l'agence fédérale d'aide à l'habitation. Le reste provenait de sources privées, de caisses populaires et de coopératives.

Pendant que les constructions nouvelles continuent d'augmenter, il y a eu aussi une amélioration marquée de la qualité de l'habitation au Canada. Dans l'ensemble du pays, moins de 150,000 logements ont besoin de réparations importantes, comparativement à 254,000 en 1960. Le nombre des logements sans installations de plomberie moderne a également été réduit de moitié depuis dix ans. Au cours de la même période, la crise du logement s'est sérieusement atténuée grâce à la construction de plus de 1,500,000 nouvelles habitations. A l'heure présente, on estime que le nombre de familles partageant un logement s'élève à environ 150,000, soit une réduction considérable par rapport au chiffre de 235,000 déclaré lors du recensement de 1961.

L'augmentation de la construction domiciliaire enregistrée en 1969 par rapport à l'année précédente touchait principalement les logements pour personnes à faibles revenus et reflétait, dans une large mesure, l'effet stimulant des modifications apportées au cours de l'année à la Loi nationale sur l'habitation. Plus de la moitié du budget d'investissement de 680 millions de dollars de la S.C.H.L. a été affectée à la construction d'habitations à

Faro, village minier de l'*Anvil Mining Corporation* dans le centre du Yukon, est une communauté développée selon un plan directeur.

loyer modique. Près de 200 millions de dollars ont été réservés à la construction de 17,097 unités d'habitation publique où les loyers subventionnés sont établis en fonction du revenu de la famille. Par ailleurs, 180 millions de dollars ont été réservés au financement d'un programme de construction d'habitations à loyer modique, aux termes des dispositions de la Loi qui autorisent des prêts allant jusqu'à 95 p. 100 de la valeur des habitations, à des taux d'intérêt sous la normale, pour les logements destinés à être loués à des prix nettement inférieurs à ceux du marché. Les prêts consentis en 1969 en vertu de ces dispositions ont permis la construction de 10,386 unités autonomes de logement et résidences pouvant abriter 9,508 personnes.

En raison de la demande croissante pour les logements à loyer modique, notamment dans les grands centres urbains du Canada, il y avait de nouveau en 1970 une forte augmentation des fonds fédéraux pour la construction de ce type de logements. Les deux tiers des 854 millions de dollars affectés à l'habitation par le gouvernement fédéral cette année y seront réservés.

On a largement fait appel à certaines autres dispositions spéciales de la Loi pendant l'année. Ainsi, 68 millions de dollars ont été affectés à 55 projets de résidences de type dortoir pouvant abriter 9,703 étudiants, et de résidences de type appartement destinées à loger 1,627 étudiants mariés et leurs familles.

Pour soutenir le programme national de lutte contre la pollution, 50 millions de dollars ont été consentis à 56 municipalités pour la construction d'usines d'épuration des eaux-vannes. Afin de favoriser davantage ce genre d'aménagement, la Loi nationale sur l'habitation prévoit que 25 p. 100 des prêts et des intérêts seront remis pour les travaux achevés avant le 31 mars 1975.

Plus de 33 millions de dollars ont été consacrés aux programmes de rénovation urbaine; en outre, six projets fédéraux-provinciaux de lotissements permettront d'offrir aux propriétaires et aux entrepreneurs éventuels 960 parcelles pourvues de tous les services nécessaires. Dans le cadre d'un autre programme de prêts, sept millions de dollars ont été affectés à l'aménagement de terrains pour la construction domiciliaire.

En plus de l'application de programmes spéciaux en matière d'habitation et autres mesures connexes, la S.C.H.L. assure les prêts consentis par les prêteurs agréés en vertu de la L.N.H.; dans les régions où les prêteurs agréés sont inactifs, elle consent des prêts directs aux particuliers et aux constructeurs. En 1969, les prêteurs agréés ont investi quelque 711 millions de dollars pour la construction de 48,694 logements, ce qui représente une diminution par rapport aux 832 millions de dollars et 58,733 logements de 1968. Cette diminution a été ressentie particulièrement dans le secteur des logements à loyer.

Les prêts directs consentis par la S.C.H.L. pour la construction domiciliaire privée se sont élevés à quelque 161 millions de dollars, soit 23 p. 100 de son budget d'investissement pour 1969. Cette baisse d'environ 80 millions de dollars par rapport au total de 1968 est due à l'augmentation considérable des engagements fédéraux dans les logements à loyer modique.

En juin 1969, plusieurs amendements ont été apportés à la Loi nationale sur l'habitation. Afin de stimuler l'investissement privé dans le marché des prêts hypothécaires, le taux d'intérêt de la S.C.H.L. a été libéré et une hypothèque renouvelable après cinq ans a été instituée. Ces modifications ont

Le campus de Calgary de l'Université de l'Alberta comprend de nouveaux logements pour les étudiants.

encouragé les sociétés privées de prêts à financer les hypothèques régies par la L.N.H. D'autres modifications, visant à alléger le fardeau financier des futurs propriétaires et des groupes à faible revenu, prolongeaient le délai de remboursement de 35 à 40 ans; réduisaient de 50 p. 100 les frais d'assurance hypothécaire assumés par l'emprunteur; portaient de $18,000 à $25,000 le prêt maximum prévu pour la construction (sauf pour les appartements), et de $10,000 à $18,000 le maximum pour l'achat d'habitations déjà construites. Dans le cas des logements à loyer modique, des modifications supprimaient la limite de 5 p. 100 imposée aux bénéfices de l'entrepreneur et augmentaient le prêt maximum de 90 à 95 p. 100 des frais de construction. La portée des prêts sur les logements existants a été étendue et couvre désormais un ou plusieurs des cas suivants: l'achat, les travaux d'amélioration, les réparations et la radiation de l'inscription hypothécaire.

En 1969, les prêts consentis par les institutions régulières de financement touchaient la construction de 82,464 unités supplémentaires contre 86,036 en 1968. Les deux tiers environ des prêts en 1969 étaient affectés à la construction d'habitations à plusieurs logements, telles les maisons d'appartements.

Les logements multiples ont encore représenté plus de 50 p. 100 de toute la construction domiciliaire. Les appartements et logements en rangées mis en chantier en 1969 se sont chiffrés à 121,638 contre 111,425 l'année précédente, soit une augmentation de 8.3 p. 100. Le nombre de maisons individuelles, doubles et duplex mises en chantier est passé de 85,453 en 1968 à 88,777 en 1969, soit une augmentation de 3.4 p. 100.

Le travail

En 1969, le nombre moyen de personnes âgées de 14 ans et plus était de 14,638,000, dont 8,162,000 faisaient partie de la main-d'oeuvre, pour un taux d'activité de 55.8 p. 100. La main-d'oeuvre masculine comptait 5,560,000 personnes, soit 76.6 p. 100 de la population masculine en âge de travailler, et la main-d'oeuvre féminine, 2,602,000, c'est-à-dire 35.2 p. 100 de la population féminine en âge de travailler.

Main-d'oeuvre, moyennes annuelles, 1969

Groupe d'âge	Hommes			Femmes		
	Nombre	Répartition	Taux d'activité[1]	Nombre	Répartition	Taux d'activité[1]
	milliers	%		milliers	%	
Total, 14 ans et plus	**5,560**	**100.0**	**76.6**	**2,602**	**100.0**	**35.2**
14 à 19 ans	470	8.5	37.9	369	14.2	31.1
20 à 24 ans	731	13.1	84.2	509	19.6	59.3
25 à 44 ans	2,472	44.5	96.9	993	38.2	38.5
45 à 64 ans	1,720	30.9	91.1	686	26.4	35.5
65 ans et plus	187	3.0	23.6	46	1.8	5.5

[1] Le taux d'activité pour un groupe correspond au pourcentage de sa population totale compris dans la main-d'oeuvre.

De 1964 à 1969, la main-d'oeuvre canadienne a augmenté rapidement. En 1969, elle comptait 1,229,000 personnes de plus qu'en 1964, soit 599,000 hommes et 630,000 femmes. Au cours de cette période, la main-d'oeuvre globale a augmenté en moyenne de 3.3 p. 100 par an. Pour les hommes, le taux annuel d'augmentation s'est établi à 2.3 p. 100 et pour les femmes, à 5.5 p. 100. Le fléchissement du taux d'activité masculine, de 78.1 p. 100 en 1964 à 76.6 p. 100 en 1969, a été compensé par une augmentation du taux d'activité féminine, de 30.5 p. 100 à 35.2 p. 100. Ainsi, le taux d'activité pour l'ensemble du Canada a atteint un sommet de 55.8 p. 100.

En 1969, le nombre de personnes employées s'est élevé en moyenne à 7,780,000, dont 5,272,000 hommes et 2,508,000 femmes. Au cours des dernières années, la proportion de femmes mariées au travail a crû sans cesse. En 1969, 56.3 p. 100 de toutes les femmes employées étaient mariées, alors que dix ans auparavant la proportion n'était que de 44.9 p. 100.

Emploi selon l'état matrimonial et le sexe, moyennes de 1969

État matrimonial	Hommes		Femmes	
	milliers	%	milliers	%
Total	**5,272**	**100.0**	**2,508**	**100.0**
Célibataire	1,197	22.7	876	34.9
Marié	3,975	75.4	1,413	56.3
Autre	100	1.9	219	8.8

En 1969, le nombre de personnes employées dans l'agriculture au Canada était en moyenne de 535,000, ce qui représente moins de 7 p. 100 de l'emploi global. Les emplois agricoles se concentrent toujours dans la région des Prairies, tandis que la région de l'Atlantique et la Colombie-Britannique ensemble n'absorbent que 10 p. 100 de la main-d'oeuvre totale dans ce secteur. L'Ontario et le Québec comptent pour les deux tiers de l'emploi total dans les industries non agricoles, ce qui correspond à leur part de la population totale âgée de 14 ans et plus.

Emploi par région, moyennes de 1969

Région	Agriculture		Industries non agricoles	
	milliers	%	milliers	%
Canada	**535**	**100.0**	**7,245**	**100.0**
Atlantique	26	4.9	579	8.0
Québec	107	20.0	2,025	28.0
Ontario	136	25.4	2,800	38.6
Prairies	243	45.4	1,070	14.8
Colombie-Britannique	23	4.3	772	10.7

Sur un total de 7,780,000 personnes employées en 1969, 1,918,000 travaillaient dans le secteur des services communautaires, commerciaux et personnels et 1,819,000 dans l'industrie manufacturière. Ces deux groupes représentaient presque la moitié des personnes au travail. Par ailleurs, l'agriculture et les autres industries primaires (l'exploitation forestière, la pêche et les mines) comptaient pour moins de 10 p. 100 du total.

Sur 5,272,000 hommes au travail en 1969, la majeure partie, c'est-à-dire 1,409,000 ou 27 p. 100, travaillaient dans l'industrie manufacturière. Les services communautaires, commerciaux et personnels employaient 1,144,000 femmes sur un total de 2,508,000, c'est-à-dire 46 p. 100.

Emploi par groupe industriel, moyennes de 1969

Groupe	milliers	%
Toutes industries	**7,780**	**100.0**
Industries productrices de biens	3,053	39.2
Agriculture	535	6.9
Autres industries primaires	217	2.8
Industrie manufacturière	1,819	23.4
Construction	482	6.2
Industries productrices de services	4,727	60.8
Transports, communications et services d'utilité publique	693	8.9
Commerce	1,292	16.8
Finances, assurances et immeubles	350	4.5
Services communautaires, commerciaux et personnels	1,918	24.7
Administration publique	474	6.1

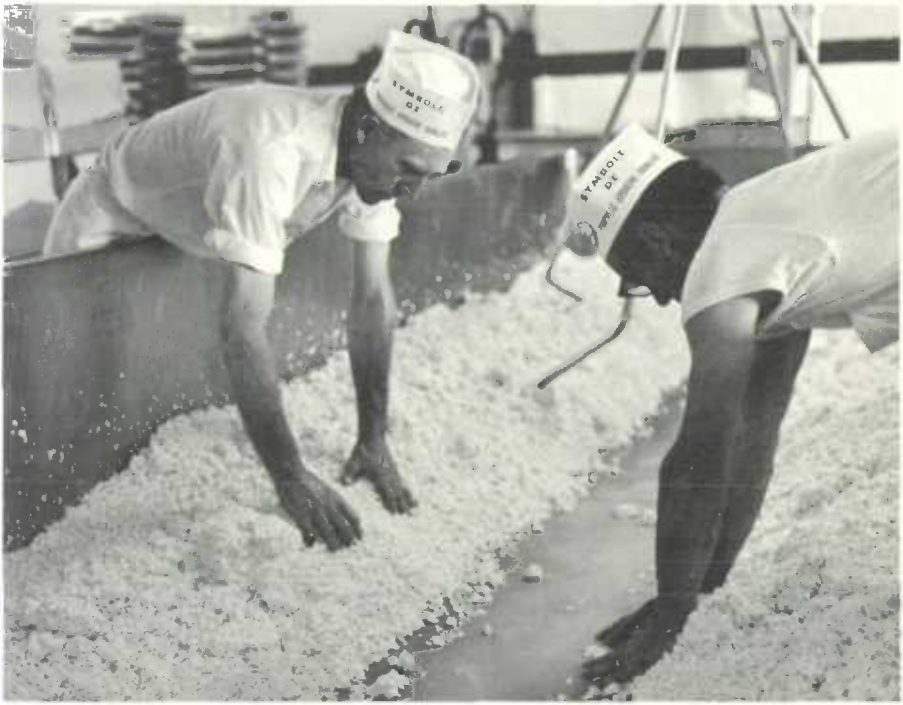

Cette coopérative de la région du lac Saint-Jean, au Québec, fabrique le fromage cheddar.

En 1969, le nombre de personnes employées dans les services représentait 61 p. 100 du total, et celui des personnes employées dans les industries productrices de biens, 39 p. 100. Ces proportions renversent celles d'il y a quelques années et découlent notamment de la baisse constante dans l'agriculture, du faible taux de croissance dans les autres industries primaires et de l'augmentation rapide des occasions d'emploi, pour les femmes surtout, dans les services communautaires, commerciaux et personnels.

L'emploi des hommes dans le secteur de la production des biens n'a guère changé depuis vingt ans, tandis que celui dans les services a presque doublé. De même, pour les femmes, l'emploi a augmenté d'environ 40 p. 100 dans les industries productrices de biens et d'environ 180 p. 100 dans les services.

Législation ouvrière

La législation ouvrière établit les normes minima pour les salaires et les conditions de travail, et fixe la procédure des négociations collectives. Le Parlement adopte des lois s'appliquant à certaines industries interprovinciales, mais la plupart des lois ouvrières relèvent des provinces.

Normes. Pour les travailleurs tombant sous la juridiction fédérale, le Code canadien du travail (Normes) établit les normes minima pour les salaires, la durée du travail, la rémunération des heures supplémentaires, les vacances annuelles et les jours fériés. La loi prévoit un salaire minimum de $1.65 l'heure.

Le Code fixe à huit heures par jour et à 40 heures par semaine la durée normale du travail, c'est-à-dire le nombre maximum d'heures de travail rémunérées au taux régulier. On peut travailler jusqu'à un maximum de 48 heures par semaine, à condition que les heures supplémentaires soient rémunérées au taux normal majoré de moitié. Le Code prévoit également huit jours fériés rémunérés et deux semaines de vacances payées par an.

La Loi fédérale sur l'égalité de salaire interdit à un employeur de payer à une employée un salaire moindre que celui d'un employé pour un travail identique ou similaire; par ailleurs, la Loi canadienne sur les justes méthodes d'emploi interdit toute discrimination fondée sur la race, la couleur, la religion ou l'origine ethnique. Le Code canadien du travail (Sécurité) autorise l'établissement de règlements applicables aux industries qui sont sous la juridiction fédérale pour prévenir les accidents de travail et les dangers pour la santé que comportent certains emplois.

Des ouvriers spécialisés à Stellarton (N.-É.) produisent chaque jour cent appareils de télévision et 75 stéréo-phonographes.

Chaque province fixe des taux minima de rémunération pour les hommes comme pour les femmes; ces taux s'appliquent à la plupart des employés dans la province, sauf ceux qui travaillent sur les fermes et dans les maisons privées. Les taux de rémunération pour les travailleurs adultes avec expérience sont indiqués dans le tableau ci-dessous. La plupart des provinces ont également fixé des taux pour des occupations et des industries spéciales et plusieurs ont fixé les taux s'appliquant aux travailleurs jeunes ou sans expérience.

Taux minima de rémunération, par province

Province	Taux horaire
Terre-Neuve	Travailleurs de 18 ans et plus: hommes, $1.25; femmes, $1.00.
Île du Prince-Édouard	Hommes de plus de 18 ans, $1.25; femmes, 95c.
Nouvelle-Écosse	Travailleurs de 18 ans et plus: hommes, $1.25 (grands centres), $1.15 (reste de la province); femmes, $1 (grands centres), 90c. (reste de la province).
Nouveau-Brunswick	$1.15.
Québec	Travailleurs de 18 ans et plus: $1.40 (Montréal métropolitain); $1.35 (reste de la province).
Ontario	$1.50.
Manitoba	Travailleurs de 18 ans et plus: $1.50.
Saskatchewan	Travailleurs de 17 ans et plus: $1.25 (grands centres), $1.15 (reste de la province).
Alberta	Travailleurs de 18 ans et plus: $1.55.
Colombie-Britannique	$1.50.

Dans toutes les provinces, la loi impose le principe «à travail égal, salaire égal», sans discrimination envers les femmes et interdit toute discrimination pour des raisons de race, de couleur, de religion ou d'origine ethnique.

Deux provinces (le Nouveau-Brunswick et la Colombie-Britannique) obligent l'employeur à accorder sur demande un congé de maternité de 12 semaines.

La réglementation de la durée du travail est beaucoup moins uniforme. Cinq provinces ont à ce sujet des lois d'application générale. Les règlements gouvernementaux revêtent deux formes différentes. En Alberta, en Colombie-Britannique et en Ontario, la loi fixe le maximum d'heures de travail par jour et par semaine que l'employé ne doit pas dépasser (8 heures par jour et 44 ou 48 par semaine). Au Manitoba et en Saskatchewan, la loi exige la rémunération au taux des heures supplémentaires (taux normal majoré de moitié) pour l'employé qui dépasse le maximum quotidien (8 heures) ou hebdomadaire (44 heures).

En 1968, l'Ontario a pris des mesures enjoignant les employeurs de payer un taux majoré similaire pour le travail dépassant 48 heures par semaine. Un permis est nécessaire pour ces heures supplémentaires. Dans d'autres provinces, diverses lois réglementent la durée du travail de certaines catégories d'emploi. Au Québec, les heures de travail d'un grand nombre d'employés sont réglées aux termes de la Loi sur les décrets relatifs aux conventions collectives applicables à des industries particulières. Les normes varient selon les décrets: la durée du travail a été réduite par un certain nombre de décrets récents.

Dans toutes les provinces, la loi reconnaît aux employés le droit à des congés annuels payés après une période déterminée de service.

La descente sera longue pour ces gabiers qui installent des fils pour transporter l'électricité de la nouvelle centrale de Nelson River au Manitoba.

Congés payés, par province

Province	Durée des congés annuels	Indemnité de congé payé
Terre-Neuve	2 semaines	4% des gains annuels
Île du Prince-Édouard ...	1 semaine	2% des gains annuels
Nouvelle-Écosse	2 semaines	4% des gains annuels
Nouveau-Brunswick	1 semaine	2% des gains annuels
Québec	2 semaines	4% des gains annuels
Ontario	1 semaine (2 semaines après 2 ans de service)	2% des gains annuels après la première année; 4% après la deuxième année
Manitoba	2 semaines	Rémunération habituelle
Saskatchewan	2 semaines (3 semaines après 5 ans de service)	1/26 des gains annuels après chacune des 4 premières années; 3/52 après la cinquième année
Alberta	2 semaines	Rémunération habituelle
Colombie-Britannique ...	2 semaines	4% des gains annuels

En Alberta, en Colombie-Britannique, en Saskatchewan, et au Manitoba, les employés ont droit chaque année à un certain nombre de fêtes légales et les règlements prévoient une compensation pour le travail accompli ces jours-là. En Nouvelle-Écosse et en Ontario, le travail effectué certains jours

fériés doit être rémunéré au même taux que les heures supplémentaires.

La législation provinciale établit des normes minima à respecter dans les lieux de travail et celles-ci sont constamment révisées pour protéger la sécurité et la santé des travailleurs. Chaque province prévoit, par une loi applicable à toutes sortes d'industries et d'emplois, la compensation pour les accidents de travail et les maladies industrielles. L'indemnisation est versée à raison de 75 p. 100 des gains moyens sous réserve d'un plafond. Dans les diverses lois, le plafond varie entre $6,000 et $7,000. Après la période d'invalidité temporaire, toute invalidité permanente résultant de l'accident est identifiée et une indemnité est accordée sous forme de rente viagère ou de paiement forfaitaire. En cas de décès, les personnes à charge reçoivent des mensualités fixes qui sont révisées de temps à autre par l'assemblée législative. En Colombie-Britannique et au Québec, le montant des indemnités pour les accidents de travail est indexé sur le coût de la vie. En Colombie-Britannique, la pension accordée aux personnes à charge et les indemnités pour invalidité permanente sont majorées de 2 p. 100 pour chaque hausse de 2 p. 100 dans l'indice des prix à la consommation. Au Québec, ces paiements sont majorés en fonction de l'indice du coût de la vie jusqu'à concurrence de 2 p. 100 par an. Les indemnités et les frais médicaux sont payés à même la caisse des accidents à laquelle les employeurs sont tenus de contribuer et qui constitue un régime d'assurance mutuelle. Des lois fédérales prévoient des indemnités pour les marins et les employés de la Fonction publique fédérale.

Négociations collectives

Le régime des négociations collectives au Canada relève de la Loi fédérale sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail dans les industries assujetties au Parlement, et des Lois sur les relations ouvrières adoptées dans chacune des provinces. Ces lois ont en commun plusieurs principes. Elles reconnaissent aux employés le droit de s'organiser et obligent les employeurs à négocier avec les syndicats représentatifs. Elles réglementent la procédure des négociations collectives et rendent toute convention collective contraignante pour les parties. La plupart stipulent que les différends sur l'interprétation de la convention doivent être résolus sans arrêt de travail et selon des modalités prévues par la convention collective. Toutes ces lois obligent le gouvernement à mettre des services de conciliation à la disposition des parties lorsque celles-ci ne peuvent tomber d'accord, et interdisent les grèves et les lock-out tant que la conciliation est en cours.

Plusieurs provinces ont prévu des dispositions permettant un règlement définitif des litiges touchant des services ou catégories d'employés jugés essentiels.

En 1969, le Québec a créé un précédent nord-américain dans le domaine de la législation des relations de travail: un Tribunal du travail a été créé et l'accréditation des syndicats ouvriers se fera désormais par un organisme administratif du ministère provincial du Travail et de la Main-d'oeuvre.

Gains et durée du travail

Le Bureau fédéral de la statistique recueille des données sur les gains hebdomadaires moyens, sur la durée moyenne du travail hebdomadaire et

sur les salaires horaires moyens par une enquête mensuelle auprès de quelque 42,000 établissements commerciaux au Canada employant 20 personnes ou plus durant au moins un mois de l'année. Ces établissements représentent un peu moins de 60 p. 100 de l'ensemble des travailleurs au Canada.

En 1969, la durée moyenne du travail hebdomadaire a diminué par rapport à 1968 dans la plupart des industries et des provinces. Les diminutions les plus importantes se sont produites dans les hôtels, restaurants et tavernes (—3.6 p. 100), les travaux de génie (—3.1 p. 100), la construction (—2.2 p. 100) et les services d'entretien des routes et des ponts (—2.0 p. 100).

De 1968 à 1969, les salaires horaires moyens ont augmenté dans toutes les industries et toutes les provinces. Les augmentations allaient de 6.8 p. 100 dans l'industrie minière (y compris le broyage) à 11.7 p. 100 dans la construction. Parmi les provinces, le Nouveau-Brunswick a enregistré l'accroissement le plus important, soit 9.5 p. 100, suivi de près par l'Alberta avec une hausse de 9.4 p. 100; la Nouvelle-Écosse a enregistré la plus faible augmentation, soit 6.8 p. 100.

Les salaires hebdomadaires moyens dans toutes les industries soumises à l'enquête ont augmenté de 7.2 p. 100, passant de $109.88 en 1968 à $117.79 en 1969. Les augmentations se sont échelonnées entre 6.6 p. 100 (dans les services) et 9.3 p. 100 (dans l'industrie forestière). L'augmentation fut de 7.4 p. 100 dans l'industrie manufacturière et de 8.0 p. 100 dans les transports, les communications et les autres services d'utilité publique.

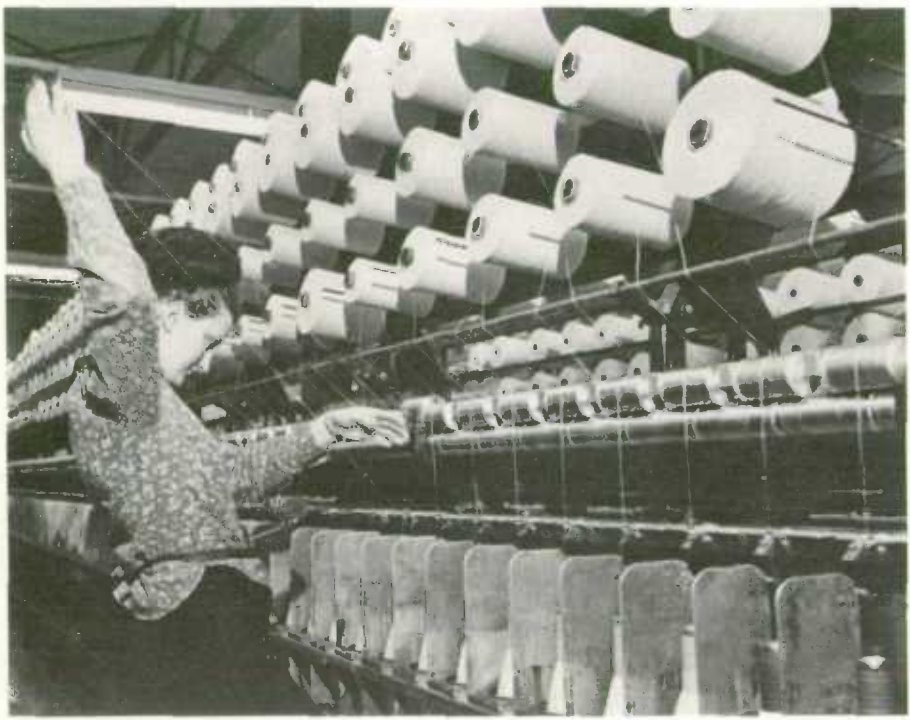

Gains hebdomadaires moyens dans certaines industries du Canada: moyennes annuelles, 1959, 1968 et 1969

Industrie	1959	1968	1969	Variation de 1959 à 1969	Variation de 1968 à 1969
		(dollars)		%	%
Forêts	70.18	122.04	133.35	90.0	9.3
Mines (y compris le broyage)	90.41	139.16	148.94	64.7	7.0
Fabrication	76.51	114.42	122.91	60.6	7.4
Biens durables	82.74	123.30	132.11	59.7	7.1
Biens non durables	71.27	106.16	114.13	60.1	7.5
Construction	82.28	137.59	149.85	82.1	8.9
Transports, communications et autres services d'utilité publique	76.93	122.70	132.54	72.3	8.0
Commerce	60.91	86.91	93.76	53.9	7.9
Finances, assurances et immeuble	67.41	106.21	113.81	68.8	7.2
Services	52.21	78.99	84.17	51.2	6.6
Industries diverses	73.40	109.88	117.79	60.5	7.2

Gains horaires moyens et durée hebdomadaire moyenne du travail, des travailleurs rémunérés à l'heure: moyennes annuelles pour 1959, 1968 et 1969

Industrie et province	Gains horaires moyens			Durée moyenne hebdomadaire du travail			Variation des gains horaires moyens de		Variation de la d.m.h. du travail	
	1959	1968	1969	1959	1968	1969	1959 à 1969	1968 à 1969	1959 à 1969	1968 à 1969
Industrie	$	$	$	(heures)			%	%	%	%
Fabrication	1.73	2.58	2.79	40.7	40.3	40.0	+61.3	+ 8.1	— 1.7	—0.7
Biens durables	1.88	2.79	2.99	41.0	40.9	40.6	+59.0	+ 7.2	— 1.0	—0.7
Biens non durables	1.58	2.37	2.57	40.4	39.7	39.5	+62.6	+ 8.4	— 2.2	—0.5
Mines (y compris le broyage)	2.05	3.07	3.28	41.3	41.8	41.4	+60.0	+ 6.8	+ 0.2	—1.0
Construction	1.93	3.33	3.71	41.1	40.5	39.6	+92.2	+11.4	— 3.6	—2.2
Bâtiment	2.02	3.42	3.82	38.6	38.6	37.9	+89.1	+11.7	— 1.8	—1.8
Génie civil	1.77	3.16	3.50	46.2	44.6	43.2	+97.7	+10.8	— 6.5	—3.1
Autres industries										
Transport urbain	1.94	3.18	3.43	42.7	41.5	41.7	+76.8	+ 7.9	— 2.3	+0.5
Entretien des routes et des ponts	1.51	2.41	2.58	38.4	39.3	38.5	+70.9	+ 7.1	+ 0.3	—2.0
Buanderies, nettoyage à sec et pressage	0.97	1.51	1.63	40.3	38.1	37.4	+68.0	+ 7.9	— 7.2	—1.8
Hôtels, restaurants et tavernes	0.98	1.49	1.62	39.4	33.4	32.2	+65.3	+ 8.7	—18.3	—3.6
Province[1]										
Fabrication										
Terre-Neuve	1.57	2.11	2.28	40.0	41.2	41.4	+45.2	+ 8.1	+ 3.5	+0.5
Nouvelle-Écosse	1.51	2.06	2.20	40.9	39.7	39.8	+45.7	+ 6.8	— 2.7	+0.3
Nouveau-Brunswick	1.45	2.10	2.30	41.9	40.9	40.3	+58.6	+ 9.5	— 3.8	—1.5
Québec	1.54	2.33	2.50	41.6	41.0	40.7	+62.3	+ 7.3	— 2.2	—0.7
Ontario	1.82	2.71	2.93	40.6	40.4	40.1	+61.0	+ 8.1	— 1.2	—0.7
Manitoba	1.60	2.31	2.47	40.6	39.5	39.3	+54.4	+ 8.9	— 3.2	—0.5
Saskatchewan	1.87	2.74	2.94	39.6	39.4	39.7	+57.2	+ 7.3	+ 0.3	+0.8
Alberta	1.83	2.64	2.89	39.9	39.3	39.4	+57.9	+ 9.4	— 1.3	+0.3
Colombie-Britannique	2.10	3.23	3.48	37.9	37.7	37.4	+65.7	+ 7.7	— 1.3	—0.8

[1] Les données pour l'Île du Prince-Édouard ne sont pas disponibles.

Le syndicalisme au Canada

Les syndicats ouvriers au Canada regroupaient environ 2,075,000 membres au début de 1969, soit 3.2 p. 100 de plus qu'en 1968. Les ouvriers syndiqués représentaient 26.3 p. 100 de la main-d'oeuvre totale. De ce nombre, environ 76.6 p. 100 faisaient partie de syndicats affiliés au Congrès du Travail du Canada (CTC), 10 p. 100 de syndicats affiliés à la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et 13.4 p. 100 étaient membres de syndicats canadiens et internationaux sans affiliations, ou d'associations locales indépendantes.

Les syndicats internationaux, surtout ceux de la AFL-CIO/CTC, groupaient 65 p. 100 des travailleurs syndiqués. Les syndicats nationaux représentaient 31.3 p. 100 de la main-d'oeuvre syndiquée au Canada.

Selon les données de l'enquête de 1969, 18 syndicats comptaient 30,000 membres ou plus. Les cinq plus importants sont les Métallurgistes unis d'Amérique (150,000), le Syndicat canadien de la fonction publique (124,500), l'Union internationale d'Amérique des travailleurs de l'automobile, de l'aéro-astronautique et des instruments aratoires (113,000), l'Alliance de la Fonction publique du Canada (96,200) et la Fraternité unie des charpentiers et menuisiers d'Amérique (73,500).

Assurance-chômage

Le régime national d'assurance-chômage obligatoire a été institué par le gouvernement fédéral le 1er juillet 1941 et son application a été confiée à la Commission de l'assurance-chômage. Cet organisme est dirigé par trois personnes nommées par le Gouverneur général en conseil: le Commissaire en chef, un Commissaire nommé après consultation avec les organisations représentatives d'employeurs et un Commissaire nommé après consultation avec les associations d'employés.

Aux termes de la Loi sur l'assurance-chômage, toute personne employée en vertu d'un contrat de travail est assurable, sauf certaines catégories d'employés comme les domestiques, les instituteurs, et la plupart des employés permanents du gouvernement fédéral, des institutions sans but lucratif et des hôpitaux. Les travailleurs rémunérés dont le revenu annuel dépasse $7,800 sont également exclus, sauf ceux qui sont payés à l'heure, à la journée ou à la pièce. Selon les estimations de juin 1969, la Loi atteint 81 p. 100 de tous les travailleurs rémunérés. En 1968, les deux tiers de tous les employés assurés résidaient en Ontario et au Québec, 14 p. 100 dans les provinces des Prairies, 11 p. 100 en Colombie-Britannique et 8 p. 100 dans les provinces de l'Atlantique.

L'échelle des cotisations réglementaires varie de 10 cents par semaine, pour l'employé dont le salaire hebdomadaire est inférieur à $20, à $1.40 pour celui qui gagne $100 et plus par semaine. L'employeur doit verser une cotisation égale à celle de son employé.

Les prestations auxquelles a droit un chômeur sont calculées d'après la moyenne des cotisations hebdomadaires pour les 30 dernières semaines des deux années précédant sa réclamation. Les taux actuels varient de $13 par semaine (pour un assuré sans personnes à charge et qui a versé la cotisation minimum) à $53 par semaine (pour le chômeur ayant une personne à charge et qui a versé la cotisation maximum). Une proportion relativement faible de réclamants touche les prestations les moins élevées, — 17 p. 100 seulement recevaient moins de $21 par semaine en 1968. Le chômeur touche

Des apprentis-tuyauteurs de quatrième année à Vancouver apprennent à plonger avec un scaphandre autonome pour se perfectionner dans la tuyauterie sous-marine. Leur syndicat prend à sa charge les frais de scolarité et les dépenses de location d'équipement.

une prestation hebdomadaire pour deux semaines de cotisations, jusqu'à un maximum de 52 semaines de prestations régulières. Une personne qui n'est pas employée pour une semaine de travail complète a droit à une prestation partielle. Toutefois, si ses gains hebdomadaires dépassent la moitié du taux de prestation applicable, la prestation de la semaine en question est réduite en proportion du montant excédentaire.

Ces dispositions concernant les cotisations et les prestations s'appliquent aux «prestations régulières». Pendant une période de cinq mois et demi, qui commence la semaine du 1er décembre, un chômeur peut toucher des «prestations saisonnières», à condition qu'il ait participé au régime pendant au moins 15 semaines depuis le 31 mars ou qu'il n'ait pas touché de prestations régulières depuis la mi-mai précédente. En 1968, 24 p. 100 des réclamations d'assurance-chômage portaient sur des prestations saisonnières.

Ces dernières années, la moyenne hebdomadaire de ces deux catégories de prestations a augmenté dans toutes les provinces par suite de la hausse continue des salaires. En 1968, la prestation régulière hebdomadaire était de $27.07 en moyenne, soit un peu plus que la moyenne des prestations saisonnières ($25.98 par semaine). La durée moyenne des prestations, ordinaires ou saisonnières, est passée à 13.1 ou 10.1 semaines selon la catégorie.

Programmes de main-d'oeuvre

Le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration s'emploie activement à faciliter l'adaptation des Canadiens à l'évolution économique et technologique en mettant à leur disposition des services d'orientation et de placement dans les divers Centres de main-d'oeuvre du pays. Dans le cadre du Programme canadien de formation de la main-d'oeuvre, un travailleur peut, sur la recommandation du conseiller d'un Centre de main-d'oeuvre, s'inscrire à un cours de formation, de recyclage ou de perfectionnement et, pendant son stage de formation, toucher une allocation de subsistance.

Le Programme de mobilité de la main-d'oeuvre du Canada vient en aide aux clients des Centres de main-d'oeuvre qui sont en chômage ou sur le point de l'être et qui ont peu de chances de trouver un emploi dans la région où ils habitent. Cette assistance prend la forme de subventions pour la recherche d'emploi, d'allocations de réinstallation ou de bourses de voyage pour les stagiaires.

Les Centres de main-d'oeuvre du Canada mettent des services de réadaptation à la disposition des travailleurs handicapés physiquement ou socialement. Le Programme de réadaptation professionnelle du Canada comprend des services de formation, de réadaptation fonctionnelle, d'évaluation des aptitudes, de tests et d'orientation, ainsi que des allocations de formation.

Le Conseil pour adultes et enfants handicapés de la Saskatchewan met sur pied des ateliers protégés pour les travailleurs handicapés, les malades mentaux, et les arriérés.

Le Ministère administre plus de 360 Centres de main-d'oeuvre répartis dans tout le Canada. La coordination des services et des programmes est assurée par cinq bureaux régionaux à Halifax, Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver reliés par un réseau Télex qui transmet aux Centres les renseignements sur les emplois et la main-d'oeuvre disponibles.

Le Ministère applique également le Programme d'adaptation de la main-

Les industries voulant s'implanter dans les zones désignées peuvent bénéficier de l'aide provinciale et fédérale. Ces industries créent de nouveaux emplois pour lesquels pourront être formés les habitants du lieu.

d'oeuvre qui aide les employeurs et les travailleurs à surmonter les difficultés que soulèvent les transformations technologiques et économiques. Le Programme «Opération récupération» vise à renseigner les Canadiens qui étudient à l'étranger sur les carrières qui leur sont ouvertes au Canada et à fournir aux employeurs les noms de spécialistes disponibles. Le Programme des emplois pour les étudiants incite les employeurs à embaucher des élèves d'école secondaire et des étudiants d'université pendant les mois d'été. Administré en collaboration avec le ministère de la Défense nationale, le Programme d'aide au placement permet aux militaires retraités de s'intégrer à la main-d'oeuvre civile.

La fabrication

Les industries manufacturières jouent un rôle capital dans l'économie canadienne: elles assurent l'emploi d'environ un quart de la main-d'oeuvre et une proportion à peu près égale du produit intérieur brut au coût des facteurs (c'est-à-dire le travail et le capital utilisés). Elles participent à la fabrication d'environ deux tiers des produits d'exportation du pays et, depuis quelques années, elles contribuent fortement à l'augmentation générale du volume des exportations.

D'après une étude des investissements projetés pour 1970, on prévoit que les dépenses effectuées par les industries manufacturières en machines et équipement représenteront plus du tiers de l'investissement total de ce genre au Canada. La même étude révèle que les fabricants prévoyaient des dépenses globales en 1970 de 3,154 millions de dollars en construction, en machines et en équipement. Ce montant dépasse de près du quart les dépenses de l'année précédente et de près de 43 p. 100 celles de 1968, compte tenu, bien entendu, du changement des prix. Les industries manufacturières sont une source de croissance économique: bien qu'elles dépendent moins du capital que les industries minières ou les services d'utilité publique, elles utilisent tout de

La fabrication de l'acier exige des installations vastes, complexes et dispendieuses. Cette section du complexe de la Stelco à Hamilton (Ont.) est affectée à la galvanisation.

même, par rapport à leur main-d'oeuvre, une grande quantité de machines et contribuent dans une très large mesure à l'avancement général de la productivité nationale.

En 1969, l'emploi moyen dans la fabrication de 1,691,000 (selon des enquêtes mensuelles) représente une augmentation de 3.2 p. 100 par rapport à l'année précédente.

Une étude révèle qu'en mars 1970 les industries manufacturières versaient des traitements et salaires hebdomadaires moyens de $130.25. Selon les chiffres provisoires, les expéditions de produits de propre fabrication ont totalisé 43,414 millions de dollars en 1969, soit une augmentation de 6.8 p. 100 par rapport à 1968.

La statistique financière de l'industrie manufacturière indique que les bénéfices des sociétés avant l'impôt ont atteint en 1969 une moyenne de 6.9 cents par dollar de vente contre 6.7 cents en 1968. (Ces données font partie d'une nouvelle série qui ne figurait pas antérieurement dans la brochure *Canada.)*

En 1969, l'industrie manufacturière la plus importante, selon les expéditions de propre fabrication, a été l'industrie de l'automobile dont la valeur des expéditions, selon les chiffres provisoires, s'est élevée à 3,276 millions de dollars; l'industrie des pâtes et papiers venait au second rang avec des expéditions de 2,706 millions de dollars. En 1966, cette dernière industrie était légèrement en avance sur celle de l'automobile. Toutefois, sous l'impulsion de l'Accord canado-américain de 1965 sur les produits de l'automobile, le nombre des emplois, la production et les expéditions de l'industrie

Les nouvelles automobiles de petite taille passent par la chaîne de montage à St. Thomas (Ont.). L'Accord canado-américain sur l'automobile a modifié de fond en comble la production canadienne de véhicules complets et de pièces.

La croissance constante du nombre de véhicules à moteur exige le raffinage d'un volume accru d'essence.

canadienne de l'automobile (et des pièces et accessoires d'automobiles) se sont accrus rapidement et très fortement. En 1967, l'industrie de l'automobile s'est classée au premier rang pour le volume des expéditions, et elle y est demeurée depuis cette date.

Le graphique ci-après indique l'augmentation et de la production et des exportations d'automobiles depuis 1961. Au début de cette période, l'expansion économique et la hausse du niveau de vie avaient déjà stimulé l'industrie. La demande nationale et la croissance rapide des exportations depuis la signature de l'Accord ont ensemble eu pour effet de presque doubler la production des automobiles. Cette expansion s'est accompagnée d'une forte rationalisation de la production et d'une hausse de la productivité, – soit deux des principaux objectifs de l'Accord.

Recensement des manufactures. Outre des relevés mensuels qui, sans exiger des réponses de la part de tous les fabricants, renferment des données approximatives eu égard aux emplois et aux expéditions dans l'industrie manufacturière, le Bureau fédéral de la statistique effectue un recensement annuel complet des manufactures. Même s'il n'est jamais aussi au point que les relevés mensuels, le recensement est cependant complet et renferme des précisions sur tout l'éventail de produits au sujet desquels on peut réunir et publier des données, et contient en outre d'autres renseignements de grande importance sur les industries manufacturières.

En 1967, lors du recensement des manufactures, on a dénombré 33,267 établissements et 1,652,827 employés dont 71 p. 100 étaient des employés préposés à la production et à d'autres secteurs de l'activité manufacturière. Les autres employés étaient affectés à des travaux de bureau, d'administration, de vente et de distribution ou à d'autres fonctions en dehors de la fabrication proprement dite.

Même si les établissements sont nombreux, plusieurs d'entre eux sont petits et un nombre relativement restreint de grandes entreprises répond pour une forte proportion de l'ensemble de l'activité. Environ le tiers de tous les établissements employait moins de cinq personnes y compris les propriétaires.

Par contre, dans l'industrie manufacturière environ un employé sur cinq travaillait dans l'un des 156 établissements comptant 1,000 employés et plus.

Comme on l'a déjà mentionné, c'est l'industrie de l'automobile qui, en 1967, avait le plus gros chiffre d'expéditions suivie de l'industrie des pâtes et papiers. Cette dernière comptait cependant le plus grand nombre d'employés, soit 73,983; les manufactures de machines et d'équipement divers venaient au second rang avec un effectif de 48,852, et les manufacturiers de véhicules automobiles, au troisième rang, avec 40,861 employés. Bien entendu, le nombre de personnes employées dans la production de véhicules automobiles est en réalité beaucoup plus grand si l'on tient compte des manufacturiers de pièces et accessoires d'automobiles et des nombreux ouvriers préposés à la fabrication des pneus et des chambres à air, des produits textiles, des batteries et des autres pièces détachées d'automobiles.

En 1967, les huit autres principales industries selon le volume des expéditions étaient, par ordre décroissant: l'abattage et la préparation de la viande, les raffineries de pétrole, l'industrie du fer et de l'acier, les fabriques laitières, les manufacturiers de machines et matériel divers, les scieries et les ateliers de rabotage, les manufacturiers de pièces et accessoires d'automobiles, et la fonte et l'affinage.

Expéditions des voitures particulières de fabrication canadienne, 1961-1969

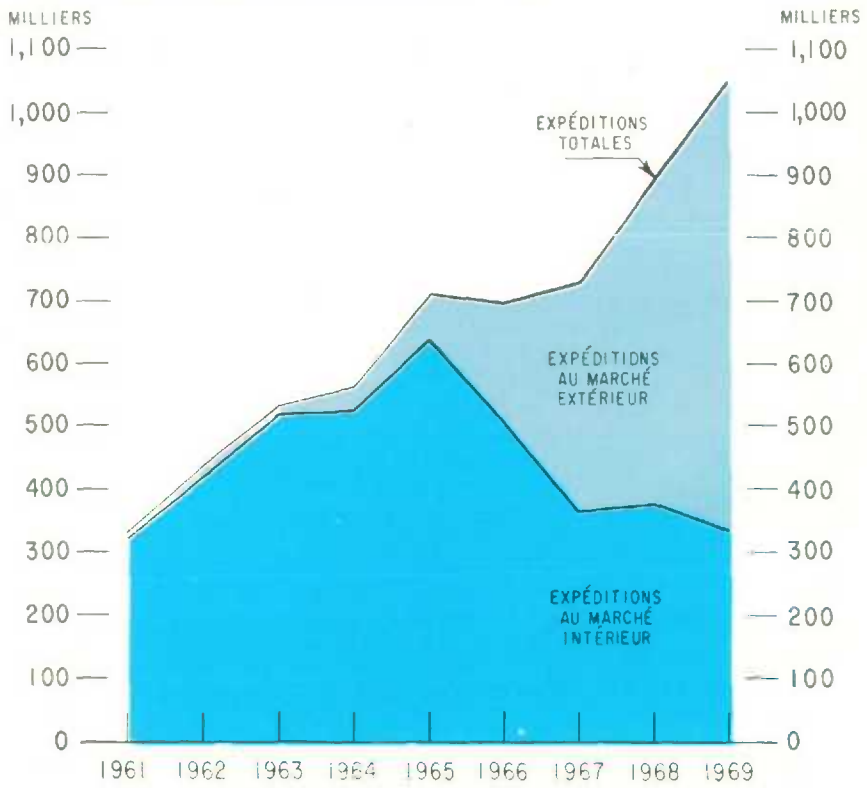

Statistique manufacturière, par province et groupe d'industries, 1967

Province ou territoire et groupe d'industries	Employés	Traitements et salaires	Valeur ajoutée	Valeur d'origine des expéditions
Province ou territoire	nombre	(milliers de dollars)		
Terre-Neuve	11,620	54,246	86,689	186,056
Île du Prince-Édouard	2,253	7,671	15,504	51,083
Nouvelle-Écosse	33,025	141,729	240,783	610,299
Nouveau-Brunswick	28,770	121,406	210,129	573,897
Québec	524,688	2,739,520	4,855,896	10,966,429
Ontario	818,227	4,822,183	9,032,055	20,259,696
Manitoba	49,325	241,311	424,923	1,079,730
Saskatchewan	15,611	83,558	165,986	479,582
Alberta	49,568	272,325	574,219	1,554,985
Colombie-Britannique	121,594	769,286	1,397,955	3,189,977
Yukon	71	380	690	835
Territoires du Nord-Ouest	75	575	867	2,821
Canada	**1,652,827**	**9,254,190**	**17,005,696**	**38,955,389**
Groupe d'industries				
Industrie des aliments et boissons	228,748	1,140,377	2,516,832	7,429,270
Industrie du tabac	10,555	59,779	182,369	493,260
Industrie du caoutchouc	26,906	155,953	308,982	584,357
Industrie du cuir	31,496	121,760	183,808	369,115
Industrie textile	77,360	359,553	601,581	1,404,939
Bonneterie	22,814	85,434	143,033	325,543
Industrie du vêtement	98,263	356,027	557,730	1,176,755
Industrie du bois	89,873	451,192	733,283	1,675,642
Industrie du meuble et des articles d'ameublement	43,895	201,833	334,784	640,196
Industrie du papier et produits connexes	118,609	781,885	1,434,412	3,231,176
Imprimerie, édition et industries connexes	83,594	497,916	862,082	1,297,275
Industrie métallique primaire	112,945	754,681	1,383,609	3,052,537
Industrie des produits métalliques (à l'exclusion des machines et du matériel de transport)	139,232	817,639	1,404,551	2,732,066
Industrie de la machinerie (sauf le matériel électrique)	79,171	505,095	736,978	1,516,875
Industrie du matériel de transport	150,215	979,333	1,832,635	4,720,876
Industrie des appareils et du matériel électrique	127,561	718,584	1,106,808	2,312,519
Industrie des produits minéraux non métalliques	51,276	301,482	615,308	1,082,213
Industrie du pétrole et du charbon et leurs dérivés	15,662	128,781	292,791	1,558,207
Industrie chimique et des produits connexes	75,245	488,652	1,193,561	2,268,769
Industries manufacturières diverses	69,407	348,236	582,378	1,083,797

Comme l'indique le tableau précédent, les quatre cinquièmes des usines de l'industrie manufacturière (selon les caractéristiques mentionnées dans le tableau) sont situées en Ontario et au Québec. En 1967, la valeur des expéditions des manufactures avait dépassé le milliard de dollars dans cinq zones métropolitaines de recensement. Ce sont, par ordre décroissant, Toronto, Montréal, Hamilton, Vancouver et Windsor. Ensemble, ces régions cumulaient environ 47 cents de chaque dollar d'expédition de produits de l'industrie manufacturière canadienne. Si l'on y ajoute Winnipeg et Kitchener, les deux zones métropolitaines de recensement suivantes, les sept centres répondent pour plus de la moitié des expéditions de tous les produits fabriqués par l'industrie manufacturière.

Statistique manufacturière, certaines années, 1917 à 1969

Année	Employés	Traitements et salaires	Valeur ajoutée	Valeur d'origine des expéditions[1]
	nombre		(milliers de dollars)	
1917	606,523	497,802	1,281,132	2,820,811
1920	598,893	717,494	1,621,273	3,706,545
1929	866,531	777,291	1,755,387	3,883,446
1933	468,658	436,248	919,671	1,954,076
1939	658,114	737,811	1,531,052	3,474,784
1944	1,222,882	2,029,621	4,015,776	9,073,693
1949	1,171,207	2,591,891	5,330,566	12,479,593
1953	1,327,451	3,957,018	7,993,069	17,785,417
1954	1,267,966	3,896,686	7,902,124	17,554,528
1955	1,298,461	4,142,410	8,753,450	19,513,934
1956	1,353,020	4,570,692	9,605,425	21,636,749
1957	1,340,948	4,778,040	..	21,452,343
1958	1,272,686	4,758,614	9,454,954	21,434,815
1959	1,287,810	5,030,132	10,154,277	22,830,836
1960	1,275,476	5,150,503	10,380,148	23,279,804
1961	1,352,605	5,701,651	10,434,832	23,438,956
1962	1,389,516	6,096,174	11,429,644	25,790,087
1963	1,425,440	6,495,289	12,272,734	28,014,888
1964	1,491,257	7,080,939	13,535,991	30,856,099
1965	1,570,298	7,822,919	14,927,753	33,889,425
1966	1,646,024	8,695,890	16,351,740	37,303,455
1967	1,652,827	9,254,190	17,005,696	38,955,389
1968	1,639,200[2]	9,845,000[3]	17,676,000[4]	40,649,000[5]
1969	1,691,400[2]	10,858,000[3]	18,956,000[4]	43,413,800[5]

[1] Avant 1953, valeur brute de la production. [2] Chiffre tiré de la publication «Estimations du nombre des employés, par province et par industrie». [3] Chiffre tiré des données courantes sur les gains dans l'industrie manufacturière. [4] Estimation fondée sur le rapport entre la «valeur ajoutée par la fabrication» et «la valeur brute de la production» des années antérieures. [5] Estimation fondée sur le relevé mensuel des expéditions des manufacturiers.

Commerce intérieur

On a défini la distribution comme étant l'exécution de certaines opérations commerciales indispensables au mouvement des marchandises et à la fourniture des services, des sources primaires et secondaires jusqu'au consommateur. Les moyens d'acheminement sont connus sous le nom de canaux de distribution. Ils englobent les points de vente en gros et au détail, les industries de services, les succursales de vente des fabricants, les distributeurs automatiques, la vente directe (vente par correspondance, vente de porte à porte), etc. Le système de distribution dépend de l'exécution d'un ensemble complexe d'opérations étroitement reliées, dont les transports et les communications, l'achat, la vente, la publicité, la promotion des ventes, l'étude des marchés, l'emmagasinage, la gestion financière, etc. Des industries spécialisées et des organismes de service qui desservent le système de distribution exécutent une partie de ces opérations, tandis que les organismes qui constituent eux-mêmes le système s'occupent des autres. La tendance à se spécialiser et à confier la distribution à des spécialistes est plus forte, toutefois, que la tendance à intégrer les opérations de distribution.

Les canaux de distribution sont en évolution constante. Les organismes spécialisés, tels que les services de traitement des données, les services d'étude des opérations, les sociétés qui s'occupent des listes d'adresses et des concours, les sociétés de relations extérieures, et les agences d'étude des marchés et des emplacements, servent de plus en plus à faciliter la distribution. Les propriétaires de magasins indépendants se groupent en associations volontaires dans le but de protéger leur part du marché contre l'envahissement des magasins à succursales multiples. Les concessions exclusives se multiplient. Le crédit à la consommation prend de l'expansion grâce à l'utilisation croissante des cartes de crédit. L'industrie pétrolière entreprend la vente directe et au détail des petits appareils et des articles ménagers et de sport. Les centres commerciaux prolifèrent encore dans la banlieue, mais les marchands du centre-ville ont commencé à lutter contre cette tendance en aménageant de nouveaux mails commerciaux au coeur de la ville et en construisant des ensembles à magasins multiples et à plusieurs étages.

Commerce de détail

Grands magasins. Depuis plusieurs années, il devient de plus en plus difficile de faire une distinction entre les grands magasins, les magasins à rabais et les bazars. En outre, les grands magasins se livrent à des opérations qui ne sont pas de leur ressort, notamment la vente par correspondance et par catalogue. Afin de «purifier» les données de vente au détail des grands magasins, on a adopté pour elles, en janvier 1968, une définition entièrement nouvelle; entre autres choses, cette définition considère les concessions exploitées dans les grands magasins comme faisant partie de ces établissements. Les ventes de 1967 ont été recalculées en fonction de cette nouvelle définition. Le tableau ci-après reflète ces changements; seules les ventes des *grands magasins* à proprement parler y figurent, et non, – comme par le passé, – celles des *établissements* (qui englobaient les ventes par correspondance, les points de vente extérieurs et les autres opérations qui ne relèvent pas des grands magasins).

Commerce de détail par province et genre de commerce, 1967-1969

Province et genre de commerce	1967	1968	1969	Variation, 1968-1969
Province	(millions de dollars)			%
Terre-Neuve	446.7	470.7	478.8	+ 1.7
Île du Prince-Édouard	105.6	112.1	116.6	+ 4.0
Nouvelle-Écosse	791.0	866.8	906.9	+ 4.6
Nouveau-Brunswick	604.4	653.8	667.7	+ 2.1
Québec	6,273.6	6,459.9	6,829.9	+ 5.7
Ontario	9,022.9	9,806.6	10,572.0	+ 7.8
Manitoba	1,110.4	1,146.3	1,204.3	+ 5.1
Saskatchewan	1,059.4	1,071.2	1,047.1	— 2.3
Alberta	1,885.0	2,028.0	2,198.7	+ 8.4
Colombie-Britannique, Yukon et Territoires du Nord-Ouest	2,591.1	2,796.5	3,043.3	+ 8.8
Total	**23,890.2**	**25,411.9**	**27,065.3**	**+ 6.5**
Genre de commerce				
Épiceries et épiceries-boucheries	5,304.1	5,671.4	6,088.1	+ 7.3
Autres magasins d'alimentation	853.8	887.7	955.3	+ 7.6
Grands magasins	2,157.8	2,376.1	2,657.7	+10.9
Marchandises diverses	719.6	771.5	857.4	+10.7
Magasins généraux	848.6	894.6	939.2	+ 4.9
Bazars	525.6	493.5	523.9	+ 6.2
Concessionnaires de véhicules automobiles	3,935.7	4,243.4	4,335.8	+ 2.2
Stations-service et garages	2,170.6	2,331.9	2,454.9	+ 5.3
Vêtements pour hommes	352.7	367.1	391.7	+ 6.7
Vêtements pour femmes	441.2	453.2	478.4	+ 5.6
Vêtements pour la famille	330.3	344.3	353.5	+ 2.5
Chaussures	288.8	300.8	308.2	+ 2.5
Quincailleries	401.0	416.3	424.2	+ 1.9
Meubles, téléviseurs, radios et appareils	822.2	659.0	904.9	+ 5.3
Combustibles	393.9	411.4	422.0	+ 2.6
Pharmacies	696.0	729.9	776.3	+ 6.4
Bijouteries	220.9	226.2	235.6	+ 4.2
Tous autres magasins	3,427.2	3,633.6	3,958.0	+ 8.6

Dans ce grand magasin des Galeries d'Anjou à Montréal, on a tenu compte des exigences non seulement de l'efficacité mais aussi de l'esthétique.

Magasins à succursales multiples et magasins indépendants. En 1969, les ventes au détail, dont le total atteignait 27 milliards, se répartissaient comme suit: 9.6 milliards (35.5 p. 100) pour les magasins à succursales multiples et 17.4 milliards (64.5 p. 100) pour les magasins indépendants. Les ventes des magasins à succursales multiples ont augmenté de 11.4 p. 100 par rapport à 1968 et celles des magasins indépendants de 4.0 p. 100. Comme il en a été fait mention précédemment, les détaillants indépendants appartenant à de nombreux secteurs du commerce ont adhéré à des associations volontaires afin de faire échec à la concurrence grandissante des magasins à succursales multiples. Ces associations offrent plusieurs des avantages des magasins à succursales multiples: pouvoir d'achat massif, centralisation des achats, réduction des frais de publicité et des services de gestion.

Ventes au détail, taux de croissance et part du marché des magasins à succursales multiples, des magasins indépendants et des magasins indépendants groupés en associations volontaires, certains commerces, Canada, 1964 et 1968

Catégorie de magasin	Ventes 1964	Ventes 1968	Variation, 1964-1968	Part des ventes 1964	Part des ventes 1968
	(millions de dollars)		%	%	%
Épiceries et épiceries-boucheries					
Total, tous magasins	4,355.9	5,671.4	+30.2	100.0	100.0
Magasins à succursales multiples	2,057.7	2,756.7	+34.0	47.2	48.6
Magasins indépendants	2,298.2	2,914.7	+26.8	52.8	51.4
Magasins groupés en associations volontaires	1,017.0	1,801.7	+77.2	23.3	31.8
Magasins non associés	1,281.2	1,113.0	−13.1	29.4	19.6
Pharmacies					
Total, tous magasins	537.6	729.9	+35.8	100.0	100.0
Magasins à succursales multiples	63.6	103.3	+62.4	11.8	14.2
Magasins indépendants	474.0	626.5	+32.2	88.2	85.8
Magasins groupés en associations volontaires	301.9	419.3	+39.0	56.2	57.4
Magasins non associés	172.2	207.2	+20.4	32.0	28.4
Quincailleries					
Total, tous magasins	328.4	416.3	+26.8	100.0	100.0
Magasins à succursales multiples	46.7	70.7	+51.3	14.2	17.0
Magasins indépendants	281.7	345.7	+22.7	85.8	83.0
Magasins groupés en associations volontaires	105.5	241.3	+128.7	32.1	58.0
Magasins non associés	176.2	104.4	−40.7	53.7	25.0
Bazars					
Total, tous magasins	462.9	493.5	[1]	100.0	100.0
Magasins à succursales multiples	384.9	394.2	[1]	83.1[2]	79.9[2]
Magasins indépendants	78.0	99.3	+27.3	16.8[2]	20.1[2]
Magasins groupés en associations volontaires	32.1	43.5	+35.3	6.9[2]	8.8[2]
Magasins non associés	45.9	55.8	+21.6	9.9[2]	11.3[2]

[1] Ces chiffres ne sont pas rigoureusement comparables: le chiffre de 1964 comprend certains grands magasins exploités par des bazars à succursales multiples, et le chiffre de 1968 les exclut. [2] La remarque précédente concerne aussi ces chiffres; toutefois, bien que les chiffres de 1964 ne puissent être comparés exactement avec ceux de 1968, les chiffres de chaque année fournissent des renseignements de façon indépendante.

Les supermarchés canadiens offrent un très grand choix d'aliments.

Le tableau précédent montre que de 1964 à 1968 les ventes des sociétés constituées d'épiceries et d'épiceries-boucheries à succursales multiples ont augmenté de 34.0 p. 100 et que les ventes des magasins indépendants de cette catégorie se sont accrues de 26.8 p. 100. Simultanément, le chiffre d'affaires des chaînes volontaires d'épiceries et d'épiceries-boucheries a augmenté de 77.2 p. 100, tandis que les ventes des magasins non associés ont diminué de 13.1 p. 100. Ainsi, dans le secteur des épiceries et des épiceries-boucheries, la part des ventes (en dollars) des chaînes volontaires s'est élevée de 23.3 p. 100 en 1964 à 31.8 p. 100 en 1968 et la part des magasins indépendants non associés a été ramenée de 29.4 p. 100 à 19.6 p. 100.

On constate une tendance semblable dans les autres domaines commerciaux. Si les ventes réelles des indépendants non associés n'ont pas diminué, du moins leur part du marché a diminué; quant aux magasins groupés en associations volontaires ils ont vu leurs ventes augmenter plus rapidement que la moyenne et ils ont accru leur part du marché. Ce progrès est attribuable en grande partie à l'accroissement continuel du nombre de magasins indépendants qui s'associent à d'autres.

Centres commerciaux. L'examen d'une autre nouveauté en matière de vente au détail (les centres commerciaux de banlieue) a révélé que le nombre de magasins de détail (exception faite des points de service) est passé de 4,674 en 1964 à 6,634 en 1968, ce qui représente un accroissement de 42 p. 100; les ventes au détail sont passées de 1,560 millions de dollars à $2,869,100,000, soit une augmentation de 84 p. 100. On estime que la part des ventes au détail effectuées par les centres commerciaux est passée de 8 p. 100 à 10.6 p. 100.

Vente directe. L'enquête la plus récente sur la vente directe (la vente de biens de consommation qui ne passent pas par des points de vente au détail,

à l'exclusion des ventes par catalogue des grands magasins) faite par des fabricants et des organismes spéciaux, porte sur 1967. Cette année-là, la vente directe a atteint $645,600,000, soit une augmentation de 31 p. 100 depuis 1961. Le plus important groupe demeure celui des produits laitiers, dont la part des ventes de porte à porte a baissé de 31.9 p. 100 en 1961 à 28.9 p. 100 en 1967. Le deuxième groupe en importance est celui des journaux et des revues, dont la part de la vente directe est passée de 15.6 p. 100 en 1961 à 16.7 p. 100 en 1967. Il convient aussi de mentionner la diminution de la vente de porte à porte des produits de boulangerie (baisse de près de 25 p. 100 de 1961 à 1967) ainsi que l'accroissement de la vente directe de livres et de disques (39 p. 100) et de cosmétiques (63 p. 100).

Expositions

L'affluence annuelle aux expositions canadiennes, depuis la magnifique «Terre des Hommes» jusqu'aux expositions hautement spécialisées, en passant par les *Home Shows* locales (expositions intéressant le foyer), dépasse 10 millions de personnes. Pour répondre à la tendance croissante vers des expositions régionales, de nouvelles installations ont été inaugurées récemment à Halifax, à Montréal, à Winnipeg et à Vancouver. Les foires commerciales, dont le nombre est passé de 55 en 1965 à plus de 115 en 1970, deviennent de plus en plus spécialisées, reflétant la spécialisation plus poussée des industries qu'elles servent.

Les services

On ne saurait mieux mesurer et analyser les changements dans le secteur des services au sein de l'économie qu'en comparant les données

Les foires commerciales, telles que cette exposition d'équipement pour la neige à la Place Bonaventure, à Montréal, attirent des foules de visiteurs.

des recensements, les enquêtes intercensales ne fournissant qu'un aperçu partiel de ce domaine vaste et varié. En 1966, les services récréatifs et de divertissement, les services commerciaux, les services personnels, les services de réparation, les hôtels et restaurants et les services divers ont représenté ensemble des recettes totales de plus de 4,587 millions de dollars. (Ce total ne comprend pas les services médicaux, les services éducatifs, les services juridiques et les services de transport qui ne figurent pas dans le recensement des commerces et services; il ne comprend pas non plus les services de réparations d'automobiles qui figurent dans le commerce de détail, ni certains secteurs de moindre importance.) De 1961 à 1966, les services se sont développés à un taux plus rapide que le revenu personnel disponible ou les dépenses personnelles de consommation. L'augmentation de 53.9 p. 100 du chiffre d'affaires des services a été également supérieure à la croissance de 41.2 p. 100 des ventes au détail durant la même période.

Commerce de services, par catégorie d'entreprise, Canada, 1961-1966

Catégorie de services	1961	1966	Variation, 1961 à 1966
	(milliers de dollars)		%
Services récréatifs et de divertissement	253,290.5	441,905.5	+74.5
Services commerciaux	272,684.0	492,387.6	+80.6
Services personnels	406,974.2	596,480.7	+46.6
Services de réparation[1]	64,760.2	65,572.2	+ 1.3
Hôtels, camps touristiques et restaurants ...	1,660,787.8	2,397,258.4	+44.3
Services divers	321,353.1	593,397.0	+84.7
Total, tous services	**2,979,849.8**	**4,587,001.4**	**+53.9**

[1] Sans les réparations d'automobiles, d'appareils et de bijoux.

Crédit à la consommation

Le crédit à la consommation a trait aux avances consenties à des fins personnelles non commerciales, soit en argent comptant, soit sous forme de crédit pour des achats particuliers de biens de consommation en vertu de contrats de vente. Le crédit à la consommation ne comprend pas les hypothèques résidentielles, les prêts pour l'amélioration du logement, les prêts bancaires entièrement garantis, les honoraires dus à des membres de professions libérales (notamment aux médecins et aux avocats) les prêts d'agents de change et de courtiers en placements, le crédit consenti pour les services fournis par les hôtels, les agences de voyages et de transports, les services publics et les montants probablement assez considérables de prêts entre particuliers. Le crédit à la consommation est en augmentation et, à la fin de 1969, les soldes créditeurs se chiffraient à 10,837 millions de dollars, soit une augmentation de 13.1 p. 100 par rapport au total de 1968.

La part du crédit à la consommation consenti par les détaillants et les autres vendeurs a diminué, au cours des années, de 46.7 p. 100 en 1960 à 27.3 p. 100 en 1969. En revanche, la part des prêts à la consommation consentis par les banques et des prêts directs consentis par les autres institutions de prêts s'est accrue; les prêts d'argent consentis par les banques ont augmenté encore plus rapidement que ceux consentis par les autres institutions de prêts. Parmi les facteurs qui ont contribué à réduire la part du crédit à la consommation détenu par les autres vendeurs de biens à tempérament, il convient de mentionner l'usage moins fréquent du financement des achats d'automobiles par l'entremise des contrats de vente condi-

tionnelle des sociétés de financement des ventes et des sociétés de prêts au consommateur; cet usage a cédé la place à l'achat des véhicules automobiles au comptant, grâce probablement à des emprunts de sociétés de prêts.

La carte de crédit, lancée par des entreprises commerciales et utilisée maintenant par les banques, remplace de plus en plus le paiement au comptant.

Crédit à la consommation: soldes créditeurs, 1960-1969, certains détenteurs

Année	Total	Augmentation proportionnelle annuelle	Détaillants[1]	Autres vendeurs[2]	Prêts bancaires directs[3]	Autres prêts directs[4]
		%		(millions de dollars)		
1960.....	4,020	—	960	916	863	1,281
1961.....	4,250	+ 5.7	1,005	838	1,039	1,368
1962.....	4,694	+10.4	1,039	902	1,196	1,557
1963.....	5,270	+12.3	1,088	982	1,448	1,757
1964.....	6,056	+14.9	1,147	1,148	1,808	1,953
1965.....	6,943	+14.6	1,216	1,270	2,257	2,200
1966.....	7,556	+ 8.8	1,260	1,348	2,474	2,476
1987.....	8,372	+10.7	1,286	1,287	2,994	2,805
1968.....	9,584	+14.5	1,329	1,352	3,686	3,217
1969.....	10,837	+13.1	1,415	1,543	4,171	3,708

[1] Comprend les comptes et le crédit à tempérament des grands magasins, des magasins d'ameublement et d'appareils, etc.

[2] Comprend le crédit pour ventes à tempérament consenti par les sociétés de financement et de prêts aux consommateurs, ainsi que les cartes de crédit des sociétés pétrolières.

[3] Les prêts personnels (autres que ceux entièrement garantis et les prêts pour l'amélioration de l'habitation) consentis par les banques à charte et les banques d'épargne du Québec.

[4] Comprend les prêts personnels directs consentis par les sociétés de prêts aux consommateurs, les syndicats de crédit, les Caisses populaires et les prêts sur polices d'assurance des compagnies d'assurance-vie.

Commerce de gros

Aux fins de la statistique, les grossistes sont classés en cinq catégories: les marchands en gros qui ont répondu pour 56 p. 100 du total des ventes en gros (19,740 millions de dollars en 1961), les agents et les courtiers, les succursales de ventes des fabricants, les transformateurs de produits primaires et les établissements de vente de pétrole en gros.

Commerce de gros, ventes, 1961 et 1969

Genre de commerce	Ventes		Variation, 1969/1961
	1961	1969	
	(millions de dollars)		%
Total, tous commerces	11,048.7	18,046.1	+ 63.3
Commerces des biens de consommation	5,397.8	8,561.7	+ 58.6
Pièces et accessoires d'automobiles	469.6	816.1	+ 73.8
Véhicules automobiles	237.1	334.6	+ 41.1
Produits pharmaceutiques et divers	265.6	451.7	+ 70.1
Vêtements et bonneterie	190.2	201.0	+ 5.7
Chaussures	39.8	43.9	+ 10.3
Autres textiles et accessoires de vêtement	246.1	343.4	+ 39.5
Appareils électriques ménagers	252.6	458.1	+ 81.3
Tabacs, confiserie et boissons gazeuses	501.9	758.3	+ 51.1
Fruits frais et légumes	281.3	454.0	+ 61.4
Viandes et produits laitiers	231.8	510.8	+120.4
Revêtements de planchers	84.7	120.9	+ 42.7
Épicerie et spécialités alimentaires	1,735.8	2,883.9	+ 66.1
Quincaillerie	436.9	512.6	+ 17.3
Autres biens de consommation	424.4	672.3	+ 58.4
Commerces de biens industriels	5,650.9	9,484.5	+ 67.8
Charbon et coke	69.5	68.3	— 1.7
Céréales	1,096.9	1,247.9	+ 13.8
Fils électriques, matériaux de construction, appareils et équipement	170.4	322.9	+ 89.5
Autres matériaux et fournitures de construction, y compris le bois de sciage	1,368.3	2,374.8	+ 73.6
Machines agricoles	390.1	597.3	+ 53.1
Matériel et fournitures (industriels et de transports)	826.0	1,814.3	+119.6
Matériel et fournitures (commerces, institutions et services)	196.8	416.3	+111.5
Papier journal, papier et produits du papier	197.5	408.1	+106.6
Matériel et fournitures scientifiques et professionnels	108.1	268.3	+148.2
Fer et acier	369.0	633.8	+ 71.8
Ferraille et déchets	198.1	405.6	+104.7
Autres produits industriels	660.2	927.0	+ 40.4

Les coopératives

Le mouvement coopératif a réussi à s'implanter dans les dix provinces du Canada. Il a été adopté avec le plus d'empressement dans les milieux ruraux où les moyens de commercialisation des produits agricoles n'existaient guère et où, en certains cas, les cultivateurs étaient déçus par les pratiques de commercialisation en vigueur. C'est pourquoi il demeure essentiellement de caractère rural et n'a réussi à progresser sensiblement dans le secteur urbain qu'au cours de la dernière décennie avec l'établissement de supermarchés et de centres d'achat à régime coopératif. La plupart des coopératives sont constituées en vertu d'une loi provinciale, sauf pour quelques coopératives plus importantes dont l'activité s'étend à plus d'une

province et qui sont constituées en vertu de la Loi canadienne sur les compagnies ou en vertu d'autres lois fédérales spéciales. De façon générale, les coopératives se divisent en trois grandes catégories: les coopératives de commercialisation (par exemple, les coopératives laitières recevant le lait des coopérateurs et le vendant pour leur compte), les coopératives d'achat (par exemple, les coopératives d'épiciers qui achètent les denrées alimentaires pour les vendre aux membres), et les coopératives de services (par exemple, les coopératives de camionneurs transportant les produits des coopérateurs au marché moyennant une redevance). Quelques-unes des coopératives de commercialisation et des coopératives d'achat s'occupent également de fabrication. Outre les coopératives ordinaires ou locales (celles qui appartiennent en propre à leurs actionnaires), il existe huit coopératives de gros qui servent de centres de distribution et de commercialisation pour les coopératives locales.

En 1968, le chiffre d'affaires total des 2,469 coopératives locales, avec leurs 1,700,000 membres, s'est élevé à 2,133 millions de dollars. Leur actif était de 1,180 millions. Le chiffre d'affaires comprenait la commercialisation des produits agricoles (qui a atteint 1,336 millions), la vente de marchandises et fournitures aux coopérateurs (717 millions), les recettes des services (66 millions), et divers autres revenus (14 millions). Les principaux produits agricoles étaient les céréales et les semences (576 millions), les produits laitiers (346 millions) et le bétail et ses produits (258 millions). Parmi les achats, les produits alimentaires venaient en tête de liste (208 millions de dollars), suivis des aliments pour le bétail (150 millions) et du pétrole (108 millions). Comme par le passé, la Saskatchewan a été le principal vendeur de produits agricoles et le Québec est venu en tête pour la vente au détail des marchandises et fournitures.

Les huit coopératives de gros ont déclaré en 1968 un chiffre d'affaires total de 560 millions de dollars dont 363 millions en fournitures et 197 millions pour la commercialisation de produits agricoles. Les ventes les plus importantes ont été celles de produits alimentaires, de bétail et d'aliments pour le bétail (106 millions, 88 millions, et 81 millions respectivement).

Les programmes d'expansion des coopératives favorisant la promotion de l'artisanat indigène trouvent de plus en plus la faveur des Esquimaux et des Indiens. En 1968, 36 coopératives de l'Arctique desservant 1,500 familles ont enregistré des ventes de $2,400,000 et les ventes dans les 123 coopératives indiennes avec leurs 7,800 membres se sont élevées à cinq millions.

Deux organismes nationaux importants du mouvement coopératif collaborent à l'organisation, à l'éducation et à la promotion des coopératives. La *Co-operative Union of Canada* concentre ses efforts dans les régions anglophones tandis que le Conseil canadien de la coopération est au service des coopératives dans les régions francophones.

Certaines universités canadiennes offrent des cours sur le système coopératif et quelques-unes le font dans le cadre de l'éducation permanente. C'est le cas, en particulier, de l'Université Saint-François-Xavier en Nouvelle-Écosse qui, depuis le début des années 1930, dirige dans les Maritimes un programme d'éducation permanente pour organiser les coopératives et leur venir en aide. Récemment, des cours universitaires ont été donnés à la fois sur une base de court terme pour les cadres et le personnel des coopératives, et dans le cadre du programme régulier de l'université. L'Institut international Coady a été fondé à l'Université Saint-François-Xavier en 1960; on y donne une formation sur les principes et l'organisation du système coopératif

à l'intention d'étudiants étrangers venant surtout des pays en voie de développement où la coopération fondée sur le principe «aide-toi toi-même» s'est révélée la plus appropriée.

Le *Western Co-operative College* de la Saskatchewan offre un enseignement de courte durée au personnel des coopératives, ainsi que des cours de formation pour les étudiants étrangers. L'Institut coopératif Desjardins du Québec se spécialise dans l'animation sociale et l'éducation des adultes pour les québécois engagés dans l'action coopérative et les étudiants étrangers.

Corporations et affaires des consommateurs

Il y a un siècle, le Canada avait une économie de village: les biens et services étaient produits, fournis, distribués et consommés localement. Des relations personnelles étroites unissaient le producteur au consommateur et cela constituait un facteur d'auto-correction et d'auto-régulation du marché conformément à la théorie classique de la libre entreprise.

Aujourd'hui, tout a changé. L'économie est maintenant caractérisée par la production, la distribution, la commercialisation et la consommation de masse. Ce nouveau régime a donné lieu à de nombreux avantages, mais il a aussi créé un marché sur lequel le consommateur et l'investisseur individuel, le producteur et le fournisseur isolé ont, le plus souvent, perdu toute influence et tout contrôle.

Le ministère de la Consommation et des Corporations a été créé en décembre 1967 dans le but de défendre les intérêts du consommateur canadien, dont la demande de biens et de services est le fondement de l'économie, et de susciter un climat propice au développement des affaires dans un système de marché libre. De ce fait, le Canada est devenu le seul pays au monde où un seul ministère du gouvernement national, dirigé par un membre du Cabinet, regroupe les divers programmes de protection du consommateur, les fonctions de réglementation exercées par le gouvernement à l'égard des entreprises, et les mesures visant à assurer le maintien de la concurrence interne. Le ministère de la Consommation et des Corporations dispose de trois services distincts: le Bureau de la consommation, le Bureau des corporations, et le Bureau du Directeur des enquêtes et recherches établi en vertu de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

Le Bureau de la consommation a été institué dans le but d'améliorer le bien-être des consommateurs, et d'aider les Canadiens à devenir par eux-mêmes de meilleurs consommateurs. Pour atteindre cet objectif, le Bureau élabore des systèmes visant à protéger le consommateur contre les fraudes et les supercheries du marché, et contre les produits peu sûrs ou dangereux. Il s'efforce d'accroître l'efficacité du choix du consommateur en assurant que celui-ci puisse se fier aux renseignements qui lui sont fournis sur le marché, et en encourageant la libre diffusion, par les entreprises et le gouvernement, de renseignements complets et précis sur les biens, les services, les prix et les pratiques du commerce. Les directions du Bureau de la consommation comprennent celles de la recherche sur la consommation, des normes, et des services sur place, ainsi que la division des services aux consommateurs.

Un grand nombre des 562 employés du Bureau font partie des services de l'inspection du commerce de détail, installés dans 26 localités du Canada. Il existe cinq agences régionales situées à Halifax, Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver, et chacune dispose d'un expert-conseil en consommation chargé d'aider les consommateurs canadiens à régler n'importe quel

problème. En outre, le Bureau a établi une adresse centrale («Le Consommateur», Case postale 99, Ottawa) où les consommateurs qui veulent déposer une plainte, demander l'ouverture d'une enquête ou avancer des suggestions, peuvent écrire pour obtenir de l'aide.

Le Bureau des corporations est constitué de directions qui s'occupent des faillites, des corporations, des brevets et des droits d'auteur, des marques de commerce et de l'enregistrement de tous les documents officiels.

Le Bureau du Directeur des enquêtes et recherches, établi en vertu de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, a pour but de favoriser la concurrence dans les affaires, et de protéger les consommateurs contre certaines pratiques commerciales trompeuses, y compris la publicité fallacieuse. Parmi les directions relevant du Bureau du Directeur, il convient de citer la direction des coalitions, celle des fusions et des monopoles, celle des pratiques du commerce, et celle des recherches.

Indices des prix à la consommation

De 1968 à 1969, l'indice des prix à la consommation s'est accru de 4.5 p. 100, soit la hausse la plus importante depuis la guerre de Corée. Au cours de la période de cinq ans terminée en 1969, l'indice s'est élevé de 19.8 p. 100, soit, en moyenne, de 3.7 p. 100 par année, et le pouvoir d'achat du dollar de 1964 est tombé à 83.5 cents, soit une baisse de 16.5 cents.

Augmentation annuelle moyenne de l'indice des prix à la consommation et éléments principaux, 1965-1969

Indice	1965	1966	1967	1968	1969	Moyenne quinquennale
	%	%	%	%	%	%
Ensemble des éléments	2.5	3.7	3.6	4.1	4.5	3.7
Alimentation	2.6	6.4	1.3	3.3	4.2	3.6
Habitation[1]	1.8	2.7	4.3	4.6	5.1	3.7
Habillement	1.8	3.8	5.0	3.0	2.8	3.3
Transports	3.8	2.4	4.2	2.6	4.6	3.5
Hygiène et soins personnels	4.6	3.1	5.2	4.0	4.9	4.4
Divertissements et lecture	1.6	2.8	5.1	4.9	5.9	4.1
Tabac et alcool	1.6	2.4	2.6	9.0	3.8	3.9

[1] Comprend le logement et l'entretien du ménage.

Depuis 1964, les deux éléments les plus importants, l'alimentation et l'habitation, ont subi des augmentations annuelles moyennes de 3.6 et de 3.7 p. 100; ces augmentations sont presque parallèles à l'augmentation de l'indice de la moyenne de tous les éléments. Au cours de la période quinquennale, les autres éléments importants ont subi, en moyenne, des hausses variant de 3.3 p. 100 pour l'habillement à 4.4 p. 100 pour l'hygiène et les soins personnels.

Le classement des mouvements des prix par biens et services donne un aperçu tout à fait différent des variations de prix. De 1968 à 1969, l'indice des biens s'est accru de 3.4 p. 100 et celui des services, de 5.8 p. 100. Cette hausse est conforme à la tendance quinquennale où l'indice des biens s'est accru de 3.0 p. 100 par année, et celui des services, de 4.7 p. 100. Dans le groupe des biens, l'indice des biens durables s'est élevé de 1.1 p. 100 (moyenne quinquennale, 1.3 p. 100) et celui des biens non durables, de 3.9 p. 100 (3.3 p. 100). L'indice des services, à l'exclusion du logement, s'est accru de 6.9 p. 100 de 1968 à 1969 et, en moyenne, de 5.6 p. 100 de 1964 à 1969.

Commerce international

La croissance ininterrompue du commerce extérieur du Canada au cours de la dernière décennie s'est maintenue en 1969. Le total des échanges est passé de 25,963 millions de dollars en 1968 à 29,071 millions, chiffre record. Les exportations globales (réexportations comprises) ont augmenté de plus de 9 p. 100, passant de 13,605 millions de dollars à 14,869 millions, chiffre record également. Les importations ont aussi touché de nouveaux sommets, mais elles se sont accrues à un taux moins rapide qu'au cours des dernières années: elles ont atteint 14,202 millions de dollars, soit une hausse de 14.9 p. 100 par rapport au chiffre de 1968. Toutefois, les importations ont augmenté plus rapidement que les exportations et le solde de la balance commerciale de 1969 se situe un peu au-delà de la moitié de celui de 1968, se chiffrant seulement à 668 millions de dollars.

Commerce extérieur du Canada, 1963-1969

Année	Exportations			Importations	Commerce	Balance commerciale
	Nationales	Réexportations	Total			
	(millions de dollars)					
1963.....	6,798.5	181.6	6,980.1	6,558.2	13,538.4	+ 421.9
1964.....	8,094.2	209.2	8,303.4	7,487.7	15,791.1	+ 815.7
1965.....	8,525.1	241.6	8,766.7	8,633.1	17,399.8	+ 133.5
1966.....	10,070.6	254.7	10,325.3	10,071.9	20,397.2	+ 253.4
1967.....	11,111.6	299.3	11,410.9	10,871.9	22,282.8	+ 539.0
1968.....	13,251.0	354.1	13,605.0	12,358.0	25,963.0	+1,247.1
1969.....	14,441.6	427.6	14,869.2	14,201.6	29,070.9	+ 667.6

En 1968, les États-Unis sont demeurés le principal pays commerçant du monde, suivis, dans l'ordre, de la République fédérale d'Allemagne, du Royaume-Uni, de la France, du Japon et du Canada. Dans le domaine des exportations, toutefois, le Canada vient au quatrième rang, devançant légèrement la France et le Japon.

Évolution du commerce international du Canada

Comme il est dit ci-dessus, le commerce extérieur du Canada a atteint de nouveaux sommets au cours de 1969, les exportations et les importations augmentant respectivement de 9 p. 100 et de 14.9 p. 100 par rapport à 1968. Malgré les efforts du gouvernement pour enrayer l'inflation, la demande nationale est demeurée élevée, ce qui peut avoir eu un effet défavorable sur les exportations canadiennes. Par ailleurs, la demande des marchés étrangers est demeurée relativement forte au cours de l'année. Les prix à l'exportation se sont accrus de 4.4 p. 100 par rapport à 1968; la dernière augmentation annuelle était de 3.6 p. 100. Les prix à l'importation, par contre, ont enregistré une hausse de 3.6 p. 100 en 1969 comparativement à 1.6 p. 100 en 1968. Ces augmentations de prix, s'ajoutant à une montée moins prononcée des exportations, expliquent la baisse de l'excédent des échanges en 1969.

Les exportations

Au cours de 1969, les exportations nationales (par opposition aux exportations totales) ont augmenté de près de 9 p. 100, atteignant 14,442 millions de

Des élévateurs à grains de Thunder Bay (Ont.). De grandes quantités de céréales et de bois d'oeuvre sont acheminées par ce port au lac Supérieur.

dollars. Nombre de grands secteurs ont enregistré des baisses considérables, mais celles-ci ont été largement compensées par une hausse de 26 p. 100 des exportations de produits finis non comestibles et de plus de 6 p. 100 pour les matières travaillées non comestibles. Il s'est produit une baisse d'environ 9 p. 100 dans l'exportation des aliments, des provendes, des boissons et du tabac et de plus de 8 p. 100 dans celle du bétail sur pied. Les matières brutes non comestibles sont demeurées à peu près stables. Parmi les produits principaux, les véhicules automobiles et les pièces (y compris voitures particulières et châssis, moteurs de véhicules et pièces, et autres véhicules) ont augmenté de 31 p. 100 pour atteindre 3,503 millions de dollars. Le taux de croissance moins rapide dans ce domaine, — 179 p. 100 en 1966, 74 p. 100 en 1967 et 55 p. 100 en 1968, — est attribuable aux modifications apportées à l'industrie de l'automobile aux États-Unis et au Canada par suite de l'accord sur l'industrie automobile intervenu en 1965. En conséquence, les véhicules automobiles et les pièces ont devancé le blé et le papier journal, qui occupaient habituellement les premiers rangs des exportations canadiennes. Le papier journal, deuxième grand produit d'exportation, s'est élevé à 1,126 millions de dollars, soit une hausse de près de 14 p. 100. Les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie ont absorbé la plus grande partie des ventes de ce produit. Les pâtes de bois et les pâtes semblables sont devenues le

troisième grand produit d'exportation, grâce à des augmentations considérables depuis deux ans. Les exportations de pâtes de bois ont atteint 753 millions de dollars en 1969, soit 20 p. 100 de plus qu'en 1968. La plus grande partie de cette augmentation est attribuable à l'accroissement des expéditions aux États-Unis et au Japon. Les exportations de bois tendre de construction se sont accrues de plus de 6 p. 100 en 1969, atteignant 665 millions de dollars. Les expéditions vers les États-Unis ont augmenté considérablement, mais celles vers les clients habituels, tels que le Japon et le Royaume-Uni, ont fléchi.

Les achats de pétrole brut canadien par les États-Unis constituent l'ensemble des exportations du Canada dans ce domaine. Ces expéditions ont augmenté de près de 18 p. 100 au cours de 1969 pour atteindre 526 millions de dollars. Celles d'aluminium et de ses alliages se sont accrues de près de 7 p. 100, et ont atteint 475 millions de dollars dont près de la moitié exportée aux États-Unis et le reste au Royaume-Uni, au Japon et en Afrique du Sud.

Le blé, naguère première denrée d'exportation, a de nouveau perdu du terrain en 1969 et est tombé au septième rang; il occupait le troisième rang en 1968 et le premier en 1966. L'excédent mondial de cette denrée a entraîné un affaiblissement du prix de vente. Mais, plus important encore, les expéditions à la plupart des clients du Canada ont baissé considérablement; les exportations totales de blé pour l'année n'ont atteint que 473 millions de dollars, soit une baisse de près de 31 p. 100. Parmi les principaux clients qui ont réduit leurs achats de blé au cours de l'année, il y a le Royaume-Uni, le

Principales exportations canadiennes, 1965-1969

Produit	1965	1966	1967	1968	1969
	(milliers de dollars)				
Véhicules automobiles et pièces	355,975	993,596	1,730,068	2,671,856	3,503,290
Voitures particulières et châssis	148,643	429,624	879,395	1,381,918	1,794,742
Pièces de véhicules automobiles (moteurs non compris)	128,444	252,858	365,104	556,154	722,935
Autres véhicules automobiles	34,530	173,257	326,662	487,073	696,348
Moteurs de véhicules et pièces	44,358	137,857	158,907	246,711	289,265
Papier journal	869,586	968,224	955,261	989,831	1,125,801
Pâte de bois (et pâtes semblables)	493,501	520,068	543,433	627,874	753,488
Bois de construction (bois tendre)	457,967	439,569	474,604	623,414	664,759
Pétrole brut	279,956	321,681	397,875	446,413	525,780
Aluminium et alliages	360,965	372,275	398,910	445,128	474,752
Blé	840,175	1,060,670	741,878	684,469	472,703
Minerai et concentrés de fer	360,819	369,009	383,063	443,202	333,131
Cuivre et alliages	194,850	266,067	336,723	378,216	300,904
Minerai, concentrés et rebuts de cuivre	77,831	130,898	157,464	233,343	233,727
Nickel et alliages	207,864	212,433	229,297	245,433	226,079
Minerai, concentrés et rebuts de nickel	189,336	186,725	203,981	261,030	225,312
Amiante brut	158,657	182,484	172,397	192,896	216,275
Whisky	116,983	127,508	141,514	158,253	189,074
Gaz naturel	104,280	108,750	123,664	153,752	176,188
Engrais et matières fertilisantes	111,831	139,560	154,623	168,882	171,918
Matériel de communications et matériel assimilé	62,457	80,097	97,894	164,665	169,286
Pièces d'avions (moteurs non compris)	53,250	118,090	183,312	199,751	159,665
Moteurs d'avions et pièces	48,521	72,658	94,307	107,288	102,718
Minerai, concentrés et rebuts de zinc	69,849	77,745	94,126	99,593	102,811
Produits métalliques manufacturés de base	43,039	52,595	57,404	70,307	84,903
Filets et blocs de poisson, frais ou congelé	65,002	69,071	65,349	77,461	82,922
Armes à feu, munitions et artillerie	11,369	32,198	60,389	72,415	78,713

Japon, la République populaire de Chine et l'Union soviétique. Les arrêts de production et les différends industriels ont provoqué une baisse de presque 25 p. 100 par rapport à 1968 dans les ventes de minerai de fer et de ses concentrés à l'étranger. Les exportations de cuivre et de ses alliages sont tombées de près de 21 p. 100; celles de minerai, de concentrés et de rebuts de cuivre sont demeurées à peu près aux mêmes niveaux que l'année précédente. Au cours de 1969, il y a eu également décroissance des exportations de nickel et de ses alliages (8 p. 100) et de minerai, de concentrés et de rebuts de nickel (14 p. 100) par suite de différends industriels. Les exportations d'amiante brut se sont accrues de 12 p. 100, celles du whisky de 20 p. 100 et celles du gaz naturel de 15 p. 100.

Bref, si les exportations de certaines des principales marchandises ont fléchi considérablement en 1969, les baisses ont été plus qu'atténuées par les hausses d'autres exportations.

Importations

Les produits finis représentent plus des trois cinquièmes des importations canadiennes et un autre cinquième comprend des produits ouvrés devant subir une transformation plus poussée au Canada avant d'être offerts à la consommation. La plus importante rubrique des importations depuis des années, les véhicules automobiles et les pièces, a augmenté de près de 22 p. 100 en 1969, pour toucher 3,646 millions de dollars. Les États-Unis fournissent la plus grande partie de cette catégorie d'importations (soit 91 p. 100), mais le Royaume-Uni, la République fédérale d'Allemagne et le Japon se disputent chaudement le reste du marché canadien. Les importations de pétrole brut viennent au second rang, touchant 393 millions de dollars, et sont en hausse de 6 p. 100 par rapport à 1968. Plus de 70 p. 100 des importations de ce produit proviennent du Venezuela. Au troisième rang viennent les avions dont les

Un long train entoure le port de Roberts Bank (C.-B.), comme un collier. Trois trains-blocs de 88 wagons du Pacifique-Canadien font la navette entre les houillères et le port: le voyage aller-retour est de 1,400 milles.

importations sont tombées à 203 millions de dollars en 1969, baisse de plus de 13 p. 100 par rapport à 1968. Parmi les autres produits ou groupes de produits importés figurent le matériel de communications et le matériel assimilé (202 millions de dollars, en hausse de 22 p. 100 par rapport à 1968), suivis des outils et matériel divers (176 millions de dollars, en hausse de 23 p. 100). La liste comprend également les produits finis non comestibles, tels que les ordinateurs électroniques, et l'acier en tôles, feuilles et feuillards. En dépit d'une politique monétaire restrictive en 1969, les importations accrues des grands groupes de produits témoignent d'une forte demande nationale.

Principales importations, 1965-1969

Produit	1965	1966	1967	1968	1969
	(milliers de dollars)				
Véhicules automobiles et pièces	1,124,781	1,580,655	2,168,363	3,000,856	3,645,880
Pièces de véhicules (moteurs non compris)	683,025	844,995	998,257	1,342,300	1,764,793
Nouvelles conduites intérieures	196,159	348,632	669,706	940,986	989,820
Moteurs de véhicules automobiles	54,927	111,749	144,509	244,462	313,491
Camions, camions-tracteurs et châssis	29,788	69,954	120,731	187,501	247,955
Pièces de moteurs de véhicules	80,797	91,823	91,344	109,849	127,078
Autres véhicules automobiles	37,925	51,006	54,218	72,465	83,485
Autres voitures particulières et châssis	18,112	28,970	41,823	64,443	66,066
Décapotables neuves, toiture toile	24,048	33,526	47,775	58,850	53,192
Pétrole brut	312,259	299,001	355,416	372,586	393,453
Avions (moteurs compris)	76,400	73,037	147,509	233,704	202,649
Matériel de communications et matériel assimilé	94,230	139,410	153,972	166,023	201,933
Outils et matériel divers	105,001	119,551	130,366	143,697	176,411
Autres produits finis	84,022	100,925	130,925	152,066	161,161
Ordinateurs	50,510	93,495	115,902	108,608	160,527
Tôles, feuilles et feuillards d'acier	155,745	117,008	117,230	103,175	155,519
Divers appareils de laboratoire pour mesurer, etc.	95,169	94,815	113,134	127,440	153,680
Produits chimiques organiques	106,649	106,571	116,003	129,036	138,030
Autres produits chimiques	80,189	86,978	99,287	112,194	134,683
Mazout	109,395	102,775	119,824	142,497	131,436
Livres et brochures	66,597	77,905	96,232	105,392	122,344
Matières plastiques non formées	68,972	74,140	80,868	99,433	114,830
Pièces d'avions (moteurs non compris)	69,233	83,350	109,965	115,944	112,282
Machines-outils, travail des métaux	91,573	97,649	101,210	82,008	110,637
Produits photographiques divers	59,051	68,732	94,730	93,329	108,709
Machines et matériel de bureau divers	59,144	78,671	88,971	91,447	107,226
Minerai, concentrés et rebuts d'aluminium	69,871	76,623	74,587	83,868	102,942
Viandes fraîches, réfrigérées ou congelées	26,539	39,609	40,257	47,975	98,612
Autres produits du fer et de l'acier, et alliages	41,545	63,269	61,472	64,608	98,085
Moteurs et pièces de tracteurs	69,120	76,884	80,750	75,573	93,554
Postes de télévision et de radio, phonographes	29,028	41,956	56,200	68,168	92,343
Moteurs et pièces d'avions	60,698	70,842	103,590	87,386	85,850

Principaux clients et fournisseurs

Au cours de 1969, les échanges avec les États-Unis ont représenté près des trois quarts du commerce du Canada: 71 p. 100 des exportations totales

ont été expédiées vers ce pays et près de 73 p. 100 des importations en proviennent. En 1965, ces proportions étaient respectivement de 57 et 70 p. 100, ce qui souligne l'importance croissante des États-Unis pour le commerce canadien. Le Royaume-Uni, deuxième grand client et fournisseur du Canada, a absorbé seulement 8 p. 100 des exportations du Canada et fourni seulement 6 p. 100 des importations. Au cours des cinq années précédentes, la valeur des exportations canadiennes vers le Royaume-Uni n'a guère changé en termes absolus mais, exprimée en pourcentage, la part des exportations canadiennes absorbées par le Royaume-Uni a diminué progressivement, passant de 14 p. 100 en 1965 à 7 p. 100 en 1969. Par ailleurs, les importations du Canada en provenance du Royaume-Uni se sont accrues à un taux légèrement inférieur à celui des importations totales, de sorte que la part de ce pays est un peu moins de 7 p. 100, chiffre qu'il atteignait en 1965. Les exportations vers le Japon, troisième grand marché du Canada, ont représenté plus de 4 p. 100 du total en 1969.

La République fédérale d'Allemagne, les Pays-Bas, l'Australie, l'Italie, la France, la République populaire de Chine, la Belgique et le Luxembourg, et la Norvège, comptent parmi les principaux débouchés des produits canadiens ayant acheté pour plus de 100 millions de dollars chacun en 1969.

Du point de vue de la croissance, la France a enregistré l'augmentation la plus considérable de 1968 à 1969, soit une hausse de 53 p. 100, constituée en grande partie par des achats accrus de métaux communs. La République fédérale d'Allemagne vient au deuxième rang avec une augmentation de 21 p. 100, suivie des Pays-Bas et du Japon. Par contre, il s'est produit une baisse sensible dans les achats effectués par la République populaire de Chine (25 p. 100) et par l'Australie (12 p. 100).

Après les États-Unis et le Royaume-Uni, les grands fournisseurs du Canada sont, dans l'ordre, le Japon, l'Allemagne, le Venezuela, la France et l'Italie; chaque pays a fourni pour plus de 100 milions de dollars de biens en 1969.

Les importations canadiennes en provenance du Japon ont enregistré la plus forte augmentation, soit de 38 p. 100. Cette hausse résulte en grande partie d'achats plus considérables de voitures et de pièces, qui sont passés de 32 millions de dollars en 1968 à 71 millions en 1969, et de radios, téléviseurs et phonographes, qui sont passés de 28 millions à 37 millions de dollars. Les achats de la France se sont accrus de 26 p. 100 par rapport à 1968. L'Italie, la République fédérale d'Allemagne et la Suède ont également fourni au Canada un volume accru de produits en 1969, ayant enregistré des augmentations de 23, 18 et 8 p. 100 respectivement. Parmi les autres fournisseurs importants, le seul pays dont les exportations ont fléchi au cours de 1969 est le Venezuela (baisse de plus de 3 p. 100). Les échanges commerciaux du Canada avec la Communauté économique européenne (C.É.E.) ont augmenté considérablement en 1969: les exportations se sont accrues de près de 12 p. 100, atteignant 851 millions de dollars, et les importations, de plus de 19 p. 100, s'élevant à 719 millions de dollars. Les augmentations les plus importantes, parmi les exportations vers les pays de la Communauté, sont celles destinées à la France qui sont passées de 81 millions de dollars à 124 millions, suivies de celles vers la République fédérale d'Allemagne qui ont été portées de 229 millions à 277 millions de dollars. Les pays qui ont le plus contribué à l'accroissement des importations sont la France (de 122 millions de dollars en 1968 à 154 millions en 1969), l'Italie (de 114 à 141 millions) et l'Allemagne (de 299 à 355 millions). La Belgique et le Luxembourg et les Pays-Bas ont enregistré des avances moins considérables.

Un cargo chargé de papier journal quitte le port de Baie-Comeau (Que.) à destination de New York.

Le commerce avec d'autres régions, l'Amérique latine notamment, s'est également accru cette année. Les exportations vers ce bloc commercial sont passées de 402 millions de dollars à 443 millions, soit une augmentation de 10 p. 100, mais les importations en provenance de l'Amérique latine ont augmenté de 3 p. 100 seulement, soit de 482 millions à 497 millions de dollars.

Balance des paiements internationaux

La balance des paiements, qui mesure les transactions entre Canadiens et étrangers, est répartie en deux comptes: le «compte courant», qui représente la circulation des biens et services, et le «compte capital», qui représente les mouvements de capitaux destinés à l'investissement et à d'autres applications financières. Le Canada a régulièrement importé plus de biens et de services qu'il n'en a exportés, et cela s'est traduit par des déficits au compte courant. Ces déficits ont été compensés par un apport considérable de capitaux, les investissements étrangers contribuant à rétablir la balance des paiements internationaux du Canada.

Les capitaux étrangers ont non seulement servi à compenser les déficits du compte courant mais encore, par l'aide ainsi apportée à la mise en valeur du potentiel industriel du Canada, ils ont renforcé la capacité du

pays à exporter une plus grande variété de biens. Autrefois, les capitaux étrangers étaient fréquemment dirigés vers la mise en valeur des ressources naturelles en vue de l'exportation de produits bruts, transformés ensuite en produits finis à l'étranger. Le Canada avait donc tendance à exporter des produits primaires, et des produits miniers, par exemple du blé et du minerai, et à importer un grand nombre des produits fabriqués dont il avait besoin. En 1964, les produits primaires et les produits semi-ouvrés représentaient encore 80 p. 100 de l'ensemble des exportations. Depuis 1964, toutefois, le commerce des marchandises du Canada a considérablement évolué, et en 1968 et 1969 l'excédent des exportations par rapport aux importations a atteint son plus haut niveau depuis la Seconde Guerre mondiale. L'accord conclu avec les États-Unis en 1965 dans le domaine de l'automobile a permis d'instaurer un régime de libre-échange restreint entre le Canada et les États-Unis. Ainsi, les exportations de véhicules automobiles et de pièces ont atteint 3,500 millions de dollars en 1969, soit 24 p. 100 de la totalité des exportations; en 1964, avant la conclusion de l'accord, les exportations n'avaient atteint que 190 millions de dollars, soit 2 p. 100 de l'ensemble des exportations. Les importations de véhicules automobiles et de pièces ont augmenté elles aussi pendant la même période, mais le déficit commercial dans le secteur des produits de l'industrie automobile avait diminué dès 1969. Entre 1965 et 1969 les produits de l'industrie automobile sont venus prendre la première place parmi les divers éléments du compte des échanges de marchandises.

L'impulsion donnée aux exportations canadiennes par l'accord sur l'industrie automobile a été renforcée par les ventes de blé importantes à la Chine continentale et à l'Union soviétique du fait des mauvaises récoltes qui ont affecté ces pays entre 1964 et 1968. Une fois le commerce du blé avec ces pays revenu à la normale, l'accroissement en 1969 des ventes vers d'autres pays n'a pas suffi à combler l'écart. En outre, un excédent sur le marché mondial a amené une diminution des prix, ce qui a aggravé la baisse en valeur des ventes de blé canadien à l'étranger. En 1969, les ventes se chiffraient à 473 millions de dollars, alors qu'en 1964 et en 1966 elles

Le nouveau système à micro-ondes de la *Philippines Long Distance Telephone Co.* comprend de l'équipement fabriqué au Canada.

avaient dépassé le milliard. Cette baisse a produit des effets appréciables sur le compte canadien des échanges de marchandises. Le compte courant enregistre non seulement les échanges de marchandises mais aussi les paiements et les recettes pour les services. Ces rubriques constituent une part importante des échanges entre le Canada et l'étranger. En 1969, les paiements pour services s'élevaient à 5,600 millions de dollars, alors que les recettes se chiffraient à 4 milliards de dollars. Les principaux comptes de services ont trait au tourisme, aux dividendes et intérêts, ainsi qu'au transport et à l'expédition des marchandises.

Les paiements d'intérêts et de dividendes ont constitué l'élément le plus important du déficit au compte des invisibles, en partie en raison du coût de financement des déficits du compte courant accumulés au cours des années précédentes. A mesure que les investissements étrangers au Canada se sont accrus, les paiements d'intérêts et de dividendes aux non-résidents ont également augmenté et se sont soldés par des sorties nettes de près de un milliard de dollars par an. Une grande partie des revenus payables aux non-résidents a été réinvestie au Canada, tandis que certaines nouvelles entreprises n'ont pas encore progressé suffisamment pour pouvoir procéder à une répartition de bénéfices.

L'accroissement constant des investissements étrangers a aussi entraîné une augmentation des versements des succursales et filiales de sociétés en rétribution de services administratifs et autres reçus de l'étranger. Les paiements nets de ce genre, y compris ceux des entreprises commerciales non affiliées, se sont accrus et avoisinent maintenant 400 millions de dollars par an.

Les paiements relatifs aux services de transport de marchandises et à l'aide aux pays en voie de développement entraînent également des sorties de capitaux. Le déficit au chapitre des transports peut être rapporté en grande partie au règlement des frais d'expédition de marchandises par voie maritime, étant donné que la quasi-totalité des paiements des transports hauturiers vont à des sociétés étrangères. Dans les années suivant immédiatement la Seconde Guerre mondiale, l'existence d'une marine marchande canadienne a coïncidé avec un excédent au compte du transport et de l'expédition des marchandises. Il faut reconnaître toutefois que l'expédition outre-mer ne représente qu'une partie du compte des transports de marchandises, qui comprend également les transports par rail, par route et par air, ainsi que le cabotage. L'augmentation du déficit de ce compte au cours des dernières années est généralement allée de pair avec l'augmentation globale du commerce international du Canada. Toutes les autres opérations, y compris les contributions officielles à des programmes d'aide à l'étranger, ont donné lieu à des sorties nettes de fonds de plus de 650 millions de dollars en 1969.

Au fil des ans, l'importance relative des clients et fournisseurs traditionnels du Canada a subi certaines modifications. La proximité des États-Unis, première puissance industrielle du monde, fait de ce pays le plus important client et fournisseur de biens du Canada. Par ailleurs, depuis la Seconde Guerre mondiale la valeur relative de l'ensemble des échanges commerciaux avec les États-Unis est passée d'environ 60 p. 100 en 1946 à plus de 70 p. 100 en 1969. Les liens historiques avec le Royaume-Uni ont été renforcés par des liens économiques, et les échanges commerciaux de ce pays avec le Canada viennent au deuxième rang. Toutefois, la position du Royaume-Uni est contestée. Le commerce des marchandises avec le Japon n'a pas cessé de croître, tandis que la part des importations absorbée par le Royaume-Uni a fléchi

de 10.4 p. 100 en 1965 pour s'établir à 6.6 p. 100 en 1969. Il faut peut-être y voir la conséquence d'une prise de conscience grandissante de la part du Canada en tant que pays riverain du Pacifique, de même que de l'augmentation depuis 1945 de la production industrielle des pays du Pacifique, ainsi que l'effet du régime d'austérité sévissant au Royaumi-Uni. L'investissement par le Canada de plus de 22 millions de dollars à l'Expo 70 d'Osaka, au Japon, donne peut-être un indice du rapprochement qui se dessine avec l'Asie.

Le financement du déficit du compte courant s'est accompli en majeure partie avec des variations relativement peu importantes des réserves internationales du Canada. La plus grande partie du déficit du compte courant a été compensée grâce à la vente de nouvelles obligations et d'actions sur les marchés étrangers, principalement aux États-Unis, et grâce à des investissements directs dans l'industrie canadienne par des non-résidents. Toutefois, au cours des années récentes, la position financière du Canada sur la scène internationale a connu des fluctuations graves bien que de courte durée. En 1962, la crise de confiance dans le dollar canadien a été résolue par des mesures de redressement prises par le Canada avec l'aide internationale. L'effet défavorable qui s'est fait sentir sur les marchés financiers du Canada lorsque les États-Unis ont adopté en 1963 des impôts spéciaux pour relever leur balance des paiements s'est atténué lorsque ce pays a accordé une exemption aux nouvelles émissions canadiennes vendues aux États-Unis. Des modifications et extensions apportées ultérieurement au

Halifax, comme d'autres ports de la côte est, est doté des installations nécessaires pour la manutention des expéditions par container.

Le port de Montréal-Est.

Balance canadienne des paiements internationaux

Détail	1965	1966	1967	1968	1969
	(millions de dollars)				
Recettes courantes					
Exportations de marchandises	8,745	10,326	11,338	13,538	14,886
Invisibles					
Or exportable	138	127	112	120	110
Voyages	747	840	1,318	992	1,079
Intérêts et dividendes	322	318	295	331	406
Transports	668	758	830	894	934
Héritages et fonds des immigrants	216	268	329	370	363
Autres recettes courantes	645	759	863	963	1,109
Total des invisibles (recettes)	2,736	3,070	3,747	3,670	4,001
Total, recettes courantes	**11,481**	**13,396**	**15,085**	**17,208**	**18,887**
Paiements courants					
Importations de marchandises	8,627	10,102	10,772	12,162	14,018
Invisibles					
Voyages	796	900	895	1,015	1,280
Intérêts et dividendes	1,086	1,140	1,211	1,290	1,364
Transports	761	823	861	937	994
Héritages et fonds des émigrants	211	198	213	209	190
Contributions officielles	93	166	182	133	143
Autres paiements courants	1,037	1,229	1,450	1,522	1,620
Total des invisibles (paiements)	3,984	4,456	4,812	5,106	5,591
Total, paiements courants	12,611	14,558	15,584	17,268	19,609
Balance du compte courant	—1,130	—1,162	—499	—60	—722
Total, mouvements de capitaux à long terme	864	1,167	1,347	1,590	2,162
Total, mouvements de capitaux à court terme	425	—364	—828	—1,181	—1,375
Variation des réserves officielles	**159**	**—359**	**20**	**349**	**65**

programme concernant la balance des paiements des États-Unis ont suscité de nouvelles inquiétudes au Canada, surtout au début de 1968, mais les deux gouvernements ont réussi à s'entendre sur un *modus vivendi*. En même temps, toutefois, l'application de ces accords a imposé certaines contraintes à la politique financière et économique du Canada.

Investissements internationaux

C'est principalement l'augmentation importante des investissements étrangers depuis dix ans qui a fait passer la dette internationale du Canada de 10 milliards de dollars à la fin de 1956 à environ 24 milliards à la fin de 1966, ce qui représente environ $1,200 pour chaque homme, femme et enfant. En 1966, le passif brut du Canada à l'étranger s'est chiffré à quelque 38 milliards, dont plus de la moitié en investissements directs de l'étranger dans des entreprises canadiennes dirigées par des non-résidents. Une grande partie de la balance touchait des investissements de portefeuille par des non-résidents dans des sociétés d'obédience canadienne et dans des obligations gouvernementales et municipales. En 1966, l'actif brut du Canada à l'étranger s'est chiffré à environ 14 milliards de dollars, dont près de 5 milliards en prêts gouvernementaux à des pays d'outre-mer, en cotisations aux organismes financiers internationaux et en avoirs d'or et devises étrangères.

La nécessité de recourir aux sources étrangères pour certaines catégories de capitaux, et les avantages particuliers qui s'y rattachent souvent, ont fait que la propriété et le contrôle de certaines industries canadiennes sont dans une large mesure détenus par des étrangers. A la fin de 1966, les placements étrangers représentaient 62 p. 100 de la propriété et 73 p. 100 du contrôle de l'industrie canadienne du pétrole et du gaz naturel. Pour l'industrie minière, la propriété de l'étranger atteignait 59 p. 100 et le contrôle, 62 p. 100. Pour l'industrie manufacturière (sans le raffinage de pétrole) les proportions étaient respectivement de 54 p. 100 et de 58 p. 100, bien que le degré de propriété et de contrôle étrangers varie sensiblement d'un secteur à l'autre. Les Canadiens possèdent et contrôlent, dans une plus large mesure, d'autres secteurs de la richesse nationale, comme les services d'utilité publique, le commerce, l'habitation et le capital social.

Une part considérable du capital étranger au Canada a pris la forme de capital de participation. Comme une part des recettes est mise en réserve, les investissements étrangers augmentent chaque année de quelques centaines de millions de dollars en sus du capital réellement importé. De fait, durant l'après-guerre et jusqu'à la fin de 1964, il s'est accumulé environ cinq milliards de dollars de recettes revenant aux actionnaires étrangers mais volontairement conservées au Canada pour y financer l'agrandissement des entreprises.

Voyages internationaux

Exception faite des immigrants et des émigrants, les voyageurs partant du Canada ou y arrivant ont dépensé quelque 2,400 millions de dollars en 1969. Les visiteurs ont dépensé 1,079 millions au Canada ou sur les moyens de transport canadiens, tandis que les Canadiens ont dépensé 1,280 millions à l'étranger. Les chiffres correspondants pour 1959 ont été de 391 millions de dollars et de 598 millions de dollars respectivement. Cette augmentation

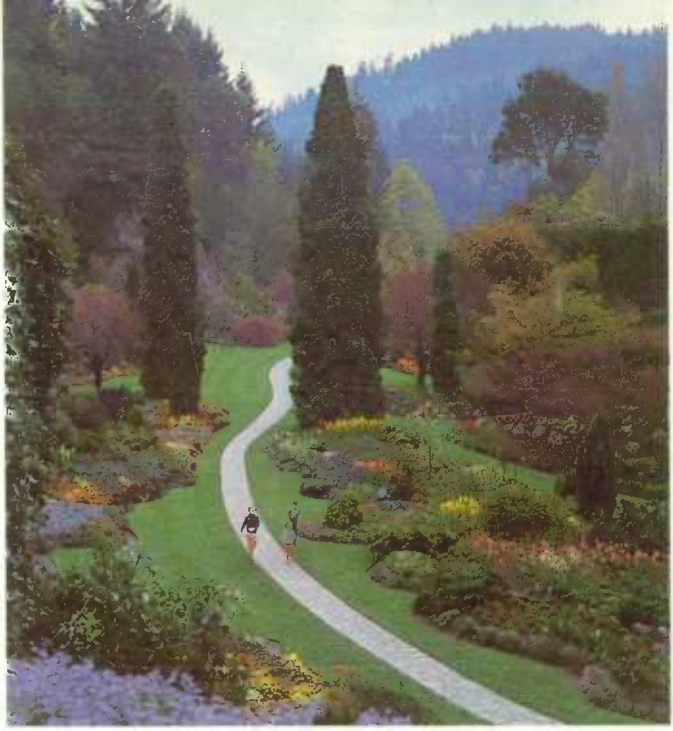

Butchart Gardens, près de Victoria (C.-B.), attire une foule de touristes.

témoigne d'une expansion significative des voyages internationaux au cours de la dernière décennie.

Comme les voyageurs qui restent pour la nuit dans un pays ont plus d'importance pour l'industrie touristique que ceux qui n'y passent qu'une journée, on cherche à distinguer les deux groupes. Du fait de la proximité des deux pays et du flot important de voyageurs qui traversent leur frontière commune, les statistiques sur les voyages entre le Canada et les États-Unis sont traitées séparément.

Le nombre de **visiteurs au Canada** s'est élevé à 36,200,000 en 1969, soit près d'un million de plus qu'en 1968. On a enregistré 35,800,000 visiteurs en provenance des États-Unis, ce qui représente une augmentation de 2.8 p. 100 par rapport à l'année précédente. Ce chiffre comprend les personnes qui arrivent et partent le même jour (les deux tiers du total) et les personnes qui restent au Canada pour une nuit ou plus. La plupart des visiteurs viennent en voiture. En 1969, 13 millions de voitures ont transporté au Canada 31 millions de voyageurs en provenance des États-Unis, soit une augmentation de 2.1 p. 100 par rapport à 1968. Le dénombrement des visiteurs qui sont venus des États-Unis au Canada par d'autres moyens indique qu'en 1969 1,100,000 visiteurs sont venus par avion, 900,000 par autobus, 200,000 par train et 500,000 par bateau, soit une hausse de 14.1 p. 100 pour l'avion et de 2.7 p. 100 pour l'autobus et une baisse de 10.3 p. 100 pour le train et de 7.5 p. 100 pour le bateau.

Les données fournies par les questionnaires de 1968 indiquent que la durée moyenne de séjour des voyageurs en provenance des États-Unis a été de cinq nuits, presque comme en 1967. En 1968, la destination de près de la moitié de ces touristes était l'Ontario; le Québec en a accueilli environ le quart et la Colombie-Britannique, 14 p. 100.

Le nombre de visiteurs venant de pays autres que les États-Unis s'est élevé en 1969 à 463,200, soit une augmentation de 27.8 p. 100 par rapport à

Chaque année, il y a augmentation du nombre des touristes qui, en hiver, fréquentent les pentes de ski et, en été, sont attirés vers de pittoresques centres de villégiature sur la mer comme Rustico Harbour (Î.-P.-É.).

l'année précédente. Les visiteurs venaient surtout des dix pays suivants: le Royaume-Uni (143,600), l'Allemagne (35,000), la France (32,500), les Pays-Bas (23,300), le Japon (18,500), l'Italie (15,600), l'Australie (14,700), le Mexique (10,000), la Jamaïque (9,400) et la Pologne (7,900).

En 1969, le nombre de **Canadiens en voyage à l'étranger** a été presque égal au nombre de visiteurs de tous pays au Canada, soit 36,300,000, une augmentation d'environ 5 p. 100 par rapport à 1968.

En 1969, la grande majorité des Canadiens rentrant au pays revenaient des États-Unis, soit 35,400,000 et 86 p. 100 de ceux-ci avaient voyagé en automobile. Parmi eux, 22,900,000 sont sortis et rentrés le même jour, tandis que 7,300,000 ont passé au moins une nuit aux États-Unis. Ces chiffres représentent des augmentations respectives de 1.8 p. 100 et de 6.1 p. 100. Les Canadiens rentrant au pays par avion ont été au nombre de 1,200,000; par autobus, 700,000; et par chemin de fer et par bateau, 100,000 chacun. Ceci représente, par rapport à 1968, des augmentations de 29.4 p. 100 pour l'avion et de 13.3 p. 100 pour l'autobus, et des diminutions de 15.7 p. 100 pour le chemin de fer et de 2.1 p. 100 pour le bateau.

Les données fournies par les questionnaires de 1968 révèlent que la durée moyenne de séjour des Canadiens passant plus d'une nuit aux États-Unis a été de 6.3 nuits, soit une baisse de 6 p. 100 par rapport à 1967 (6.7 nuits). L'Ontario est la principale province d'origine de ces voyageurs comptant pour 38 p. 100 du total, suivie du Québec avec 34 p. 100 et de la Colombie-Britannique avec 11 p. 100. En 1968, la principale destination de 29 p. 100 des Canadiens voyageant aux États-Unis était la Nouvelle-Angleterre. Viennent ensuite les États du New Jersey, de New York et de la Pennsylvanie (22 p. 100) et les États bordant le Pacifique (14 p. 100). En 1968 également, 54 p. 100 des répondants ont déclaré qu'ils étaient en voyage d'agrément, 27 p. 100 qu'il s'agissait de visites chez des parents ou des amis et 7 p. 100 qu'il s'agissait de voyages d'affaires.

En 1969, 850,000 Canadiens sont revenus de voyages outre-mer, ce qui représente une augmentation de 33 p. 100 par rapport à 1968 (638,000 retours). La plupart sont arrivés à deux aéroports: 42 p. 100 à Toronto et 29 p. 100 à Montréal.

Voyages entre Canada et les autres pays, 1966-1968

Visiteurs au Canada	Nombre			Dépenses[1]		
	1966	1967	1968	1966	1967	1968
Des États-Unis	(milliers de visites)			(millions de dollars)		
Arrivant et partant le même jour ..	22,507	24,511	23,068	79	124	120
Séjour de plus d'une journée	12,818	15,465	11,708	651	1,040	771
Total	35,325	39,976	34,776	730	1,164	891
Des pays autres que les États-Unis ...	411	590	362	110	154	87
Total	**35,736**	**40,566**	**35,138**	**840**	**1,318**	**978**
Voyageurs à l'extérieur du Canada						
Aux États-Unis						
Arrivant et partant le même jour ..	27,423	24,709	25,469	57	57	66
Séjour de plus d'une journée	7,257	7,791	8,480	571	570	644
Total	34,680	32,500	33,949	628	627	710
Aux pays autres que les États-Unis ...	503	522	638	272	268	298
Total	**35,183**	**33,022**	**34,587**	**900**	**895**	**1,008**

[1] Y compris Hawaii et les frais payés aux transporteurs américains par des Canadiens voyageant à l'étranger.

Le ministère de l'Industrie et du Commerce

Le rôle du ministère de l'Industrie et du Commerce est de favoriser la croissance, la productivité, les possibilités d'emploi et la prospérité de l'économie canadienne, par le développement efficace des industries de fabrication et de transformation et par l'expansion du commerce et du tourisme.

Le Ministère est organisé en cinq grands services: Politique commerciale et industrielle, Expansion de l'industrie et du commerce, Direction générale de l'économique, Direction générale du tourisme et Administration.

Le service de la **Politique commerciale et industrielle** est chargé de recommander des politiques et des programmes visant à favoriser l'expansion et l'efficacité des industries canadiennes de fabrication et de transformation, à ouvrir le marché étranger aux produits canadiens et à maintenir les relations commerciales entre le Canada et les autres pays. Il se compose de trois directions générales: celle des relations régionales, celle des relations générales et celle du conseiller en politique industrielle.

Le groupe de **l'Expansion de l'industrie et du commerce** s'occupe de coordonner, au Canada et à l'étranger, les activités du Ministère touchant l'expansion industrielle et commerciale. Il élabore des programmes opérationnels et indicatifs, consulte d'autres organismes fédéraux et les ministères provinciaux du commerce, et rencontre périodiquement des hommes d'affaires canadiens et des représentants d'associations commerciales canadiennes. Le service comprend le Bureau du Fonctionnement, les Services extérieurs et les Directions générales des sciences et de la technologie, du «design» et des services de promotion.

Le Bureau du Fonctionnement comprend un bureau des programmes et neuf directions s'occupant chacune d'un secteur particulier de l'industrie: industries aérospatiales, maritimes et ferroviaires; agriculture, pêcheries et produits alimentaires; habillement et textiles; produits chimiques; électricité et électronique; machinerie; matériaux; transport motorisé; produits du bois.

L'Énergie Atomique du Canada a mis au point et exporté un système pour stériliser par irradiation les fournitures médicales déjà emballées.

A la Foire commerciale internationale du Pacifique à Lima (Pérou), on fait la démonstration d'une machine canadienne pour ficeler le tabac.

Les Services extérieurs dirigent, à l'étranger, les programmes d'expansion commerciale et industrielle du Ministère. Ils recueillent en outre des renseignements sur les conditions économiques, commerciales, financières et technologiques à l'étranger, à l'intention des fabricants et exportateurs canadiens et d'autres organismes gouvernementaux fédéraux ou provinciaux. Par le Service des délégués commerciaux et la Direction des programmes internationaux de défense, les Services extérieurs dirigent le programme d'exportation de matériel militaire canadien et administrent les Accords de partage de la production de défense au Canada.

La **Direction générale de l'économique** évalue constamment les fluctuations économiques actuelles ou possibles dans les pays qui influent sur le commerce canadien. Elle prévoit les changements possibles dans la structure des industries et des marchés, analyse les investissements au Canada et à l'étranger et mène des études économiques sur la productivité industrielle.

La **Direction générale du tourisme** a pour mission de coordonner les politiques et les programmes visant à attirer les touristes étrangers au Canada. Elle travaille à l'expansion et au développement de l'industrie canadienne du tourisme et incite les Canadiens à visiter leur pays. La Direction générale du tourisme comprend l'Office de tourisme du gouvernement canadien et la Direction de l'industrie touristique.

Les transports

La vaste étendue du Canada, la répartition de sa population et de ses ressources et la grande importance de son commerce international s'allient pour donner aux transports un rôle vital dans le développement économique et social du pays.

Depuis 21 ans, le total de voyageurs-milles a plus que triplé. Depuis la Seconde Guerre mondiale, l'automobile domine parmi les moyens de transport de passagers. En 1968, au Canada, elle figurait pour 89 p. 100 du total; venaient ensuite les transports aériens (5 p. 100), les chemins de fer (3 p. 100), l'autobus et les autres moyens urbains de transport en commun (3 p. 100).

Le transport des marchandises a connu, lui aussi, un essor remarquable. Il faut noter, entre autres choses, la construction du réseau transcontinental d'oléoducs et de gazoducs au milieu des années 1950. Le transport des marchandises, exprimé en tonnes-milles, a triplé depuis 1949. Au cours de cette période de croissance rapide, la proportion des marchandises transportées par les divers moyens de transport a beaucoup changé. Par exemple, les transports par rail et par bateau figuraient pour 95 p. 100 du total des marchandises exprimé en tonnes-milles à la fin de la Seconde Guerre mondiale, mais ils dépassaient à peine 60 p. 100 en 1968. Malgré cette évolution, depuis la fin de la guerre ces deux transporteurs traditionnels ont presque doublé le volume (mesuré en tonnes-milles) de leurs déplacements et les changements signalés peuvent donc être principalement attribués aux avances technologiques apportées aux autres moyens de transport.

L'usage d'une remorque en tandem pour le transport des billes accroît la capacité de chaque camion diesel.

En chiffres absolus, les transports par camion sont passés de huit milliards de tonnes-milles de marchandises en 1949 à 22 milliards en 1967; ils représentent quelque 8 à 9 p. 100 du total au cours des dernières années Les camionneurs ont profité très rapidement des avantages offerts par l'amélioration des routes et le perfectionnement des véhicules à moteur. Ils assurent maintenant un service transcontinental. Le diesel est devenu le camion type, et les charges plus lourdes sont généralement transportées en train routier (tracteur et une ou plusieurs remorques) plutôt qu'en unité intégrale.

Le chiffre des tonnes-milles de fret aérien est passé de 10 millions en 1949 à 170 millions en 1968. Cette hausse peut être attribuée à l'augmentation du nombre des itinéraires, de la fréquence des services et du nombre des aérogares, ainsi qu'à l'augmentation générale de la charge utile des avions. Malgré cette hausse importante, cependant, le transport aérien ne contribue que pour 0.1 p. 100 au total des tonnes-milles de fret au Canada.

Les pipelines pour le gaz naturel et le pétrole et ses dérivés constituent un élément important du vaste réseau canadien des transports. Ce réseau comprend le plus long gazoduc au monde; il s'agit de la canalisation de 36 pouces de diamètre de la *Trans-Canada* qui s'étend sur une distance de 2,423 milles, depuis la frontière Alberta-Sakatchewan jusqu'à Montréal. Des progrès ont permis une augmentation du débit des pipelines depuis les 23,000 millions de tonnes-milles acheminés en 1959 aux 69,000 millions en 1968, soit 27 p. 100 du total canadien.

En plus de ces innovations technologiques, on constate une amélioration des techniques et d'autres changements dans les moyens de transport plus anciens, comme le rail et le bateau. Les sociétés ferroviaires ont aménagé des gares de triage à commande électronique et adopté l'informatique à des fins opérationnelles, analytiques et comptables. Elles ont construit des voies ferrées dans des régions minières éloignées ouvertes depuis la guerre, et abandonné de nombreuses lignes et services non rentables, surtout du service-voyageurs.

L'inauguration, en 1959, de la Voie maritime du Saint-Laurent a entraîné une baisse des frais du transport et a ouvert des nouveaux débouchés intérieurs en permettant à tous les cargos océaniques, sauf les plus grands, de remonter le Saint-Laurent et les Grands lacs jusqu'à la tête des lacs, soit sur une distance de près de 3,000 milles. En fait, de nombreuses villes situées sur les 8,300 milles du littoral intérieur sont devenues des ports de mer. L'introduction de techniques améliorées et de nouveaux moyens de contrôle de la circulation contribuent à accroître la sécurité et l'efficacité. Le temps nécessaire pour parcourir la Voie maritime et ses 16 écluses (pour les navires jusqu'à 730 pieds de longueur) a été réduit.

Progrès récents

L'une des récentes et des plus intéressantes innovations est le container polyvalent universel pour les transports terrestres et maritimes de marchandises. Des dimensions standard ont maintenant été adoptées sur le plan international, et d'énormes investissements sont consacrés partout dans le monde aux véhicules spécialisés (navires porte-containers, wagons-plate-

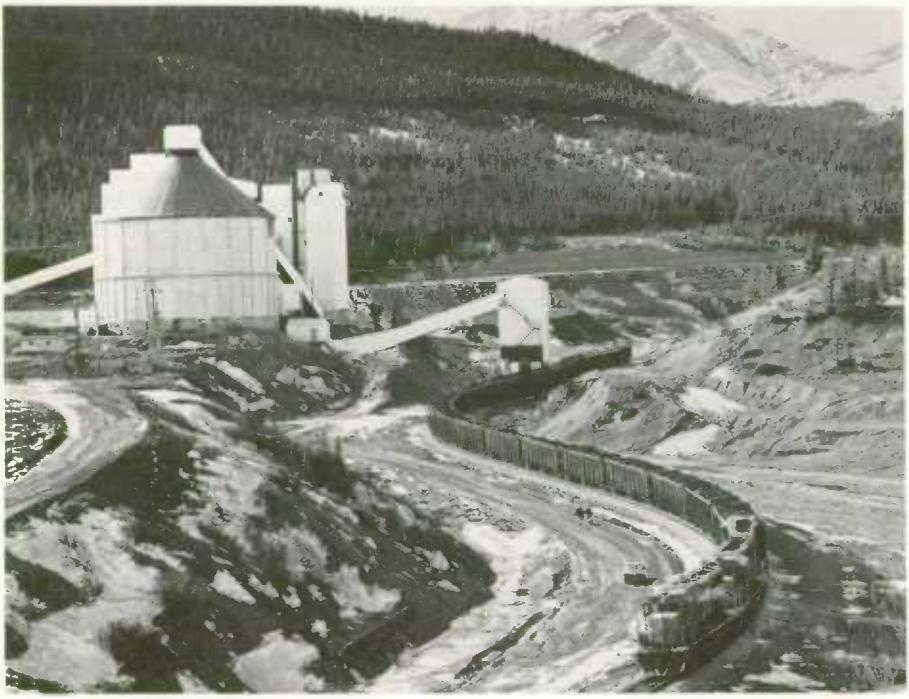

Cinquante wagons ouverts, tirés par trois locomotives diesel, ont acheminé le premier train-bloc de charbon du National-Canadien entre Luscar (Alb.) et Vancouver (C.-B.). Le charbon sera expédié vers le Japon.

formes, etc.), aux containers mêmes, aux installations portuaires de manutention et, dans certains cas, à l'aménagement de ports complètement nouveaux. Parmi les ports canadiens qui s'équipent pour la nouvelle ère du container, il y a ceux de Saint-Jean (N.-B.), Halifax, Québec, Montréal et Vancouver. Le Pacifique-Canadien se propose d'adapter tous ses cargos au transport par container au cours des années 1970, et les principaux réseaux ferroviaires s'intéressent vivement à la possibilité de constituer un «pont terrestre» reliant l'Europe à l'Asie via l'Amérique du Nord.

Les compagnies de chemins de fer ont également mis au point le train-bloc destiné à l'exportation du charbon. Le 30 avril 1970, le premier train-bloc du Pacifique-Canadien est entré à Roberts Bank (C.-B.) avec un chargement de 9,000 tonnes de houille cokéfiable destinée aux aciéries du Japon. Ce train-bloc de 88 wagons est muni d'un système complexe de télécommande par radio des locomotives, et a quitté Sparwood (C.-B.) tiré par jusqu'à 11 locomotives diesel de 3,000 HP chacune pour son voyage de 700 milles.

Le turbotrain, qui file à vive allure et sans heurts grâce à sa forme aérodynamique et ses turbines à gaz, illustre un autre aspect de la modernisation des chemins de fer. Depuis l'été de 1970, le turbotrain du National-Canadien fait la navette entre Montréal et Toronto en quatre heures seulement.

On prévoit que des avions supersoniques, des avions géants, des avions à décollage et atterrissage courts (STOL) et des avions à décollage et atterrissage à la verticale (VTOL) sillonneront les airs dans les années 1970. Les avions supersoniques auront une vitesse de croisière deux à trois fois supérieure à la vitesse du son; les avions géants pourront transporter jusqu'à 500 passagers; les STOL et les VTOL pourront utiliser des pistes courtes et peu coûteuses.

Le grand fait nouveau pour l'avenir de l'industrie des transports maritimes aura été l'avènement du pétrolier géant. Une compagnie canadienne a commandé deux pétroliers géants, dont la jauge brute est de 250,000 tonnes, mesurant chacun 1,050 pieds de long, 170 pieds de large, 88 pieds de profondeur et dont la vitesse normale sera de 15.5 noeuds. Deux autres développements sont le rayon laser qui guidera le pilote d'un navire hydrographique sur une ligne droite et un bateau muni d'une étrave renforcée «Alexbow» qui, plutôt que de briser la glace, la soulève et l'écarte.

Les sociétés d'autobus interurbains transportent maintenant des marchandises. On construit des terminus pour les colis acheminés par autobus à Toronto, Edmonton, Halifax et Vancouver. L'industrie du transport par autobus interurbain se prépare à une participation plus intense à cette activité commerciale, à laquelle les chemins de fer et l'industrie du camionnage ne conviennent pas toujours.

Dans le domaine du camionnage, des véhicules comme le camion à turbine conçu pour les autoroutes joueront probablement un plus grand rôle à l'avenir. Ces véhicules sont maintenant à l'essai aux États-Unis.

L'automobile omniprésente a donné naissance à une foule de problèmes, notamment les embouteillages, la pénurie de places de stationnement, les accidents, la pollution de l'air et le coût élevé de construction des autoroutes. Ces problèmes causent de graves soucis aux urbanistes et, pour leur trouver une solution, des moyens nouveaux et perfectionnés de transport urbain rapide, y compris plusieurs variantes de l'automobile électrique, sont actuellement à l'étude. La première Conférence canadienne du transport urbain s'est tenue à Toronto en 1969 pour examiner ces questions.

L'aéroglisseur, récente invention britannique, a été considérablement perfectionné depuis dix ans. La facilité avec laquelle ce véhicule peut traverser l'eau, la glace, la neige, les marécages, la toundra et les terrains accidentés offre de grandes possibilités au Canada. A présent, deux sociétés exploitent des aéroglisseurs sur le parcours entre Vancouver, Victoria et Nanaïmo sur la côte ouest de la Colombie-Britannique. Les appareils en service peuvent transporter chacun 36 passagers et 9,000 livres de marchandises. On fabrique maintenant de petits aéroglisseurs personnels au Canada.

Mise au point d'abord par une entreprise québécoise, la motoneige sert avant tout au divertissement dans le sud du Canada, mais dans le Nord elle joue un rôle utilitaire et remplace de plus en plus l'attelage de chiens comme moyen de transport et d'exploration.

Transports routiers

En 1968, on comptait 7,878,000 véhicules à moteur enregistrés au Canada, dont 6,160,000 automobiles, 1,341,000 camions et des tracteurs routiers, 39,000 autobus et 338,000 véhicules divers, notamment des motocyclettes et des tracteurs agricoles immatriculés conformément aux règlements des diverses provinces. Le réseau routier du Canada est emprunté non seulement

Des routes déblayées ouvrent aux voyageurs le terrain accidenté des Rocheuses canadiennes.

par des véhicules immatriculés au pays mais encore par beaucoup de véhicules des États-Unis; on attribue à ceux-ci 6 p. 100 du total des voyageurs-milles parcourus en automobile au Canada. Environ 26 millions de véhicules routiers sont passés aux postes frontières du Canada en 1969. L'automobile particulière est également le moyen de transport urbain prédominant, malgré les autobus et autres systèmes de transports urbains. Les autobus interurbains et ruraux ont transporté plus de 64 millions de voyageurs en 1968 et ont rapporté plus de 81 millions de dollars au tarif moyen de $1.27 par voyageur.

Étant donné qu'une forte proportion de la population du Canada habite les régions urbaines, les transports urbains revêtent une grande importance. Les principaux réseaux appartiennent aux municipalités et ils ont déclaré avoir vendu 966 millions de billets en 1968; les réseaux privés dans les centres moins importants en ont vendu 90 millions. En tout, les autobus urbains ont encaissé 223 millions de dollars à raison de 20 cents en moyenne par voyage.

Le camion est important aussi bien pour le transport local que pour le transport à longue et moyenne distance entre provinces et dans les provinces. En 1967, les camions de louage et les camions privés ont transporté environ 670 millions de tonnes de marchandises et ont coûté à l'industrie et au commerce du pays plusieurs milliards de dollars. La dépense nationale pour les transports routiers de louage seulement s'est élevée à près d'un milliard de dollars, soit un montant semblable au coût du transport des marchandises par rail.

La construction et l'entretien des routes et des rues au Canada relèvent principalement des gouvernements provinciaux et municipaux. Le rôle du gouvernement fédéral se borne à assurer l'élaboration du réseau intégré de grandes routes nécessaires à la circulation actuelle. Les dépenses totales de voirie (grandes routes et rues) se sont élevées à 1,738 millions de dollars en 1968 ($84 par habitant). Il existait au Canada 524,000 milles de routes et de rues à la fin de 1968, dont 74 p. 100 étaient revêtues.

Transports urbains

Vu le nombre croissant d'automobiles particulières et l'étendue toujours plus grande des régions urbaines et des banlieues, l'organisation des transports urbains a suscité de sérieuses difficultés. Outre les autobus et les autres modes de transport encore à l'état de projet, le tramway, le trolleybus, le métro et d'autres chemins de fer urbains constituent actuellement les moyens de transports urbains en usage au Canada. Seule Toronto emploie encore le tramway et quelques villes seulement font encore usage du trolleybus. Au Canada, en général, on a tendance à favoriser le service d'autobus, plus souple, et le train local et de banlieue.

Toronto et Montréal se sont toutes deux dotées d'un métro. En 1954, Toronto achevait sa première ligne de 4.5 milles et, en 1966 et 1968, prolongeait son réseau jusqu'à 21 milles. Le métro de Montréal a été inauguré à l'automne de 1966.

Les grandes lignes de chemin de fer canadiennes assurent depuis longtemps des services de banlieue. En 1966, elles ont transporté plus d'un million d'abonnés. On compte entre autres services le réseau GO de Toronto, inauguré en mai 1967 et administré pour le compte du gouvernement de l'Ontario, par le National-Canadien dont il emprunte les lignes sur une distance de 60 milles. En 1968, la première année complète d'exploitation, les abonnés ont fait 4,700,000 voyages.

Chemins de fer

En 1968, des 1,529 millions de dollars de recettes d'exploitation des compagnies ferroviaires, 88 p. 100 sont revenus aux deux grands réseaux transcontinentaux, le Pacifique-Canadien et le National-Canadien, ce dernier propriété du gouvernement fédéral. En plus de leur très grande activité ferroviaire, ces compagnies exploitent des flottes de caboteurs, d'embarca-

Une voie ferrée à travers le Canada a ouvert l'Ouest à la colonisation. Les chemins de fer revêtent toujours une importance particulière car ils permettent de vaincre les grandes distances caractéristiques du pays.

tions fluviales, d'océaniques, des services de transport routier ainsi que de grands hôtels et des stations de villégiature. En plus, le National-Canadien et le Pacifique-Canadien exploitent en commun un réseau de télécommunications.

Entre autres sociétés ferroviaires, il y a notamment le *Pacific Great Eastern Railway*, propriété du gouvernement de la Colombie-Britannique, qui exploite une ligne de 800 milles de Vancouver-Nord à Fort St. John et au-delà. La ligne date déjà du début du siècle, mais il n'y a que 12 ans qu'on a achevé les 262 milles de voie reliant Prince George à Fort St. John. Des raccordements à Vancouver, Prince George et Dawson Creek relient la ligne à d'autres chemins de fer canadiens et à des lignes américaines. L'*Ontario Northland*, qui appartient lui aussi à un gouvernement provincial, dessert le nord de l'Ontario jusqu'à Moosonee sur la baie James.

La construction du premier chemin de fer canadien dans les Territoires du Nord-Ouest a été achevée en 1964. Le National-Canadien a construit la ligne pour le compte du gouvernement fédéral sur une distance de 430 milles depuis Peace River (Alb.) jusqu'à Pine Point sur la rive sud du Grand lac des Esclaves. Le National-Canadien a aussi construit l'*Alberta Resources Railway* pour le compte du gouvernement de l'Alberta pour relier Grande Prairie dans le district de la rivière La Paix à la ligne principale du CN juste à l'est de Jasper. D'autres lignes importantes comprennent celles de la société *Quebec, North Shore and Labrador* qui transporte surtout du minerai de fer, l'*Algoma Central* qui part en direction nord de Sault-Sainte-Marie (Ont.), le *Northern Alberta Railway*, et le *White Pass and Yukon Railway*, – premier à traverser le 60e parallèle de latitude pour relier Whitehorse (Yukon) à l'Alaska. Ces dernières années, on a construit des embranchements pour desservir les exploitations minières dans diverses autres régions du Canada.

En 1968, les chemins de fer canadiens ont transporté environ 193 millions de tonnes de marchandises; le parcours moyen a été de 439 milles. Le trafic-marchandises en milles-tonnes a dépassé 95 milliards et les recettes se sont établies en moyenne à 1.4 cent la tonne-mille.

Le nombre de voyages par train a diminué de 19 p. 100 en 1968 pour tomber à 19,953,000. Les voyageurs-milles parcourus en 1968 s'élevaient à 2,554 millions. La distance moyenne parcourue par voyageur a augmenté légèrement de 127 milles en 1967 à 128 en 1968, tandis que les recettes moyennes par voyageur-mille sont demeurées inchangées à 2.5 cents.

Le Pacifique-Canadien a inauguré un service de chemin de fer à deux étages entre la banlieue et le centre-ville de Toronto.

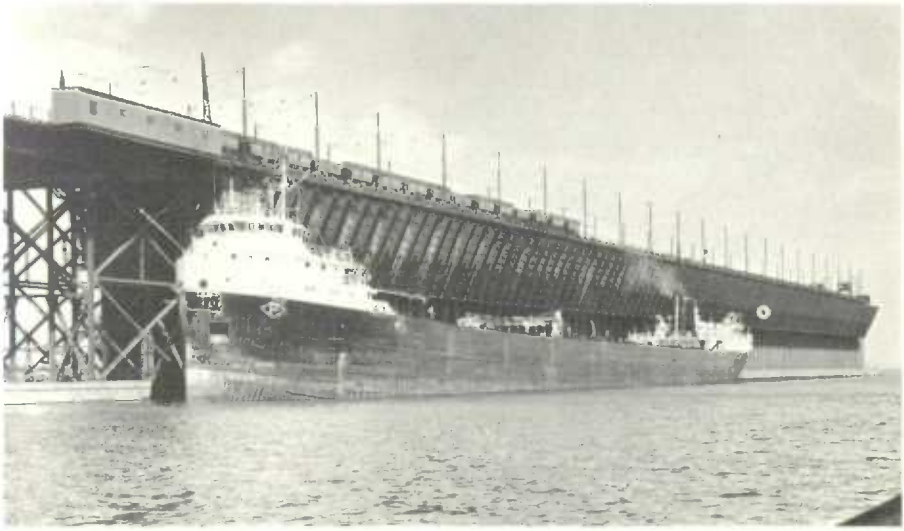

Thunder Bay (Ont.) est un point de liaison important entre l'Est et l'Ouest du Canada. Les chemins de fer y apportent des cargaisons pour les navires des lacs et ceux-ci les transportent à différents points du réseau des Grands lacs et du Saint-Laurent.

Navigation, ports et canaux

Installations. Un littoral touchant trois océans, les fleuves Saint-Laurent et Mackenzie, le lac Winnipeg et la baie d'Hudson: voilà des caractéristiques fondamentales de la géographie du Canada qui expliquent l'importance des transports par voie d'eau et les formes particulières que ceux-ci ont épousé dans le pays.

Les voies navigables du Canada, canaux, lacs et rivières, sont ouvertes à tous les pavillons du monde aux mêmes conditions, sauf pour le réseau des Grands lacs et du Saint-Laurent à partir de Havre Saint-Pierre. En 1966, le droit de transporter biens et passagers entre les ports canadiens de ce réseau a été réservé aux navires immatriculés au Canada.

En 1968, 12 ports canadiens ont manutentionné chacun cinq millions de tonnes de marchandises ou plus. Sept-Îles et Port-Cartier sont en grande partie spécialisés dans l'exportation du minerai de fer du Québec et du Labrador, et Thunder Bay (autrefois Port Arthur et Fort William) s'est surtout occupé du transport des céréales. Vancouver et Montréal, avec des tonnages respectifs de 25,800,000 et 17,500,000 tonnes, ont été les deux plus grands ports pour les cargaisons mixtes. Hamilton et Toronto qui traitent ensemble quelque 18 millions de tonnes s'occupaient surtout des matières premières et des denrées alimentaires destinées à la populeuse et active péninsule ontarienne.

Les principaux réseaux de canaux du Canada sont ceux de la Voie maritime du Saint-Laurent qui permet la navigation de Montréal au lac Ontario, le canal de Welland qui contourne la rivière Niagara entre les lacs Ontario et Érié, et le canal de Sault-Sainte-Marie qui relie le lac Huron au lac Supérieur. Les 16 écluses de ces trois réseaux permettent de surmonter un écart de 580 pieds

Les douze principaux ports canadiens en 1968

Port	Fret total manutentionné (millions de tonnes)	Fret étranger en pourcentage du fret étranger et du cabotage	Chargements en pourcentage des chargements et des déchargements
Sept-Îles et Pointe-Noire (Qué.)	26.0	83	95
Vancouver (C.-B.)	25.8	55	71
Montréal (Qué.)	17.5	53	50
Thunder Bay (Ont.)	13.6	29	90
Port-Cartier (Qué.)	12.7	93	87
Hamilton (Ont.)	11.9	62	6
Halifax (N.-É.)	9.7	73	44
Québec (Qué.)	6.8	53	32
Toronto (Ont.)	5.6	61	5
Saint-Jean (N.-B.)	5.5	76	36
Sault-Sainte-Marie (Ont.)	5.2	65	10
New Westminster (C.-B.)	5.0	34	68

entre la tête des lacs (maintenant Thunder Bay) et Montréal. Presque tous les océaniques, sauf les plus gros, peuvent emprunter la Voie maritime donnant ainsi accès aux Grands lacs à environ 80 p. 100 de la flotte marchande du monde. Les canaux secondaires, utilisés surtout par les embarcations de plaisance et pour régulariser le niveau des eaux, comprennent les canaux entre les lacs Bras d'Or en Nouvelle-Écosse et l'Atlantique; les canaux du Richelieu et de l'Outaouais; le canal Rideau entre Ottawa et Kingston; et les canaux qui relient le lac Ontario à la baie Georgienne.

Trafic. Les ports du Canada ont manutentionné plus de marchandises en 1968 qu'en 1967. Le tonnage des marchandises en provenance ou à destination de l'étranger a augmenté de 8 p. 100, passant de 130 millions à 141 millions de tonnes tandis que les déchargements de marchandises canadiennes dans les ports nationaux ont augmenté de 2 p. 100, allant de 54,900,000 tonnes en 1967 à 56,100,000 tonnes en 1968. Au cours de l'année, les ports canadiens ont reçu environ 115,000 navires.

En 1968, les exportations canadiennes ont atteint 86 millions de tonnes contre 80 millions en 1967. Sur ce total les expéditions de minerai de fer ont beaucoup augmenté (de 34 millions à 37,500,000 tonnes). Les expéditions de blé (y compris les réexportations) ont atteint 11,200,000 tonnes à comparer à 10,500,000, et les expéditions de gypse sont passées de 3,900,000 à 4,400,000 tonnes. Parmi les autres chargements destinés à l'étranger, il y a lieu de noter des accroissements assez considérables pour la pâte de bois, la potasse, le sel et le charbon, mais le papier journal a subi une baisse d'environ 3 p. 100.

Dans les 54,400,000 tonnes de marchandises importées en 1968, on compte 16,600,000 tonnes de charbon bitumineux, 8,900,000 tonnes de mazout, 6,900,000 tonnes de pétrole brut, et 3,400,000 tonnes de minerai de fer. De l'alumine, du blé, du maïs, de la pierre à chaux et du soya sont également entrés au Canada en plus grandes quantités, ce qui explique l'accroissement global de 8 p. 100 du tonnage importé.

Au cours de 1968, quelque 68,500,000 tonnes de fret (sans double emploi) sont passées par les canaux du Canada, soit près du chiffre sans précédent atteint en 1966. Du tonnage de 1968, 67,300,000 tonnes ont été manutentionnées le long du réseau de la Voie maritime du Saint-Laurent et des Grands lacs. On peut comparer ce trafic aux 105,500,000 tonnes qui ont franchi le canal de Panama au cours d'une période semblable.

L'aviation civile

Les lignes aériennes du Canada occupaient le troisième rang au monde en 1968 eu égard au nombre de passagers empruntant leurs services réguliers. Elles ont transporté 8,200,000 passagers au cours des vols réguliers. Les lignes aériennes des États-Unis venaient au premier rang avec 15 millions de passagers et celles du Royaume-Uni, au deuxième avec 13,500,000 passagers. En 1969, un total de 10,300,000 passagers a été transporté par les compagnies canadiennes de transport aérien dans toutes les catégories de service, soit un million de plus qu'en 1968. Le fret transporté totalisait 245,900 tonnes en 1969, soit une augmentation de 23.1 p. 100 par rapport à 1968.

Les services internationaux. Les deux entreprises canadiennes de transport aérien qui desservent l'étranger, Air Canada et CP Air, ont transporté 7,800,000 passagers, soit 75.7 p. 100 de tous les passagers transportés par les services aériens civils au Canada. Les quatre transporteurs aériens régionaux, *Eastern Provincial Airways*, *Québecair*, *Pacific Western Airlines* et *Transair*, ont transporté 1,300,000 passagers, soit 12.6 p. 100 du total. Sur le plan international, les transporteurs aériens canadiens exploitent des services réguliers à horaire fixe desservant les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark, les Pays-Bas, la France, l'Allemagne, la Suisse, la Tchécoslovaquie, la Russie, l'Espagne, le Portugal, l'Italie, la Grèce, le Japon, Hawaii, l'Australie, Hong-kong, le Mexique, le Pérou, le Chili, l'Argentine, et les Antilles du Commonwealth. Sur les lignes aériennes internationales, les transporteurs canadiens ont acheminé 2,700,000 passagers et 46,646 tonnes de marchandises tandis que les compagnies étrangères ont transporté 3 millions de passagers et 49,610 tonnes de fret entre le Canada et les autres parties du monde.

Les services aériens et les aéroports. Au cours de 1968, 52 nouveaux services aériens commerciaux ont été autorisés à fonctionner au Canada, ce qui porte le total à 844, dont 454 sont canadiens et 390, étrangers. Quelque 400 des petits transporteurs aériens du Canada desservent aussi le hinterland à peu près inaccessible aux transports de surface. Ils assurent de multiples

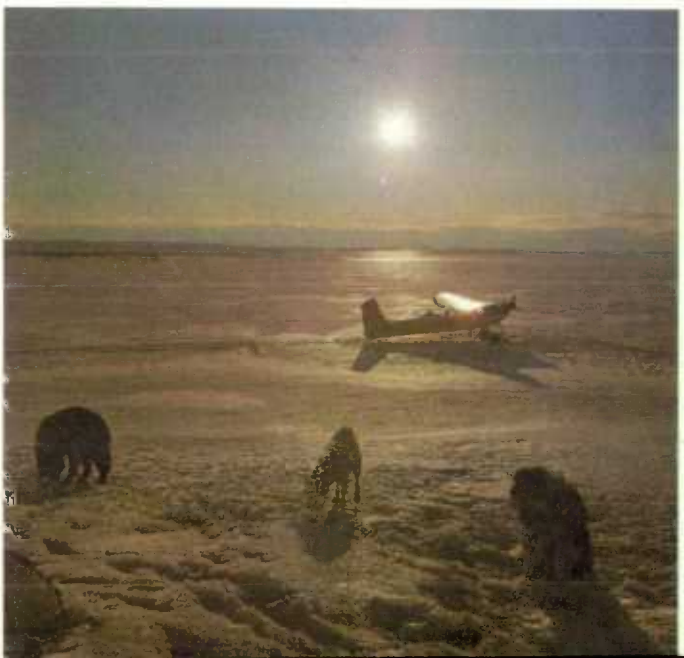

Dans le Nord, le transport se fait surtout par avion, mais l'Esquimau emploie toujours son attelage de chiens pour traîner ses fourrures.

services dont le poudrage, l'aide aux travaux de construction, les services d'ambulance, le vol récréatif et les vols d'entraînement.

Le nombre d'avions civils de tous genres immatriculés au Canada est passé de 6,270 à la fin de 1963 à 10,062 à la fin de 1969, ce qui représente une hausse de 766 en regard du nombre enregistré en 1968. Au 31 mars 1970, le personnel breveté s'est chiffré à 37,492, soit une hausse sur les 35,378 brevets en cours l'année précédente.

Opérations des transporteurs aériens canadiens, 1968 et 1969

Détail	Transporteurs à horaire fixe		Transporteurs sans horaire fixe		Total	
	1969	1968	1969	1968	1969	1968
	(millions de dollars)					
Recettes d'exploitation	599.4	533.6	103.3	82.8	702.7	616.4
Passagers (taxe unitaire)	470.9	437.2	9.8	5.8	480.7	443.0
Marchandises (taxe unitaire)	83.7	73.3	5.6	3.8	89.3	77.1
Services de frètement et contractuels	33.3	15.4	70.8	56.3	104.1	71.7
Services spécialisés et terrestres	11.5	7.8	17.1	16.8	28.6	24.6
Recettes nettes après déduction d'impôt	3.3	9.5	4.2	2.3	7.5	11.8
Trafic payant transporté						
Passagers (millions)	9.1	8.4	1.2	0.9	10.3	9.3
Marchandises (millions de livres)	396.8	305.9	154.0	141.7	550.8	447.6

Mouvements aériens. Dans 46 aéroports munis de tours de contrôle de la circulation aérienne, on a enregistré un total de 4,325,568 mouvements aériens en 1969 tandis que 42 tours de contrôle avaient dirigé 4,048,224 mouvements en 1968. L'aéroport de Saint-Hubert a enregistré le plus grand nombre de mouvements aériens en 1969 avec 289,718, l'aéroport de Montréal arrive au deuxième rang avec 257,708, et l'aéroport international de Calgary est en troisième place avec 218,737 mouvements. Le total des mouvements d'avions à réaction a surpassé celui des avions à turbopropulseurs en 1969. Les mouvements d'avions d'un poids au décollage dépassant 314,000 livres ont enregistré une hausse étonnante étant passés de 41 en 1965 à 29,666 en 1969. Les aéroports relevant du ministère des Transports ont accusé des recettes de 46 millions et de 36 millions de dollars respectivement pour les années financières terminées les 31 mars 1969 et 1968.

Répartition des mouvements itinérants[1] aux aéroports à tours de contrôle relevant du ministère des Transports, par genre de moteur, 1967-1969

Genre d'avions	1969		1968		1967	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Pistons	1,111,377	61.1	1,044,869	62.6	1,033,738	64.2
Turbopropulseurs	286,702	15.8	325,958	19.6	335,564	20.8
A réaction	362,977	19.9	248,256	14.9	197,442	12.3
Hélicoptères	57,125	3.1	47,474	2.8	42,245	2.6
Planeurs	2,324	0.1	1,051	0.1	1,606	0.1
Total	**1,820,505**	**100.0**	**1,667,608**	**100.0**	**1,610,595**	**100.0**

[1] Décollage ou atterrissage d'un avion en direction ou en provenance d'un autre aéroport.

Aide à l'étranger. L'aérogare de Katunayaka (Ceylan) est terminée, une autre est en construction à Montserrat (Antilles) et on a adjugé des contrats pour construire des aéroports à Antigua et Sainte-Lucie (Antilles) et des aides visuelles à la navigation ont été installées.

Les mass media

Radiodiffusion

La Loi de 1968 sur la radiodiffusion a énoncé une politique de radiodiffusion pour le Canada sous forme de statut régissant les secteurs privé et public et soulignant le mandat qu'a la Société Radio-Canada de fournir un service national de radiodiffusion. De plus, la loi a créé le Conseil de Radio-Télévision canadienne, organisme d'État ayant juridiction exclusive pour réglementer et surveiller tous les aspects du système canadien de radiodiffusion, tant publique que privée.

Près de 96 p. 100 des 5,500,000 ménages canadiens possèdent un téléviseur et plus de 97 p. 100, une radio, dont 44 p. 100 des récepteurs portatifs à transistors; les radios d'automobile et les radios de maison se sont partagé le reste dans les proportions de 28 et 28 p. 100 respectivement. En 1969, la radiodiffusion à modulation de fréquence (MF) a continué sa croissance spectaculaire, et aujourd'hui 52.9 p. 100 des radios peuvent capter les émissions des stations MF. Environ un million de téléviseurs en couleurs sont maintenant en service. En 1969, la moyenne quotidienne par ménage des heures d'écoute a atteint 5 heures et 52 minutes, soit une augmentation de 7 minutes.

La Société Radio-Canada

Radio-Canada est une société de la Couronne créée en 1936 par une loi du Parlement canadien visant à établir un service national de radiodiffusion. Ses installations de radio et de télévision s'étendent de l'Atlantique au Pacifique et même au Cercle arctique.

Finances. Des crédits votés chaque année par le Parlement financent en majeure partie l'exploitation de Radio-Canada; la publicité commerciale fournit des revenus supplémentaires. Comme société de la Couronne, Radio-Canada est responsable devant le Parlement et doit présenter chaque année un rapport de ses activités par l'entremise du ministre désigné par la Loi sur la radiodiffusion. Le siège social de la Société est à Ottawa.

Opérations nationales. Radio-Canada offre six principaux services à ses auditeurs canadiens: deux réseaux de télévision (français et anglais), deux réseaux radiophoniques à modulation d'amplitude (MA) (français et anglais), un service radiophonique à modulation de fréquence (MF) dans cinq grandes villes, et un Service du Nord multilingue (français, anglais, indien et esquimau) assurant au Nord canadien un service de radiodiffusion sur ondes moyennes et ondes courtes.

Opérations internationales. Le Service international diffuse sur ondes courtes des émissions en 11 langues à destination de l'Europe de l'Est et de l'Ouest, de l'Afrique, de l'Australasie, de l'Amérique latine, des Antilles et de l'Amérique du Nord. Il met également à la disposition des offices étrangers de radiodiffusion un certain nombre d'émissions avec des enregistrements musicaux et parlés, des circuits de relais spéciaux et des films pour la télévision. En collaboration avec le ministère de la Défense nationale, le Service des Forces armées de Radio-Canada offre aux militaires stationnés au Canada et à l'étranger des programmes radiophoniques enregistrés et sur ondes courtes, ainsi que des films pour la télévision. Il organise aussi des tournées de spectacles de variétés.

Radio-Canada collabore à la production et à l'échange de diverses émissions avec de nombreuses sociétés de radiodiffusion partout dans le monde. La Société fait partie de plusieurs organismes internationaux de radiodiffusion, s'occupe de la vente d'émissions à l'étranger et participe régulièrement et avec succès aux concours internationaux. En collaboration avec l'Agence canadienne de développement international et l'*Unesco*, Radio-Canada prête du personnel aux offices de radiodiffusion à l'étranger et assure la formation de stagiaires qui viennent au Canada pour se familiariser avec les techniques de diffusion. La Société a des bureaux à Londres, Paris, Rome, New York, Washington, et des services des nouvelles à Moscou et en Extrême-Orient.

Programmation. Les émissions produites par Radio-Canada s'étendent à de nombreux domaines: actualités, informations, commentaires, émissions spéciales, documentaires, théâtre, musique, variétés, émissions pour enfants et adolescents, émissions scolaires, formation des adultes, sports, religion, sciences et arts. La Société présente également diverses émissions venant de l'étranger. Le centre principal de production de la chaîne française se trouve à Montréal, et celui du réseau anglais à Toronto. Des centres régionaux sont répartis dans tout le pays.

Services audio-visuels. Les réseaux français et anglais de Radio-Canada ont des services de publication qui mettent en vente les textes de certaines émissions. En collaboration avec des entreprises commerciales, Radio-Canada met à la disposition du grand public certains enregistrements musicaux. La

Dans l'opéra canadien *Riel*, diffusé sur les chaînes anglaise et française de Radio-Canada, Bernard Turgeon, jouant le rôle-titre, lève la croix pour signifier sa mission comme chef des Métis. Deux révoltes des Métis ont échoué durant la deuxième moitié du XIXe siècle.

Société offre à un prix minime ses enregistrements magnétoscopiques pour des fins éducatives et on espère qu'un service analogue pour les films pourra être lancé sous peu.

Installations et portée. Au début de 1970, les émissions radiophoniques de la Société rejoignaient 97.2 p. 100 de la population canadienne, et la télévision en atteignait 96 p. 100. La plupart des émissions télédiffusées en soirée sont en couleurs, et quelque 12.1 p. 100 des foyers canadiens possèdent un récepteur-couleur. Le service radiophonique national comprend 360 stations, à savoir 45 stations émettrices et 219 émetteurs-relais de faible puissance appartenant à la Société, et 96 stations privées affiliées. Le service national de télévision compte 303 stations: 17 stations émettrices et 76 stations-relais et réémetteurs de la Société, 17 émetteurs d'avant-poste (situés dans le Nord canadien et présentant des émissions sur bande magnétoscopique) et 42 stations privées affiliées avec leurs 151 réémetteurs. En 1969, Radio-Canada se portait acquéreur de la station privée de télévision de Moose Jaw (Sask.) et de son réémetteur de Regina, obtenant ainsi sa première installation de télévision dans cette province.

Les stations privées

Après 50 ans d'opérations, le secteur privé de la radiodiffusion au Canada rejoint la quasi-totalité des Canadiens qui ont une radio ou un téléviseur. Les 597 stations privées (MA, MF, TV, réémetteurs et stations émettant sur ondes courtes) diffusent annuellement 2,510,000 heures d'émissions à l'intention de quelque 19 millions d'auditeurs par jour. L'Association canadienne des radiodiffuseurs groupe 97 p. 100 des stations privées. Fondée en 1926, cette association protège et sert les intérêts des radiodiffuseurs. Le secteur privé, dont les installations représentent des investissements de près de 190 millions de dollars, emploie 10,500 personnes (y compris les pigistes) rémunérées à raison de plus de 76 millions de dollars par année. Un certain nombre de stations privées de radio sont affiliées à Radio-Canada et contribuent à l'expansion du «service national»; d'autre part, 11 stations privées de télévision composent le réseau CTV qui est également affilié à l'Association canadienne des radiodiffuseurs. Deux stations de télévision ne sont affiliées ni au réseau CTV ni à Radio-Canada. A l'exception des engagements pris à l'échelle du réseau, qui sont en majeure partie d'envergure nationale, les stations privées offrent avant tout un service local; leur exploitation dépend uniquement des revenus provenant de la publicité. Comme Radio-Canada, les stations privées sont régies par le Conseil de la Radio-Télévision canadienne qui leur délivre une licence aux termes de la Loi de 1968 sur la radiodiffusion.

Par leur Association, dont le siège social est à Ottawa, avec des succursales à Toronto et à Montréal, les stations privées participent en commun à d'importantes activités, tout comme elles s'intéressent aux affaires locales. Les réalisations de l'Association canadienne des radiodiffuseurs comprennent l'échange de nombreuses émissions canadiennes et étrangères; le parrainage pendant 25 ans d'une série d'émissions intitulées *Report From Parliament Hill*, qui permet aux députés fédéraux de faire leur propre reportage au public; le financement, pendant cinq ans, du Festival d'Art dramatique du Canada destiné à découvrir, à développer et à faire connaître les artistes canadiens; la formation sur place de stagiaires de l'étranger; et un service de renseignements sur les carrières dans le domaine de la radiodiffusion à l'usage des écoles et des particuliers.

La presse

Les 116 quotidiens du Canada (dont 13 de langue française) ont un tirage total de plus de 4,500,000 exemplaires et atteignent tous les jours environ les trois quarts de la population du pays. De plus, il y a six suppléments en rotogravure diffusés à intervalles réguliers, dont certains accompagnent jusqu'à 39 journaux.

Le besoin d'informations locales dans les petites agglomérations ou dans certains quartiers des grandes villes est satisfait par 877 hebdomadaires (dont 128 en français et 54 bilingues).

A l'intention des nombreux Canadiens d'autres origines ethniques, on imprime 124 publications dans des langues autres que l'anglais et le français. La périodicité va du quotidien à la publication annuelle et on retrouve toutes les principales langues d'Europe, d'Asie et d'Inde orientale, ainsi que les langues indiennes et esquimaudes.

Un grand nombre de revues ont pour but de renseigner, de cultiver et de divertir le consommateur canadien. On peut en identifier 305 grâce aux rapports de tirage qu'elles envoient aux annonceurs éventuels. Ces revues s'intéressent aux universités et aux écoles, au sport, à la religion, aux loisirs et aux achats, aux automobiles et à la circulation routière, aux voyages et au tourisme, aux animaux, au travail, à la jeunesse, aux arts, au canotage et au yachting, et enfin à la radio et la télévision.

Le monde des affaires est servi par 510 publications, y compris les publications annuelles, dont le tirage total atteint 4,400,000 exemplaires. Ces publications jouent un rôle important dans la vie commerciale, professionnelle et industrielle du Canada, en contribuant de façon importante à l'éducation des adultes et en servant de source principale de renseignements pratiques dans de nombreux domaines. Elles recueillent les dernières informations techniques et les avis d'experts de tous les coins du pays afin de donner à leurs lecteurs des renseignements spécialisés de première main qui ne se trouvent pas dans les journaux réguliers. Afin de tirer parti du pouvoir d'achat des

118 catégories d'entreprises desservies par la presse commerciale, les fabricants et services y dépensent plus de 40 millions de dollars par an, en sus des coûts de production et des dépenses des services de publicité.

Les 63 publications agricoles canadiennes jouent un rôle double: comme journaux commerciaux elles fournissent des renseignements très techniques et comme magazines elles s'intéressent aux besoins du consommateur rural. Pour les fins de la statistique, elles n'appartiennent ni à la catégorie des revues destinées aux consommateurs, ni à celle des journaux commerciaux.

Les films

L'Office national du film

L'Office national du film est l'organe officiel de production et de distribution de films du Canada. Ses films, réalisés dans les deux langues officielles, traitent des intérêts communs des Canadiens et des intérêts qu'ils partagent avec le reste du monde. Après 30 ans d'existence, l'Office est devenu un élément important de la vie culturelle du pays. Le cinéma lui permet d'exprimer l'identité nationale tout en explorant de nouvelles voies dans la technologie des communications.

Au cours de l'année financière 1968-1969, l'Office a réalisé 730 projets, dont plus de la moitié étaient des films (35mm, 16mm et séquences). Le reste se composait d'aides visuels divers: bandes fixes, séries de diapositives, projections verticales, ensembles multi-media et photo-reportages. On s'intéresse toujours à la technique à écrans ou images multiples qui a remporté un si vif succès à l'Expo 67. Des longs métrages, en français et en anglais, ont été réalisés pour le cinéma commercial et la télévision. Divers ministères du gouvernement ont commandité environ le tiers de toute la production.

Un membre d'une équipe indienne de cinématographie apprend à faire fonctionner une caméra.

Au Canada, la diffusion se fait par l'entremise des centres communautaires, des écoles et des universités, des stations de télévision et des cinémas ainsi que par la commercialisation. Les chiffres de l'année marquent dans tous ces secteurs une augmentation régulière et, à certains égards, remarquable.

Les bandes fixes et autres instruments semblables, notamment les nouveaux ensembles multi-media et les boucles 8mm, continuent de répondre aux besoins de l'enseignement. Les ensembles multi-media et les boucles ont suscité un vif intérêt chez les enseignants et ont fait l'objet de plusieurs commentaires dans des revues professionnelles.

A l'étranger, la diffusion des films se fait par l'intermédiaire des bureaux de l'Office à Londres, Paris, New Delhi, Tokyo, Buenos Aires et New York, par les ambassades et les missions du ministère des Affaires extérieures et du ministère de l'Industrie et du Commerce. Les séances communautaires de projection, la télévision et le cinéma permettent également de présenter les films canadiens à l'étranger. Au cours de l'année 1968-1969, les films prêtés par l'entremise des missions canadiennes ont atteint plus de 60 millions de spectateurs. Cette année, les films de l'Office ont remporté 76 prix à des festivals internationaux de cinéma.

L'Office consacre une part importante de son activité à préparer pour ses films des versions en plus de 40 langues et dialectes étrangers. Par exemple, l'habitant d'une région du Nigéria peut voir un film produit par l'ONF sur son pays et présenté dans son propre dialecte Haoussa.

Une partie du programme de diffusion de l'Office a pour but d'aider l'industrie canadienne du tourisme. L'Office distribue, aux États-Unis en particulier, des films réalisés par les gouvernements provinciaux et des sociétés de tourisme.

L'Office est engagé actuellement dans des recherches sur le film comme instrument de changement social. On a lancé un projet pilote, en collaboration avec l'Université *Memorial* de Terre-Neuve, dans un village de pêcheurs isolé où les habitants ont pu, par la reprise d'enregistrements magnétoscopiques, étudier leurs problèmes et y apporter eux-mêmes des solutions. On a également pris d'autres initiatives à Montréal ainsi que dans une ville au nord de la métropole où sont présents certains problèmes socio-économiques. Par la suite, l'Office a invité un groupe de jeunes Indiens canadiens à étudier le tournage des films. Ainsi ont déjà été réalisés plusieurs films accessibles aussi bien au grand public qu'à certaines communautés indiennes.

Du côté technique, on note une innovation importante: la mise au point d'un appareil d'animation actionné par ordinateur qui remplace le procédé manuel très lent de l'animation photographique. L'association du talent créateur et de l'imprimeur optique a permis à Norman McLaren de réaliser son *Pas de deux*, court métrage couronné d'honneurs. La Division des films scientifiques a inventé une technique permettant de filmer une opération chirurgicale. On a mis à contribution une caméra-couleur de 35mm, un magnétoscope et un récepteur de contrôle.

Sociétés de cinéma privées

La demande toujours croissante de moyens de communications audio-visuels dans les affaires, l'industrie, l'enseignement et les spectacles a entraîné l'expansion soutenue de l'industrie cinématographique privée du

Goin' Down the Road, film canadien réalisé par Don Shebib, a mérité des honneurs aux deux acteurs Paul Bradley et Doug McGrath, ainsi qu'au scénariste William Fruet. La Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne a participé au financement de ce film.

Canada. Les recettes brutes des sociétés de réalisation de films et des laboratoires de cinéma établis au Canada ont dépassé 30 millions de dollars en 1969, soit quelque 3,000 p. 100 de plus que les recettes totales de 1950. Ces chiffres ne comprennent pas les films réalisés par des stations de télévision.

En 1969, plus de 100 sociétés privées ont produit plus de 8,000 films commandités, annonces télévisées, séries de diapositives, etc., conçus pour vendre, annoncer, informer, instruire et divertir. On estime que les laboratoires de cinéma ont traité et imprimé 150 millions de pieds de films de 16mm et de 35mm, dont près de 80 p. 100 en couleurs.

Il y a longtemps que le Canada est réputé dans le monde pour la réalisation de films documentaires remarquables. Chaque année, dans de nombreux pays, des millions de spectateurs apprécient les films réalisés par des Canadiens en anglais, en français, en italien, en allemand et dans d'autres langues. Comme les talents canadiens abondent et que les sociétés de cinéma privées acquièrent de plus en plus d'expérience, et vu l'aide disponible de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, on espère que les réalisations canadiennes dans le domaine du cinéma commercial seront appréciées tout autant au cours des prochaines années. Les longs métrages à divers stades de réalisation, plus d'une douzaine au milieu de 1970, témoignent de la vigueur de ce secteur de l'industrie.

Bibliothèques

Au Canada, les bibliothèques publiques relèvent des municipalités, des provinces et des territoires. Les provinces du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario, de la Saskatchewan et du Québec ont entrepris des enquêtes sur les bibliothèques publiques pour améliorer la planification et adapter la législation aux besoins. Au cours de la dernière décennie, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ont mis sur pied une organisation régionale de bibliothèques publiques. Très bien équipées, les bibliothèques centrales de Whitehorse (Yukon) et de Hay River (T.N.-O.) abritent des galeries d'art et des expositions itinérantes. Cette expansion territoriale complète le réseau des bibliothèques publiques du Canada.

On a encouragé le développement de bibliothèques scolaires, surtout au niveau élémentaire, et des directeurs de bibliothèques scolaires ont été nommés pour la Nouvelle-Écosse, le Québec, l'Ontario, le Manitoba et la Saskatchewan. A l'invitation de la province de Québec, la première conférence nationale des directeurs de bibliothèques scolaires s'est tenue à Québec en 1967. La plus récente enquête sur les bibliothèques collégiales et universitaires a été publiée par M. Robert Downs sous le titre *Resources of Canadian Academic and Research Libraries*.

Ottawa, la capitale nationale, possède la plus grande concentration de bibliothèques gouvernementales (environ 80). Les collections les plus importantes sont celles de la Bibliothèque nationale, la Bibliothèque du Parlement, la Bibliothèque du ministère de l'Agriculture et la Bibliothèque du Conseil national de recherches qui se spécialise dans les sciences naturelles et la technologie et fait office de Bibliothèque scientifique nationale.

La Bibliothèque nationale du Canada a été créée en 1953 et, en 1967, elle a emménagé dans un nouvel immeuble spacieux qui loge aussi les Archives publiques. Cet immeuble est décoré d'oeuvres d'artistes du Canada et du Commonwealth et comprend des salles d'exposition, de conférences et de lecture ouvertes 24 heures par jour aux chercheurs autorisés. La Bibliothèque nationale se spécialise dans tout ce qui touche le Canada, dans les humanités et les sciences sociales, et elle possède de riches collections en musique et dans les arts du spectacle. Elle publie *Canadiana*, bibliographie mensuelle des ouvrages canadiens, des publications gouvernementales, des disques et des films. Elle tient aussi à jour le Catalogue collectif national, catalogue sur fiches qui enregistre les titres d'ouvrages conservés dans quelque 300 bibliothèques canadiennes. Grâce à ce catalogue, la Bibliothèque nationale peut indiquer aux bibliothécaires et aux chercheurs l'endroit où ils pourront trouver les ouvrages qu'ils désirent. Plusieurs bibliothèques canadiennes sont reliées à la Bibliothèque nationale par un service Télex qui accélère l'échange de renseignements et le service de prêts entre bibliothèques.

Les bibliothèques canadiennes font de plus en plus appel à l'automatisation pour suivre l'expansion phénoménale de l'information et les exigences de la recherche. A l'avenir, les bibliothèques canadiennes doivent viser une coopération et une coordination plus étroites dans les domaines de l'automatisation et des politiques d'achats. La création de deux nouvelles écoles de bibliothéconomie à l'Université Dalhousie et à l'Université de l'Alberta, ainsi que l'expansion des écoles de formation des aides-bibliothécaires, contribuent à accroître les effectifs des bibliothèques.

Remerciements

Les collaborateurs

Donald E. Armstrong (*L'économie*), président de l'Institut de recherches financières, Université McGill, Montréal (Qué.); expert-conseil auprès du gouvernement et directeur de recherches. B.A., B.Com. Alberta, 1950; Ph.D. en économie, McGill, 1954. Auteur de *An Introduction to Economics* (Toronto, 1959); avec John Lindeman, de *Policies and Practices of United States Subsidiaries in Canada* (National Planning Association (É.-U.) et Private Planning Association of Canada, 1961); et de nombreux articles.

André Cailleux (*Géographie*), Chevalier de la Légion d'Honneur; professeur et directeur de recherches, Centre d'Études nordiques, Université Laval, Québec (Qué.); président du Comité national français du Quaternaire; membre du Conseil de la Société de Biogéographie. Licencié ès Sciences physiques, 1931; Docteur ès Sciences naturelles, 1942. Auteur, avec G. Plaisance, du *Dictionnaire des sols* (Paris, 1961, 1968); avec J. Tricart du *Cours de géomorphologie* (Paris, 1957); de *La science de la terre* (Paris, 1969); et de nombreux autres livres et articles.

Timothy Cartwright (*L'urbanisation*), professeur adjoint, Faculty of Environment Studies, Université York, Toronto (Ont.). Chargé d'enseignement, Institut d'Urbanisme, Faculté d'Aménagement, Université de Montréal. B.A. Carleton, 1956. Auteur de *Ébauche d'un Programme d'action en vue de lutter contre la pollution* (Conférence nationale sur «La pollution et notre milieu»); avec Michel Chevalier; et de *Managing Change: Problems, Solutions and Strategies* (Conseil canadien sur le bien-être social, – ouvrage sous presse).

Ramsay Cook (*Histoire*), M.S.R.C. Professeur d'histoire, Université York, Toronto (Ont.). B.A. Manitoba, 1954; M.A. Queens, 1956; Ph.D. Toronto, 1960. Auteur de *The Politics of John W. Dafoe and The Free Press* (Toronto, 1963); de *Canada: A Modern Study* (Toronto, 1964); *Canada and the French Canadian Question* (Toronto, 1966); de l'*Autonomie provinciale, les droits des minorités et la théorie du pacte, 1867-1921*, étude préparée pour la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, 1969, ainsi que de nombreux articles.

Pierre Dansereau (*Le paysage canadien*), Compagnon de l'Ordre du Canada; professeur d'écologie à l'Institut d'Urbanisme, Université de Montréal; vice-président du Comité canadien pour le Programme international de biologie; membre du Conseil de la Radio-Télévision canadienne. B.A. Montréal, 1932; B. ès Sciences agricoles, Montréal, 1936; Docteur ès Sciences, Genève, 1939. Auteur de *Biogeography: An Ecological Perspective* (New York, 1957); *Contradictions & Biculture* (Montréal, 1964); rédacteur de *The Challenge for Survival: Land, Air, and Water for Man in Megalopolis* (New York, 1970).

Eugene Forsey (*Le gouvernement*), M.S.R.C. Sénateur; membre du Conseil consultatif de l'Institute of Social and Economic Research, Université Memorial (T.-N.); membre de l'Ontario Advisory Committee on Confederation; professeur invité à l'Université de Waterloo, 1970-1971; gouverneur de

l'Université Trent. B.A. McGill, 1925; M.A. 1926; B.A. Oxford, 1928; Ph.D. McGill, 1941; auteur de *Economic and Social Aspects of the Nova Scotia Coal Industry* (McGill Economic Studies, nº 5, Toronto et Montréal, 1925), et *The Royal Power of Dissolution of Parliament in the British Commonwealth* (Toronto, 1943; édition révisée, 1968).

Photographies

Agence canadienne de développement international, p. 51, 52
Alberta, ministère de l'Industrie et du Tourisme, p. 4, 23, 80, 96
A. W. Ambler/National Audubon Society, p. 22
Archives publiques du Canada, p. 32
Arnott, Rogers & Batten Ltd., p. 149
Association canadienne de l'Orchestre national de la jeunesse, p. 119
Atlantic Advocate, p. 202
Atlas Explorations Ltd., p. 189
Banque d'expansion industrielle, p. 158
Brigden Photo/Graphics Ltd., p. 115
Fred Bruemmer, p. 15, 16, 22 (2), 23 (3), 77, 81, 111, 295, 300
Canadian Textile Journal, p. 246
Chemins de fer Nationaux du Canada, p. 195, 288
Colombie-Britannique, ministère de l'Éducation, p. 104
Colombie-Britannique, ministère de l'Industrie du tourisme, p. 36, 37, 130
Commerce extérieur/Foreign Trade, p. 276
Compagnie de la Baie d'Hudson, p. 34
Compagnie internationale de papier du Canada, p. 208
Conseil canadien des Chrétiens et des Juifs, p. 108
Conseil national de recherches du Canada, p. 166, 167
Crown Zellerbach Canada Ltd., p. 213, 286
Pierre Dansereau, p. 16 (2)
Erick Dzenis/National Ballet School, p. 120
Marc Ellefsen, p. 2, 12, 57, 107, 241
Énergie Atomique du Canada, Limitée, p. 204, 244
Expositor, Brantford, Ont., p. 46
Ford Motor Company of Canada Ltd., p. 253
Frontier College, p. 108
Gazette, Montréal, p. 48, 87, 94, 259, 262
Globe and Mail, Toronto, p. 102, 137, 221, 222
Goodyear Tire and Rubber Company of Canada Ltd., p. 156
Gouvernement du Canada (divers ministères)
Affaires des anciens combattants, p. 97, 98
Affaires extérieures, p. 54, 58
Affaires indiennes et du Nord canadien, p. 79, 133
Agriculture, p. 174, 175, 185
Conseil de recherches sur les pêcheries, p. 216
Défense nationale, p. 59, 61
Industrie et Commerce, p. 284, 285
Pêches et Forêts, p. 207, 209, 217
Santé nationale et Bien-être social, p. 83, 88, 93, 136
Transports, p. 7
Les Grands Ballets Canadiens, p. 120
Richard Harrington, p. 86, 105, 182, 192, 215, 236, 291, 293
Heavy Construction News, p. 232
George Hunter, p. 17, 19, 20, 26, 28, 29, 47, 173, 187, 190, 191, 196, 200, 211, 231, 238, 254, 270, 275, 279, 282
George Hunter/ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, p. 25
Hydro-Ontario, p. 124, 202
Imperial Oil Limitée, p. 157
Infoplan International, p. 264
Institut de Cardiologie de Montréal, p. 84
Institut océanographique de Bedford, p. 165
Institut de recherches sur les Grands lacs, p. 170
Henry Kalen/Office national du film, p. 48
Fred Lahrman/National Audubon Society, p. 22
Armour Landry/Banque Canadienne Nationale, p. 227

Roland Lemire/Université du Québec, p. 90
Malak, p. ii, 48, 134, 135, 143, 170, 181, 230, 278, 281, 290
Donald McDonald/René Goblot, p. 37
Ian A. McLaren/Canadian Audubon Society, p. 22
Musées nationaux du Canada
Galerie nationale, p. 129 (2)
Musée des sciences naturelles, p. 22, 23
Neptune Theatre Foundation, p. 115
Nouvelle-Écosse, Office de Tourisme, p. 234
Nouvelle-Écosse, Service de l'Information, p. 242, 251
Office national du film, p. 3, 35, 128, 132, 138, 162, 198, 301
Office de tourisme du gouvernement canadien, p. 123, 176
Alex Onoszko, p. 40, 282
Ontario Science Centre, p. 102
Ontario, ministère du Tourisme et de l'Information, p. 6, 131
Oshawa Wholesale Ltd., p. 261
Pacific Great Eastern Railway Co., p. 234
Pacifique-Canadien (chemin de fer), p. 292
Freeman Patterson, p. 9, 18, 69
Phoenix Film Inc., p. 303
Pilkington Glass Ltd., p. 228
Frank Prazak/Canada Wide Feature Service Ltd., p. 206
La Presse Canadienne, p. 42, 43, 44
La Presse, Montréal, p. 99, 101, 102
Québec, Office d'Information et de Publicité, p. 48, 117
Office du film, p. 138
ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, p. 225
St. Lawrence Centre for the Arts, p. 113 (2)
Saskatchewan Business Journal, p. 250
Scarborough College/University of Toronto, p. 106
The Sentinel (Forces armées canadiennes), ministère de la Défense nationale, p. 146
Service administratif canadien outremer, p. 65
Service universitaire canadien outremer, p. 63, 66
Paul Smith Photography/Radio-Canada, p. 298
Douglas Spillane/Stratford Festival, p. 117, 118
Steel Company of Canada, Ltd., p. 192, 252
The Sun, Vancouver, p. 74, 110, 116, 249, 272
Théâtre du Rideau Vert, p. 115
TRIUMF, p. 169
Union Gas Company of Canada Ltd., p. 199
Vancouver School Board, p. 100
Don Webb Ltd./ministère de l'Agriculture du Canada, p. 228

INDEX

Accidents du travail, réparation .. 245
Acte de l'Amérique du Nord britannique ... 39-41, 43, 45, 99, 107, 222-223
Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP) 174
Affaires des consommateurs et des corporations 267-268
Affaires extérieures, aide à l'étranger 62-66, 296
— — ministère 49
Agence canadienne de développement international 82-64, 96
Agriculture 172-187, 233
— ministère 173-174
Allocations, aveugles 94
— familiales 92-93
— invalides 94
— jeunes 92-93
Anciens combattants, Affaires .. 97-98
Appalaches, Région 4-5
Arctique, l' 2-6, 13, 15-16, 25
Arrangements fiscaux, fédéraux-provinciaux 223
Arts, Les 112-129
— Centre national 112, 116, 122
— plastiques 121-122, 298
Assurance-chômage 248-249
Assurance-hospitalisation 82, 85
Assurance-vieillesse 92, 94-95
Assurances 229
— médicales 63-84
— sociales 91-94
Autoroutes 29
Aviation civile 295-296

Balance des paiements internationaux 275-280
Ballet 119-120
Banque du Canada 229
Banque et épargne 226-229
Bétail 182, 183-184
Bibliothèque nationale 304
Bibliothèques 304
Bien-être de l'enfance 95
— international 96
— social 91-96, 216
Blé, exportations 117, 179
— production 180
Bois d'oeuvre 211
Bois, industries du 210-212
Bouclier canadien 4, 18

Cabinet fédéral 41-45
Caisse d'aide à la santé 85-86
Caisses de crédit 228
— populaires 228
Canada et le Commonwealth 51-53
Canaux 293-294
Centre national des Arts . 112, 116, 122
Chambre des communes 42, 45-46
Charbon 196-197
Chemins de fer 291-292
Chômage 144-147
Citoyenneté 76-77
Climat 8-13
Commerce 258-280
— de détail 258-262
— de gros 265
— intérieur 258-267
— international 269-283
— — clients et fournisseurs ... 273-275
— mondial 273-275
— de services 262-263
Commission canadienne du blé ... 179
Conseil des Arts 112, 122
— économique du Canada 159-163
— national de recherches 165, 167, 168-169
— privé de la Reine 43, 164
— de recherches pour la défense .. 165
Conseil des recherches sur les pêcheries 216-217
Construction 233, 235, 236-238
Coopératives 265-267
Cordillère, La 4-5
Crédit agricole 175
— à la consommation 263-264
Croissance économique 148-151
— industrielle 152-157, 158
— urbaine 163

Décès 72
Défense nationale 58-61
Dépense nationale brute 150
Dépenses agricoles (frais d'exploitation) 178
Désarmement 57-58
Disparités du revenu 162-163

Économie, L' 140-151
— objectifs fondamentaux 160-162
Éducation 99-110
— administration 101, 107-109
— des adultes 102, 105-106, 108

Éducation, aide aux enfants des morts de la guerre 97
— corps enseignant 101-103, 110
— dépenses 106-107
— élémentaire et secondaire 102, 103, 110
— organisation scolaire 103
— statistiques principales 110
— universités 105, 110
Émigrants 72
Emploi 239-241
Énergie 194-205
— atomique 203-205
— hydro-électrique 200-203
— thermique 203
Enseignement professionnel et technique 104
Esquimaux 15, 80-81
État civil, statistique 72-73
Expansion économique 158-159
— — régionale, ministère .. 158-159, 174
Exploitation forestière 210
Expo 70 ..... 57, 118
Exportations 148-149, 269-272
— agricoles 179
Expositions 262

Fabrication 252-257
Faune 2-3, 22, 23
— Conservation 22-25
Festivals 78, 118, 124, 135
Films (cinéma) 301-303
Finances 218-238
— commerce et industrie 218-296
— fédérales 218-220
— fédérales-provinciales .. 220-221, 222
— municipales 223-225
— provinciales 222-224
Fleurs sauvages 2, 16
Flore canadienne 2-3, 16-19
Forêts 17-21, 206-213
— aménagement et recherches . 206-210
Fourrures 175, 186-187
Frontières de l'agriculture, nouvelles 174-176
— du Canada 1, 6-7
Fruits 180-182

Gains moyens 245-247
Galerie nationale 121, 126-129
Gaz naturel 157, 194, 197-199
Gazoducs et oléoducs 198, 199, 287
Géographie 1-7
— physique 4-6
Gouvernement 39-48
— fédéral 39-47
— — programmes d'aide à la recherche 164-168
Gouvernement municipal 48
— provincial 47-48
— territorial 47-48
Gouverneur général 42-44
Grandes cultures 176-177

Habitation 235-238
— Loi nationale (L.N.H.) 236-238
Histoire 31-38

Immigration 72, 74-76
Importations 148, 272-273
Impôt sur le revenu 218-219
Impôts 218-219, 222
Indice des prix à la consommation 161, 268
Indiens 78-79, 301
Industrie et Commerce, ministère 164-165, 284-285
— laitière 184-185
Industries du bois 210-212
— forestières 210-213
Institutions financières 227-228
Investissements 230-235
— internationaux 149-150, 280
Irrigation 6

Journaux 300-301

Langues officielles (Loi) 76
Législation agricole 173, 175, 176
— ouvrière 241-245
Légumes 180-182
Littérature 124-126
Logement 235-238

Main-d'oeuvre 239
— programmes 250-251
Manifestations diverses 135-138
Manitoba, fêtes du Centenaire 43
Manufactures, recensement 254-255
— statistiques 256-257
Mass media 297-304
Minéraux 188-205
— combustibles 196-199
— métalliques 193-194
— non-métalliques 193-194
— production 17, 194-195
Musées nationaux du Canada .. 121-122
Musique 122-124

Naissances 72
Navigation 293-294
Négociations collectives 245
Nord canadien 2, 3, 7, 13

Office national du film 112, 301-302
— de stabilisation des prix agricoles 176-178
Oléoducs 198, 199, 287
Opéra 122-124
Organisation des Nations Unies 50
— du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) 58-59

Paiements internationaux 275-280
Parcs nationaux 131-134
— et réserves 16-17, 19, 131-134
Parlement 39-46
Pâtes et papiers 212-213
Pays, Le 1-29
Paysage canadien 14-21
Pêches 214-217
Pensions 91-95
Pétrole 197-199, 271, 273
Peuple, Le 30-139
Pipelines 198, 199, 287
Plan de Colombo 56
Politiques étrangères et défense .. 58-59
Pollution de l'air 83
— de l'eau 6
Population 26, 67-73
— selon l'âge 70, 71
— selon l'état matrimonial 73
— croissance 71-72
— répartition provinciale 67, 69, 70
— rurale et urbaine 26, 27, 69
— selon le sexe 70
— par zone métropolitaine 28, 68
Ports 293-294
Pouvoir exécutif (Cabinet) 41-45
— judiciaire 47
— législatif 45-46
Premier ministre 42-44
Presse Canadienne 300-301
Prix, indice 161, 268
Produit national brut 148, 150
Programmes fédéraux-provinciaux (arrangements fiscaux) 220-221

Radio-Canada, Société 124,297-299
Radiodiffusion 297-299
Recensement du Canada 26, 67-73, 254-255
Recherches 164-171
— agricoles 174
— et développement scientifiques 164-171
— — — — Loi stimulant (IRDIA) 164-165
— fédérales 168-169
— gouvernementales 168-169
— industrielles 164-168, 171
Recherches industrielles, programmes 165-167
— instituts 167
— médicales 89-90
— sur les pêcheries 216-217
— provinciales 169
— scientifiques 164, 171
— dans les universités 169, 174
Récréation 44, 95-96, 130-139
Régime de pensions du Canada 91
Région subarctique 16-17
Reine, la 41-42, 45
Relations extérieures 49-66
Religion 111
Représentation à l'étranger 49
Ressources hydrauliques et aménagements 201-202
— naturelles 172-217
Revenu agricole 177-178
— national 150
— personnel 150, 151

Salaires minima 242-243
— moyens 246-247
Santé 82-90
— services 83, 86-88, 94
— subventions, Programme .. 82, 86-87
Satellites, communications par 168
Sciages et ateliers de rabotage . 210-211
Sénat 45
Service administratif canadien outre-mer (SACO) 64, 65
— universitaire canadien outre-mer (SUCO) 65-66
Société centrale d'hypothèques et de logement 235-237
Sociétés ferroviaires 291-292
Soins médicaux 82-88, 94
— — programmes 82-84
Sol 2-3
Sports 135-138
Syndicalisme ouvrier 248

Télécommunications, recherches .. 168
Télévision 297-299
Températures 8, 10, 11-13
Territoires du Nord-Ouest, fêtes du Centenaire 42
Théâtre 112-118
Tourisme 139, 280-283, 285
Transports 286-296
— évolution 287-289, 291-292
Travail 239-251
— durée moyenne 245-247
— emploi 239-241
— négociations collectives 245
— traitements et salaires 245-247

Universités et collèges 105, 110
— recherches 169-171, 174
Urbanisation 26-29

Vieillards, services aux 95
Voie maritime du Saint-Laurent 293-294
Voirie 290
Volaille et oeufs 186
Voyages internationaux 280-283

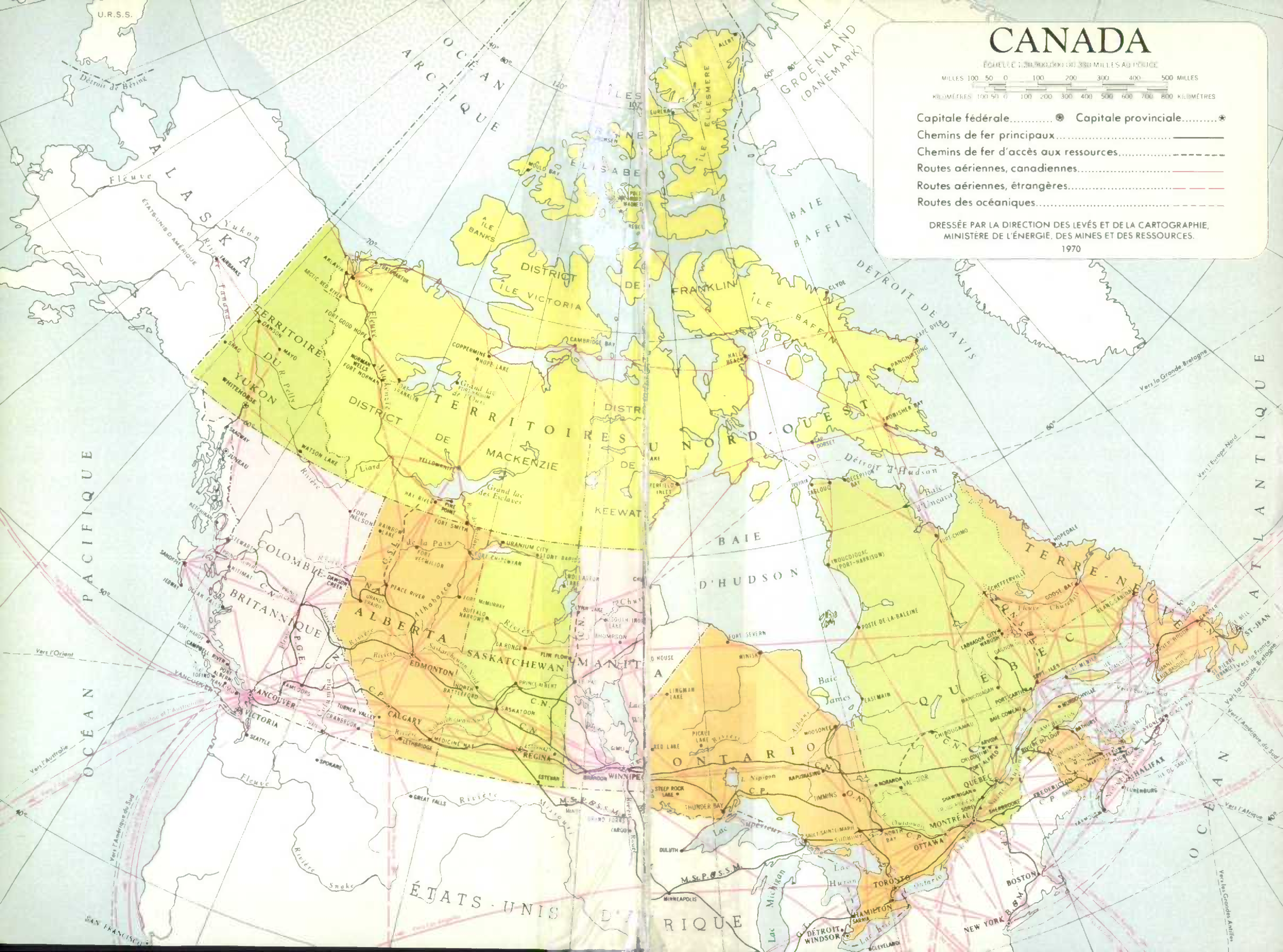
CANADA
MILLES 100 50 0 100 200 300 400 500 MILLES
KILOMÈTRES 100 50 0 100 200 300 400 500 600 700 800 KILOMÈTRES
Capitale fédérale
Capitale provinciale
Chemins de fer principaux
Chemins de fer d'accès aux ressources
Routes aériennes, canadiennes
Routes aériennes, étrangères
Routes des océaniques
DRESSÉE PAR LA DIRECTION DES LEVÉS ET DE LA CARTOGRAPHIE,
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES.
1970
U.R.S.S.
OCÉAN ARCTIQUE
Détroit de Béring
ALASKA
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
GROENLAND (DANEMARK)
BAIE BAFFIN
DÉTROIT DE DAVIS
ÎLE ELLESMERE
ÎLE BANKS
ÎLE VICTORIA
ÎLE BAFFIN
DISTRICT DE FRANKLIN
TERRITOIRE DU YUKON
TERRITOIRES DU NORD-OUEST
DISTRICT DE MACKENZIE
KEEWATIN
Grand lac de l'Ours
Grand lac des Esclaves
Détroit d'Hudson
BAIE D'HUDSON
Baie James
COLOMBIE-BRITANNIQUE
ALBERTA
SASKATCHEWAN
MANITOBA
ONTARIO
QUÉBEC
TERRE-NEUVE
OCÉAN PACIFIQUE
OCÉAN ATLANTIQUE
WHITEHORSE
DAWSON
INUVIK
YELLOWKNIFE
FROBISHER BAY
VANCOUVER
VICTORIA
EDMONTON
CALGARY
REGINA
SASKATOON
WINNIPEG
THUNDER BAY
TORONTO
OTTAWA
MONTRÉAL
QUÉBEC
HALIFAX
FREDERICTON
ST-JEAN
HAMILTON
WINDSOR
DÉTROIT
BOSTON
NEW YORK
SEATTLE
SPOKANE
MINNEAPOLIS
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
Vers l'Orient
Vers l'Australie
Vers la Grande-Bretagne
Vers l'Europe Nord
Vers la France
Vers l'Afrique
Vers l'Amérique du Sud
Vers les Grandes Antilles

STATISTICS CANADA LIBRARY
BIBLIOTHÈQUE STATISTIQUE CANADA
1010316923

c.1

Ca 005